



CONTINUATION

DE

L'HISTOIRE

GÉNÉRALE

DES VOYAGES.

TOME LXXVIII.

CONTINUATION
DE
L'HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES VOYAGES,

OU COLLECTION NOUVELLE

1°. *DES RELATIONS DES VOYAGES PAR MER,*

DÉCOUVERTES, OBSERVATIONS, DESCRIPTIONS,

Omises dans celle de feu M. L'ABBÉ PRÉVOST, ou publiées depuis cet Ouvrage.

2°. DES VOYAGES PAR TERRE,

Faits dans toutes les parties du Monde.

CONTENANT ce qu'il y a de plus remarquable, de plus utile & de mieux avéré dans les Pays où les Voyageurs ont pénétré; avec les Mœurs des Habitans, la Religion, les Usages, Arts, Sciences, Commerce, Manufactures, &c.

ENRICHI DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

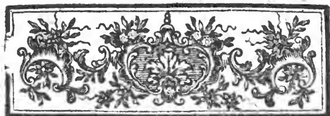
TOME SOIXANTE-DIX-HUITIÈME.

A PARIS,

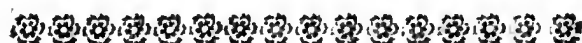
Chez MARADAN, Libraire, Hôtel de Châteaux-Vieux, rue Saint-André-des-Arcs.

M. DCC. LXXXIX.

Avec Aparobation & Privilège du Roi.



SUPPLEMENT A L'HISTOIRE *GENERALE* DES VOYAGES.



SUPPLEMENT

POUR L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Pour la page 397. du T. XXXVI.

ON n'a pû conduire l'Hiſtoire de cette belle Colonie, au-delà du point auquel on s'eſt arrêté (1) ; & ceux qui voudront ſe rappeller qu'on l'a termi- Introduction.

(1) Tome XXXVI de l'Edition in-12.

Introduction.

née par les derniers éclairciſſemens qu'on avoit reçus de l'Inde, n'en peuvent demander une meilleure raiſon. Comme tout ce qu'on a rapporté juſqu'alors ne pouvoit être tiré d'une ſource plus pure, que les Mémoires des Gouverneurs mêmes, & des Commandans, auxquels on s'eſt fidelement attaché : il eſt fort agréable aujourd'hui de pouvoir employer, pour la ſuite des évenemens, un témoignage qui mérite la confiance du Public, aux mêmes titres. C'eſt celui de M. Dupleix, ſucceſſeur de M. du Maş, au Gouvernement de Pondichery. Quoique ſon Mémoire ait été compoſé par d'autres vues, qui n'ont rien de commun avec cet Ouvrage, & dans leſquelles on ſe diſpenſe d'entrer, il contient un grand nombre de récits & d'obſervations, qui conviennent mieux à l'Hiſtoire générale des Voyages.

Hiſtoire & caractère de M. Dupleix.

M. Dupleix, ſoit en qualité de Gouverneur de l'Inde Françoiſe, ou de ſimple Voyageur, mérite perſonellement nos éloges. Avant le grand rôle qu'il a joué dans les Indes, il s'y étoit rendu propre, par une application conſtante à toutes les eſpeces d'étude qui peuvent conduire à la plus grande

connoissance du monde, de la Politique & du Commerce. Les Mathématiques, sur-tout la science du Génie & des Fortifications, l'avoient particulierement attaché. Son Pere, Fermier Général, qui le destinoit à des occupations plus douces, se flatta de rompre des habitudes trop sombres, en le faisant embarquer, dès l'année 1715, sur des Vaisseaux Malouins, avec lesquels il fit plusieurs Voyages aux deux Indes. Mais ces courses ne servirent qu'à le confirmer dans ses inclinations : il revint si fidele à son goût, & si perfectionné dans ses études, que la Compagnie des Indes, espérant beaucoup de ses services, le choisit pour les deux emplois de prémier Conseiller du Conseil Supérieur, & de Commissaire des Guerres de Pondichery. Son Pere n'y put refuser son consentement. M. Dupleix partit en 1720.

Introduction

L'Inde Françoise avoit alors, pour Gouverneur, M. le Noir, qui reconnut le mérite de ce nouvel Officier, & qui prit plaisir à lui communiquer ses lumieres. Dès l'année suivante, il lui confia le soin de dresser toutes les dépêches du Conseil ; &, pendant l'espace de dix ans, que M. Dupleix fut ar-

1746, la Compagnie, pour lui rendre un témoignage éclatant de reconnoissance, obtint de la Cour, en sa faveur, des Lettres de Noblesse, & la Croix de l'Ordre de S. Michel. Les Motifs de sa demande, exprimés dans son Mémoire (3), valent seuls les plus glorieux titres de Noblesse. Jamais, conclut-elle, un Sujet ne peut mériter mieux cette grace.

SUPPL. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX, & M. DE LABOURDONNAIS.

La guerre, devenue fort vive en Europe, n'empêcha pas le Gouverneur de Pondichery de tenter une négociation avec les Gouverneurs Anglois de l'Inde, pour la neutralité du Commerce entre les deux Compagnies. C'étoit le desir de celle de France, & les Gouverneurs Anglois en connoissoient l'utilité mutuelle. Mais ils avoient des ordres contraires de leur Cour, qui leur envoyoit une puissante Escadre. Ce fut par les prises, qu'elle fit dans les différens parages de l'Inde, que M. Dupleix connut le vrai motif qui leur avoit fait rejetter ses offres; & malheureusement M. de

(3) *Ibid.* Il est signé de tous les Directeurs, & sa datte est le 22 Février 1746. Une Lettre de la Compagnie, rapportée à la suite, lui annonça l'obtention de cette double récompense.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS.

la Bourdonnais, par l'ordre précis du Miniſtere, avoit renvoyé dans le même-tems, en Europe, la plus grande partie de l'Eſcadre qui faiſoit tout l'eſpoir de la Nation dans l'Inde. Les inquiétudes de la Colonie Françoiſe devinrent extrêmes. Cependant on y fut ranimé par la nouvelle, qu'il étoit parti des Ports de France, cinq Vaiſſeaux de la Compagnie, portant ordre à M. de la Bourdonnais de les conduire dans l'Inde, avec ceux qui lui reſtoient.

Son Voyage a fait naître des conteſtations qui n'ont jamais été bien éclaircies aux yeux du Public, & qui ne le ſont pas mieux dans le Mémoire de M. Dupleix. Les raiſons, par leſquelles il juſtifie ſon ſilence, ſont d'une nature (4) qui ne nous permet pas de lever le voile.

(4) Il déclare » que quelque intérêt » qu'il puiſſe avoir à juſ» tifier une conduite qu'il » n'ignore pas que plu» ſieurs perſonnes ont » condamnée, les ordres » du Miniſtere & ceux de » la Compagnie l'obli» gent de garder là-deſ» ſus un profond ſecret, » pag. 27. Mais il croit » qu'en comparant ſans » prévention l'énormité » des crimes qu'on lui im» pute, & les faveurs » qu'il a reçues enſuite » de la Compagnie, du » Miniſtere & de Sa Ma» jeſté même, on ne peut » douter raiſonnablement » de la régularité de ſa » conduite, pag. 28.

SUPPLEM. À L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M. DUPLEIX & M. DE LA BOURDONNAIS.

Il ne prit possession de sa nouvelle dignité qu'en 1742. Après avoir corrigé quelques abus, dans les excessives dépenses qui se faisoient depuis quelques années dans les Comptoirs de la

Supplément à l'Etablissement François de Pondichery; mais ne s'étant attachés, pour l'Histoire des différends qui suivirent la prise de Madras, qu'au Mémoire de M. de la *Bourdonnais*, on conçoit qu'ils ont condamné M. Dupleix sans l'entendre. Aussi le maltraitent-ils beaucoup. Ils ont pris de même, pour seul guide, dans le récit de quelques évenemens postérieurs, deux Lettres de M. de la Villebague, Frere de M. de la Bourdonnais, qui se trouvent à la fin du Mémoire, & dans lesquelles on a reconnu, en France, que les ressentimens personnels ont eu trop de part. On s'efforcera ici de garder un tempéramment plus juste, en consultant, sans aucune partialité, les Mémoires de M. Dupleix comme ceux de M. de la Bourdonnais, pour rendre justice à ces deux illustres Adversaires, autant du moins qu'il paroît possible, dans une affaire dont on reconnoît que le fond n'est pas encore éclairci.

Dans tout le reste, les Editeurs Hollandois font profession de suivre particulierement les Mémoires Anglois & ceux des Missionnaires Danois de Tranquebar; mais ils ont dû sentir que c'étoit traiter la Nation Françoise, comme ils ont traité M. Dupleix, en prenant aussi parti contr'elle, sur les témoignages de ses Adversaires, & sans l'avoir entendu. On demande ici, pour elle, la liberté de se présenter sous un jour plus simple & plus naturel, celui d'un Mémoire judiciaire, dans lequel on ne peut supposer que M. Dupleix, dont l'honneur & la fortune dépendoient de sa bonne foi dans l'exposition des évenemens, ait été capable de les altérer. Ajoutons, que depuis la publication de cette piece, il n'a rien paru, de la part des Anglois, qui puisse faire naître des doutes sur la vérité de son témoignage.

SUPPL. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. Eclaircissement sur la Personne & les actions de M. de la Bourdonnais.

Cependant on doit à la suite de l'Histoire, autant qu'il sera possible sans entrer dans les différends personnels, quelques éclaircissemens sur les opérations de feu M. de la Bourdonnais (5), tirés de son Mémoire même.

Ses affaires personnelles l'avoient rappellé en France, en 1740, lorsqu'il fut choisi par le Ministere pour commander une Escadre qui devoit être

(5) M. de la Bourdonnais, entrant ici à titre de Voyageur, doit être connu par divers autres détails qui lui donnent droit à cette qualité. Il étoit né à Saint-Malo, en 1699. Dès l'enfance, il eut un goût décidé pour la Mer, dont il apprit le métier sous les meilleurs Maîtres. Il n'avoit que dix ans, lorsqu'il fit son premier Voyage aux Mers du Sud. En 1713, il en fit un second, en qualité d'Enseigne, aux Indes Orientales & aux Philippines; & dans ce Voyage, un sçavant Jésuite lui enseigna les Mathématiques. Il fit en 1716 & 1717, un troisiéme Voyage dans le Nord, & un quatriéme en 1718 dans le Levant. En 1719, il s'embarqua pour la premiere fois au service de la Compagnie, pour Surate, en qualité de second Lieutenant. En 1723, il fit aussi pour elle, en qualité de premier Lieutenant, le Voyage de l'Inde; pendant lequel il composa un Traité, sur la mâture des Vaisseaux. Il rendit, dans ce Voyage, un service assez signalé à la Compagnie. Le Vaisseau le Bourbon couloit bas, manquoit de tout, & l'on n'avoit alors aucun Navire pour le secourir. M. de la Bourdonnais eut la hardiesse de passer, dans une simple Chalouppe, de l'Isle de Bourbon à celle de France, pour y chercher un Vaisseau, qui vint en effet, & qui mit le Bourbon en état de retourner en Europe.

A peine cet habile Officier fut de retour en France, qu'il se rembarqua pour les Indes en

SUPPL. A L'ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

M. DUPLEIX & M. DE LA BOURDONNAIS.

envoyée dans les Mers de l'Inde. On se croyoit menacé d'une guerre prochaine; & quoiqu'on se promît, ou du moins qu'on souhaitât beaucoup, de conserver la neutralité, pour le Commerce au-delà du Cap de Bonne Espérance, les expériences passées faisant craindre qu'elle n'y fût pas bien

1724, en qualité de second Capitaine; &, dans ce Voyage, M. Didier, Ingénieur du Roi, lui apprit les Fortifications & la Tactique. En arrivant dans l'Inde, il trouva les Vaisseaux de la Compagnie prêt à partir de Pondichery pour la guerre de Mahé. Il étoit question d'enlever cette Place aux Habitans du Pays? & l'Escadre, qui devoit l'attaquer, étoit commandée par M. de Pardaillan. Quoique M. de de la Bourdonnais ne fut que second Capitaine, il fut chargé de toutes les opérations de guerre & de régie. Son génie inventif lui fit imaginer une nouvelle construction de Rats ou de Radeaux, pour la facilité des descentes. Elle réussit reellement, que les Troupes eurent la facilité de descendre à pied sec, en ordre de bataille. La guerre dura jusqu'à l'année suivante, & finit par la prise de Mahé, qui fut suivie d'un Traité de Paix, conclu au moment où M. de la Bourdonnais étoit armé pour brûler toutes les habitations des Ennemis le long de la Côte.

Après la guerre, il se donna tout entier au Commerce; & dès lors, il résolut de rester dans l'Inde, pour y faire des armemens particuliers. On observe qu'il est le premier François, qui ait entrepris d'armer dans ces Mers: & ces entreprises, dans les différens Voyages qu'il fit pour son compte, eurent tant de succès, qu'il ne lui resta rien à desirer du côté de la fortune.

Avec la grande connoissance qu'il avoit de l'Inde, & la confiance des Nations, où il portoit son Commerce, il

observée, on pensoit à s'y mettre en état de protéger les Etablissemens François. L'Escadre devoit être composée de deux Vaisseaux du Roi, le *Mars* & le *Griffon*; quatre de la Compagnie, le *Fleury*, le *Brillant*, l'*Aimable*, la *Renommée*, & deux Découvertes. En effet, M. de la Bourdonnais, étant parti de Paris, au mois de Février 1741, pour se rendre à l'Orient,

SUPPL. A LA L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS.

eut l'occasion de sauver deux Vaisseaux au Roi de Portugal, & le bonheur de concilier les Arabes & les Portugais, qui étoient prêts à s'égorger dans la Rade de Moka. Ce service lui valut de grandes marques de leur reconnoissance. Il fut même invité à passer au service du Portugal, par le Viceroi de Goa, qui, pour l'y déterminer, lui offrit le titre de Capitaine de Vaisseau, lui donna l'Ordre de Christ avec la qualité de Fidalgue, & le fit Agent de S. M. Portugaise à la Côte de Coromandel. Il accepta ces offres, pour se mettre en état de connoître à fond les forces & l'étendue du Commerce de l'Inde, & servit deux ans la Couronne de Portugal. Le Siege de Montbaze, que les Portugais devoient reprendre, & dont ils lui promettoient de le charger, lui avoit fait naître les plus grandes espérances. Mais lorsqu'il les vit changer de vûes, il prit le parti de revenir en France, en 1733; & s'y étant marié, il fut nommé, l'année suivante, Gouverneur Général des Iles de France & de Bourbon. *Mémoire pag. 7 & suiv.* On a vu dans un Supplément du Tome 36 de ce Recueil, les services que M. de la Bourdonnais rendit à ces deux Colonies. Sa disgrace, après le Voyage dont on donne ici la Relation, n'est ignorée de personne; ou ceux qui l'ignorent, peuvent s'en instruire dans cet article.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS.

trouva qu'on y armoit le Fleury de 56 Canons, le Brillant & l'Aimable, tous deux de 50, la Renommée de 28, la *Parfaite* de 16; & qu'en même tems on armoit à Brest le Mars de 60 canons, & le Griffon de 50; mais la destination des deux derniers fut changée, & le Chef d'Escadre fut réduit aux cinq Vaisseaux de la Compagnie, avec lesquels il partit de France le 5 d'Avril.

Les vents favorables le pousserent d'abord rapidement. Lorsqu'il se vit éloigné des Côtes, sa premiere curiosité fut d'examiner les Equipages, pour s'assurer de ce qu'il en pouvoit attendre dans l'occasion. Il trouva que les trois quarts des Matelots n'avoient jamais été en Mer, & que presque tous, jusqu'aux Soldats, ignoroient l'usage du canon & du fusil. La nécessité de suppléer à tout, le fit commencer par exercer des Hommes si neufs; & ménageant aussi leur santé, il choisit la relâche de l'Ile Grande, située à la Côte du Bresil, parceque cette Ile lui parut faire la moitié du chemin: & ce choix, qui lui réussit, devint un exemple que tous les Vaisseaux de la Compagnie Françoise ont suivi depuis. Il y passa

vingt-deux

vingt-deux jours, autant à former qu'à rafraîchir l'Équipage.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

M. DUPLEIX & M. DE LA BOURDONNAIS.

Il partit de l'Ile Grande avec les trois gros Vaisseaux, parcequ'il fut obligé de laisser derriere lui la Renommée, pour attendre la Parfaite, qui n'avoit pas encore paru. En cinquante six jours de traverse, il arriva au Port de l'Ile de France, le 14 d'Août 1741.

A son arrivée, il apprit que les Marattes menaçoient Pondichery, & que pour soutenir, ou prévenir le Siége qu'on redoutoit, les Iles de Bourbon & de France y avoient déja fait transporter leurs Garnisons. Cette nouvelle lui donna de l'inquiétude. Après avoir mis les deux Iles Françoises en sureté, il se hâta de prendre la route de l'Inde. Ce fut le 22 d'Août qu'il partit avec l'Escadre; & dès le 3 de Septembre il étoit devant Pondichery.

Tout étoit calme dans cette Capitale, & la prudence de M. Dumas, qui y commandoit encore, avoit fait perdre aux Marattes le dessein de l'assiéger; mais le Comptoir de Mahé, bloqué depuis dix-huit mois par les Maures, étoit en danger. Le Gouverneur & le Conseil de Pondichery, ayant proposé

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.
M DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS.

à M. de la Bourdonnais d'y porter du secours, il remit à la voile le 22 d'Octobre. Pendant la route, il prit soin plus que jamais d'exercer les Equipages, qui en avoient grand besoin; mais ce qui l'inquiétoit, c'étoit la nécessité de faire combattre, en débarquant, des Troupes qui connoissoient peu les évolutions militaires. La connoissance qu'il avoit du terrein, lui fit imaginer de les dresser à combattre par pelotons, & à se rallier toujours derriere leurs Chefs. Ses leçons & ses opérations demandoient d'être simplifiées; sans quoi, n'ayant ni le tems, ni l'espace nécessaire pour en instruire ses gens, il n'y seroit jamais parvenu.

Les Ennemis, qu'il devoit avoir en tête, habitent un terrein marécageux, coupé par-tout de fossés, de quinze à dix-huit piés de profondeur. C'est cette espece d'Hommes, basanés, légers, vigoureux, qu'on a vus paroître dans nos premieres Descriptions, sous le nom de Nayres. Ils n'ont pas d'autre profession que celle des armes, & seroient fort bons soldats s'ils étoient disciplinés. Comme ils combattent sans ordre, ils prennent la fuite dès qu'on les serre de près avec quelque supério-

rité ; mais s'ils se voient poussés avec vigueur, ils sont ranimés par le danger, ils reviennent, se battent en furieux jusqu'à la derniere goutte de leur sang, & ne se rendent jamais. Ces Nayres, campés devant Mahé, devoient faire le lendemain une attaque générale, lorsque M. de la Bourdonnais parut avec deux Vaisseaux. Ils n'oserent s'opposer au débarquement des Troupes Françoises. Cependant cette apparence d'effroi ne fit pas oublier les regles de la prudence à l'habile Général. Comme il ne pouvoit se promettre de succès avec si peu de monde, contre un Ennemi qui ne connoissoit que son impétuosité naturelle, il commença par ouvrir une Tranchée. L'ouvrage fut si vivement conduit, que le troisieme jour on parvint à trente toises d'une Batterie des Nayres ; & le Général François logea, dans une Parallele, des Troupes capables de soutenir la tête de l'Ouvrage. Son dessein étoit de batailler dans ce poste, jusqu'à l'arrivée des derniers Vaisseaux qu'il attendoit. A mesure qu'il en arrivoit un, il envoyoit, à la Tranchée, toutes les Troupes qui débarquoient, afin de les accoutumer au feu. En effet, le Soldat,

SUPPL. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS.

qui le premier jour ne se présentoit qu'en tremblant, fit bien-tôt la meilleure contenance. Tous les Vaisseaux étant arrivés, l'action générale fut résolue, & fixée au 5 Décembre.

La nuit du 3, une Batterie, que le Général François avoit formée, fut attaquée par les Nayres ; mais il avoit eu la précaution de s'y transporter, à la tête de huit cens hommes, qui repousserent fort vivement l'insulte Leur ardeur fut telle, que malgré le travail d'une nuit entiere, à jeun comme ils étoient tous, ils demanderent la liberté de poursuivre l'Ennemi. M. de la Bourdonnais sçut profiter de cette chaleur. Il rangea ses Troupes sur deux colonnes, il marcha droit aux Nayres, qui s'étoient retirés sous deux petits Forts, à peu de distance l'un de l'autre. L'attaque des deux Forts fut faite au même moment, & le premier fut promptement emporté. M. de la Bourdonnais, observant que ses Troupes étoient repoussées à l'autre, y courut, & fit avancer la Compagnie d'Artillerie, qui gardoit la batterie nouvellement élevée. Cette Compagnie, fraiche, & commandée par de bons Officiers, fit des prodiges de valeur. L'En-

nemi fut si vivement chargé, qu'abandonnant tous ses postes, il laissa les Troupes Françoises maîtresses de quatre Forts, de tous ses retranchemens & de huit pieces d'artillerie. L'action dura cinq heures. Les François eurent cinquante Hommes de tués, & cent vingt blessés. Il n'en coûta pas moins de cinq cens à l'Ennemi.

SUPPL. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS.

Quelques jours après cette expédition, M. de la Bourdonnais apprit que le *Jupiter*, qui lui apportoit des vivres de Goa, avoit été pris par les Angrias. Il brûloit d'attaquer ces Pyrates; mais il étoit nécessaire à Mahé, pour négocier la paix. Elle ne fut conclue qu'au mois de Février; & sa présence devint nécessaire alors aux Iles de France & de Bourbon, où l'intérêt de la Compagnie l'obligeoit de se trouver, lorsqu'on y recevroit la nouvelle de la déclaration de guerre en Europe.

Elle y étoit attendue de jour en jour; & M. de la Bourdonnais, impatient de cette lenteur, avoit résolu de reprendre, avec ses Vaisseaux, la route de Pondichery & de Bengale, pour en apporter les Marchandises de la Compagnie à l'Ile de France. Là, elles auroient été chargées sur les Vaisseaux qui

SUPPL. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS.

viendroient d'Europe; & cet important service ne leur auroit pas fait employer plus de dix ou douze mois dans leur Voyage. Mais dans le tems même qu'il se repaissoit de cette espérance, il reçut, de la Compagnie, un ordre précis de désarmer; & pour éviter toutes sortes de réprésentations, on lui ordonnoit de renvoyer les Vaisseaux à vuide, plutôt que d'en retenir un seul. Il ne put se défendre d'une vive douleur, en voyant partir cette Escadre, qui devoit assurer pour jamais l'établissement des Colonies Françoises, & enrichir la Compagnie.

Il s'occupoit tristement à perfectionner les ouvrages, qu'il avoit commencés dans les deux Iles, lorsque la Frégate *la Fiere*, arrivant d'Europe le 11 Septembre 1744, lui annonça la déclaration de guerre entre la France & l'Angleterre. Mais une Lettre de la Compagnie ne laissoit pas de lui défendre tout acte d'hostilités contre les Anglois, à l'exception néanmoins du cas où ils les commenceroient eux-mêmes. Elle l'autorisoit même à garder un ou deux Vaisseaux, pour la course. Mais dequoi demeuroit-il capable avec un ou deux Vaisseaux Marchands, contre

quatre Vaisseaux de Roi, qui étoient partis d'Angleterre pour l'Inde? Tout ce qu'il put faire, dans une si triste conjoncture, fut de communiquer promptement la nouvelle de la guerre au Gouverneur de Pondichery, & de renvoyer la Fiere en France, avec des Lettres, dans lesquelles il s'efforçoit de désabuser la Compagnie des espérances de neutralité qu'elle avoit conçues. Ensuite, dans l'attente de quelques nouveaux ordres, il hâta la construction d'un Vaisseau qu'il avoit commencé, & fit radouber le Vaisseau le *Bourbon*, qui lui vint des Indes.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.
M. DUPLEIX & M. DE LA BOURDONNAIS.
1744.

Dans l'intervalle M. Dupleix, suivant les ordres de la Compagnie, négocioit, de la meilleure foi, avec les Gouverneurs des Etablissemens Anglois, pour conclure un Traité de neutralité; mais le Conseil de Madras ne la promettoit qu'autant qu'elle dépendoit de lui, & déclaroit qu'il n'étoit pas responsable de la conduite des Vaisseaux, que le Roi d'Angleterre avoit envoyés, ou pourroit envoyer, dans l'Inde. Ces Demi-traités faisoient assez connoître que les François en seroient les dupes. On ne pouvoit présumer que les Capitaines des Vaisseaux

SUPPL. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS.

de guerre Anglois, lorsqu'ils trouveroient l'occasion d'une prise, respectassent une convention de Compagnie à Compagnie, formée sans l'aveu des Souverains, & contraire aux dispositions générales des Déclarations de guerre, qui ne font aucune exception en faveur des Vaisseaux armés par les Compagnies Marchandes. Ainsi les Anglois ayant des Vaisseaux de guerre dans l'Inde, pendant que les François n'y avoient que des Vaisseaux Marchands, on devoit prévoir, comme il est arrivé, que les Vaisseaux Anglois Marchands se sauveroient à la faveur du Traité, & que les Vaisseaux François, de la Compagnie, seroient pris par les Vaisseaux de guerre Anglois.

1745. On ouvrit les yeux trop tard en France, avec le regret de ne s'être pas rendu plutôt aux représentations de M. de la Bourdonnais. Le 5 d'Avril, il apprit par le Fleury, qui venoit des Indes, la prise d'un Vaisseau François, nommé le Favori, dans la Rade d'Achem, où il avoit trouvé un Vaisseau Anglois qu'il n'avoit pas voulu prendre, parce qu'il avoit des ordres contraires. Le Fleury même, armé en guerre contre les Angrias, avoit ren-

contré, dans la Rade de Cochin, quatre Navires Anglois chargés pour Moka & Gedda; & s'en tenant aussi à ses ordres, il leur avoit laissé poursuivre tranquillement leur course, quoiqu'il eût pû les prendre tous quatre. Au contraire tous les Vaisseaux François furent pris, à l'exception de celui que montoit M. de la Villebague, frere de M. de la Bourdonnais, qui, revenant de Manille avec quelque défiance d'une déclaration de guerre, s'écarta de la route commune, & se rendit fort heureusement à Pondichery. C'est un fait connu, que M. Barnet, un des Commandans de l'Escadre Angloise, disoit aux Vaisseaux François, à mesure qu'il en prenoit quelqu'un; Messieurs, nous exécutons, contre vous, ce que M. de la Bourdonnais avoit projetté contre nous. En effet, aux premieres nouvelles de la guerre, le projet de M. de la Bourdonnais étoit de gagner, avec son Escadre, le Détroit de la Sonde, par lequel débouchent tous les Vaisseaux Marchands qui reviennent de la Chine. En gardant cet important passage, il sauvoit tous les Vaisseaux de France, & s'emparoit aisément de tous les Vaisseaux Anglois.

SUPPLEM. A L'ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. 1746.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. 1745.

Il auroit pris même les Capitaines Peyton & Barnet, qui, dès l'instant de la déclaration de guerre, étoient partis pour l'Inde avec quatre bons Vaisseaux. Ces deux Officiers avoient formé précisément le même dessein, avec cette seule différence qu'en arrivant dans l'Inde ils devoient se partager; c'est-à-dire, que M. Peyton, avec deux Vaisseaux, devoit s'arrêter au Détroit de Malaca, pendant que M. Barnet, avec deux autres Vaisseaux, devoit garder le Détroit de la Sonde. Il paroît certain que M. de la Bourdonnais, avec une Escadre de cinq Vaisseaux bien armés, les auroit pris tous deux, auroit pris de même tous les Vaisseaux Marchands de leur Nation, sauvé ceux de France, & se seroit vu en état, non-seulement de ruiner le Commerce des Anglois dans l'Inde, mais de s'emparer même de tous leurs Etablissemens.

La nécessité de secourir du moins Pondichery, qui l'en pressoit vivement, & qui, dans sa juste allarme, ne pouvoit lui promettre, pour renfort, que de lui envoyer l'Equipage du Favori, par le premier Vaisseau qui arriveroit de Bengale, le détermina, malgré les ordres de la Compagnie, à

garder le Neptune, alors prêt à faire voile pour l'Europe.. Il fit partir, à sa place, la Charmante. Ainsi le Bourbon de 44 canons, le Neptune de 40, l'Insulaire de 30, la Favorite de 26, la Renommée de 26, & une Découverte de 18, lui restoient ; mais il étoit question d'armer ces cinq Vaisseaux, & M. de la Bourdonnais manquoit de tout. Dès l'année précédente, une sécheresse extraordinaire avoit causé la plus affreuse disette dans l'Ile de France. La récolte de l'année courante avoit été ravagée par des Sauterelles. Le St Geran avoit fait naufrage avec toutes les provisions destinées pour l'Ile. Il n'y restoit de vivres, que pour quatre ou cinq mois. Malgré tant d'obstacles, M. de la Bourdonnais, parvint, par une sage œconomie & d'heureuses distributions, à former son armement. A la place des hommes qui lui manquoient, il prit des Negres dans les Habitations, à des conditions avantageuses pour les Habitans. En un mot, à force de soin & d'industrie, l'Escadre se trouva prête à recevoir ses ordres, au mois de Mai 1745.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS.

Il étoit prêt à partir, lorsque la Frégate l'*Expédition* parut, & lui annon-

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANCOIS. DE PONDICHERY.

M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. 1745.

ça que l'*Achille*, le *St Louis*, le *Phenix*, le *Lys* & le *Duc d'Orléans*, devoient arriver aux Iles en Octobre. Cette Frégate lui apportoit en même-tems des ordres du Roi, pour commander tous ces Vaisseaux, pour les armer en guerre, pour aller conduire dans l'Inde les fonds de la Compagnie, & soutenir l'honneur de la Nation.

Les Vaisseaux d'Europe, qui lui étoient adressés, devoient naturellement arriver aux Iles en Septembre; & son espérance étoit d'en partir en Novembre pour Pondichery. Mais ils n'arriverent malheureusement qu'en Janvier 1746; & leur retardement produisit de fâcheux effets, tels que de laisser trop peu de tems pour les réparer, & de donner, aux Vaisseaux du premier armement, celui de consumer presqu'entierement leurs vivres. A mesure que ceux d'Europe arriverent, & que M. de la Bourdonnais les eut rendus propres à la guerre (6), il fut obligé de les envoyer à Madagascar, pour y pouvoir subsister, & pour y amasser des vivres, en attendant qu'il

(6) Il n'avoit que l'Achille, qui fut armée en guerre: les autres ne l'étoient pas plus que de simples Vaisseaux Marchands, page, 44.

les allât joindre avec le reste de l'Escadre.

Enfin tout étant prêt pour le départ, il mit à la voile le 24 Mars 1746. Les Vaisseaux, qui l'accompagnoient, n'avoient de vivres que pour 65 jours. Dans la nécessité de joindre ceux qu'il avoit envoyés à Madagascar, il y mouilla, le 4 Avril, à *Foulepointe*. Il y apprit, par le Canot de la *Parfaite*, qu'elle avoit huit milliers de riz à bord, & que *la Renommée* en avoit 90 à cent milliers. Mais cette heureuse nouvelle fut mêlée de beaucoup d'amertume, puisqu'en même-tems on lui annonça que le St Pierre, Vaisseau qui lui appartenoit en partie, chargé de 500 milliers de riz & de 80 Negres, avoit fait naufrage, & que tout l'Equipage avoit péri, à l'exception du Capitaine, de quatre Officiers & dix Matelots.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. 1746.

Ce malheur fut bien-tôt suivi d'un autre, plus funeste à ses projets. Il avoit donné ordre d'appareiller à deux heures; mais le tems devint si mauvais, qu'il fut impossible de lever l'ancre, & qu'on fut contraint de couper les cables. La violence du vent ne fit qu'augmenter, & continua si furieusement que l'Escadre fut dispersée. L'*Achille*, que M. de la Bourdonnais

Supplém. a l'Etablissement François de Pondichery. M. Dupleix, & M. de la Bourdonnais. 1746.

montoit, eut presque tous ses mâts brisés à huit lieues de Terre. A dix heures du soir, il avoit sept piés d'eau dans la Cale, & trois piés dans l'Entrepont. Les effets étoient à flot, & rouloient avec tant de violence, que la crainte d'être écrasés, empêchoit les plus hardis d'y descendre. Cependant, il n'y avoit aucune espérance de salut, si l'on ne vuidoit promptement l'eau, qui gagnoit toujours. M. de la Bourdonnais entreprit lui-même d'y pénétrer, & fut assez heureux pour parvenir jusqu'aux écoutilles, qu'il ouvrit. Sur le champ, il fit grayer quatre pompes, qui travaillerent avec toute la vivacité possible : mais tous ces efforts n'étant pas capables de soulager le Vaisseau, quoiqu'on eût déja pris le parti de jetter à la Mer six canons de huit, du Gaillard de derriere, le désespoir s'empara d'une partie de l'Equipage, & la plûpart des Matelots, comme des Soldats, devinrent incapables des manœuvres les plus nécessaires. Enfin, chacun se croyoit la proie d'une mort certaine, lorsqu'au point du jour, les flots commencerent à se calmer. Alors M. de la Bourdonnais fit grayer quelques petites voiles sur les tronçons des mâts, & gagna la Baie

SUPPLEM. L'ETABLIS SEMENT FRANÇOIS DE PONDI CHERY. M. DU PLEIX, & M DE LA BOUR DONNAIS. 1746.

d'Antongil, accompagné du *Lys*, qui étoit aussi fort maltraité. Il y eut, sur l'*Achille*, huit Hommes tués ou noyés pendant la tempête, & plusieurs furent blessés. Le 8, ces deux Vaisseaux mouillerent à l'Ile Marotte, c'est-à-dire, dans un lieu désert, d'où l'on ne pouvoit attendre aucune sorte de secours.

On commença par envoyer, à la découverte, quelques Canots du Pays, pour apprendre le sort des autres Vaisseaux. Heureusement ils arriverent tous, les uns après les autres, à l'exception du Neptune, qui avoit péri. Les Equipages, excedés de fatigue, avoient besoin de repos; mais il falloit faire un effort pour s'éloigner de ce malheureux Pays, où tout manquoit, & où le peu de vivres qui restoit sur tous les Vaisseaux, ne permettoit pas de séjourner bien long-tems. On travailla vivement aux réparations, quoique les difficultés fussent presqu'insurmontables. Les bords de l'Ile Marotte sont généralement escarpés & couverts de mauvais bois. On choisit d'abord l'endroit le moins incommode, pour y faire un Quai. On y établit des Atteliers, assez vastes pour le travail des Mâtures. On construisit des Forges, pour façonner les cercles des mâts &

Supplem. à l'Etablissement François de Pondichery. M. Dupleix, & M. de la Bourdonnais. 1746.

les autres ferremens, & des Corderies pour les cordages nécessaires aux Vaisseaux. On entreprit de faire venir de Madagascar, les bois propres au radoub. Mais en supposant qu'on les pût transporter au travers d'un Marais, au-delà duquel ils étoient situés, il falloit encore les faire descendre pendant sept ou huit lieues, par une Riviere qui n'avoit pas assez de profondeur pour les recevoir à flot; & de l'embouchure de cette Riviere à l'Ile Marotte, il y avoit encore une lieue de Mer à travers. La nécessité est ingénieuse. M. de la Bourdonnais conçut qu'avec des Troncs d'arbres, des branchages & des roseaux, il n'étoit pas impossible de pratiquer un chemin dans le Marais. Il jugea que le peu d'eau de la Riviere, quoiqu'insuffisant pour faire flotter les grosses pieces, aideroit du moins à les tirer à force de bras, & qu'enfin, les suspendant sur des Pyrogues & des Chaloupes, attachées l'une à l'autre, on parviendroit à leur faire traverser la lieue de Mer. Il se persuada aussi que malgré le naufrage de Neptune, on pourroit trouver des ressources dans ce Bâtiment, & que sa Mâture serviroit du moins à remplacer celle

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. 1746.

d'un autre. Tout fut exécuté avec tant d'ardeur & de diligence, que malgré les pluies continuelles, malgré la maladie, qui se répandit dans les Equipages, & la perte de 95 Hommes, en quarante-huit jours, l'Escadre fut en état de remettre en Mer.

En sortant de la Baye d'Antongil, elle étoit composée de neuf Vaisseaux, & de trois mille trois cens quarante-deux Hommes d'Equipage, dans lesquels étoient compris sept cens vingt Negres & trois à quatre cens Malades.

Combat naval.

M. de la Bourdonnais arriva bientôt devant Mahé, d'où il détacha le Vaisseau l'*Insulaire*, pour recueillir des informations. Le rendez vous fut donné sous l'Ile de Ceylan. Il apprit, au retour de ce Vaisseau, que l'Escadre Angloise y étoit à l'ancre. La joie & l'ardeur furent générales sur les neuf Vaisseaux François. On résolut, au Conseil, que si l'on avoit le vent à l'Ennemi, sans autre combat on iroit à l'abordage. Enfin, le 6 de Juillet, à la Côte de Coromandel, on apperçut les Ennemis, qui venoient à toutes voiles sur l'Escadre, avec l'avantage du vent. Elle se mit en ligne, pour les attendre. Leur ardeur parut se rallentir,

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.
M. DUPLEIX, & M. DE LABOURDONNAIS.
1746.

après avoir observé la contenance des François : cependant ils s'approcherent ensuite, mais à petites voiles; & vers quatre heures & demie, ils engagerent le combat. Leur Escadre étoit composée d'un Vaisseau de 64 canons, deux de 56, un de 50, un de 40, & une Frégate de 20. M. de la Bourdonnais avoit alors, dans la sienne, un Vaisseau de 60 canons, un de 36, trois de 34, un de 30, deux de 28 & un de 26. Tout le canon des Anglois étoit de 24; & du côté des François, l'*Achilles* seul avoit du 18 : les autres n'avoient que du 12 & du 8. Personne n'ignore que dans un combat de Mer, la supériorité de l'Artillerie décide de tout. D'abord trois Vaisseaux François furent mis hors de combat; & le *Neptune*, restant seul à l'avant-garde, n'auroit pû manquer d'être écrasé, si M. de la Bourdonnais ne s'étoit hâté de le devancer. Alors le combat devint plus furieux que jamais, & pendant un quart d'heure ce brave Chef d'Escadre essuya tout le feu des Ennemis. Enfin, rebutés de la résistance des François, ils se retirerent après trois heures de combat. M. de la Bourdonnais se prépara, toute la nuit, à recommencer l'action;

SUPPLEM. L'ETABLI SEMEN FRANÇOIS DE PONDI CHERI.

M. DU PLEIX, & DE LA BOU DONNAIS. 1746.

& le vent n'ayant pas changé le lendemain, il fut obligé d'attendre les Anglois pendant tout le jour; mais ils ne jugerent pas à propos de revenir au combat.

Ce ne fut pas, sans un extrême regret, que les François virent leurs Ennemis échappés. Malgré la supériorité de l'Artillerie Angloise, leurs Equipages étant les plus forts, ils se promettoient un avantage décisif, s'ils en avoient pu venir à l'abordage; & la ruine de l'Escadre Angloise assuroit le succès de toutes leurs entreprises: mais elle avoit l'avantage du vent. D'ailleurs, M. de la Bourdonnais, se trouvant sans vivres, avec un grand nombre de Malades & de Blessés, fut contraint de renoncer à la poursuite de l'Ennemi, & de ramener ses Vaisseaux à Pondichery, où il arriva le 8 Juillet 1746, à neuf heures du soir.

Origine des démêlés de MM. Dupleix & de Bourdonnais.

Là commencerent malheureusement ses démêlés avec M. Dupleix, &, de part & d'autre, ces ressentimens, qu'il ne sera peut-être jamais aisé d'éclaircir. Soit qu'ils vinssent de la jalousie du commandement, ou de la différente opinion que chacun avoit de son devoir & des intérêts de la

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS, DE PONDICHERI. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. 1746.

Compagnie, on rend justice au mérite de l'un & de l'autre; & l'on regrette, après la lecture même des accusations & des défenses, que deux Hommes de cette capacité ne se soient pas mieux entendus. Ils ont sçu donner, tous deux, beaucoup de vraisemblance à l'apologie de leur conduite; mais il n'en est pas moins malheureux que leurs vues n'aient pu s'accorder. Après avoir passé près d'un mois à Pondichery, M. de la Bourdonnais, assez mécontent de n'avoir pas obtenu du Gouverneur toute l'Artillerie nécessaire à son Escadre, ni des munitions de guerre suffisantes, ni même d'assez bonne eau pour garantir ses Equipages du flux de sang (7), d'accord néanmoins avec lui sur la nécessité d'achever, dans un combat décisif, la ruine de l'Escadre Angloise, remit à la voile, le 4 d'Août, pour la chercher.

Les vents lui furent si contraires, qu'il employa treize jours à gagner Negapatan. Tandis qu'il s'y occupoit à négocier avec les Hollandois, pour se faire rendre une Prise Françoise, qu'ils avoient achetée des Anglois, contre la bonne foi des Traités, il fut

(7) Page 61.

averti qu'il paroiſſoit ſix Vaiſſeaux au vent de Negapatan. C'étoit l'Eſcadre Angloiſe, qui fut bien-tôt reconnue. Les François leverent l'ancre, après avoir arboré le Pavillon Hollandois, pour attirer l'Ennemi; & tous leurs Vaiſſeaux firent voile un moment après. Mais le changement du Pavillon ne put tromper les Anglois. Ils reconnurent auſſi l'Eſcadre Françoiſe, & profitant encore une fois de l'avantage du vent, ils virerent auſſitôt de bord, pour s'enfuir à toutes voiles. M. de la Bourdonnais les pourſuivit pendant tout le jour; & comme on eſt obligé, dans cette Mer, de mouiller la nuit, pour attendre les vents de Terre, il les eût ſurpris, le ſecond jour, à l'ancre, ſi, pour fuir plus promptement, ils n'euſſent coupé leur Cable. Il les pourſuivit encore, & ſon ardeur lui ayant fait devancer ſon Eſcadre, de deux lieues, il alloit attaquer ſeul, lorſque le vent les lui déroba. Il eut ainſi la douleur de les voir échapper une ſeconde fois, mais la ſatisfaction du moins de leur faire abandonner la Côte.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. 1746.

Quoiqu'il fût toujours à craindre de les voir reparoître, avec des renforts

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.
M. DUPLEIX, & M. DE LABOURDONNAIS.
1746.

qui pouvoient leur arriver, M. de la Bourdonnais entreprit de faire le Siége de Madras. La continuation de ses différends (8) avec le Gouverneur de Pondichery, & la difficulté d'obtenir tout ce qu'il jugeoit nécessaire à cette expédition, ne l'empêcherent point de s'y disposer. Il étoit retourné à Pondichery; il en partit la nuit du 12 au 13 Septembre, avec neuf Vaisseaux & deux Galiotes à bombes. Le *St. Louis* & *le Brillant* eurent ordre de prendre le large, & de pousser au-delà de Madras, pour couper passage aux embarcations qui pourroient se sauver de la Rade; pendant que le *Neptune* & *le Bourbon* devoient entrer dans la Rade même. Les autres Vaisseaux suivoient, avec toutes les Troupes de débarquement.

Siége de Madras.

Le 14, à quatre lieues de Madras, M. de la Bourdonnais mit à terre cinq ou six cens Hommes, avec deux petites pieces de Campagne, dans la crainte que les Ennemis ne lui disputassent la descente, qui d'elle-même est si difficile, qu'elle ne se peut faire que dans des Bateaux du Pays, conduits par des Naturels; c'est-à-dire, par les Hom-

(8) Page 61 & suiv.

es du monde les plus poltrons Il les ınnoissoit assez, pour sçavoir qu'à la emiere blessure de quelqu'un d'en-'eux, tous les autres auroient pris la ite, & fait manquer par conséquent n entreprise.

Le 15, ayant fait le tour de la Côte, nesure que les Troupes avançoient r terre, il se trouva, vers le midi du ême jour, presqu'à la portée du ca-ın de la Ville. Les Troupes du pre-ier débarquement étoient déja sur le rrein ennemi. Il fit alors un second barquement, & lui-même descendit ec le reste des Soldats destinés à faire Siége. Tous consistoient en mille ou ıze cens Européens, quatre cens Cy-is, Soldats du Pays, & trois à qua-e cens Negres des Iles. Il restoit, à ırd de tous les Vaisseaux, environ x-huit cens Hommes.

Les Troupes du premier débarque-ent se trouvoient si fatiguées, que [. de la Bourdonnais leur fit faire alte; campa près d'une Pagode, dans une ande Place, environnée de maisons. près avoir pris de justes mesures pour sûreté de ce Camp, il fit partir M. : Rostaing, avec un détachement de nt Hommes, & un Ingénieur, pour

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX, & M. DE LABOURDONNAIS.

1746.

reconnoître la Ville; & dans l'intervalle, il descendit au bord de la Mer, où il fit faire un autre petit Camp, défendu par une palissade, pour y déposer les munitions de guerre & de bouche, qui devoient servir au Siége. Enfin, sur les observations des deux Officiers, il choisit une hauteur avancée en Mer, pour monter une batterie de Mortiers, qui pouvoit, en mêmetems, battre la Ville, & protéger l'Escadre Françoise.

A peine cet ouvrage fut achevé, qu'on vit arriver au Camp M. Barnaval, Anglois, mais Gendre du Gouverneur de Pondichery, que cette seconde qualité fit recevoir librement, quoiqu'il fût venu sans passeport. Il déclara qu'il étoit chargé, par le Gouverneur de Madras, de demander, pour les Femmes, la permission de sortir de la Ville. Elle lui fut accordée seulement pour sa Femme, & pour celle du Gouverneur. Mais ces deux Dames refuserent une faveur exclusive, & le Commandant François n'en fut pas affligé. Le 16, s'étant approché de la Ville, tandis qu'on formoit les batteries, quelques Troupes du Pays, à la solde des Anglois, sortirent des murs;

&

& le jour suivant, elles troublerent le nouveau Camp des François, par le feu de leur mousqueterie : mais elles furent si vivement repoussées, que la plûpart, au lieu de rentrer dans la Ville, prirent la fuite vers les terres. Le même jour, les François s'emparerent d'un Fauxbourg, & de la maison de campagne du Gouverneur. Le 18, la Ville fut battue de douze mortiers ; & vers la nuit, trois des plus grands Vaisseaux de l'Escadre commencerent à la canoner.

SUPPLEM. L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. 1746.

Dans cette conjoncture, M. de la Bourdonnais fut informé, par une Lettre du Gouverneur de Pondichery, qu'on avoit vû paroître plusieurs Vaisseaux, qui ne pouvoient être que l'Escadre Angloise, résolue vraisemblablement de secourir la Place. Le seul parti, pour les Assiégeans, étoit de pousser leur entreprise avec la derniere vigueur, parceque la prise de Madras faisoit évanouir le danger. Ils se disposerent à donner l'assaut, & le feu continua vivement; mais les Assiégés n'attendirent pas l'extrêmité. Le 19, à huit heures du soir, une Lettre de Madame de Barneval, à M. de la Bourdonnais, proposa, de la part du Gou-

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. 1746.

verneur, un accommodement entre les deux Nations. Les François, menacés d'une Escadre ennemie, ne balancerent point à saisir l'occasion d'assurer leurs avantages. La réponse de leur Commandant fut une promesse de faire cesser le feu, depuis six heures du matin jusqu'à huit, pour donner aux Députés des Anglois la liberté de venir au Camp. Sa Lettre devoit leur servir de passeport.

En effet, le 20, deux des principaux Habitans, MM. Haliburton & Monson, se présenterent à la Garde, & furent conduits au Commandant. Aprés avoir demandé la communication de ses pouvoirs, ils tenterent de lui persuader que leur Ville, étant sur les Terres du Mogol, devoit être en sûreté. Mais ils sentirent bientôt la foiblesse de cette objection, lorsqu'on leur eut représenté leurs propres hostilités contre les François sur les mêmes Terres; & commençant une négociation plus sérieuse, ils demanderent à M. de la Bourdonnais, quelle contribution il vouloit leur imposer, pour laisser leur Ville en paix. Il leur repondit: » qu'il » ne vendoit pas l'honneur, & que » le Pavillon du Roi, son Maître, se-

roit arboré sur les murs de Madras, ou qu'il y perdroit la vie «. Cette roposition parut les révolter. Ils ré-liquerent, qu'ils étoient venus pour icheter leur Ville; & que, s'ils en erdoient l'espoir, ils se défendroient isqu'à la derniere extrêmité. Alors, I. de la Bourdonnais leur dit: » qu'il lui rendroit la Ville & tout ce qu'elle contenoit; qu'il leur donnoit sa parole de la leur remettre pour une rançon, & qu'ils le trouveroient raisonnable sur tout ce qui concernoit l'intérêt. Ils lui demanderent ce qu'il appelloit raisonnable? Et pour leur faire comprendre sa pensée, prenant le chapeau de l'un d'eux: je suppose, leur dit-il, que ce chapeau vaut six roupies; vous m'en donne-:ez trois ou quatre, & de même du ·este «. Ils voulurent exiger que tous articles du Rachat fussent arrêtés, le prix fixé, avant que la Ville fût rée aux Vainqueurs. C'étoit une e. Les discussions de cette nature mandent un grand nombre de conences. L'Escadre Angloise pouvoit iver. D'ailleurs, le bruit commen-t à se répandre, que les Assiégés sol-:toient le Nabab d'Arcate de les se-

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.
M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS.
1746.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX, & M DE LA BOURDONNAIS. 1746.

courir ; & ce Prince, survenant avec douze ou quinze mille Hommes, pouvoit mettre les François dans la nécessité de se retirer sur leurs Vaisseaux. En un mot, tous les hasards étoient pour la Ville. Aussi M. de la Bourdonnais signifia-t-il aux Députés qu'il falloit se rendre, ou se résoudre à toutes les extrêmités de la guerre. Ils demanderent la liberté de retourner à Madras, pour en conférer avec leur Gouverneur. Elle leur fut accordée : mais au même instant, le feu recommença jusqu'à trois heures, tems auquel on étoit convenu de le suspendre, pour leur laisser la liberté du retour. M. de la Bourdonnais profita de l'intervalle, pour se disposer sérieusement à l'assaut. Quatre cens Hommes des Vaisseaux eurent ordre de descendre à terre, & l'ardeur des Officiers & des Soldats fut égale.

Le soir, vers six heures, on vit arriver Francisque Pereyro, autrefois Chirurgien du Nabab d'Arcate. Cet Homme, attaché depuis long tems aux François, mais auquel on connoissoit des liaisons avec les Anglois de Madras, avoit demandé, au Commandant François, la permission d'y entrer, pour les

exciter promptement à se rendre, & l'avoit obtenue, sous promesse de rapporter ses observations. Il dit à M de la Bourdonnais, de la part du Gouverneur, que les Députés n'avoient pu revenir, parcequ'on n'avoit pu prendre encore aucune résolution, & que les Habitans le supplioient de prolonger la trêve pendant toute la nuit, pour leur donner le tems de délibérer. Il ajouta même qu'il s'étoit rendu garant que cette grace ne leur seroit pas refusée. Mais le Commandant, également surpris du message, & de le recevoir d'un Homme sans titre & sans caractere, renvoya sur-le-champ Pereyro, avec une déclaration par écrit, que le feu ne cesseroit que le lendemain, depuis six heures jusqu'à huit; & que si les Députés ne revenoient alors avec une parole positive, il n'écouteroit plus aucune proposition. En effet, le feu recommença vers le soir, avec plus de violence que jamais, & dura toute la nuit, de Mer & de Terre.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. 1746.

Les Députés revinrent le jour suivant, & se rendirent enfin aux conditions qu'on leur avoit imposées. On dressa les Articles de la Capitulation: Ils furent portées au Gouverneur, qui

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS.

1746.

les renvoya, mais avec ordre de représenter que, ni lui, ni le Conseil, ne devoient être prisonniers de guerre pendant qu'on traiteroit du Rachat. Sur cette représentation, M. de la Bourdonnais, qui les vouloit prisonniers jusqu'au moment où les Articles du Rachat seroient convenus, se contenta de promettre une acte de liberté, pour le Gouverneur & le Conseil, lorsqu'on seroit d'accord sur ce point; & les Députés demandant alors que cette Clause fût inserée dans la Capitulation (9), il y consentit. Enfin, les

(9) La voici, dans ses propres termes. Le Fort S. Georges & la Ville de Madras, avec leurs dépendances, seront remis aujourd'hui, 27 Septembre, à deux heures après midi, à M. de la Bourdonnais. Toute la Garnison, Officiers, Soldats, le Conseil, & généralement tous les Anglois qui sont dans le Fort & la Ville, demeureront Prisonniers de guerre. Tous les Conseillers, Officiers, Employés & autres MM. Anglois de l'Etat-Major, seront libres, sur leur parole, d'aller & venir où bon leur semblera, même en Europe, à condition qu'ils ne porteront point les armes contre la France offensivement, ni défensivement, qu'ils n'aient été échangés, le tout aux termes prescrits à nos François par M. Barnet.

Pour faciliter à MM. les Anglois le rachat de leur Place, & rendre valides les actes qui seront passés en conséquence, M. le Gouverneur & son Conseil, cesseront d'être Prisonniers de guerre au moment qu'ils entreront en négociation, & M. de la Bourdonnais s'oblige de leur en donner un acte authentique, vingt-quatre heures avant la premiere séance.

Les Articles de la Capitulation signés, ceux du rachat de la Place seront reglés à l'amiable par M.

Députés porterent la Capitulation au Gouverneur, qui ne fit plus difficulté de la signer. En la recevant, M. de

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLÈIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. 1746.

de la Bourdonnais, & par M. le Gouverneur Anglois, ou ses Députés, qui s'engageront de livrer de bonne foi, aux François, tous les Effets, Marchandises reçues des Marchands ou à recevoir; les Livres de compte, les Magasins, les Arsenaux, Vaisseaux, Provisions de guerre & de bouche, & tous les biens appartenans à la Compagnie d'Angleterre, sans qu'il leur soit permis de rien réserver; en outre les Matieres d'or & d'argent, Marchandises, Meubles & autres effets quelconques, renfermés dans la Ville, le Fort & les Fauxbourgs; à quelques personnes qu'ils appartiennent, sans en rien excepter, ainsi qu'il est du droit de la guerre.

La Garnison sera conduite au Fort Saint David, Prisonniere de guerre; & si, par rachat, on rend la Ville de Madras, MM. les Anglois seront les maîtres de reprendre leur Garnison, pour se défendre contre les gens du Pays. Pour cet effet, il sera remis aux François, par MM. les Anglois, une quantité égale de Prisonniers; & s'ils n'en ont pas assez à present, les premiers François, qui seront faits Prisonniers depuis la Capitulation, seront libres jusqu'au nombre de leur Garnison complettée.

Les Matelots seront envoyés à Goudelour; l'échange en commencera par ceux qui sont actuellement à Pondichery, & le reste passera sur leurs Vaisseaux en Angleterre. Mais ils ne pourront pas porter les armes contre la France, que l'échange n'ait été fait d'un pareil nombre de Matelots, soit aux Indes, soit en Europe, & sur-tout aux Indes par préférence.

A ces conditions, la Porte de Watergruel sera livrée à M. de la Bourdonnais, à deux heures après midi; les postes de la Place seront relevés par ses Troupes; on fera à M. de la Bourdonnais la déclaration des mines, contre-mines, & autres souterrains chargés de poudre.

Fait & arrêté au Camp François, le 21 Septembre 1746. *Signé*, N. Morse, Williams Monson,

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.
M. DUPLEIX, & M. DE LABOURDONNAIS.
1746.

la Bourdonnais renouvella solemnellement la promesse de remettre Madras aux Anglois, moyennant une rançon.« » Les Députés lui dirent, alors, qu'il » étoit le maître d'entrer dans la Ville, » quand il lui plairoit. Tout à l'heure, » répondit M. de la Bourdonnais ; » & sur-le-champ il ordonna de battre » la générale «. Les Troupes étant assemblées, il fit publier une défense, sous peine de la vie, de rien piller dans la Place. On verra bien-tôt combien le détail de ces circonstances est nécessaire pour d'autres explications.

M. de la Bourdonnais s'étant mis en marche, pour prendre possession de la Ville, le Gouverneur s'avança seul jusqu'à l'extrêmité du Pont-levis, lui présenta son Epée, qu'il reçut, mais qu'il lui rendit aussi-tôt, & pénétra dans Madras. Au même moment, le Pavillon Anglois disparut, celui de France fut arboré, & salué de vingt un coups de canons. Les Vaisseaux de l'Escadre amarinerent, & conduisirent au large *la Princesse Marie*, Navire Anglois, qui se trouva dans la Rade, & qui n'avoit que du lest.

* John Halliburton, Députés, reçu la copie. Signé, Despré-Mesnil, Mahé de la Villebague, G. Desjardins.

On observe ici, à l'honneur du Gouverneur Anglois, qu'il eut l'attention d'avertir M. de la Bourdonnais du désordre qui régnoit dans la Ville, & qu'il le pria d'être persuadé que les honnêtes gens n'avoient aucune part à la mutinerie des Soldats, » qui, » étant ivres, couroient comme des » furieux, en criant qu'il falloit plutôt périr que se rendre : que quelques-uns disoient même, qu'ils ne » se soucioient pas de mourir, pourvu qu'ils tuassent le Général François ». Ces emportemens, qui firent craindre pour la vie de M. de la Bourdonnais, obligerent dix ou douze Officiers de Marine à l'accompagner pendant tout le jour. Son premier soin fut d'établir des Gardes autour de la Place, & d'assurer les communications, autant pour y faire regner l'ordre, que pour empêcher qu'il n'en sortît aucun effet. Après ces précautions, il se rendit à l'Eglise des Capucins, où toutes les Dames, qui s'étoient réfugiées dans cet asyle, sembloient attendre leur sort, avec une mortelle frayeur. Elles trembloient au seul nom des Caffres, dont elles savoient que les Troupes Françoises étoient mêlées ; & ces Peu-

SUPPLEM. A L'ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. 1746.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. 1745.

ples ont en effet une juste réputation de férocité. M. de la Bourdonnais rassura les Dames Angloises par ses politesses, les fit reconduire à leurs maisons, sous des Escortes Françoises, & pour leur ôter tout sujet d'inquiétude, par des mesures capables de contenir le Soldat, il logea un Officier dans chaque maison. Ensuite il alla prendre possession du Gouvernement, où toutes les clés lui furent apportées. Là, dans l'agitation de tant de soins, il annonça au Gouverneur de Pondichery le succès des armes Françoises, par un Billet, qui portoit la datte de l'heure, & qui fut bientôt suivi d'un autre, par lequel il lui marquoit que la précipitation, avec laquelle les Anglois s'étoient rendus, leur avoit fait oublier de lui demander un double de la Capitulation. Le *Te Deum* fut chanté immédiatement, dans l'Eglise des Capucins, au bruit de tout le canon de la Ville & des Vaisseaux. Comme le tems n'avoit pas encore permis d'arrêter tous les Prisonniers, cinquante Soldats Anglois trouverent le moyen de déserter avec leurs armes. Mais de nombreuses Patrouilles, qui ne cesserent pas toute la nuit, retirent les au-

tres ; & les ordres du Commandant François furent si ponctuellement exécutés, que le matin du jour suivant le calme & la sûreté se trouverent heureusement rétablis, avec autant de police que dans aucune Ville de l'Europe.

SUPPL. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. 1746.

On nous explique le Plan de M. de la Bourdonnais, pour tirer un parti avantageux de sa conquête & pour profiter de la supériorité que son Escadre lui donnoit dans l'Inde. » Comme la » Mousson l'obligeoit de quitter la » Côte, vers le milieu d'Octobre, & » qu'il ne pouvoit, par conséquent, » s'arrêter plus de vingt ou vingt-cinq » jours à Madras, espace trop court » pour lui permettre d'enlever toutes » les marchandises & tous les effets » qui se trouvoient dans la Ville, il » crut qu'il lui suffisoit d'emporter en » nature ce qui appartenoit à la Com» pagnie d'Angleterre ; & son dessein » étoit de comprendre tout le reste » dans le rançonnement. Dans cette » vûe, il se proposoit d'envoyer » aux deux Isles de son Gouverne» ment, *le Neptune* & *la Princesse* » *Marie*, chargés des effets de Madras; » *le St. Louis* & *le Lys*, chargés à Pon» dichery de marchandises pour l'Eu-

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX, & DE LA BOURDONNAIS. 1746.

» rope, avec *la Renommée* & *le Sumatra*, destinés à porter des vivres. » Ces six Vaisseaux, rendus aux Isles, » y devoient attendre au Port l'arrivée » de M. de la Bourdonnais, & leurs » Equipages servir à la défense des Isles, s'il arrivoit qu'elles fussent attaquées. Pendant ce tems il vouloit » rester dans l'Inde avec sept gros Vaisseaux l'*Achille*, le *Phenix*, le *Duc* » *d'Orleans* & le *Bourbon*, auxquels » devoient se joindre le *Centaure*, le » *Mars* & le *Brillant*, qu'on avoit armés en guerre aux Isles, suivant ses » ordres, & qui arriverent en effet à » Pondichery, le 8 d'Octobre. Une » de ses prises, nommée le *Vaillant*, » pouvoit lui servir de Découverte. » Tous ces Vaisseaux auroient formé » une Escadre formidable, avec laquelle il comptoit quitter la Côte, au » milieu d'Octobre, pour aller chercher l'Escadre Angloise. L'évenement a prouvé qu'en effet il auroit » trouvé à Achem, le Capitaine Griffin, avec deux Vaisseaux de guerre, » qu'il ne lui auroit pas été difficile » d'enlever. De-là, il comptoit revenir, » en Janvier, à la Côte de Coromandel, & tomber sur le Fort St. David.

» Alors, profitant de la Mousson, il » pouvoit, en huit jours, se rendre » à la Côte de Malabar, où les An- » glois n'ayant aucunes forces capa- » bles de lui résister, il mettoit à con- » tribution tous leurs Comptoirs, s'en » revenoit à Pondichery prendre les » Cargaisons destinées pour l'Europe, » & partoit, au mois d'Octobre, pour » aller chercher aux Isles les six Vais- » seaux chargés, qui l'y attendoient. » C'est ainsi qu'à la fin de 1748, il se- » roit arrivé en France, avec quatorze » ou quinze Vaisseaux richement char- » gés des dépouilles des Anglois, & » tout au moins de trente millions. On doute qu'il soit possible de conce- voir un projet de campagne plus beau, mieux combiné, & dont le succès fût moins douteux. Tel est aussi le juge- ment que tous les Marins en ont porté.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT. FRANÇOIS DE PONDICHERI M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. 1746.

Mais ces grandes vues furent bien- tôt renversées par divers obstacles. Le Gouverneur de Pondichery n'avoit pas les mêmes idées, que M. de la Bour- donnais, des avantages d'une rançon, & ne la croyoit pas convenable aux inté- rêts de la Compagnie. D'ailleurs dans la supposition de la prise de Madras,

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX & M. DE LA BOURDONNAIS.

1746.

il avoit promis d'avance de remettre cette Ville au Nabab d'Arcate. Ainsi, lorsque M. de la Bourdonnais ne pensoit plus qu'à former le compte général de ce qui s'étoit trouvé dans la Place (10), & qu'à regler les Articles

(10) On conçoit que les Anglois, menacés d'un Siége depuis long-tems, surtout depuis la fuite de leur Escadre, avoient eu la précaution de faire sortir de leur Ville, & de mettre en sûreté, leurs plus précieux effets. Ils en avoient même fait sortir leurs Femmes, qui s'étoient retirées chez les Hollandois, où elles seroient restées, si le traitement qu'elles y reçurent ne leur eût déplu. On donne pour preuve de leurs précautions, que le Vaisseau François l'*Insulaire*, ayant été fort maltraité dans le combat du 6 Juillet, & M. de la Bourdonnais l'ayant envoyé à Bengale, pour se raccommoder, ce Vaisseau, en entrant dans le Gange, rencontra un petit Bâtiment Anglois qui venoit de Madras; & que s'en étant emparé, il y trouva, entr'autres richesses que les Anglois sauvoient de leur Ville, une caisse de Diamans estimée près de quatre millions. Cette caisse, & les plus précieux effets, dont ce Bâtiment étoit chargé, furent transportés à bord de l'Insulaire, & l'on fit passer 80 Hommes sur le Bâtiment Anglois, où il restoit encore quantité de riches marchandises. Malheureusement l'Insulaire se brisa contre un banc, & périt avec tout son Equipage & ses richesses. Celles, qui étoient restées sur le Bâtiment Anglois, furent remises à Chandernagor, & non-seulement indemniserent la Compagnie Françoise de la perte de son Vaisseau, mais lui valurent plus de 300000 liv. de bénéfice. Madras étoit si desert, lorsque M. de la Bourdonnais y entra, qu'avec les Employés & la Garnison, il n'y restoit que 25 ou 30 Habitans Anglois, 8 à 10 Arméniens, 5 ou 9 Juifs, & un Malabare. *Mémoire*, pages 206 & 207. Cependant voici le compte légalisé des matieres d'or, d'argent, &

de la Rançon avec les Anglois, il fut arrêté par des oppositions, qui dégénérerent en ressentimens particuliers,

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS. DE PONDICHERI. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS. 1746.

autres effets provenant de cette prise.

1°. Une Caisse, contenant deux plaques d'argent fondu, deux ceintures d'or, un collier d'or. 2°. Un sac de gonis, contenant 137 Piastres, 500 Ducatons, 775 Réaux ou demi Réaux. 3°. Un sac, contenant une Ceinture d'argent, une d'or, trois Colliers, moitié grains d'or & de corail, deux Anneaux d'or, une Plaque d'or, un Collier de grains d'or, façon d'olives, deux Bracelets d'or, deux Bracelets d'argent, deux petits morceaux d'or en tirebourre, six Boucles d'oreilles d'or, cinq Bagues d'or à pierre. 4°. Un sac, contenant quatre Bracelets d'or, quatre Bracelets d'argent, deux Chaînes d'argent, trois Colliers moitié grains d'or & de corail; un collier tout grains d'or, un Bracelet d'or, un Collier de grains d'or, deux Anneaux d'or garnis de pierres rouges. 5°. Un morceau de Toile blanche, contenant trois Ceintures d'argent, quatre Bagues d'or à pierre; une Pendeloque d'or garnie de pierreries. 6°. Un sac, contenant deux Anneaux d'or; deux Boucles d'oreilles d'or, une Bague d'or. 7°. Un sac, contenant une Ceinture d'or. 8°. Un sac, contenant vingt-trois Pagodes d'or à l'étoile, soixante Fanons de Madras, quatre Doudous. 9°. Un petit sac, contenant cent Roupies. 10°. Un sac, contenant cinquante Piastres rondes, & une Bague d'or à pierres vertes. 11°. Un sac, contenant soixante-onze Pagodes, vingt-huit Fanons & vingt-huit Caches. 12°. Un sac, contenant cent soixante-huit Roupies. 13°. Un sac, contenant trente-neuf morceaux d'argent fondu, tant grands que petits. 14°. Un paquet en papier, contenant soixante-quinze Pagodes d'or à l'étoile. 15°. Un sac, contenant quatorze mille huit cens soixante-quinze Mamoudis de Guzarate. 16°. Quatre sacs, provenant des coffres forts, & contenant ensemble deux mille une Pagodes à l'étoile & autres, lesquelles évaluées à raison de trois

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURBONNAIS. 1746.

& dans lesquelles il n'est pas aisé de démêler ce qui venoit du vrai zele ou de la jalousie de l'autorité. Ces malcens vingt Roupies pour cent Pagodes, font environ 6403 Roupies. 17°. Un sac provenant du Trésor, contenant cinq cens quatre Roupies d'or, lesquelles évaluées à raison de douze Roupies d'argent chacune, font 6048 Roupies. 18°. Deux sacs, contenant ensemble dix-huit cens quatre-vingt-quinze Roupies, provenant de deux Espagnols qui les avoient volées, & qui furent arrêtés. 19°. Six caisses contenant ensemble vingt-trois mille sept cens Piastres, lesquelles évaluées à raison de 216 Roupies pour cent Piastres, font 51192 Roupies. 20°. Quinze caisses, contenant ensemble cent cinquante mille Roupies. 21°. Quinze sacs, contenant ensemble vingt-huit mille quatre cens soixante-dix Roupies. 22°. Un billet de huit mille cent soixante-dix-huit Roupies, payable en un mois, consenti par M. Morse, Gouverneur de Madras. 23° Dix sacs, contenant ensemble mille marcs de Piastres, lesquels évalués à raison de vingt Roupies au marc, font 20000 Roupies. 24°. Quarante mille Roupies en plusieurs sacs.

Par le Traité de rançon, qui se fit ensuite, le Gouverneur de Madras, & son Conseil Supérieur, s'engagerent à faire payer pour le rachat de leur Fort & de leur Ville, par la Compagnie Marchande d'Angleterre des Indes Orientales à celle de France, la somme d'onze cens mille Pagodes de Madras à l'étoile, aux termes & conditions suivantes. Sçavoir cinq cens mille en Europe, pour lesquelles il seroit fourni à M. de la Bourdonnais un acte en bonne forme, portant que cette somme auroit été payée à Madras en cinq lettres de Change de cent mille Pagodes chacune, tirées sur la Compagnie d'Angleterre en faveur de celle de France; la premiere à quatre mois de vûe; la seconde à cinq mois; la troisieme à six mois; la quatrieme à sept, & la cinquieme à huit. Les autres six cens mille Pagodes devoient être payées en six termes égaux; sçavoir, deux

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

M. DUPLEIX, & M. DE LABOURDONNAIS. 1746.

ieureux différends, qui ont donné ieu dans la suite aux fameuses contesations dont nous avons été témoins, & dont le véritable dénouement est lemeuré fort obscur, durerent jusqu'au milieu d'Octobre, ou du moins ne paroissoient prêts à se terminer que oar des expédiens forcés, lorsqu'un ncident, supérieur à toutes les passions humaines, fit changer la face les affaires. La nuit du 13 ou 14, quoique pendant tout le jour il eût fait e plus beau tems du monde, il s'éleva un Ouragan furieux, qui dispersa 'Escadre Françoise, & qui en fracassa a plus grande partie. L'*Achille* se rouva, le matin, à une lieu de terre, entierement démâté, & chargé en côte

haque année, à commener en Janvier 1747. Le Conseil, le Gouverneur; & les Corps d'Officiers 'Epée & de Plume, onnèrent leur parole 'honneur, que si la Comagnie d'Angleterre manuoit auxdits paiemens, s remettroient aux Franois le Fort de Saint-Georges & la Ville de Madras. Enfin, pour la ûreté desdits paiemens, a Ville de Madras donna our ôtages les deux Enans de M. Morse, Gouverneur, deux Conseillers & leurs Femmes, deux sous-Marchands & deux Arméniens; lesquels Otages devoient être défrayés, par la Compagnie d'Angleterre, soit à Pondichery, soit à l'Ile de France ou de Bourbon. Les autres Articles de ce second Traité, avec quelques changemens que d'autres circonstances y firent apporter, se trouvent au même Mémoire, dans la suite des Pieces justificatives.

SUPPL. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.
M. DUPLEIX, & M. DE LA BOURDONNAIS.
1746.

par un vent d'Est, qui le mettoit en danger de périr avec tout son Equipage. Le *Bourbon*, aussi maltraité, n'avoit pas plus de ressource : le *Phenix* ne paroissoit plus : la *Marie-Gertrude* étoit échouée ; il ne s'en étoit sauvé que quatorze Hommes : le *Duc d'Orleans* avoit été submergé, à six lieues au large : la prise Angloise, nommée la *Princesse Marie*, & le *Neptune*, avoient perdus tous leurs mâts. Deux Bots, un Brigantin Anglois, pris la veille, un Navire Hollandois, qui partoit pour Batavia ; deux Vaisseaux Anglois, qui s'étoient fait voir au large, & vingt ou vingt-cinq Bâtimens du Pays, étoient péris à la Côte. Enfin, presque toutes les Chalingues, qui se trouvoient dans la Rade, étoient misérablement brisées. M. de la Bourdonnais, pénétré de ce spectacle, mais incapable d'être abattu par l'adversité, rassembla quelques Chalingues échappées au naufrage, & tenta de les mettre en Mer, pour porter ses ordres aux Capitaines des Vaisseaux qui paroissoient. La Mer étoit si mauvaise, que personne n'eut la hardiesse de s'y exposer. A force d'argent, il engagea quelques Bateliers à braver tous les pé-

:ils sur une sorte de Radeaux, qu'on nomme *Cantimarons*, composés de cinq ou six morceaux de bois, longs de quinze à vingt pieds, qu'un homme assis conduit avec deux rames.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M. DUPLEIX & M. DE LA BOURDONNAIS. 1746.

Le Gouverneur de Pondichery, toujours persuadé que la Capitulation étoit contraire aux intérêts de la Compagnie, profita de la disgrace de M. de la Bourdonnais, pour le mettre dans la nécessité d'abandonner ses propres vues, à des conditions, à la vérité, par lesquelles il crut sauver ses engagemens avec les Anglois (11),

(11) Il leur représenta l'impossibilité où se trouvoient les François, depuis le malheur qui leur étoit arrivé, d'évacuer la Place en Octobre; la nécessité où il étoit de suivre les débris de son Escadre, & d'aller chercher les moyens de la réparer; enfin, il leur fit sentir que s'ils refusoient de conclure à cette condition, devenue indispensable par les circonstances, il seroit contraint de les abandonner sans Traité à la discrétion de MM. de Pondichery. Les Anglois comprirent que c'étoit un parti forcé, & consentirent aux changemens qui furent faits au premier Traité par l'addition de cinq nouveaux articles. D'un autre côté, M. de la Bourdonnais, à qui le Conseil de Pondichery avoit donné parole de tenir le Traité avec les nouveaux articles, le leur envoya le même jour qu'il fut signé par les Anglois, en leur marquant qu'ils répondroient, en leur propre & privé nom, des contraventions commises contre ce Traité par les François. Mém. pag. 120, 121, & autres.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANCOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX & M. DE LABOURDONNAIS. 1746.

mais qui furent mal exécutées (12) après son départ (13).

(12) Dès le 10 Novemb. » par acte du Conseil de Pondichery, la » Capitulation faite avec » M. de la Boutdonnais, » fut cassée & annullée » dans son entier. Cet » Acte fut signifié juri- » diquement à M. Morse, » Gouverneur Anglois, » & à tout son Conseil, » publié dans la Ville, » lû à la tête des Trou- » pes, & Madras fut dé- » clarée appartenir dé- » formais au Roi de » France & à la Com- » pagnie. M. Morse & » son Conseil firent une » protestation qui ne fut » pas écoutée. Ils fu- » rent conduits à Pondi- » chery. *Mémoire*, page » 140, & Lettre de M. » Mahé de la Villeba- » gue, dans la suite des » pieces justificatives. » pag. 46 & suiv.

Avantures de M. de la Bourdonnais.

(13) En quittant Madras avec les restes de son Escadre, comme il n'avoit plus assez de Vaisseaux pour emmener les Troupes qu'il avoit conduites pour son expédition, il fut obligé d'y laisser plus de 1200 Européens qu'il avoit bien disciplinés, & qui joints avec les Equipages du Neptune, du Bourbon, & du S. Louis & beaucoup d'hommes tirés d'ailleurs du Centaure, du Mars & du Brillant, servirent l'année suivante à la garde de Madras & à la défense de Pondichery, lorsque cette Ville fut assiégée par les Anglois. Ainsi le malheur de l'Escadre Françoise devint fort utile, en procurant à ces deux Places une garnison de près de 3000 François, au lieu de 586, seulement, qui se trouvoient dans le Pays; & la Compagnie dût à cet incident la conservation de tous ses Etablissemens dans l'Inde. *Mémoire*, p. 134 & 135.

Quoique M. de la Bourdonnais cesse ici d'avoir part aux évenemens qui doivent suivre, on ne peut se dispenser, après l'avoir introduit à titre de Voyageur, de recueillir dans cette Note, suivant la méthode à laquelle on s'est toujours attaché, les principales circonstances de son retour. Il remonta sur l'Achille le 9 Octob. 1746. c'est-à-dire, le jour même que les Anglois avoient consenti aux changemens du Traité; & malgré quelques nou-

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.
M. DUPLEIX.
1747.

M. Dupleix prit alors toutes les mesures nécessaires, pour conserver, aux François, la possession de Madras. La

eaux obstacles, qui lui irent suscités par le Conseil de Pondichery, l parvint à rassembler les Vaisseaux de son Escadre, qui étoient allés se adouber dans ce Port. Mais de sept Vaisseaux dont elle se trouvoit composée, n'ayant pû suivre avec les trois plus foibles, qui étoient, le ien, le Sumatra & le Lys, les quatre autres qui étoient le Centaure, e Mars, le Brillant & e S. Louis, il fut enfin obligé de céder au vent qui lui étoit contraire, & de faire route pour les Iles de son Gouvernement. Tandis que es autres allerent heureusement mouiller à Achem, d'où ils retournerent à Pondichery.

En arrivant à l'Ile de France, M. de la Bourdonnais trouva sa place occupée par M. David, que la Compagnie lui avoit donné pour successeur. Les plaintes avoient recommencé sur son administration. Il employa tous ses soins à les détruire, & sa justification fut si complette, que conformément aux ordres conditionnels de la Compagnie, M. David lui remit un ordre du Roi, pour commander les Vaisseaux destinés pour l'Europe. Ses ressentimens céderent à l'amour du devoir. Il étoit question de faire passer en France six Vaisseaux très-foibles, dont plusieurs avoient à peine cent hommes d'Equipage, au travers des Escadres Angloises qui tenoient la Mer; & ce qui faisoit beaucoup plus d'impression sur son ame, il étoit obligé de faire partager le péril à sa femme & ses Enfans, qu'il ramenoit en France.

Au passage du Cap de Bonne Espérance, il essuya une tempête qui dispersa ses six Vaisseaux, & qui lui fit voir la mort de près, avec toute sa famille. Le calme étant revenu, il se vit dans la nécessité de continuer seul sa route, parce que les autres Navires de son Escadre avoient disparu. Trois l'ayant rejoint, ils arriverent ensemble a Angola, où il avoit ordre de relâcher. Mais il ne revit plus les deux autres; & l'on a sû dans la suite, que l'un, ouvert de toutes parts, s'é-

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX.

1747.

plus heureuse fut un Traité conclu avec les Maures, au mois de Février 1747, par lequel ils s'engageoint à ne pas

toit réfugié à la Baie de tous les Saints; où il fut condamné, & que l'autre, étoit retourné à l'Ile de France.

Dans la Rade d'Angola, M. de la Bourdonnais fut averti qu'il paroissoit deux Vaisseaux Anglois. MM. de Lobry, & de Rocour, deux de ses Capitaines, qui les allerent reconnoître dans un Canot, rapporterent que c'étoient des Vaisseaux de guerre. Bien-tôt on en vit paroître un troisieme; c'étoit une confirmation bien claire de toutes les nouvelles d'Europe, qui marquoient qu'un grand nombre d'Ennemis attendoient de tous côtés l'Escadre Françoise, dont on savoit le retour. M. de la Bourdonnais résolut de se défendre, avec ses quatre Vaisseaux, jusqu'à la derniere extrémité; mais il ne se sentit pas assez de dureté pour exposer sa Femme & ses quatre Enfans, au danger dont il se voyoit menacé. Il prit le parti de freter, à Angola, un petit Vaisseau Portugais, pour les transporter à la Côte du Bresil, d'où ils furent conduits à Lisbonne sur un Vaisseau du Roi de Portugal. Ce fut par cette voie qu'ils arriverent heureusement en France. Pour lui, disposé à tous les événemens, après avoir mis sa Femme & ses Enfans à couvert, il fit voile pour la Martinique, où il avoit ordre de se rendre. Dans la persuasion qu'il y rencontreroit des Escadres fort supérieures en forces, il avoit imaginé une manœuvre, dont aucun Marin n'a jamais fait usage, & qu'il n'a supprimée dans son Mémoire, que pour empêcher les Ennemis de la France d'en profiter dans l'occasion. Elle lui donnoit le moyen de sauver le meilleur de ses Vaisseaux, & généralement tous ses Equipages. Mais, étant arrivé sans accident à la Martinique, il fut dispensé de faire usage de son invention.

Ses quatre Vaisseaux étoient en sûreté dans cette Ile; mais il falloit assurer leur retour en Europe. Il avoit ordre d'attendre, à la Martinique, jusqu'à la fin d'Octobre 1747, l'escorte des Vaisseaux du Roi, & d'envoyer un Officier bien

remuer en faveur des Anglois. Une Escadre Françoise, arrivée de l'Isle de France, le 24 de Juin suivant, sous

SUPPL. A L'ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M. DUPLEIX. 1747.

instruit, pour rendre compte, à la Cour & à la Compagnie, de l'état des Colonies de l'Inde. D'un autre côté, son Escadre ne pouvoit reprendre la Mer sans une augmentation d'Equipages & de vivres, que la Martinique ne pouvoit alors lui fournir. Enfin, il avoit conçu un projet, qui pouvoit dédommager la Nation de toutes ses pertes; & M. de Caylus, Gouverneur de cette Ile, à qui le succès en sembloit certain, étoit associé avec lui par un Acte en forme, pour l'armement qu'il méditoit. Le Ministère devoit être instruit de ce projet. Des considérations si fortes déterminerent M. de la Bourdonnais à laisser son Escadre à la Martinique, avec l'approbation du Gouverneur & de l'Intendant, pour retourner seul en France; & s'étant muni de passeports & de Lettres pour le Gouverneur Hollandois de Saint Eustache, il alla chercher, dans cette Ile, un Vaisseau sur lequel il put s'embarquer. Une petite Barque le conduisit, sous un hom déguisé, avec le principal Ecrivain de son Escadre, & un seul Domestique. Dans cette traversée, il fut poursuivi par un Vaisseau Anglois, & cet accident devint fort heureux pour lui, en l'écartant de sa route. Une affreuse tempête qu'il essuya en pleine mer, sans fleche, sans compas, sans Carte & sans Pilote, l'auroit fait infailliblement périr sur la Côte, s'il y étoit arrivé au moment de la tempête. Elle fut si violente, que de 40 Vaisseaux qui étoient dans la Rade de cette Ile, il ne s'en sauva pas un; & M. de la Bourdonnais fut obligé de passer 45 jours à S. Eustache, pour attendre le premier qui put être reparé : c'étoit un petit Bâtiment Hollandois qui devoit faire voile pour Flessingue.

En approchant de l'Europe, ils rencontrerent un Vaisseau Anglois, qui les assura que la guerre étoit déclarée entre la France & la Hollande; & cette nouvelle obligea le Capitaine Hollandois de passer dans un Port d'Angleterre, pour se

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

M. DUPLEIX.

1747.

les ordres de M. Bouvet, jetta un sécours de trois cens hommes dans Madras, ainsi lorsque l'Amiral Boscawen mettre sous la protection d'un Convoi, qui devoit partir incessamment pour les Dunes. Ainsi M. de la Bourdonnais se vit emmené dans un Pays ennemi Quoiqu'il eut changé de nom, la crainte qu'il avoit d'être reconnu, étoit d autant mieux fondée, que le long séjour qu'il avoit fait a l'Ile de S. Eustache, avoit donné le tems aux nouvelles de la Martinique d'arriver en Angleterre. Lorsqu'il fut entré dans le Port de Falmouth, on fit une visite fort exacte de son Vaisseau. Il fut reconnu, & conduit Prisonnier de guerre à Londres, où la Ville lui fut donnée pour prison. Pendant son séjour, il y fut traité avec toutes sortes de distinction. Il eut l'honneur d'y voir la Famille Royale, les Seigneurs, les Ministres, & les Directeurs de la Compagnie des Indes, sur-tout deux Membres du Conseil de Madras, qui, depuis la prise de cette Ville, étoient retournés à Londres, & qui lui firent le meilleur accueil. Enfin, les Anglois avoient conçu pour lui tant d'estime, que lorsqu'il demanda son retour en France, un des Directeurs de la Compagnie Angloise offrit de le cautionner, & d'y engager toute sa fortune. Mais la Cour d'Angleterre refusa cette offre, & ne voulut pas d'autre caution que la parole d'honneur de M. de la Bourdonnais.

Il partit de Londres, le Jendi 22 de Février 1748; dès le Dimanche suivant il étoit a Paris, d'ou, s'étant rendu à Versailles, il eut l'honneur d'y voir les Ministres. » Mais les Mémoires de Pondichery » avoient prévenu tous les » esprits. Les uns paroissoient signés de tout le » Conseil, les autres de » toute la Colonie. Personne ne pouvoit soupçonner de fausseté tant » de témoignages réunis. » D'ailleurs les faits » étoient graves, puisqu'il ne s'agissoit de » rien moins que d'intelligences avec les Ennemis de l'Etat, de contravention aux ordres » du Roi, & de divertissement des fonds & des » effets de la Compagnie,

parut

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

M. DUPLEIX.

1747.

parut, avec une Flotte de 26 Vaisseaux, cette Ville & celle de Pondichery étoient en état de résister.

Il est inutile de s'étendre ici sur les circonstances du Siége de Pondichery, qui dura cinquante-huit jours. Les Anglois se virent forcés de le lever, le 17 l'Octobre, après une perte qui leur fit prendre le parti de la retraite. M. Dupleix avoue néanmoins, que malgré toute la fermeté avec laquelle il soutint les efforts des Ennemis pen-

Il n'étoit pas possible au Ministere de pénétrer tout-d'un-coup dans une affaire d'une si longue discussion. D'un autre côté, la prudence ne permettoit pas de laisser libre un Homme chargé de tant d'accusations capitales; & sa détention n'étoit pas un préjugé contre son innocence. A peine rendu aux pieds de la Cour, M. de la Bourdonnais fut arrêté par ordre du Roi, & conduit à la Bastille, la nuit du 1 au 2 de Mars. [illegible] Majesté lui nomma des Commissaires. La nécessité de tirer des éclaircissemens de l'Inde, fit traîner l'affaire jusqu'en 1750, que par un Jugement de la Commission, du 5 Mai, il lui fut permis de se défendre. Son élargissement (*), qui suivit de près son Mémoire apologétique, doit faire juger que son innocence fut reconnue.

M. de la Bourdonnais n'a pas joui long-tems de l'heureuse vie, que son opulence, la considération de ses services & sa forte constitution, sembloient lui promettre. Une maladie subite le [illegible]it au tombeau en 1753, [illegible]54 ans, c'est-à-dire dans la vigueur de l'âge, & fit regretter un Homme que ses grandes qualités pouvoient rendre encore utile à sa Nation.

(*) Il sortit de la Bastille le 5 Février 1751.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M. DUPLEIX. 1747.

dant 42 jours de tranchée ouverte, il se trouva plusieurs fois dans le dernier embarras. Il avoit au commencement du Siége, un Ingénieur, nommé *Paradis*, homme intelligent, qui s'étoit préparé à toutes sortes de chicanes & d'expédiens, pour la défense des endroits foibles; & M. Dupleix reconnut alors que l'étude des Mathématiques, sur-tout celle des Fortifications, à laquelle il s'étoit appliqué dans sa premiere jeunesse, lui seroit d'un grand secours. Il eut le bonheur, dit-il, de pouvoir se rappeller les connoissances qu'il avoit acquises en ce genre; & toutes ses operations lui réussirent au-delà de ses espérances.

Rétablissement de la Paix.

Après le départ de la Flotte Angloise, il se seroit rendu maître du Fort St. David, sans l'arrivée imprévue de l'Amiral Griffin. Mais il trouva le moyen de pourvoir, du moins, à la subsistance & à l'entretien des Comptoirs François de Chandernagor, de Karical, de Mahé, & de repousser, avec les secours qu'il reçut de St. David, les nouveaux efforts de l'Ennemi. Aussi conserva-t'il, à la Compagnie, tous ses Etablissemens. Enfin la paix ayant été rétablie en 1748, le parti que les Mi-

nistres de France ont su tirer de la conservation de Madras, dans le Traité d'Aix-la-Chapelle, le mettent en droit de la compter au nombre de ses plus signalés services.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1747.

Affaires de l'Inde.

PASSONS aux affaires de l'Inde même, qui sont plus proprement l'objet de ce Supplément. M. Dupleix, en succédant à M. Dumas, n'avoit pas joui long-tems de l'avantage que son Prédécesseur avoit eu, de se voir ouvertement protégé par Nizam Elmoulouk, Souba du Dekan, & par Sabder Alikan, Nabab d'Arcate (14). Ce Na-

(14) Voyez ci-dessus Tome 36.) toute l'histoire de ce Nabab & de sa Famille.

On lit dans les Editeurs Hollandois, » qu'à peine Sabder-Ay-kan eut donné les derniers témoignages de sa reconnoissance au Chevalier Dumas, qui étoit sur le point de retourner en France, que ce nouveau Nabab d'Arcate se rendit à Madras, pour se mettre sous la protection des Anglois avec tous ses trésors, qui étoient des plus considérables ; que sa Mere, sa Femme, & quelques autres Personnes de sa Famille, y arriverent le 2 Octobre, au „ bruit de l'artillerie des „ Remparts de la Ville ; „ que le Nabab les suivit „ lui-même le lendemain, „ accompagné d'un nombreux cortége ; que toutes les rues de la Ville „ noire & des Fauxbourgs „ étoient remplies de „ Chameaux & d'Eléphans ; que les Anglois „ n'oublierent rien, pour „ relever l'éclat d'une visite qui flattoit leurs » espérances, & que le « Nabab partit quinze « jours après, extrêmement satisfait de leurs » attentions.

Continuons d'après les Editeurs Hollandois. « Les » Missionnaires Danois,

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX.

bab fut assassiné par Martous-Alikan, son Beau-frere, qui ne put néanmoins usurper le Gouvernement d'Arcate.

» sans entrer dans les » raisons politiques de » cette visite, qui doit pa- » roître assez extraordi- » naire (*) se contentent » d'observer que beau- » coup d'autres Maures de » distinction avoient choi- » si Pondichery pour asy- » le. De la Famille du » Nabab, ils nomment » seulement sa Sœur, » Femme de Sander- » Saheb, & sa Fille, ma- » riée à *Cham-Bahadur*, » désigné Nabab d'Arca- » te du vivant même de » Daoust-Alikan, tué » dans la Bataille contre » les Marattes. Ce jeune » Seigneur, qui n'avoit » que vingt-deux ans, » étoit entierement livré » à l'étude ; & vivant sans » ambition, il souffroit » volontiers qu'un autre » gouvernât à sa place. » Son zèle, pour le culte » de Mahomet, ne l'em- » pêchoit pas de s'instrui- » re des principes de la » Foi Chrétienne. Le » Missionnaire *Schulke*, » qui se trouvoit alors » à Madras, ayant appris » qu'il faisoit copier à ses » frais, les quatre Evan- » gelistes en Langue Per- » sanne, lui envoya à „ *Meliapor*, ou Saint „ Thomé, un Nouveau „ Testament Arabe, qu'il „ reçut gracieusement. Il „ promit une visite au „ Missionnaire, & vint „ en effet le voir, le 15 „ Décembre de cette an- „ née. Leur entretien ne „ roula que sur la Théo- „ logie. Outre l'Indous- „ tan, qui étoit sa Lan- „ gue naturelle, il parloit „ le Persan & l'Arabe, „ mais fort lentement, „ avec la gravité ordi- „ naire aux Maures. Il „ étoit Persan d'origine, „ & aussi blanc qu'un Eu-

(*) Les Editeurs ajoutent en Note : *Il est vrai que le Conseil de Pondichery avoue, dans une Lettre du premier d'Octobre 1741,* » que Sabder-Aly-kan n'a- » voit ni argent, ni Troupes, ni autorité pour se » faire respecter & obéir ; chacun des Seigneurs Mau- » res tranchant du Souverain dans sa Forteresse ou » dans ses Terres. *Le Nabab étoit apparemment réduit » à chercher chez les Anglois ce qu'il ne pouvoit trouver » auprès des François.*

SUPPLEM. A L'ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M. DUPLEIX.

Nizam Elmoulouk en revêtit le fils de Sabder-Alikan, alors dans l'enfance, & lui donna pour Tuteur, & pour Conservateur du Pays, un Maure nommé *Anaverdykan*. Mais l'infidèle Ministre ne fut pas plutôt installé dans son Office, qu'ayant assassiné cet Enfant, il prit le titre de Nabab, ou Gouverneur de la Province d'Arcate. La Mort de Nizam Elmoulouk, arrivée dans le même tems, laissa ce crime impuni, & causa bien-tôt de nouveaux troubles. Anaverdykan s'affermit dans son Gouvernement, & s'y rendit absolu. D'un autre côté, un Fils naturel de Nizam Elmoulouk, nommé *Nazerzingue* (15), s'étant saisi des

„ ropéen. Trois mois „ après, M. Schultz eut „ encore l'occasion de le „ saluer deux fois, & de „ lui présenter un Exemplaire de la réfutation „ de l'Alcoran, qu'il voulut bien lire d'un bout „ à l'autre. De retour à „ Pondichery, *Cham-Bahadur* écrivit au Missionnaire, une Lettre „ pleine de témoignages „ d'amitié & de reconnoissance.

„ Au mois de Mai 1742, „ Sabder-Ali-Kan, fit „ une seconde visite aux „ Anglois de Madras, qui „ s'empressérent de lui „ rendre les mêmes honneurs que la premiere „ fois. Le 16 d'Octobre, „ on reçut avis, d'Arcate, que ce Nabab avoit „ été massacré deux jours „ auparavant, par son „ Beau-Frere, que les „ Missionnaires Danois „ de Madras ne nomment „ pas. Ceux de Tranquebar disent seulement „ qu'il fut tué par ses propres gens.

(15) Tel est son vrai nom, quoiqu'on l'ait

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX.

trésors de son pere, les employa promptement à gagner les principaux

nommé *Elmouck*, d'après l'Auteur de l'Histoire des Indes anciennes & modernes. M. Dupleix nous apprend qu'il fut le premier Souba du Dekan, sous le regne de Mahamet Cha, Empereur Mogol, mort en 1748. Elmoulouk avoit épousé une Niece de l'Empereur, qui l'avoit fait grand Chancelier de l'Empire, Généralissime de ses Troupes dans la partie du Sud, & qui avoit rendu le Soubdari, ou Royaume du Dekan, héréditaire dans sa Famille; disposition confirmée par Thamas-Koulikam, dans son Traité avec cet Empereur en 1737.

Sur quoi M. Dupleix observe que depuis la derniere révolution causée par les Conquêtes de Koulikam, l'Etat du Grand Mogol, distribué originairement en Gouvernemens, peut-être considéré comme partagé en plusieurs Royaumes, tributaires à la vérité du Grand Mogol, mais sur lesquels il n'exerce qu'un foible empire. Sa richesse consiste principalement dans la perception des Droits qui se levent, soit sur les Terres & les Maisons qui sont taxées, soit sur les Marchandises qui entrent ou qui sortent, soit sur les denrées qui se vendent dans les Marchés publics. Ces différens Droits, qui ne changent jamais, & qu'on nomme en général *Casena*, sont tarifés & inscrits sur les Livres de la Chancellerie, nommés *Destars*. Mais ces Droits, que l'Empereur levoit autrefois lui-même par le ministere de ses Gouverneurs, & autres Officiers amovibles, & qui se versoient immédiatement dans son Trésor, sont regardés aujourd'hui comme une espece de tribut, que doivent lui payer annuellement ceux qui ont succédé aux anciens Gouverneurs des Provinces, & qui sont parvenus à usurper tous les droits de sa Souveraineté, devenue héréditaire dans leurs Familles.

Ceux de ces Princes Tributaires, qui sont Idolâtres & d'origine Indienne, c'est-à-dire, descendans des anciennes Familles Indiennes qui régnoient chacune dans son Canton, & que les Conquérans Tartares ont laissées en possession de leurs

Officiers & les Troupes, par lesquels il se fit reconnoître Souba du Dekan.

SUPPL. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX.

Districts, se nomment *Rajas*, comme on l'a vu dans la Description de l'Indoustan, & n'ont pas d'autre titre d'honneur que celui de *Zemidars*. Les Persans ou Tartares d'origine, qui professent le Mahométisme, sont créés ou investis par l'Empereur, & connus sous le titre de Soubas & de Nababs. Ils ont, tous, différens Officiers, qu'on appelle *Fausedars*, *Zelidars*, &c. & qui remplissent les diverses fonctions du service ou des affaires de leurs Maîtres. Les seconds ont entr'autres un Divan qui est leur premier Ministre, ou leur principal Officier, qui rend la Justice, & qui afferme les Terres de la Nababie à divers Fermiers qu'on nomme *Isardars*. Ces Fermiers généraux ne suivent pas, comme on peut le croire, le Tarif Impérial qui fixe la taxe des terres. Ils portent, au contraire, le prix de leurs baux aussi haut qu'ils peuvent; parceque dans la perception des droits, il faut que le Nabab gagne sur l'Empereur, & que les Fermiers gagnent sur le Nabab. De-là il arrive naturellement que le Peuple est presque toujours cruellement vexé. Enfin, les Nababs, n'en étant pas moins censés suivre, dans la perception des droits, la taxe reglée par la Chancellerie, tiennent de l'Empereur un Territoire ou Domaine en *Jacquir*; c'est-à-dire, concédé par forme de dédommagement de leurs soins, ou comme une pension. Ils jouissent & ne sont nullement comptables de ce Jacquir, qui est plus ou moins considerable, suivant l'étendue & l'importance de leur Nababie; & tous leurs engagemens, envers l'Empereur, consistent à payer le Casena à son Trésor, à rendre la Justice & entretenir la Police dans leur district, à défendre leur pays contre l'Ennemi, & à fournir des Troupes à l'Empereur quand il en a besoin, engagemens qu'ils remplissent ordinairement fort mal, par la foiblesse du Gouvernement.

Le premier, & le plus puissant, de tous ces Nababs, est sans contredit celui du Dekan, qui prend même le titre de Souba, ou Viceroi, de plusieurs grandes Con-

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX.

Cependant Nizam Elmoulouk, par son Testament, avoit nommé, pour son Successeur, *Mouzaferzingue*, son Petit-fils & son seul Héritier, qui fut confirmé dans ces droits par un Firman du Grand Mogol; & Nazerzingue reçut ordre d'aller rendre compte de sa conduite à la Cour de Dely. On y étoit informé, depuis long-tems, que cet Usurpateur n'étoit pas moins dangereux par son ambition, que mépri-

trées; au lieu que le titre de Nabab ne signifie proprement qu'un Gouverneur de Province. Le Dekan embrasse aujourd'hui tout ce qui composoit autrefois les Royaumes de Golkonde, de Narsingue & de Visapour, & contient un grand nombre de belles & vastes Provinces, qui forment autant de Gouvernemens, dont le Souba du Dekan dispose à son gré. Tel est entr'autres, le Gouvernement d'Arcate, Capitale du Carnate. Ainsi, quoique le Gouverneur d'Arcate prenne ordinairement le titre de Nabab, & qu'en Europe il soit regardé comme tel, M. Dupleix assure qu'il ne l'est pas, si par ce titre on entend un Gouverneur établi directement par le Mogol, & dépendant immédiatement de l'Empereur. C'est le Souba du Dekan qui dispose du Gouvernement d'Arcate, comme il juge à propos. C'est de ce Souba que dépend absolument tout le Pays où la Compagnie Françoise fait son commerce, & où sont situés les Etablissemens de la Côte de Coromandel. On sent combien il est intéressant pour la Compagnie de se concilier la bienveillance de ce Prince, & chaque Lecteur peut corriger là dessus, ce qu'on a donné de moins exact, d'après M. l'Abbé Guyon, dans l'Article auquel celui-ci sert de Supplément. *Mém. de M. Dupleix*, pages 36 & suiv.

fable par ses vices, & qu'il s'étoit révolté plusieurs fois contre son Pere, qui l'avoit tenu dans les fers jusqu'à sa mort, pour réprimer ses pernicieux desseins. Mais Nazerzingue, loin d'obéir à cet ordre, ne pensa qu'à s'assurer la possession des Etats qu'il venoit d'usurper. D'un autre côté, Mouzaferzingue, qui sentit, dans une conjoncture si délicate, combien il avoit besoin de lumieres & de secours, rechercha l'amitié du Gouverneur de Pondichery, dont il connoissoit l'intelligence & les forces. M. Dupleix, par de secretes négociations avec les Marattes, venoit d'obtenir, la liberté de Chandasaeb (16), Beau-frere de Sabder-Alikan, & depuis long-tems Captif dans les prisons des Marattes. Mouzaferzingue, saisissant cette heureuse occasion, employa Chandasaeb pour faire demander aux François, leurs conseils & leur assistance. On ne doutoit pas, à Pondichery, qu'Anaverdykam ne favorisât Nazerzingue, par l'intérêt que ces deux

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANCOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX.

(16) C'est le même qui est nommé Sander-Saheb, par M. Guyon. On a peine à comprendre comment le même nom peut être défiguré à ce point; car M. Guyon écrivoit sur les Mémoires de M. Dumas, qu'on devoit supposer bien instruit.

SUPPL. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.*

M. DUPLEIX.

Usurpateurs avoient à se soutenir mutuellement. Il y étoit regardé d'ailleurs, comme l'Ennemi de l'Etablissement François. La premiere démarche de M. Dupleix, fut d'engager Mouzaferzingue à faire usage du droit qu'il avoit, de nommer un nouveau Gouverneur d'Arcate; & ce fut sur Chandasaeb, dont il connoissoit le dévouement pour sa Nation, qu'il fit tomber le choix du Souba. Les François n'avoient rien de plus avantageux à desirer, que la protection de deux Puissances, sur le territoire desquelles ils se trouvoient établis, & l'expérience leur avoit appris combien la haine de l'une ou de l'autre étoit redoutable pour leur Colonie. Mais leur Gouverneur comprit aussi qu'il leur seroit difficile de ne pas prendre parti dans une guerre, où la neutralité ne leur étoit d'aucun avantage, & pouvoit leur devenir très funeste. Dans cette persuasion, malgré la suspension d'armes, entre les Couronnes de France & d'Angleterre, qui venoit d'être notifiée aux Indes, & qui fut bientôt confirmée par la paix de 1748, il garda les Troupes (17)

(17) L'exemple des Anglois, qui gardoient les leurs, étoit non seulement un prétexte, mais leur en faisoit comme une loi.

SUPPLEM. à L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX.

que la Compagnie avoit alors à son service, & Chandasaeb se chargea de leur entretien. Cependant elles ne s'éloignerent pas de Pondichery, jusqu'au mois de Juillet 1749.

Alors Chandasaeb parut avec son Armée, près d'Ambour, qui n'est pas fort loin d'Arcate; & son Fils, *Aly Rzakan*, qui résidoit à Pondichery reçut ordre de le joindre, avec toutes les Troupes qu'il pourroit rassembler. Le Traité du Gouverneur François avec ces deux Princes étant encore secret, Aly Rezakan se fit présenter au Conseil Supérieur, devant lequel il fit la lecture des dépêches de son Pere. Elles contenoient d'abord le Paravana, qui faisoit son titre, c'est-à-dire, les Lettres-Patentes de Mouzaferzingue, qui le nommoient Gouverneur d'Arcate; une promesse de rembourser à la Compagnie tous les frais de la subsistance des Troupes, &, ce qui causa beaucoup d'étonnement au Conseil, l'importante donation de la Ville de Villanour, & de quarante-quatre Aldées qui forment son territoire. A la vue de ces pieces, qui furent déposées dans les Archives du Conseil, il fut arrêté, non-seulement qu'on accepte-

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX. 1749.

roit la donation de Chandasaeb; mais que par reconnoissance on continueroit de favoriser ce Prince, dans tout ce qui dépendroit de la Compagnie.

Après cette délibération du Conseil Supérieur, Aly Rezakan partit avec un Corps de deux mille Cipays, & d'environ quatre cens Européens, commandés par le Comte d'Auteuil. Ce Détachement trouva l'Armée de Mouzaferzingue, & celle de Chandasaeb, réunies sur la frontiere du Carnate. Aussitôt on marcha contre Anaverdykan, qui, désespérant de pouvoir se défendre dans Arcate, s'étoit retiré avec ses Troupes au pied d'une Montagne, sur laquelle est bâtie une Forteresse qui se nomme *Amour*. Là, couvert de bons retranchemens, & campé dans un poste avantageux, il se flattoit que l'Armée des deux Princes n'oseroit pas l'approcher. Vaine confiance! Le 3 d'Août, il fut attaqué avec la plus grande vigueur. A la vérité, il se défendit de même; mais enfin les Troupes de Pondichery, après avoir été repoussées deux fois, renverserent ses retranchemens, pénétrerent dans son Camp, & mirent son Armée en déroute. Il fut tué dans l'action; &

Mafouskan, son fils aîné, fut fait prisonnier. Le Comte d'Auteuil y fut blessé, d'un coup de feu à la cuisse.

Cette victoire ayant ouvert, aux deux Princes, le chemin d'Arcate, ils n'y trouverent aucune résistance. Chandasaeb se vit installé dans son Gouvernement par Mouzaferzingue même, & reconnu légitime Nabab d'Arcate par les Anglois de Madras. C'étoit reconnoître, en même-tems, Mouzaferzingue pour légitime Souba du Dekan. M. Dupleix, toujours dans la vue d'assurer aux Etablissemens François la protection des Indiens voisins, voulut profiter de ce premier succès pour établir dans Trichenapaly, Gouvernement dépendant d'Arcate, un Prince ami de la Nation Françoise. Il engagea Mouzaferzingue à nommer le brave & fidèle Aly Rezakan, fils de Chandasaeb. Ces trois Princes, unis d'intérêts, auroient pû chasser sans peine Mahomet Alikan, second fils d'Anaverdykan, qui s'étoit réfugié dans Trichenapaly, après la défaite & la mort de son Pere, avec les débris de son Armée. La guerre étoit terminée, si Mouzaferzingue eût tiré ce fruit de sa victoire. Mais, au lieu de

SUPPL. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX. 1749.

marcher sur-le-champ à Trichenapaly, les deux Princes prétexterent obligeamment la blessure du Comte d'Auteuil pour se rendre à Pondichery, où, pendant quelques jours, ils ne penserent qu'à signaler leur reconnoissance (18) pour les François.

(18) Une Lettre de M. Dupleix à la Compagnie, du 15 Octobre 1749, offre ici des détails curieux. „ La générosité de „ Chandasaeb s'est manifestée à l'égard des „ Troupes; il leur a fait „ présent de soixante-„ quinze mille Roupies „ (180000 livres de „ France), & d'une Al-„ dée au Comte d'*Au-„ teuil* leur Commandant, „ d'environ trois à quatre „ mille roupies de rente. „ Après avoir reglé plu-„ sieurs affaires à Arcate, „ il est venu, accompa-„ gné de Mouzaferzin-„ gue, me rendre visite „ & me remercier des ser-„ vices que la Nation lui „ a rendus. J'ai fait à ce „ Seigneur, dont le nom „ est Sadoula Bahadour „ Mouzaferzingue, une „ réception digne de lui „ & de la Nation. Je ne „ saurois vous exprimer „ son affabilité & ses po-„ litesses envers nous. „ Il n'a rien négligé pour „ nous témoigner sa gra-„ titude, & sa bienveil-„ lance. Changement de „ sa toque contre mon „ chapeau, en présence „ d'une Assemblée con-„ sidérable; habillement „ complet, dont il a jugé „ à propos de me revêtir „ lui-même; mon amitié „ qu'il m'a demandée „ publiquement, en me „ jurant la sienne dans les „ termes les plus forts: „ enfin, jamais Seigneur „ de cette qualité & de „ cette naissance, ne „ s'étoit tant familiarisé „ avec un Européen.... „ Son séjour ici a été de „ huit jours.... Enfin il „ a fallu se séparer, & ce „ n'est qu'avec les derniers „ regrets qu'il m'a quitté, „ en me renouvellant par „ un Ecrit de sa propre „ main ses promesses d'a-„ mitié. Je vous en enver-„ rai la traduction, ainsi „ que d'un Paravana de „ la derniere importance, „ puisqu'il s'agit de la „ jouissance complette de „ Mazulipatan, & de „ toutes les terres qui

SUPPL. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX. 1749.

C'étoit, du moins, à Trichenapaly qu'ils devoient marcher, lorsqu'ils se remirent en Campagne. La résolution en étoit prise. Leur Armée, composée de quarante-cinq à cinquante mille hommes, s'approcha même de cette Place. Mais, en passant sur les terres du Roi de Tanjaour, Mouzaferzingue & Chandasaeb se rappellerent, fort mal-à-propos, que ce Prince, Tributaire du Souba du Dekan, lui devoit beaucoup pour le Casena, qu'il ne payoit pas depuis long-tems; & dans l'espérance d'en tirer promptement une grosse somme, ils investirent Tanjaour, Capitale de ses Etats, où il s'étoit renfermé avec d'immenses richesses. En effet cette expédition eût été rapide, si les deux Princes eussent voulu

„ en dépendent. Il a „ joint, à cette donation, les terres du „ District de Bahour, „ composant 36 Aldées, „ qui sont entrelassées & „ mêlées avec celles de „ Villanour; de sorte que „ votre nouveau Domaine consiste à présent „ en près de 80 Aldées. „ Cette augmentation est „ considérable, par la „ bonté des Aldées qui „ composent le nouveau „ présent. Toutes ces „ Aldées sont données en „ mon nom; c'est l'usage „ du Pays d'employer „ toujours le nom de celui „ qui commande. Mais „ je ne fais d'autre usage „ de cette Coutume, que „ pour remettre, dans „ vos Archives, des titres „ aussi glorieux que profitables, & dont il est „ bien juste que la Compagnie ait toute la „ jouissance. *Mém. de M. Dupleix*.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX. 1749.

déférer aux sages conseils de M. du Quêne, qui commandoit les Troupes Françoises dans leur Armée. Mais leur irrésolution fit perdre beaucoup de tems ; & lorsqu'après de longues négociations les François étoient prêts à forcer la Place, l'affaire finit par un Traité, fort avantageux à la vérité, puisqu'entr'autres conditions, le Roi de Tanjaour s'obligeoit de payer dix-sept millions aux Princes; qu'il déchargeoit la Compagnie d'une redevance annuelle de deux mille pagodes, & qu'il lui abandonnoit quatre vingt-une Aldées à sa bienséance, dans la dépendance de Karical : mais, par les intrigues des Anglois, ces engagemens furent mal remplis.

Cette Nation ne voyoit pas, sans chagrin, les heureux succès des deux Princes qui avoient recherché l'alliance Françoise, & les avantages que leur reconnoissance promettoit à l'Etablissement de Pondichery. Elle mit tout en usage pour traverser Chandasaeb & Mouzaferzingue. Après avoir commencé par s'emparer de St. Thomé, sans prétexte, & sans déclaration de guerre contre les Portugais, ou contre les Maures, les Chefs de ses Etablis-

semens se lierent avec le Roi de Tanjaour & l'engagerent à laisser, sans exécution, le Traité qu'il venoit de signer avec Mouzaferzingue & Chandasaeb. Enfin, voyant ces deux Princes disposés à faire le siége de Trichenapali, ils envoyerent des Troupes, de l'artillerie & des munitions, au secours de cette Place, pendant que d'une autre part ils négocioient auprès de Nazerzingue, pour l'attirer dans le Carnate, où ils promettoient de se joindre à son Armée, avec un Corps de trois mille Européens & cent pieces de canon (18). Les Troupes Maures, effrayées des secours que les Anglois avoient fait entrer dans Trichenapaly, & plus encore du bruit répandu que Nazerzingue s'avançoit vers le Carnate avec une Armée formidable, commencerent à murmurer contre leurs Chefs; & bien-tôt l'épouvante devint si générale, qu'on fut obligé de ramener l'Armée sous les murs de Pondichery.

M. Goupil, qui commandoit les Troupes Françoises, au défaut de M.

(18) Tous ces faits sont prouvés par les Lettres originales de MM. Floyer, Laurence & Fender, Gouverneurs des Etablissemens Anglois, & sont d'ailleurs notoires dans l'Inde.

Supplem. a l'Etablissement François de Pondicheri-

M. Dupleix. 1150.

du Quêne, mort depuis peu d'une fievre violente, étant aussi tombé malade, le Comte d'Auteuil, à peine guéri de sa blessure, reprit le commandement. Mais le découragement des Troupes Maures, la mauvaise disposition de quelques Officiers François, & la marche de Nazerzingue, qui s'approchoit effectivement avec son Armée, porterent M. Dupleix à tenter, dans ces fâcheuses circonstances, les voies de la négotiation, sans interrompre les opérations de la Campagne ; & pendant qu'on faisoit prendre à l'Armée un poste assez avantageux pour arrêter celle de Nazerzingue, il sonda, par une Lettre, les dispositions de cet Usurpateur. Nazerzingue étoit un homme foible, livré aux plaisirs, ou plutôt plongé dans la débauche, sans expérience dans la guerre, & ne rachetant, par aucune vertu, les vices que tout le monde lui connoissoit. On sut que cette Lettre, où la fermeté soutenoit les insinuations, avoit fait assez d'impression sur lui pour lui faire accepter, sur-le-champ, des propositions de paix, si les Anglois, qui le joignirent alors avec deux cens cinquante Blancs & quelques Topases,

n'étoient parvenus à le rassurer par la promesse d'un renfort considérable. Dans l'intervalle, les deux Armées s'étoient approchées, & tentoient déja de fréquentes escarmouches; lorsqu'un évenement fort étrange replongea celle des Princes dans un horrible désordre. Treize Officiers quitterent l'Armée. On conçoit quels furent les effets de cette désertion, particulierement sur les Maures, qui perdoient leurs Guides. Le Comte d'Auteuil, après avoir fait mille vains efforts pour les ranimer, fut contraint de se replier sur Pondichery, en soutenant les continuelles attaques de l'Armée de Nazerzingue, que la bravoure de quelques François rendit inutiles. Mais pour surcroît d'infortune, on apprit que Mouzaferzingue, ayant négligé de suivre le Corps d'Armée, étoit tombé entre les mains de Nazerzingue, qui le tenoit dans les fers.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRAÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1750.

L'unique ressource des Gouverneurs François, fut la négociation. Nazerzingue, trop abandonné au plaisir pour tenir lui-même les rênes de ses affaires, étoit absolument gouverné par Chanderskan, son principal Ministre, qui paroissoit livré aux Anglois.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX.

1750.

M. Dupleix entreprit de le détacher de leurs intérêts. Il lui proposa des conférences. Elles furent acceptées ; & deux Conseillers de Pondichery, du Bausset & de Larche, partirent aussitôt avec les instructions nécessaires. Cependant, après de longues explications, ils n'en rapporterent aucun fruit.

On étoit convenu d'une espéce de tréve, pendant la négociation. M. Dupleix informa le Comte d'Auteuil du retour des Députés, & de la ruine de ses espérances, en l'exhortant à chercher l'occasion de réparer cette disgrace par les armes. Elle ne fut pas longtems à se présenter. Le Comte, ayant observé la négligence des Sentinelles Maures, détacha trois cens hommes, sous le commandement de M. de la Touche, pour surprendre, pendant la nuit, le Camp de Nazerzingue. Cette entreprise eut tant de succès, qu'on tua douze cens Maures, sans avoir perdu plus de deux ou trois Soldats. Le Détachement s'étant retiré avec le même succès, Nazerzingue, qui ne se crut plus en sureté dans son Camp, prit brusquement le chemin d'Arcate ; & les Anglois, indignés de se voir

abandonnés, retournerent à leur Fort de S. David.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX. 1750.

Tant d'heureux évenemens ranimerent l'Armée des deux Princes, tandis qu'au contraire la terreur augmentoit tous les jours dans celle de Nazerzingue. Cet Usurpateur, n'osant plus rien entreprendre, ni paroître même à la tête de ses Troupes, se contenta d'envoyer des ordres pour se saisir des Comptoirs François de Mazulipatan & d'Yanaon. Il fut bien servi dans cette double expédition, par le Faussedar de Mazulipatan, & par le Nabab de Ragimendry. Mais deux Navires François, le Fleuri & le d'Argenson, étant arrivés lorsqu'on apprenoit cette fâcheuse nouvelle, on se hâta d'y embarquer des Troupes pour aller fondre sur Mazulipatan, qui fut repris sans effort. Dans le même-tems, le Comte d'Auteuil s'avança vers Goudelour, où Nazerzingue avoit fait marcher un gros Détachement pour se rejoindre aux Anglois, & pressa si vivement l'Ennemi, que l'ayant engagé dans une action qui dura six heures, il le mit en fuite, avec beaucoup de perte pour les Anglois & les Maures. Quelques jours après, il joignit, pendant

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUCHERI. 1750.

la nuit, le Corps commandé par M. de la Touche, dans le dessein d'attaquer Mahmet Alykan. L'Armée Maure fut surprise, & Mahmet Alikan réduit a prendre la fuite, en abandonnant son Camp, ses vivres, & trente pieces de canons, entre lesquelles il se trouva deux mortiers aux armes d'Angleterre.

Le premier fruit de ces deux victoires fut la prise de Gingi, une des plus fortes Places de l'Inde, située dans les Montagnes, quatorze lieues à l'Ouest de Pondichery. On lui donne environ deux lieues de tour. Ses murailles sont bien bâties avec une Citadelle qui, défendue par des Européens, pourroit résister à toutes les forces de l'Asie. Le Comte d'Auteuil eut ordre de faire marcher, vers Gingi, un Détachement considérable, sous les ordres de M. de Bussy, qu'il devoit suivre lui-même, peu de jours après, avec toute l'Armée. Ce Détachement campa, le neuvieme jour de sa marche, à une lieue de Gingi; & ce jour même, 11 de Septembre, M. de Bussy fut informé que Mahmet Alykan, le croyant trop éloigné de l'Armée pour en être secouru, étoit dans la résolution de

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1750.

l'attaquer. Les Ennemis se firent voir en effet, au nombre de dix à douze mille hommes, parmi lesquels on comptoit mille Cipays Anglois, & leur artillerie étoit de huit pieces de canon. Aussi-tôt, M. de Bussy mit ses Troupes en bataille, à la tête d'un petit Village, dans lequel il avoit placé quelques Compagnies d'Infanterie, & tint ferme devant l'Ennemi, qui, soutenu par le feu de son artillerie, servie par des Européens, s'avança jusqu'à la portée du pistolet. Alors on en vint aux mains, & l'action fut très vive. Mais la Cavalerie Maure, n'ayant pû soutenir le feu de la mousqueterie Françoise, & celui de quatre pieces de canon, seule artillerie de M. de Bussy, s'ebranla bien-tôt, & commençoit à se rompre; lorsque le Comte d'Auteuil parut, avec le reste de son Armée. Cette vue acheva de jetter l'épouvante dans celle des Maures. Leur désordre fit penser à fondre sur leur artillerie. Les Européens, qui la servoient, furent tués ou faits prisonniers; & la déroute étant devenue générale, on continua de pousser l'Ennemi jusques sous le canon des Forts de Gingi, qui commencerent à tirer sur les Vainqueurs,

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1750.

Mais rien n'arrêtant M. de Bussy, il s'avança jusqu'aux portes de la Ville, qu'il força l'épée à la main ; il pénétra dans les murs ; & le soir du même jour, il y fut suivi par toute l'Armée. La Citadelle restoit ; on fit, sur-le-champ, toutes les dispositions nécessaires pour l'attaquer ; & dès le lendemain, elle fut emportée d'assaut. Il en coûta, néanmoins, un des plus braves Officiers, & vingt des meilleurs Soldats : mais tous les Maures qui la défendoient, furent passés au fil de l'épée, à l'exception du seul Commandant, qu'on fit prisonnier. Cette Place contenoit un grand nombre de canons de fonte, quantité de vivres, des munitions de toute espece, & tant de plomb, qu'on en tira la charge de trois mille Bœufs.

Des succès de cet éclat jetterent Nazerzingue dans le dernier désespoir, sur-tout lorsqu'il eut appris que les Vainqueurs marchoient vers Arcate. Les représentations de ses Officiers, & les murmures de son Armée, le déterminerent à mettre toute sa fortune au hazard d'une Bataille. Il leva son Camp d'Arcate, pour marcher lui-même au-devant de ceux qui le cherchoient.

choient. Les deux Armées s'approcherent à la distance de quatre lieues. Mais les pluies, qui commencerent alors, & le débordement des Rivieres, furent des obstacles insurmontables; & des deux côtés on fut obligé de passer deux mois dans l'inaction. M. Dupleix sut profiter de cet intervalle, pour lier des correspondances secretes avec les principaux Chefs de l'Armée Maure. Il parvint sur-tout à mettre dans ses intérêts, les Chefs des Patanes & des Marattes, dont les Troupes faisoient la principale force de Nazerzingue. La plûpart ne pouvoient pardonner à cet Usurpateur de tenir Mouzaferzingue dans les fers, après lui avoir promis de lui laisser la vie & la liberté, lorsqu'il s'étoit rendu à cette condition. Ils ne souffroient pas moins impatiemment de lui voir rejetter, contre leur avis, les propositions de paix qu'on ne cessoit pas de lui faire offrir; & ce qui les touchoit, sans doute encore plus, dans une guerre dont ils n'espéroient pas plus de profit que d'honneur, c'étoit une augmentation de richesses, que M. Dupleix leur faisoit envisager de la part de Mouzaferzingue. Il promit que les trésors, qui se trouve-

SUPPLEM A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.
M. DUPLEIX.
1750.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX. 1750.

roient dans le Camp de l'Usurpateur ; feroient partagés entr'eux & le Souba légitime. A cette condition, si Nazerzingue s'obstinoit encore à rejetter les articles qu'on lui faisoit proposer, au lieu de combattre pour sa cause, ils devoient mettre bas les armes au commencement de la premiere action, & se ranger avec leurs Troupes sous le Pavillon François. Ce Pavillon, ou plutôt, cet Etendart aux armes de France, leur avoit été secretement envoyé, & devoit être arboré sur un Eléphant, dans un lieu duquel il pût être vu des deux Armées.

Pendant que le débordement des Rivieres avoit arrêté la marche des deux Armées, Nazerzingue, que la seule vue d'un péril présent pouvoit arracher du sein de la molesse, avoit négligé de répondre aux propositions. Mais, au retour du beau tems, lorsqu'il eut appris que l'Armée ennemie recommençoit à marcher, il fut saisi d'une si vive frayeur, qu'il se hâta d'envoyer trois de ses Officiers, au Gouverneur de Pondichery, pour conclure le Traité. Leurs pouvoirs étant en bonne forme, & leurs conditions raisonnables, M. Dupleix écrivit au

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1750.

Commandant François (19) de suspendre les hostilités. Mais cette Lettre arriva trop tard. Dans l'intervalle, l'action s'étoit engagée entre les Troupes des deux Partis. Une bataille des plus sanglantes coûta la vie à dix mille Maures; & Nazerzingue y périt lui-même, sans qu'on nous apprenne si sa fin fut digne, au moins, des ambitieux motifs qui l'avoient porté à la révolte. Pendant ce combat, les Chefs, dont M. Dupleix s'étoit assuré, demeurerent dans une parfaite inaction. Le seul mouvement que firent quelques-uns, avec les Troupes qu'ils commandoient, fut pour éviter le feu de l'artillerie (20).

(19) C'étoit alors M. de la Touche, dans l'absence du Comte d'Auteuil, qui étoit retenu au lit par la goutte.

(20) N'omettons pas un évenement, dont M. Dupleix ne dit rien dans son Mémoire, & que les Editeurs Hollandois rapportent d'après les Mémoires Anglois. » Tant d'avantages, disent-ils, que » les François retiroient » de leur victoire, engagerent M. Dupleix à la » célébrer par la fondation d'une Ville, dans » l'endroit même où Nazerzingue avoit perdu la » vie. La Ville fut alignée » d'une maniere fort réguliere. On y bâtit deux » magnifiques *Chaudriers*, » ou Maisons à l'usage des » Voyageurs; & M. Dupleix donna trois mille » roupies, pour être distribuées entre ses nouveaux Sujets, auxquels » il accordoit plusieurs » beaux privileges pendant un certain nombre » d'années. Enfin, pour » perpétuer la mémoire » de ce grand événement,

SUPPLEM. A L'ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1750.

Mouzaferzingue fut tiré des fers, & proclamé Souba du Dekan au milieu des deux Armées. Après le serment de fidélité, tous les Chefs l'accompagnerent à Pondichery, où le Gouverneur François prit soin de faire acquitter ses engagemens. Le trésor de Nazerzingue, qui étoit d'environ douze millions, fut partagé entr'eux; & le Souba y joignit des dignités & des pensions, qui les firent partir fort contens, à l'exception des Généraux Pa-

» on devoit élever un superbe Monument, avec une Inscription en diverses Langues: mais malheureusement pour les espérances du Fondateur, la Ville fut détruite par les Troupes ennemies, avant que l'Inscription fût entiérement achevée. Les Anglois ont cependant eu soin de nous la conserver en François.

INSCRIPTION.

Cette Ville, nommée *Dupleix* (mot Persan, qui signifie *Victorieux en guerre*) a été fondée en mémoire de la Bataille gagnée par les François, par le Commandant M. le Prevôt de la Touche, sur l'Armée de *Nazerzingue*, où il a été tué. Cet événement est arrivé le 16 Décembre, l'an 1750, la trente-sixieme année du Regne de Louis XV, & la troisieme de celui de Hamet Scha (*), sous le Gouvernement de M. Joseph François Dupleix, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Chevalier de Saint Michel, & Commandant Général de la Nation Françoise dans l'Inde, la huitieme année de son Gouvernement.

(*) Ou Achmet Scha, Grand Mogol, Fils unique & Successeur de Mahomet Scha, mort en 1748, après un regne de trente ans.

tanes, dont les demandes exorbitantes tendoient à leur asservir une partie du Dekan. Elles furent refusées; & quoiqu'on leur en fît sentir l'injustice, ils emporterent un ressentiment secret, qui produisit ensuite de nouvelles révolutions.

Les François eurent part aussi à la générosité du Souba. Il distribua 125000 liv. aux Troupes d'une Nation dont il avoit reçu de si grands services. Il fit remettre une somme égale dans les coffres de la Compagnie, à compte de ses avances. Il lui confirma toutes ses donations précédentes. Il fit, à M. Dupleix, un présent personnel de la Forteresse de Valdaour & des Aldées de sa dépendance, avec une pension de 100000 roupies (21). Enfin il rétablit Chandasaeb dans Arcate. Ces agréables dispositions furent bien-tôt affermies par l'habileté de M. Dupleix, qui parvint à faire rentrer, pacifiquement, sous l'obéissance du Souba, Mah-

(21) Rien n'est plus honorable que les Lettres de remerciment & de félicitation, écrites à M. Dupleix sur ces grands événemens, par le Ministre, par la Compagnie, & par les Commissaires du Roi. Mais elles lui recommandoient la paix, comme le plus grand avantage d'un Etablissement de Commerce.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1751.

met Alikan, & Chanazaskan, premier Ministre de Nazerzingue.

Le Souba, fort satisfait, de la situation de ses affaires, & ne doutant pas que la paix ne regnât bientôt dans le Carnate, fit, au Gouverneur François, l'ouverture du dessein, où il étoit, de repasser dans la partie septentrionale du Dekan, pour y affermir son autorité, & réparer la confusion que les désordres de la guerre y avoient répandue. Mais, à la veille d'un si long voyage, par des Provinces dont il pouvoit encore soupçonner la fidélité, il ne dissimula point qu'il croyoit avoir besoin des Troupes Françoises; & s'engageant à toute la dépense de leur entretien, il promit de ne pas les renvoyer, sans avoir fait éclater, par de nouveaux témoignages, sa reconnoissance pour elles & pour la Compagnie. M. Dupleix ne rejetta point une demande si raisonnable. Il accorda volontiers à Mouzaferzingue un détachement de trois cens François & deux mille Cipays, avec dix pieces de canon, pour l'accompagner jusqu'à Aurengabat, Capitale du Dekan. Ces deux Troupes étoient commandées par M. de Bussy, & par M. de Kerjan sous

Supplem. a l'Etablissement François de Pondicheri. M. Dupleix. 1751.

ses ordres. Leur payement fut assuré d'avance pour trois mois, avec la convention qu'elles continueroient d'être payées sur le même pied, jusqu'à ce qu'elles fussent rentrées dans un des Établissemens de la Compagnie : & comme il ne restoit pas à Mouzaferzingue des fonds suffisans pour subvenir aux dépenses de son Armée, pendant une si longue marche, il emprunta de M. Dupleix trois cens mille roupies (22), dont deux cens mille furent prises dans la Caisse de la Compagnie, & cent mille avancées par le Gouverneur François, de ses propres deniers. Il laissa, pour le remboursement de cet emprunr, une rescription de la somme, sur son Casena ou son Trésor.

Il paroît que cette résolution de M. Dupleix ne fut pas approuvée de la Compagnie, & qu'il reçut même ordre de rappeller le Détachement. On fut allarmé de la longueur du voyage, & de l'incertitude du retour. Que deviendroient les Troupes Françoises, si Mouzaferzingue leur refusoit les secours nécessaires, pour traverser la grande étendue de Pays qui sépare Au-

(22) 720000 livres monnoie de France.

SUPPLEM A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1751.

rengabat des Etablissemens de leur Nation ? D'ailleurs, s'il arrivoit qu'elles fussent retenues trop long-tems dans Aurengabat, n'étoit-il pas à craindre, que leur discipline & leur exemple n'aguerrissent trop les peuples du pays, au préjudice du commerce & de la sûreté des François ? C'est ce que la Compagnie écrivoit, en 1752, à M. Dupleix. Mais on verra, dans la suite, que plus éclairée sur ses véritables intérêts, elle approuva solemnellement la conduite de son Gouverneur. Le Ministere en jugea de même ; & l'ordre fut donné d'envoyer d'Europe, par les Vaisseaux de la Compagnie, de fort beaux présens à Mouzaferzingue & Chandasaeb. Malheureusement, ni l'un ni l'autre de ces Princes n'eut la satisfaction de recevoir ces marques de la reconnoissance des François.

Mouzaferzingue, après un mois de marche, entra sur les Terres du Nabab de Cadapi, un de ces Chefs Patanes, qui, depuis la défaite de Nazerzingue, avoient juré une fidélité inviolable au nouveau Souba, contre lequel ils avoient porté les armes. Quelques Coureurs Maures, dont il étoit précédé, ayant mis imprudemment le feu à

plusieurs Villages, dont ils avoient reçu quelque sujet de mécontentement, cette violence devint le prétexte d'une nouvelle révolte. Le Nabab de Cadapi fit prendre aussi-tôt les armes à ses Troupes, qui tomberent sur l'arriere-garde de l'Armée du Souba, & pillerent ses équipages. Mouzaferzingue, quoiqu'outré de cette insulte, n'osa néanmoins rien entreprendre pour sa vengeance, avant l'arrivée du Détachement, qui s'approchoit à sa suite; & le Commandant François, chargé particulierement d'éviter toutes les occasions de guerre, s'efforça de calmer la colere du Souba. Il l'engagea même à terminer cette affaire par les voies de la négociation. L'un & l'autre envoyerent des Députés au Nabab. Mais ceux du Souba n'ayant rapporté qu'une réponse offensante, pendant que ceux du Commandant revinrent avec des excuses du Nabab, pour un pillage commis sans son ordre, la différence de cette conduite blessa si vivement le Souba, que, malgré toutes les représentations, il donna ordre à ses propres Troupes de marcher contre les Rebelles.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1751.

A la vérité M. de Bussy reconnut

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1751.

bientôt que le Nabab étoit un perfide, qui n'avoit cherché qu'à couvrir, d'une apparence de justice, des projets de révolte médités depuis long-tems. On apprit qu'avant les sujets de plainte, il attendoit l'Armée du Souba pour l'attaquer, & qu'il s'y étoit préparé, depuis plus d'un mois, puisqu'il avoit eu le tems de mettre dans ses intérêts les Nababs de Savounol & de Canoul. Les François, informés de cette trahison, ne balancerent plus à seconder, de tous leurs efforts, un Prince trahi par des Sujets qu'il avoit si récemment comblés de faveurs; car les Nababs réunis étoient trois de ces Chefs Patanes, sur lesquels Mouzaferzingue avoit répandu ses plus grands bienfaits. L'action fut sanglante entre les Maures & les Patanes, & ne fut décidée que par les François. Les deux Nababs de Savounol & de Canoul demeurerent au nombre des morts. Mais cette grande victoire fut promptement suivie d'une horrible consternation, lorsqu'on eut appris que Mouzaferzingue, s'emportant à la poursuite des Ennemis, avoit été blessé d'un coup de flèche, au-dessous de l'œil, dont il venoit d'expirer.

Cette fâcheuse nouvelle ne décon-

certa point les François. M. de Bussy assembla sur-le-champ les Chefs de l'Armée Maure, & leur proposa de se choisir eux-mêmes un Maître, entre les Descendans de Nizam Elmoulouk, dont le sang devoit toujours leur être cher. Ils nommerent unanimement Salaberzingue, qui fut proclamé à la tête des Troupes. Ce nouveau Souba étoit Oncle de Mouzaferzingue. Il en prit tous les sentimens pour des Alliés, auxquels sa Famille avoit tant d'obligations; & son premier soin fut de confirmer à la Compagnie toutes les donations de son Prédécesseur. Ensuite, pour assurer le Comptoir de Mazulipatan, il y joignit les Terres dépendantes de Nizampatnan, de Condour, d'Almenava & de Narzapour, qui sont aux environs de cet Etablissement. Il donna ordre que tous les Edifices du Comptoir d'Yanaou, ruinés pendant la guerre, fussent rétablis à ses frais; & dans sa reconnoissance pour les services personnels du Gouverneur de Pondichery, il lui fit présent du Territoire de Massoubendere, situé dans la Province de Chicacol. Les Paravanas, pour toutes ces donations, furent expédiés dans la meilleure forme. Enfin,

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M. DUPLEIX. 1751.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1751.

pour ne laisser rien manquer aux droits & aux dispositions du nouveau Souba, on les fit confirmer, dans la suite, à la Cour de Dehly, par un Firman solemnel du Grand Mogol.

Salabetzingue, après avoir signalé les premiers jours de son regne, par des libéralités & des Fêtes, continua sa route vers Golkonde. Il arriva, le 17 Mars, à la vûe de Canoul, où les restes des Patanes s'étoient retirés, après leur défaite. C'est une grande Ville, fermée d'un bon mur, & défendue par une forte Citadelle. Mais, étant bâtie sur une grande Riviere, qui s'étoit prodigieusement enflée, l'hiver précédent, l'inondation avoit causé de si grands désordres, que les Patanes sans espérance de se défendre dans une Place à demi ruinée, par la chûte d'une partie de ses maisons & de ses murs, avoient pris le parti de l'abandonner, pour se retirer dans la Citadelle. Ils y firent une vigoureuse résistance qui ne put la garantir d'être emportée par escalade. Leur nombre étoit d'environ trois mille, dont la plûpart furent passés au fil de l'épée. Les principaux Habitans du Pays, qui s'étoient réfugiés dans le Palais du Nabab, avec sa Veuve & ses deux Enfans, obtinrent un traite-

ment humain du Souba, par intercession de M. de Kerjan, aux pieds duquel ils s'étoient jettés, pour demander grace.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1751.

De Canoul, l'Armée victorieuse passa le Khrisna. Elle s'approchoit d'Ederabat, Capitale du Royaume de Golkonde, lorsque le Souba fut informé qu'il étoit attendu, dans sa route, par Pagirao, Général Maratte, avec un Corps de vingt-cinq mille Hommes. Salabetzingue avoit, dans son Armée, un autre Général de la même Nation, nommé Raja Janogi, & fort attaché à la Nation Françoise. On l'employa pour négocier. Tous les Marates étant des brigands, qui ne respirent que l'argent ou le pillage, un présent de deux laks de roupies engagea facilement Bagirao à repasser les montagnes avec ses Troupes; & Salabetzingue fit son entrée dans Ederabat, le 12 d'Avril. Après un mois de séjour dans cette Ville, il se remit en chemin vers Aurengabat, où il arriva le 29 de Juin.

Cette Capitale du Dekan est une belle Ville, fort riche & fort peuplée, à soixante lieues de Surate. Elle fut bâtie, vers la fin du dernier siecle, par Aurengzeb, fameux Empereur Mogol,

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.
M. DUPLEIX.
1751.

pour servir de barriere contre les courses des Marattes. Une Forteresse qui la commande, par sa situation sur un des flancs de la Ville, fut assignée aux François pour leur logement. Ils y placerent leur artillerie; & M. de Bussy, répondant à la confiance du Souba, profita de l'avantage d'un quartier, qui les tenoit séparés de la Ville, pour faire regner entr'eux une exacte discipline. Un Soldat ne pouvoit sortir du Fort qu'à des heures établies, & pour un tems limité, avec une permission du Commandant, par écrit, qu'il falloit montrer à l'Officier de garde, en sortant, & lui remettre au retour. Les moindres contraventions étoient rigoureusement punies. Cette police, qui bannit de la Ville l'ivrognerie, les querelles & les vols, fit mériter aux François l'admiration des Maures. Le Souba, charmé de leur conduite, & ne croyant pas ses libéralités suffisantes pour leur témoigner sa reconnoissance, imagina, pour leur plaire, de faire célébrer, avec toute la pompe orientale, la Fête de St. Louis, dont il savoit que le Roi de France portoit le nom. La veille, il fit solemniser, avec le plus grand

éclat, un jour consacré, disoit-il, au Roi de France, son Protecteur. Cet ordre fut exécuté par toutes les marques de joie, qui sont en usage entre les Maures.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1751.

Pendant que le Gouverneur de Pondichery recevoit de si flatteuses nouvelles du Dekan, l'affaire de Trichenapaly n'avoit pas le succès qu'il en avoit esperé. Mahmet Alykan, malgré toutes ses promesses, étoit encore le même fourbe, qui n'avoit cherché continuellement qu'à le tromper. Après avoir accepté toutes les propositions, qu'il avoit reçues par Raja Janogi; après avoir obtenu tout ce qu'il demandoit lui-même, il ne lui restoit plus d'excuse, pour différer la conclusion du Traité. Cependant, cette facilité même ne semblant servir qu'à nourrir sa mauvaise foi, M. Dupleix pensa sérieusement à le réduire par la force des armes. Il joignit, dans cette vûe, aux Troupes Maures de Chandasaeb, quatre cens François, & quelques Caffres, avec de l'Artillerie. Tous les frais de cet armement devoient tomber sur Chandasaeb, qui se mit en marche, avec sa petite Armée. Elle étoit de sept à huit mille Hommes, & la diligence auroit assuré

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1751.

leurs opérations : mais, par la lenteur ordinaire des Maures, les Anglois eurent le tems de s'appercevoir que Trichenapaly étoit menacé. Ils se joignirent aux Troupes de Mahmet Alykan, pour couper le chemin à Chandasaeb, en se saisissant d'une Forteresse, nommée Valgondabouram. A la vérité, ils y trouverent tant de résistance, qu'ils se retirerent avec perte, & Chandasaeb, marchant sur leurs traces, les força de passer le Colram, alors fort enflé. Ils perdirent, au passage, quantité d'hommes & de munitions, leurs tentes & six pieces de cannon. Toute leur Armée pouvoit y trouver sa perte, si les douleurs de la goutte, qui retenoient le Comte d'Auteuil, & la mauvaise disposition de quelques Officiers François, n'eussent facilité son évasion.

La maladie du Comte d'Auteuil l'ayant forcé de retourner à Pondichery, le commandement fut donné à M. de Law, (*) qui signala son pouvoir, par des imprudences, des lâchetés & des trahisons. C'est du moins ce qu'on peut recueillir du Mémoire, qui le représente, tantôt manquant la plus belle occasion de réduire Trichena-

(*) Ecossois.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M. DUPLEIX. 1751.

paly, tantôt méprisant les ordres formels de M. Dupleix, tantôt prenant des résolutions manifestement contraires à la sûreté des Troupes Françoises, tantôt livrant, sous de vains prétextes, sans Traité, sans ôtages, Chandasaeb aux Anglois, qui lui firent aussi-tôt trancher la tête; enfin signant une honteuse Capitulation, qui rendit toute son Armée prisonniere de guerre. » Ainsi, conclut l'Ecrivain, » nos Ennemis, réduits aux abois, » reprirent sur nous la supériorité; & » la guerre fut perpétuée, dans un » tems, où rien ne nous manquoit pour » assûrer la paix au Carnate, par la » réduction d'une Place, qui n'auroit » pas tenu huit jours devant nos Trou- » pes, si leur Commandant ne les eût » pas ouvertement livrées à l'Ennemi. » Tous les faits, & toutes les cir- » constances qui caractérisent l'étrange » conduite de M. Law, furent consta- » tés par des informations régulieres, » dont le Gouverneur François rendit » compte à la Compagnie; & l'unique » châtiment, qu'il se crut en droit » d'imposer à cet infidele Officier, fut » de le mettre aux arrêts (23) «

(23) Mémoire, pages 77 & précédentes. Il est assez remarquable que c'étoit dans ce tems même

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX.

1752.

Cependant, loin de se decourager, M. Dupleix rassembla le peu de Troupes qui lui restoient, pour défendre les Terres & les Etablissemens de la Compagnie. En même-tems il employa la négociation à détacher du Parti ennemi le Roi de Maissour, & Morarao, Chef des Marates; tous deux indignés du supplice de Chandasaeb, & de la perfidie des Anglois. Il y réussit; & Mahmet Aly-kan même, allarmé de la perte de ces deux Alliés, parut revenir à des projets d'accommodement. Mais le Gouverneur de Madras (24), qui tiroit personnellement beaucoup d'avantages de cette guerre, traversoit une négociation, dont il vouloit se rendre le seul Arbitre; & lorsque M. Dupleix parut disposé à traiter avec lui, il multiplia les difficultés pour éloigner la conclusion. Dans plusieurs Conférences, qui se tinrent à Sadras, ses Commissaires s'obstinerent à de-

me, & lorsque M. Dupleix gémissoit de ses disgraces, que la Compagnie, qui n'étoit encore informée que des succès précédens, lui donnoit les plus favorables marques de sa reconnoissance. Il apprit par une Lettre du 16 Septembre 1752, que le Roi lui accordoit le titre de Marquis, reversible à sa Famille, même dans la ligne collatérale, ce qui rendoit cette faveur précieuse, *ibid.*

(24) M. Saunders.

mander, pour premier Article, que Mahmet Aly-kan fût reconnu seul & légitime Nabab du Carnate; c'étoit ce que la justice, & les plus fortes raisons d'intérêt & d'honneur, ne permettoient pas aux François d'accorder. Comme cet Article passe pour la principale cause de la guerre, & de tous les autres événemens qui l'ont suivie, on prend soin de l'éclaircir.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX.

1752.

» Il est incontestable, de l'aveu même des Anglois, que la Nababie du » Carnate est un gouvernement de la » dépendance immédiate du Souba du » Dekan, dont la disposition appar- » tient à ce Souba seul. Le grand Mo- » gol même n'a pas le droit d'y nom- » mer, parcequ'il s'est dépouillé de ce » droit par des actes solemnels, confir- » més dans le Traité avec Thamas » Kouli-kan, & constamment main- » tenus dans leur pleine exécution. Ce » Monarque s'est réservé seulement le » droit de confirmer la nomination » du Souba. Ainsi, pour être légitime » Nabab du Carnate, il faut être nom- » mé à ce Poste par des Lettres Paten- » tes du Souba du Dekan; & l'on peut » s'imaginer que ce Prince est fort » jaloux d'un droit de cette nature, » qui fait un des principaux attributs

SUPPLEM. A L'ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1753.

» de sa Souveraineté. Or il est certain » que jamais Mahmet Aly-kan ne fût » pourvu du Gouvernement d'Arcate, » par le Souba du Dekan. Anaverdykan son Pere, & lui, n'ont jamais » été que deux Usurpateurs & deux » Rebelles, qui ont employé la force » pour se maintenir. Le premier, » défait & tué, en combattant contre » Mouzaferzingue, son légitime Sou» verain, n'a pu transmettre, à son » Fils, des droits qu'il n'avoit pas lui» même; & qui d'ailleurs, par leur » nature, n'auroient pas été transmis» sibles, quand il les auroit eus, puis» que la Nababie du Carnate n'est pas » un Office héréditaire, & qu'elle n'est » qu'une Commission à vie, ou plutôt » révocable, au gré du Souba. A l'égard » de Mahmet Aly-kan, il n'a jamais été » nommé au Gouvernement du Car» nate, ni par Mouzaferzingue, » Successeur immédiat de Nizam El» moulouk, ni par Salabetzingue, » Successeur de Mouzaferzingue: & » l'on ne peut douter néanmoins, que » ces deux derniers Princes n'aient été » les deux seuls Soubas légitimes du » Dekan, depuis la mort de Nizam » Emoulouk (25) «.

(25) Mémoire, (p. 82.

Les Anglois convenoient des principes ; mais, en demandant que Mahmet Aly-kan fût reconnu seul & légitime Nabab du Carnate, ils soutenoient qu'il avoit des Lettres Patentes du légitime Souba, qui l'établissoient dans cette Dignité. Les François en démontroient l'impossibilité, par tout ce qui s'étoit passé entre Mahmet Ali-kan & les deux Soubas qui s'étoient légitimement succédés ; & M. Dupleix défioit le Gouverneur de Madras de représenter ces Lettres prétendues. L'Anglois, qui, pour son intérêt propre, cherchoit à tromper & sa Compagnie & celle de France, feignit à la fin de vouloir produire les Lettres ; & la négociation de Sadras fut commencée sous cette promesse. Mais dès la troisieme Conférence, les François, s'appercevant qu'ils étoient joués par de vaines prolongations, insisterent si fortement sur la production des Lettres, que les Commissaires Anglois, perdant l'espérance d'en imposer plus long-tems, prirent le parti de rompre ces Assemblées (26).

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1753.

Leur Gouverneur avoit eu l'adresse

(26) Le 5 de Fév. 1754.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.
M. DUPLEIX.
1753.

de faire durer les apparences de négociation jusqu'en 1754 : & les Conférences ne furent pas plutôt rompues, qu'avec le même artifice & la même audace, il écrivit une longue Lettre (27) aux Commissaires François, » remplie de reproches, d'injurieuses » imputations, de faits hasardés, & » même notoirement faux, de con» tradictions grossieres, & de dénéga» tions vraiment indécentes «. Ils y firent une réponse (28) sage, mesurée, & propre à le confondre. Pendant la négociation même, dans les Lettres qu'il avoit écrites en Angleterre, il avoit peint les François comme une Nation ambitieuse, qui vouloit envahir toute le Commerce de l'Inde. C'étoit, disoit-il, pour y parvenir, qu'ils avoient joint leurs forces à celles d'un Rebelle (29), & qu'ils l'avoient aidé à chasser de ses Etats le légitime Souverain (30); ils en avoient obtenu, pour prix de ce service, des possessions d'une étendue & d'un revenu immenses, qui les rendoient Maîtres du Pays, si l'Angleterre souffroit qu'ils les conservassent : & de concert avec le Re-

(27) Le 15 du même m.
(28) Le 7 Mars suiv.
(29) Mouzaferzingue.
(30) Nazerzingue.

belle, ils avoient détruit, nonseulement le légitime Souba du Dekan, mais encore le Nabab d'Arcate, Anaverdykan, Ami de la Nation Angloise. Ils poursuivoient Mahmet Aly-kan, son Fils, à la place duquel ils avoient fait nommer, pour Nabab, un Homme qui leur étoit entierement devoué (31). Enfin, Nazerzingue & Mahmet Aly-kan avoient des titres authentiques, qui leur assuroient également, à l'un la Souveraineté du Dekan, à l'autre la Nababie du Carnate : & leurs Concurrens, pour lesquels le Gouverneur de Pondichery s'étoit ouvertement déclaré, n'avoient pas d'autres titres que la protection & les armes des François (32).

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DU PLEIX. 1754.

Ces Lettres n'avoient pas manqué de soulever la Compagnie d'Angleterre. Dès 1752, elle avoit porté ses plaintes à la Compagnie Françoise. On protesta, des deux parts, qu'on désiroit passionnément la paix ; & ces protestations mutuelles engagerent une longue négociation, entre M. du Velaer, chargé des pouvoirs de la Compagnie Faançoise, à Londres, & la Compagnie d'Angleterre. Le Duc

(31) Chandasaeb. (32) Mémoire, p. 87.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

M. DUPLEIX.

1754.

Newcastle & le Comte d'Holdernefs, Miniftres de Sa Majefté Britanique ; & le Maréchal Duc de Mirepoix, Ambaffadeur de France à Londres, prirent part aux Conférences, qui durerent jufqu'à la fin de 1754. Mais elles ne purent amener la Compagnie Angloife à de juftes conciliations. Le Journal de M. du Velaer n'a pas été publié ; & M. Dupleix fe fait un mérite de ne pas expofer au Public ce qu'il nomme les étonnans détails de la Négociation de Londres : mais il en rapporte un trait fingulier, qui jette une lumiere néceffaire fur la conduite qu'on a tenue avec lui (33).

(33) On le donne dans fes termes » Comme les » Anglois, dans cette né» gociation, n'avoient » nulle envie de terminer » avec nous, & que le „ but de leur politique „ étoit de nous amufer, „ ils infinuerent adroite- „ ment dans une des Con- „ férences, que la paix de „ l'Inde étoit un ouvrage „ qu'on ne pouvoit gue- „ res qu'ébaucher en Eu- „ rope, faute d'y être „ exactement inftruit des „ faits, & d'avoir une „ connoiffance fuffifante „ du local. De-là il ré- „ fultoit naturellement „ que ne pouvant faifir „ ici que quelques vues „ générales, il convien- „ droit de renvoyer aux „ Indes la conclufion du „ Traité. Mais en même- „ tems que les Anglois „ préfentoient cette voie „ comme la feule qui „ fût pratiquable, ils „ avouoient qu'ils la „ trouvoient fufceptible » de beaucoup d'incon» véniens ; & le princi- „ pal, felon eux, étoit „ qu'on devoit s'atten- „ dre à trouver le Gou- „ verneur de Pondichery „ fort mal difpofé à en- „ trer de bonne foi dans

Dans

Dans l'ignorance de ce qui se passoit en Europe, il ne pensa plus qu'à réduire, par la force, un Ennemi qu'il désespéroit, dit-il, de vaincre par la raison. La petite Armée, qu'il mit en campagne, fut grossie par les Marattes, & par celle du Roi de Maissour, qui devoit fournir de l'argent pour la subsistance de ce Corps de Troupes, à condition que les François obtiendroient, pour lui, de Salabetzingue, le Gouvernement de Trichenapaly. M. de Mainville, Officier d'une prudence & d'une valeur

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX. 1754.

„ toutes les vûes de conciliation entre les deux „Compagnies. Cet Homme, disoient-ils, a conçu pour notre Nation, on ne sait pas trop pourquoi, une espece de haine qui ne lui permet pas de traiter avec nous aucune affaire, de sang-froid. Tous les Chefs de nos Etablissemens s'en sont toujours plaints. Ainsi, nous sommes comme assurés qu'il semera par tout des difficultés, & que peut-être lui seul il nous empêchera de conclure.

» M. du Velaer ne manqua point de justifier M Dupleix des sentimens injustes qu'on lui supposoit; & pour user de la représaille qu'on lui présentoit si naturellement, il tomba lui-même sur le Gouverneur de Madras, qu'il peignit précisément des mêmes couleurs, qu'on venoit de peindre M. Dupleix. C'étoit justement ce que demandoient les Anglois, afin de pouvoir conclure, de l'opinion où étoient les deux Nations sur le caractere de ces deux Gouverneurs, la nécessité de les rappeller tous deux, & de nommer deux Commissaires moins passionnés, qui

Supplem. a l'Etablissement François de Pondicheri.

M. Dupleix. 1754.

connues, fut nommé pour les commander. Malgré la sagesse de ses dispositions, sa premiere entreprise, qui fut sur Trichenapaly, manqua de succès par un emportement indiscret dans l'exécution de ses ordres. Mais se réduisant à forcer cette Ville par la faim, il la serra, par des manœuvres si bien concertées, que le Commandant Anglois lui écrivit, que s'il n'envoyoit pas des vivres aux Prisonniers François, il pouvoit être assuré qu'on les laisseroit mourir de faim.

D'un autre côté, les artifices des

„ seroient chargés des „ pouvoirs nécessaires „ pour traiter au nom des „ deux Compagnies, „ suivant le plan qu'on „ leur remettroit. Cette „ proposition parut, à M. „ du Velaer, de trop bonne foi pour qu'il osât „ la rejetter. Graces à la „ fameuse maxime, *expedit unum hominem* „ *mori pro populo*, si familiere à ceux qui se „ mêlent de politique; „ l'injure faite à M. Dupleix étoit une bagatelle qui ne devoit pas „ retenir. Le rappel des „ deux Gouverneurs fut „ donc convenu. A l'égard du choix des Commissaires, il n'en fut pas „ question; & les deux „ Compagnies se réserverent de nommer respectivement qui elles „ jugeroient à propos.

„ Voilà comment, & „ par quels motifs, le „ rappel de M. Dupleix „ fut décidé. Ce qu'il „ prétend inférer ici, de „ l'inutilité de toutes ces „ négociations, si longtems suivies dans l'Inde „ & l'Europe, c'est que „ la paix de l'Inde, à négocier avec les Anglois, n'étoit pas un „ ouvrage aussi facile que „ la Compagnie paroissoit le croire dans les „ Lettres qu'elle lui écrivoit. *Mémoire*, page 88 & 89.

Anglois avoient fait changer de face à la situation des François d'Aurengabat. A force d'argent & d'intrigues, ils avoient gagné deux des principaux Ministres du Souba, nommés, l'un Sayedlaskarkan, l'autre Ussenkhan. Le premier gouvernoit despotiquement son Maître, qui le craignoit, & le haïssoit au fond. Le second étoit un Seigneur Maure, & plutôt l'homme de confiance du premier, que Ministre en titre. Ces deux Hommes avoient profité, pour établir leurs intelligences avec le Gouverneur de Madras, d'un voyage que M. de Bussy & ses Troupes avoient fait vers Ederabat, à la suite du Souba, & d'une maladie qui l'obligea de se rendre à Masulipatan. Mais quelques Lettres, interceptées par des Espions Maures, qu'il entretenoit dans son absence, l'ayant informé de cette trame, il oublia l'intérêt de sa santé, pour retourner promptement auprès du Souba, où sa présence déconcerta les deux Ministres; & la confiance ni l'attachement de Salabetzingue n'étant pas diminués pour lui, il sut en user, pour forcer ces Traîtres de fournir, par mois, à l'entretien des Troupes Fran-

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX.

1754.

SUPPL. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX. 1754.

çoiſes, deux lacs de roupies, c'eſt-à-dire, de notre monnoie, quatre cens quatre-vingt mille livres. Ses vues alloient encore plus loin; & voici par quelle voie, malgré toutes les intrigues des Ennemis de ſa Nation, il parvint au but qu'il ſe propoſoit, dans le tems même qu'on ſe flattoit de le perdre.

Non-ſeulement les Anglois avoient mis dans leurs intérêts les Miniſtres du Souba; mais, de concert avec eux, ils y avoient fait entrer auſſi Balagirao & Ragogi, Chefs des Marattes. Ces Rajas devoient faire la guerre à Salabetzingue; & pour repouſſer de ſi redoutables Ennemis, ſes deux Miniſtres devoient lui perſuader que le ſecours des Anglois lui étoit néceſſaire. Tout étant concerté, les Anglois auroient inſpiré, en apparence, la plus grande terreur aux deux Chefs Marattes, qui leur auroient demandé la paix. Ainſi les Anglois auroient acquis une extrême conſidération dans le Dekan. Ils auroient paſſé pour la terreur des Marattes, & les libérateurs de Salabetzingue; & ſe réuniſſant, tout-d'un-coup, avec les Marattes & les Maures, ils auroient égorgé les François, ou les auroient chaſſés du

Dekan, en y prenant leur place, & s'y faisant revêtir de toutes leurs possessions. La même intrigue terminoit toutes les affaires du Carnate, dont ils devenoient Maîtres absolus sous le nom de Mahmet Aly-kan, & tous les François, dans l'Inde, devoient se trouver comme livrés à la discrétion des Anglois.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.
M. DUPLEIX.
1754.

L'adresse & la fermeté de M. de Bussy firent évanouir leurs projets : en montrant une contenance fiere, & feignant de grands préparatifs pour mettre à la raison ce même Balagirao, qu'il avoit battu plusieurs fois l'année pécédente, & qu'il avoit forcé de signer, avec Salabetzingue, un Traité que les François avoient garanti, il l'étonna tellement, que ce Raja, le croyant prêt à fondre sur lui, prévint l'orage, & se hâta de lui députer son Waquil, non-seulement pour lui demander son amitié, mais pour l'assurer qu'il étoit prêt à rendre au Souba les Places dont il s'étoit déja saisi, & à confirmer la paix par un nouveau Traité. Son exemple fut bientôt suivi par Ragogi, qui signa de même un nouveau Traité de paix avec le Souba & les François. Ce double Traité, qui

SUPPL. A L'ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX.

1753.

rendit une paix profonde au Dekan, ayant remis la Nation Françoise dans une haute considération chez les Maures, M. de Bussy crut devoir saisir une si glorieuse conjoncture, pour achever, s'il étoit possible, de ruiner la Faction Angloise. Il retourna, dans cette vue à Aurengabat, où il s'étoit assuré d'être bien reçu de Salabetzingue. En effet, ce Prince alla lui-même, à deux lieues au-devant de lui, accompagné de vingt deux Seigneurs, tous montés sur des Eléphans, & le reçut avec les plus grandes marques d'honneur & d'affection. Cette Fête fut un vrai triomphe pour les François. Sayedlaskarkan même, le plus dangereux de leurs Ennemis, affecta pour eux les plus tendres sentimens d'amitié. Il avoit fait une journée de chemin, pour aller au-devant de M. de Bussy, il lui avoit même envoyé les Sceaux du Dekan, comme une espece d'hommage, & pour reconnoître qu'il ne les tenoit que de lui. Ils lui furent renvoyés par le Commandant François, qui crut devoir prendre les mêmes apparences de cordialité avec ce fin Courtisan, c'est-à-dire, le payer des mêmes ruses.

Mais, le lendemain, voyant les choses dans la situation qu'il desiroit, il profita de l'occasion pour expliquer son dessein. Après avoir représenté au Souba que la subsistance des Troupes Françoises ne seroit jamais assurées, & feroit toujours naître des embarras & des discussions désagréables, aussi longtems qu'on n'assigneroit pas des fonds suffisans pour leur entretien, ou qu'on ne laisseroit pas à leur disposition la perception libre & l'administration des fonds, il mit les avantages de ce parti dans un si grand jour, qu'il détermina Salabetzingue & son Conseil à lui abandonner les quatre Provinces de Rajimandrie, d'Elours, de Chicakol & de Mouftafanagar, voisines de Masulipatan, & nécessaires à la sûreté de cette Place. Enfin, quoique le produit de ces quatre Provinces fût plus que suffisant pour l'entretien des François, le Souba promit de leur faire payer, sur d'autres fonds, ce qui leur étoit dû jusqu'à ce jour.

M. de Bussy n'eut pas plutôt obtenu ces importantes faveurs, qu'il prit possession des quatre Provinces, & qu'il y distribua ses Troupes, pour assurer la perception des revenus; & de

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX. 1753.

ce moment, il se crut solidement établi dans le Dekan. Cependant, les Anglois, toujours de concert avec Sayedlaskarkan, ne perdirent pas l'espérance de l'en chasser. Voici le piege qu'ils lui tendirent, pour le rendre suspect au Souba, Prince foible & toujours flottant entre les défiances que son Ministre lui inspiroit des François, & son inclination pour leur Commandant. Le Ministre profita de l'absence de M. de Bussy, pour rappeller à son Maître, que, dès le tems de son élévation au Trône, les François avoient toujours pris un vif intérêt à la conservation & la fortune de ses Freres; qu'ils l'avoient même engagé à leur faire un traitement peu conforme aux usages & à la politique des Princes Maures, & que sa bonté l'emportant sur ses véritables intérêts, il les avoit comblés de faveurs; mais qu'il étoit fort à craindre, que dès ce tems, les François n'eûssent des vues auxquelles on n'avoit pas fait assez d'attention; & que, dans un moment de trouble, tôt ou tard on ne ressentît de funestes effets de leur politique: qu'en un mot, la prudence l'obligeant de ne rien négliger pour sa sûreté, il devoit,

fans expliquer fes motifs, s'affurer de ceux qui pouvoient lui caufer de l'inquiétude.

Cet avis fut repréfenté, par le rufé Miniftre, comme le fruit des réflexions d'un Homme qui ne défiroit que la profpérité de fon Maître, & la tranquillité de fes Etats. Connoiffant mieux que perfonne le caractere inquiet du Souba, il ne doutoit pas que ce Prince ne le chargeât de faire arrêter fes Freres, & que M. de Buffy, fe mêlant de les réconcilier, ou d'intercéder pour eux, ne donnât beaucoup de vraifemblance aux foupçons. En effet, il ne fe trompa que fur le fecond point. Il reçut ordre d'arrêter les Princes, & l'exécution fuivit auffi-tôt. Tous les Seigneurs Maures parurent également furpris de cette rigueur. Quelques-uns même en témoignerent du mécontentement; & tous, à l'inftigation du Miniftre, folliciterent le Commandant François d'employer fon credit, pour engager Salabetzingue à rendre, à fes Freres, une liberté qu'ils n'avoient pas mérité de perdre. Mais, quoique M. de Buffy n'eût pas pénétré l'intrigue du Miniftre & des Anglois, qu'il ne découvrit que dans la fuite, guidé feu-

SUPPL. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX. 1753.

SUPPLÉM. A L'ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1753.

lement par une juste prudence, qui ne lui permettoit pas d'entrer dans une affaire, dont le fond étoit un mystere pour lui, il refusa constamment de faire aucune démarche en faveur des Prisonniers. Il déclara même qu'il ne pouvoit que resp ćter les secrets du Souba & de ses Ministres; & qu'il ne prenoit aucune part à des affaires d'Etat, qui n'avoient pas de rapport aux intérêts de sa Nation.

Cette conduite déconcerta le Ministre Maure; & peu de tems après, il abdiqua volontairement le Ministere, sans qu'on ait jamais pû savoir les vraies raisons qui l'avoient déterminé à la retraite. Son Successeur fut ce même Chanavaskhan, autrefois Ministre de Nazerzingue, & fort attaché à la Nation Françoise: alors le Conseil du Prince ne fut composé que de Sujets sûrs, & dévoués aux François.

Depuis ces évenemens, qui se passerent à la fin de 1753, jusqu'au départ de M. Dupleix, au mois d'Octobre 1754, l'état de la Nation ne varia point dans le Dekan (34). Le calme y regna;

(34) On peut emprunter encore des Editeurs Hollandois, un court écit de la grande révolution arrivée dans l'Indoustan, immédiatement avant le départ de M. Dupleix. « Le

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX. 1754.

les Troupes Françoises y furent soigneusement entretenues & disciplinées. Ragogi, Chef Maratte, fut le seul, qui sous prétexte de quelques

» Grand Mogol, disent-» ils, avoit été forcé, » deux ans auparavant, » de faire, avec les Ma-» rattes, un Traité par » lequel il se reconnois-» soit en quelque façon » leur Tributaire (*). En » vertu de ce Traité, il » leur avoit cédé tous les » revenus du Dekan, » dont ils n'étoient pas » exactement payés; ce » qui leur fournit un pré-» texte pour prendre les » armes, excités d'ail-„ leurs par la foiblesse „ du Gouvernement. Leur „ Chef, de concert avec „ *Cavendi-kam*, Neveu „ de Salabetzingue, an-„ cien Allié des Fran-„ çois (*a*), prit la route „ de Dehly, résidence „ ordinaire de l'Empe-„ reur; & s'y avança, à „ la tête d'une assez gros-„ se Armée. Le Mogol „ ne se trouvoit pas dans „ sa Capitale, & cam-„ poit avec son Armée, „ nombreuse, à la vérité, „ mais dont les Trou-„ pes étoient mal aguer-„ ries, ou peut-être mê-„ me gagnées par des in-„ trigues. Les Marattes „ l'attaquerent, & for-„ cerent son Camp. Ce-„ pendant, comme ils „ vouloient conserver „ quelque apparence de „ soumission, ils lui ren-„ dirent hommage. Leur „ Chef demanda respec-„ tueusement d'être ad-„ mis à son Audience. Il „ y exigea que l'Empe-„ reur se défit de son „ Grand Vizir & du Sur-„ intendant de ses Finan-„ ces, qui déplaisoient „ aux Marattes, & enco-„ re plus à Cavendi-kam. „ Il voulut aussi que le Mo-„ gol se soumît à un nou-„ veau Tribut, & qu'il „ reformât l'administra-„ tion de l'Etat, sur un „ autre plan que celui „ qu'il avoit suivi pen-„ dant son regne. L'Em-

(*) C'est apparemment la tentative, dont parle un Mémoire Anglois, qui avoit été formée pour détrôner le Grand Mogol, mais qui échoua par l'assistance que ce Prince reçut de quelques-uns de ses Nababs.

(*a*) On ne sait si Cavendi-kam étoit ami de son Oncle, & par conséquent des François.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. M DUPLEIX. 1754.

mécontentemens qu'il prétendoit avoir reçus de la Cour d'Aurengabat, osa remuer. Il fit des préparatifs de guerre, & se mit même en campagne: mais, à-peine eut-il appris que M. de Bussy, à la tête des François, étoit en marche avec l'Armée du Souba, qu'il demanda humblement la paix. Elle fut signée par un Traité du mois d'Avril 1754.

„pereur y témoignant „beaucoup de répugnance, les Marattes leverent le masque, arrêterent le Mogol avec ses Femmes & ses Favoris, „& pillerent son Camp, „où il y avoit des „richesses immenses. „Après cet attentat, „ils entrerent dans Dehly. Leur Chef y prit „possession du Palais „Impérial, & fit renfermer le Monarque dans „une étroite prison. Ils „en tirerent ensuite un „Prince du Sang des „Mogols, & le mirent „sur le Trône.

„Ce nouvel Empereur „déposa les Ministres „de son Prédécesseur, „& nomma Cavendikan Grand Vizir. Celui-ci, revêtu de la „premiere Dignité de „l'Empire, se flatta d'y „pouvoir régler toutes „choses, sur le ton d'un „Ministre à qui le Souverain est redevable de „sa Couronne. Il demanda la tête de l'Empereur détrôné, en punition de ses injustices. „Le nouveau Mogol ne „put se dispenser de faire „comparoître ce Prince „infortuné, en présence „de son Conseil. Au lieu „de le sacrifier néanmoins à la haine de „son Ministre, il demanda quel étoit son „crime? Le Grand Vizir répondit, que ce „Prince n'avoit pas fait „regner avec lui la justice, ainsi qu'il convenoit à un Souverain, „& qu'on devoit appaiser les cris de ses Sujets „par son sang. L'Empereur répliqua: ses „Sujets ont été des Traîtres qui l'ont abandonné. Son crime est d'a-

Ensuite, M. de Bussy conduisit son Prince du côté d'Ederabat, d'où il partit, après y avoir passé quelque tems avec lui, pour aller, avec ses Troupes, hiverner dans ses quatre Provinces, ne laissant auprès du Souba, qu'un Détachement de Troupes choisies. Le jour de leur séparation, il se tint un grand Conseil, auquel les Ministres & les principaux Seigneurs Maures assisterent. M. de Bussy, invité à s'y trouver, fut extrêmement flatté d'y entendre le Souba, tous les Seigneurs de sa Cour & les Officiers de son Conseil, déclarer qu'il devoient leur bonheur & leur tranquilité aux armes de la Nation François, & lui jurer un inviolable attachement. Ils exigerent que de son côté, il s'engageât par un serment solemnel de leur continuer sa

SUPPL. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1754.

„ voir été trop foible. „ Il en est assez puni par „ son malheur. Mais puisqu'il faut verser son „ sang, je veux bien „ qu'il coule. Il fit alors „ appeller un Chirurgien ; & à la vûe de „ l'Assemblée, il lui fit „ tirer une palette de „ sang. Après quoi, il „ ordonna que le vieil „ Empereur fut conduit „ au Palais, où il lui fit „ donner un bel appartement, pou y être servi „ avec tout le respect „ convenable.

On peut regarder ce trait comme un curieux Supplément à ce qu'on a rapporté, dans un autre Tom., de l'Histoire des Empereurs Mogols. Les Editeurs l'ont tiré de Mercure historique (b).

(b) Mai 1755, page 575.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1754.

protection, & de revenir à leur secours, lorsqu'ils seroient menacés de l'irruption, des Marattes, ou de quelqu'autre Ennemi. On fit apporter le Livre des Evangiles, & M. de Bussy ne balança pas à faire le serment qu'on lui demandoit.

M. Godeheu est envoyé à Pondichery.

TEL ÉTOIT l'état des affaires de la Compagnie, à l'arrivée de M. Godeheu, nomme Commissaire pour l'Inde, à l'instigation des Ennemis de M. Dupleix, & partit de France avec des Pouvoirs fort étendu. L'ordre dont il étoit chargé, pour le rappel de l'ancien Gouverneur, & les changemens qu'il mit, presqu'aussi tôt, dans l'administration, produisirent des effets, auxquels il étoit fort éloigné de s'attendre. Salabetzingue & tous les Alliés des François se refoidirent pour eux, en apprenant cette révolution. M. de Bussy, qui commandoit avec tant de succès dans le Dekan, & M. de Moracin, Gouverneur de Masulipatan, augurerent mal du succès des armes & du commerce. Les Anglois & Mahmet Aly-kan commencerent à respirer dans Trichenapaly, & répandirent, dans l'Inde entiere, des bruits fort désavantageux à la France.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. DUPLEIX. 1754.

M. Godeheu vouloit la paix pour la Colonie, & M. Dupleix ne la souhaitoit pas moins; mais ils ne s'accordoient pas dans leurs plans pour y parvenir. Celui de M. Dupleix étoit » 1°. d'abandonner la Ville & tout le » Territoire de Trichenapaly à Mahmet Aly-kan, sous deux conditions; » l'une, qu'il rembourseroit aux Anglois toutes les dépenses que la guerre leur avoit occasionnées; l'autre, » qu'il s'arrangeroit avec le Roi de » Maissour, pour les sommes qu'il » devoit à ce Prince. 2° De donner la » Nababie d'Arcate à Raja Saeb, qui, » du consentement de Salabetzingue, » s'obligeroit de rembourser aux François tous les frais de la guerre, sur » les revenus de la Province du Carnate. Comme ils étoient assurés de » Salabetzingue & de Raja Saeb, & » qu'ils ne pouvoient douter que Mahmet Aly-kan, épuisé d'Hommes » & d'argent, n'acceptât des conditions » si avantageuses; l'unique difficulté » regardoit les Anglois. Ils devenoient » impuissans par la seule prise de Trichenapaly. L'importance étoit de » réduire cette Place, déja fort affoiblie, avant l'arrivée de M. Godeheu,

SUPPLEMENT A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

M. DUPLEIX.

1754.

» & par conséquent hors d'état de » pouvoir résister aux nouvelles Troupes qu'il avoit amenées «.

Cette maniere de finir la guerre, étoit non seulement honorable pour la Nation Françoise, mais capable de confirmer la Compagnie dans la jouissance paisible des concessions qu'elle avoit obtenues des Princes Maures.

Au contraire, M. Godeheu, trompé par quelques Lettres, dont il avoit mal pris le sens, s'étoit persuadé que l'intention du Roi, & l'intérêt de la Compagnie, n'étoient pas que les François eussent de si vastes possessions dans l'Inde; & les regardant comme une source de querelles avec les Anglois, il avoit pris la résolution d'acheter la paix au prix d'une grande partie de ces concessions, qui faisoient la gloire de l'administration de Messieurs Dumas & Dupleix, dans l'espoir d'établir, par ce sacrifice, un équilibre de puissance entre les deux Colonies, tel que la politique cherche à le faire subsister entre les Princes & les Etats souverains de l'Europe: vûe louable, si l'expérience n'avoit pas appris que le succès en est impossible. Mais le Commissaire, qui s'en

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DUPLEIX.

1754.

étoit fait une fausse idée, à laquelle il rapportoit mystérieusement toutes ses démarches, ne pensa d'abord qu'à finir la guerre par une trêve avec les Anglois, pour en venir par dégré au Traité qu'il méditoit. Il fit un secret de ses intentions à M. Dupleix, qui se vit obligé de retourner en Europe avec sa Famille, sans avoir pû parvenir à faire régler ses comptes, suivant l'usage, comme il y étoit autorisé par l'équité naturelle, indépendamment de la reconnoissance que la Compagnie lui devoit pour de si longs services. Il s'embarqua, le 14 d'Octobre 1754, sur *le Duc d'Orleans*, » emportant avec lui les regrets des principales Puissances de l'Inde, des Officiers & des Employés de la Compagnie, & de tout le Peuple de Pondichery, qui, malgré les oppositions, le suivit jusqu'au bord de la Mer, avec des témoignages de douleur, qui lui arracherent à lui-même des larmes (35) «

Retour & affaire de M. Dupleix.

(35) Mémoire, page 122. Suivons le dans son retour, comme un de nos plus illustres Voyageurs. Etant arrivé heureusement à l'Ile de France, il y reçut des informations qui lui firent juger que le Commissaire s'étoit trop hâté de le faire partir, & que par de nouvelles réflexions de la

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. GODEHEU.

1754.

LE COMMISSAIRE ne se vit pas plutôt libre, par l'éloignement d'un Homme, dans lequel il ne trouvoit

Compagnie, dont on lira quelque chose dans une note suivante, il étoit venu à Pondichery, depuis son départ, des ordres qui révoquoient son rappel. En effet, on a sçu dans la suite que M. Godeheu ,, n'avoit dû le lui signifier, que dans le cas de ,, rebellion, parce qu'on ,, avoit jugé en France, ,, qu'il n'y consentiroit ,, pas, & que le Commissaire avoit tout à craindre de sa résistance. Mais le repentir venoit trop tard. M. Dupleix ayant l'ordre du Roi pour justifier la continuation de son Voyage, reprit sa navigation, qui ne fut pas moins heureuse jusqu'au Port de l'Orient. Il y arriva le.... 1755.

On pourroit se contenter de l'avoir ramené dans sa Patrie après une absence de plus de trente-cinq ans, si la grande affaire, à laquelle le Public a pris tant d'intérêt, ne demandoit un éclaircissement qu'on seroit surpris de ne pas trouver ici. Ce récit, emprunté du Mémoire même, & purement historique, ne peut être offensant pour personne.

A peine M. Dupleix fut débarqué à l'Orient, que les Officiers de la Compagnie s'emparerent généralement de tous ses effets. Coffres, Malles, cassettes, habits, linge, rien ne fut excepté; & sans attendre les clefs, ou les demander, on commença par en lever les serrures. Rien n'échappa aux recherches. Ce ne fut même qu'avec peine, après une visite fort exacte d'une petite malle où étoit son linge de voyage, qu'il lui fut rendu. A l'égard de ses autres effets & de ses papiers, six mois de sollicitations & de plaintes ne purent les lui faire obtenir; sans qu'il ait jamais pu sçavoir, ni la raison, ni même le prétexte de cette injurieuse rétention.

Les traitemens qu'il avoit essuyés dans l'Inde, de la part du Commissaire, & ceux qu'il éprouvoit au Port, en arrivant en France, lui firent faire d'étranges réflexions. Cependant, n'ayant rien à se reprocher, il ne prenoit encore son avanture que pour l'effet d'une malheureuse prévention, qu'il se flattoit

pas de faveur pour son plan, que, s'y confirmant plus que jamais, il conclut, avec les Anglois, deux Traités, qui furent signés, le 26 & le 31 de Dé-

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. GODEHEU. 1754.

l'effacer bientôt. Dans cette confiance, il se présenta au Ministre, au premier moment de son arrivée à Paris, pour lui rendre compte de son administration & de l'état des affaires de l'Inde; c'étoit alors M. de Seychelles. Il lui remit les états de la régie, & de l'emploi des fonds de la Compagnie. Après une conversation générale sur ces différens objets, il crut devoir parler de ses affaires personnelles. Il fut écouté avec beaucoup d'attention; & le Ministre, après diverses questions relatives aux faits, lui demanda ses comptes particuliers avec la Compagnie. Il les lui remit sur-le-champ, avec un état des personnes de qui l'on a vu qu'il avoit emprunté dans l'Inde, en son propre nom & sur son seing, pour le service de la Compagnie. Cet état, qui montoit à 3911212 livres, monnoie de France, étoit un double de celui qu'il avoit présenté au Commissaire à Pondichery, & pour lequel il n'avoit pu obtenir qu'un simple Certificat de deux Commissaires du Conseil, constatant la vérification des Pieces.

Les marques de bonté, qu'il reçut de M. de Seychelles, ranimerent sa confiance. Il se crut à la fin de ses peines, lorsqu'après le Voyage de Fontainebleau, le même Ministre l'assura qu'au mois de Décembre prochain son affaire seroit terminée. Mais de malheureuses circonstances ne lui permirent pas d'exécuter sa promesse.

M. de Moras, qui lui succéda dans cette partie du Ministere, donna les mêmes espérances à M. Dupleix, & l'assura même hautement, au mois de Mars 1756, que depuis quelques jours il s'étoit fort occupé de son affaire; que la veille il avoit nommé MM. *Claessen*, *Michel*, de *Roth*, & un quatrieme Directeur de la Compagnie, pour examiner ses comptes & lui en faire leur rapport, & qu'il se réservoit d'en être le seul Juge, parceque MM. de Montaran & de Silhouette ne pou-

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. GODEHEU. 1754.

cembre ; l'un conditionnel, c'est-à-dire, dans la supposition qu'il seroit approuvé & ratifié en Europe, contenant toutes les vûes d'équilibre & d'égalité qu'il vouloit établir entre les voient entrer dans cet examen. Mais ces espérances s'évanouirent encore. On fut persuader à M. de Moras de ne pas suivre le plan qu'il s'étoit formé, sous pretexte qu'une affaire de si grande discussion demandoit d'être jugée par des Commissaires du Conseil Le parti de la renvoyer devant des Commissaires fut pris au Voyage de Fontainebleau 1756, malgré les représentations de M. Dupleix, sur les longueurs d'une instruction judiciaire. Enfin, toute sa diligence ne le fit parvenir à voir la Commission établie qu'au mois de Juillet 1757. Elle étoit composée de MM. de la Grand-ville & de Marville, Conseillers d'Etat, & de MM. de Villeneuve, de la Corée, & de Cipierre, Maîtres des Requêtes.

M. Dupleix donna, le 22 Juillet 1757, une Requête par laquelle il conclut, contre la Compagnie, au paiement de la somme de sept millions 222096 livres, à quoi montoient, suivant la solde de ses comptes, les avances qu'il avoit faites pour le service de la Compagnie, avec les intérêts à sept pour cent, suivant le cours de l'Inde. Il joignit, à cette Requête un double de ses comptes ; & tout fut communiqué à la Compagnie, qui laissa passer environ six mois, sans réponse. Il fallut des ordres de M. de Boulogne, alors Contrôleur Général, pour l'obliger de répondre Elle donna, au mois de Janvier 1758, une Requête, dans laquelle toute sa défense se réduisoit à ce qu'on nomme, en langage de Palais, une fin de non-recevoir, consistant à dire que les comptes présentés par M. Dupleix, n'étant point arrêtés dans la forme ordinaire, il étoit sans action contr'elle, & par conséquent non-recevable dans sa demande.

Cette défense, comme on l'a fait remarquer, avoit été ménagée à la Compagnie en 1754, par l'obstacle que M. de Go-

eux Colonies; l'autre absolu, pour : maintien de la Trêve qu'il avoit éja signée. Quelques Anecdotes, .rées du Mémoire de M. Dupleix, : qui n'ont pas été démenties par ses .dversaires, aideront beaucoup ici

:heu avoit mis à la si- iature de l'arrêté des)mptes, après en avoir i même ordonné la vérification. Mais dès le 15 lars 1758, M. Dupleix :pondit par un long Méoire, dans lequel tous s faits furent appuyés :r des Pieces produites; pour donner plus de ré- alarité à sa cause, il con- iltacinq des plus céleres Avocats de Paris, ui, sur l'examen des ieces & des Mémoires, : déclarerent en sa fa- eur par une Consulta- on solemnelle. Enfin, ans le même tems, il onna une Requête, con- :rnant la nature des vances dont la solde de m compte étoit compo- :e : elle consistoit en uatre millions, à-peu- rès, qu'il avoit emprun- :s pour la Compagnie, : trois qu'il avoit avan- és pour elle, de ses pro- res fonds. Quand au remier article, il de- ianda que la Compa- nie fût condamnée à lui ayer cette somme, par provision, avec les intérêts, à raison de sept pour cent depuis la date des avances. A l'égard des trois millions, il consentit qu'ils restassent entre les mains de la Compagnie pendant trois ans; sauf à la Compagnie, pendant ce terme, de faire ou demander une nouvelle vérification de ses comptes, après quoi ils demeureroient définitivement arrêtés.

Ces demandes demeurerent encore sans réponse, pendant plus de six mois. Enfin, M. le Contrôleur Général prit la résolution d'examiner l'affaire par lui-même; & M. de Villeneuve, Rapporteur, lui remit toutes les Pieces au mois d'Août. On en étoit là, lorsque Sa Majesté, par Arrêt du 10 Décembre 1758, évoqua l'affaire au Conseil des Dépêches. Alors on communiqua, de la part de la Compagnie, un nouveau Mémoire à M. Dupleix. Quoique cette Piece ne

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. GODEHEU. 1754.

au jugement des Lecteurs. On se rappelle, sans doute, la convention des Conferences de Londres sur le rappel des deux Gouverneurs de Pondichery & de Madras, & sur le projet de nommer, dans l'Inde, des Commissaires particuliers pour traiter de paix. Le prétexte de cet arrangement, proposé par les Anglois, étoit l'incompatibilité de ces deux Gouverneurs, qui ne permettoit pas d'espérer, disoit-on, qu'ils pussent jamais se concilier. Mais le vrai motif des Anglois étoit d'exclure de la Négociation M. Dupleix, parcequ'il étoit le seul qui fût instruit à fond des affaires de l'Inde; le seul capable de décider & de défendre les intérêts de sa Compagnie. Aussi fut-elle leur dupe sur ce point. Elle commença par exécuter pleinement la convention, en faisant partir pour l'Inde un Commis-

contînt qu'une répétition des argumens qu'il avoit déja détruits; d'injurieux soupçons qui s'y trouvoient répandus; & le conseil de ses Amis, lui firent sentir la nécessité de justifier toute sa conduite, en la mettant au grand jour par un Mémoire public. C'est de cette célebre production, qu'on a tiré la plûpart des faits qui composent cet article. Elle n'a paru que l'année derniere; & M. Dupleix, privé depuis si long-tems du fruit de ses travaux & de ses services, attend encore le jugement qui doit décider de sa fortune.

faire, ou plutôt un Plénipotentiaire, & rappellant M. Dupleix, son Gouverneur, qui, dans l'instant même, fut dépouillé de tous ses pouvoirs. Aussi-tôt qu'elle eut pris cette résolution, elle en instruisit la Compagnie Angloise, par M. du Velaer. Les Anglois ne firent que la moitié de ce qu'elle avoit fait; c'est-à-dire, qu'ils nommerent bien un autre Gouverneur de Madras, à la place de M. Saunders; mais qu'au lieu de le rappeller en Angleterre, comme la Compagnie Françoise avoit rappellé M. Dupleix en France, ils le firent demeurer à Madras, en qualité de Commissaire, pour traiter avec M. Godeheu, Commissaire François. Ils se ménagerent ainsi l'avantage d'avoir, de leur part, un Agent fort instruit des intérêts respectifs des deux Compagnies, & de tout ce qui s'étoit passé sous ses yeux; pendant que les François en avoient un, qui, de son propre aveu, ne connoissoit, ni le Pays, ni les affaires, dont il ne s'étoit jamais occupé (36). Avec cette inégalité de

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. GODEHEU. 1754.

(36) C'est ce qui paroît par un grand nombre de ses Lettres à M. Dupleix, citées & reconnues.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. GODEHEU. 1754.

lumieres, entre les Négociateurs, on juge que les deux Traités ne purent être avantageux à la France (37). En effet, comme on ne sauroit douter qu'après une si longue administration, M. Dupleix n'entendît parfaitement les intérêts de sa Nation & de sa Compagnie;

(37) „ Mais bien des „ gens, lit-on encore „ dans le Mémoire, „ prétendent que la Compagnie de France ne „ donna pas aussi grossierement, qu'on vient „ de le supposer, dans „ le piege qu'on lui tendoit. Ces personnes „ assurent, que suivant les „ instructions secretes „ données à M. Godeheu, il ne devoit faire „ usage de l'ordre du Roi, „ concernant le rappel de „ M. Dupleix & de sa „ Famille, qu'autant que „ les circonstances pourroient l'exiger. Ces „ circonstances étoient „ sans doute celles où „ M. Dupleix auroit marqué de la résistance aux „ ordres du Ministre & „ de la Compagnie. M. „ Godeheu en étoit Juge. „ Vraisemblablement el„ les lui parurent telles, „ au premier coup d'œil, „ puisqu'en arrivant il „ crut devoir faire usage „ de l'ordre du Roi, & „ le signifier sur-le„ champ à M. Dupleix. „ Enfin, l'opinion des „ mêmes personnes est „ que les vraies inten„ tions, du Ministre & „ de la Compagnie, ne „ furent pas suivies en ce „ point. Elles préten„ dent encore que peu „ de tems après le départ „ de M. Godeheu, la „ Compagnie, de con„ cert avec le Ministre, „ prit le parti de lui „ envoyer, en toute di„ ligence, de nouvel„ les instructions, qui „ contenoient, sur le „ rappel de M. Dupleix, „ un contr'ordre précis & „ absolu. Elles ajoutent „ que ceux, qui furent „ chargés de l'expédition „ de la dépêche, s'ac„ quitterent si lentement „ de leur commission, „ que la Frégate ne put „ partir qu'au mois de „ Mai 1754. Ce qu'on „ peut assurer, c'est que „ la Fregate l'Utile fut „ expediée de l'Orient,

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI. M. GODEHEU. 1754.

Compagnie; toutes les erreurs, qu'il a relevées (38) dans cette double opération, doivent la faire passer pour ce qu'il y avoit de plus opposé à l'honneur de l'une & aux vrais avantages de l'autre. M. de Bussy & M. de Moracin, tous deux si versés dans les affaires de l'Inde, n'en porterent pas un autre jugement. En faisant les plus grands sacrifices aux Anglois, pour assurer l'équibre de puissance, le Commissaire ne faisoit que transporter à la Compagnie Angloise ce qu'il ôtoit à la

„ au mois de Mai, pour „ porter, à M. Godeheu, „ de nouvelles instructions du Ministre & de „ la Compagnie, mais on „ ignore par quelle fatalité l'expédition de „ cette Frégate fut si „ lente à l'Orient. D'ailleurs, quoiqu'elle fût „ choisie pour une Commission, qui demandoit „ la plus grande célérité, „ elle etoit si mauvaise, „ que non-seulement elle „ ne peut atteindre M. „ Godeheu, qui étoit „ déja parti de l'Ile de „ France lorsqu'elle y „ arriva, mais quelle „ se trouva même hors „ d'état de continuer sa „ route jusqu'à Pondichery; ce qui obligea „ le Gouverneur de l'Ile „ de France d'envoyer à „ sa place la Frégate la „ Fiere, qui mouilla dans „ la Rade de Pondichery „ le 21 Décembre. On a „ déja remarqué que M. „ Dupleix fut informé de „ tout ce détail en arrivant à l'Ile de France. „ Il paroît aussi, par quelques Lettres citées, que M. Godeheu craignit vivement qu'on ne lui reprochât sa précipitation.

(38) Mémoire, pag. 130 & suivantes. M. Dupleix joint, à chaque article des deux Traités, un Commentaire où la politique, & l'intelligence du Commerce de l'Inde, se font également admirer.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. GODEHEU. 1754.

sienne; & par un étrange aveuglement, il disposoit des concessions des Terres, & des alliances des Princes Maures, comme s'il eût été le Maître de tous ces Pays, dont les Européens ne possedent, que précairement, une si petite portion.

Retour de M. Godeheu en France.

M. Saunders étant parti presqu'immédiatement, pour aller recueillir, en Angleterre, l'éloge & le prix de son habileté, le Commissaire François se hâta de le suivre, parceque n'ignorant pas qu'on avoit écrit au Ministre & à la Compagnie contre ses Traités, il crut sa présence nécessaire à Paris pour soutenir son Ouvrage (39). Il s'embarqua le 16 Février 1755, après avoir nommé un

1755.

Conseil secret, composé de trois Conseillers de Pondichery, pour donner les ordres, & gouverner pendant son absence, jusqu'à l'arrivée de M. de Leyrit, alors Gouverneur de Mahé, que la Compagnie avoit nommé pour succéder à M. Dupleix, dans le Gouvernement de Pondichery. Mais soit que ce Conseil ne se crût pas bien autorisé, ou que, sachant l'arrivée de M. de Leyrit fort prochaine, il ne

M. de Leyrit est nommé Gouverneur de Pondichery.

(39) Mémoire, page 165.

vuulût rien prendre sur son compte, on n'y vit, dans l'intervalle, que de l'embarras & de l'indéterminarion. M. de Bussy n'en put tirer d'ordre précis, pour sa conduite avec le Souba, qui lui demandoit alors son secours, dans la résolution où il étoit d'employer ses armes, pour se faire payer des tributs qui lui étoient dus par le Roi de Maissour, que les François avoient intérêt à ménager. Les circonstances étant également délicates & pressantes. M. de Bussy fut obligé de prendre un parti lui-même ; & le compte qu'il en rend, dans une Lettre du 5 Septembre 1755, fait connoître quelle étoit encore sa situation dans le Dekan.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DE LEYRIT. 1755.

» L'Armée du Souba, dit-il, se rendit enfin sur les Frontieres du Mayssour, & cette expédition s'est terminée avec autant de gloire pour le nom François, que d'avantage pour le Souba & pour le Mayssourien. On m'avoit recommandé de serrer les nœuds de notre alliance avec Salabetzingue, sans oublier Balagirao & les autres Princes du Pays. Il étoit aussi de notre intérêt de ménager le Raja du Roi de Mayssour, & dé-

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DE LEYRIT. 1755.

» sespérant d'abord de pouvoir concilier des vues si différentes, j'avois » essayé de détourner de cette expédition le Durbal de Salabetzingue. » Mais je vis qu'en m'y opposant, je » courois risque de perdre le crédit » que ma Nation avoit à la Cour du » Souba, & qu'il n'y avoit pas à » balancer entre le Souverain & le » Roi de Mayssour son Vassal. D'ailleurs le Traité de donation des quatre Provinces, pour l'entretien de » nos Troupes, portoit que nous suivrions Salabetzingue dans toutes ses » expéditions; outre qu'il s'étoit dit, » dans le Conseil de ce Prince, que » nos arrangemens avec le Gouverneur » de Madras, le mettant, à notre » considération, hors d'état d'agir » contre Mahmet Aly-kan, comme » Allié des Anglois, nous voulions » donc sa ruine, en l'empêchant de se » faire payer de ses Vassaux, nommément du Roi de Mayssour, parce qu'il étoit notre Allié.... Enfin » j'étois parvenu au point de pouvoir » terminer cette affaire, sans entrer » sur les Terres de Mayssour. Nous » ne devions pas passer Silpy, qui » est de la dépendance immédiate du

» Souba. Le tribut ordinaire devoit y » être apporté, sans que l'Armée pénétrât plus avant. Mais le Roi de » Mayssour, par d'autres raisons, » sollicita lui-même le Souba de venir » camper jusques sous les murs de sa » Capitale. Il savoit que sur la Frontiere opposée du Mayssour, il y » avoit alors un Corps de Troupes, » de trente-cinq à quarante mille » Marattes, qui n'attendoient, pour » pénétrer dans ses Etats, que le parti » que prendroit le Souba d'y pénétrer » lui-même, ou de s'arrêter sur la » Frontiere. Nous nous sommes rendus » aux sollicitations du Mayssourien, » & les Marattes se sont retirés. Ainsi, » sans effusion de sang, tout s'est terminé à la satisfaction du Souba, qui » a reçu le tribut du Mayssourien; & » de son côté, le Roi de Mayssour » s'est vû délivré de l'incursion des » Marattes «.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANCOIS. DE PONDICHERI.

M. DE LEYRIT. 1755.

L'affaire du Mayssour finissoit, lorsque M. de Leyrit arriva heureusement à Pondichery. Il étoit tems qu'on y vît paroître un homme d'autorité. Les Anglois, abusant déja des Traités, avoient profité de l'interregne, & s'étoient saisis de plus de

Arrivée de M. de Leyrit.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DE LEYRIT. 1755.

deux cens Aldées, sans autre titre qu'une prétendue dépendance de leurs possessions. M. de Leyrit prit avec eux un ton ferme, sans blesser aucune loi de justice & de bienséance. Mais il s'affligeoit que, depuis les deux Traités, l'honneur de sa Nation ne fût plus le même sur la Côte. » Nul » doute, écrivoit-il à M. de Bussy, » qu'aussi long-tems que nous reste- » rons sur le pié où nous sommes auprès » du Souba, la jalousie des Anglois » ne cessera de leur suggérer des » moyens de se dédommager d'un » autre côté; & je prédis que s'ils » parviennent à nous faire perdre cet » avantage, nous devenons aussi-tôt » inférieurs à ces Rivaux, qui n'auront » pas alors les ménagemens qu'ils exi- » gent aujourd'hui de nous «.

Dans une autre Lettre; » Ne doutez » pas que la confiance, que je vous ai » vouée, ne se soutienne pour vous. Je » la crois nécessaire, soit pour nous » soutenir dans la position avantageuse » & brillante où nous sommes dans le » Dekan, soit pour nous tirer, avec » honneur, de l'état d'incertitude où » les *derniers arrangemens* nous ont » mis, supposé qu'ils aient lieu, en

» tout ou en partie ; ce qui dépendra » de la maniere dont on les aura saisis » en France. Dans l'attente où nous » sommes de cette décision, il est mor- » tifiant pour nous d'être exposés aux » propos indécens des Anglois & de » leurs Adhérans, contre la gloire du » Roi & l'honneur de la Nation.... La » Compagnie, mal instruite, a voulu » finir une guerre qui ne lui paroissoit » pas juste, & dont elle ne voyoit » pas l'issue. Les Ennemis de M. Du- » pleix n'ont pas peu contribué, par » leurs discours, & par les imputations » dont on l'a chargé, aux avances que » la Compagnie a cru devoir faire » avec les Anglois ; mais le mal n'est » pas sans remede, les Anglois ont » lieu, sans doute, de se prévaloir » du Traité conditionel entre les deux » Commissaires ; mais ne manquent- » ils pas de politique, en se pressant » trop de le publier ? Il ne se peut faire » qu'il n'ait été, pour les Maures, un » sujet de bien des réflexions. Je pense » assez, comme vous, qu'ils ne nous » verront qu'avec beaucoup de peine » partager leur Pays entre les Anglois » & nous, suivant notre convenance » respective. Peut-être ne nous lais-

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DE-LEYRIT. 1755.

» feront-ils pas faire tranquillement ce » partage, auquel il me semble que » nous ne pouvons consentir sans leur » manquer, & sans être accusés de » foiblesse, ou de mauvaise foi, lorsqu'en même-tems ils nous verront » abandonner Salabetzingue. En un » mot, plus je réfléchis sur nos affaires » & plus j'ai de répugnance à penser » aux rétrocessions, ainsi qu'au partage ».

Enfin, voici ce que M. de Leyrit écrivoit en France, après avoir pris possession de son Gouvernement. » Je » suis arrivé à Pondichery le 25 Mars » 1755, comptant d'y trouver M. » Godeheu, dont le départ pour l'Europe, auquel je ne m'attendois pas, » m'a étrangement surpris. Vous saurez » les arrangemens qu'il avoit pris pour » les affaires, jusqu'à mon arrivée. On » étoit alors occupé de plusieurs contestations, survenues, depuis la Treve, entre les Anglois & nous, pour les » Terres de Carangouly, Vandavahy, » &c. dont nous étions auparavant en » possession, mais que le Conseil secret, nommé par M. Godeheu, leur » a cedées en partie, en leur accordant, » mal-à-propos, sur tous ces terreins,

» une égalité d'autorité & d'inspection
» dont ils abusent beaucoup aujourd'hui ; de sorte que cette affaire n'est
» pas plus avancée qu'au premier jour.
» Il en seroit de même de la plus grande
» partie de nos possessions, si j'eusse tardé plus long-tems à paroître. Mon
» premier soin a été d'arrêter les Anglois, qui alloient se répandre de tous
» côtés, & donner toute l'extension
» qu'ils auroient pû à l'égalité d'inspection. Ils se sont emparés du Maduré, de Tinavelly, &c. immédiatement après la Treve. J'ai trouvé
» l'expédition faite, & je n'ai pû leur
» faire que des reproches, de cette
» atteinte à la Treve.

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DE LEYRIT. 1755.

» La situation de M. de Bussy, dans
» le Dekan, est toujours brillante. Il
» est aujourd'hui en relation avec le
» Grand Visir ; & depuis peu il a reçu
» des Lettres très flatteuses du Grand
» Mogol. Dans mes Lettres au Ministre & à la Compagnie, je lui rends
» toute la justice qui lui est due, &
» j'insiste fortement sur la nécessité
» d'avoir toujours un Corps de Troupes auprès de Salabetzingue, & de
» ne pas abandonner ce Prince, non
» plus que Mazulipatan, dont on pour-

SUPPLEM. A L'ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERI.

M. DE-LEYRIT. 1755.

» ra, si l'on veut, réduire les dépen-
» dances. C'est ce que j'ai cru devoir
» représenter, pour l'honneur & le
» crédit de la Nation, & pour la sureté
» du Commerce de la Compagnie.
» Dans la position, où sont les choses,
» il faut absolument que la supériorité
» reste à l'une des deux Nations. L'é-
» galité projettée, si elle a lieu, donne
» absolument la supériorité aux An-
» glois. Pourquoi la céder, & re-
» noncer à des avantages qui nous
» l'assurent « ?

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Introduction. ON croit devoir s'arrêter à l'entrée de la guerre présente, sur laquelle on n'a pas encore de lumieres assez suivies, pour entreprendre de lier les événemens dans un récit historique. Mais après avoir nommé tant de fois, avec honneur, le sage & brave M. de Bussy, on ne peut produire, avec plus de confiance que de sa main, l'état des Colonies Françoises de l'Inde, dans le temps jusqu'où l'on a poussé cette Relation. On le tire d'un Mémoire adressé à la

Compagnie, & publié entre les pieces justificatives de l'Apologie de M. Dupleix. Une modeste exposition des services de M. de Bussy en forme l'Exorde, & conduit au tableau général de l'état actuel de la Compagnie, comparé à celui de son origine. Le contraste de son ancienne humiliation, & de sa grandeur présente, paroît d'abord surprenant, & cesse de l'être néanmoins, quand M. de Bussy fait considérer qu'elle doit cette prospérité, dans l'Inde, aux importans services que ses Officiers ont rendus aux Princes Maures, & aux concessions dont ils ont été récompensés. Ensuite il entre dans un détail des possessions de la Compagnie, aussi précieux pour la Géographie que pour l'Histoire.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Idée générale des Domaines de la Compagnie.

VOUS AVEZ, dit-il, depuis Nisampatnam, en montant du Sud au Nord, jusqu'à la Pagode de Jaganat, près de deux cens lieues de Côte; c'est presque toute la Côte d'Orixa, & à peu près la longueur des Domaines de la Compagnie. Leur plus grande largeur est d'environ trente lieues, & la moindre d'environ dix. Ils sont composés des Provinces de Condavir,

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

——— de l'Ile de Divy, de Mazulipatan, de Niſampatnam, & des quatre Provinces données par le Souba, pour l'entretien des Troupes Françoiſes que le Roi & la Compagnie lui ont accordées.

Du côté de l'Oueſt, une chaîne de Montagnes inacceſſibles, qui court en arc de cercle du Sud-Sud-Eſt au Sud-Sud-Oueſt, ſert de bornes à tout ce Pays, le ſépare du Dekan, & forme une barriere impénétrable aux armées les plus nombreuſes des Maures & des Marattes. Le Fleuve Chriſchena, qui la traverſe à Begara, après avoir arroſé les belles Campagnes, tant de la Province de Condavir, que des dépendances de Mazulipatan qui la bordent, ſe jette dans la Mer au Sud de Divy. Du côté du Nord, il a pour bornes le bout de la chaîne des Montagnes, qui va preſque aboutir à la Mer, vers la Pagode de Sagrena, & la ſépare du Catak.

Du côté du Sud, il eſt borné par la chaîne de Montagnes.

Il ſeroit inutile de parler de la ſituation du Pays de Mazulipatan, de Divy, de Condavir, dont on a la



Carte sous les yeux. Je me bornerai à donner une idée générale des quatres Ceskars, ou Provinces, destinés à la subsistance de l'Armée Françoise du Dekan.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

La Province de Moustafanagar a pour bornes, à l'Est, les dépendances de Mazulipatan; au Nord la Province d'Elours, à l'Ouest, la chaîne de Montagnes; au Sud, le Fleuve Christhena. La Capitale est Besoara, poste important par sa situation. La Province d'Elours est bornée, au Nord & à l'Ouest, par la chaîne de Montagnes, qui la sépare du Dekan, au Sud, par la Province de Moustafanagar & par le Pays de Mazulipatan; à l'Est, par la Province de Rajimandrie. Sa Capitale est Elours.

La Province de Rajimandrie est bornée, au Nord, par celle de Chicakol & par la chaîne de Montagnes; à l'Ouest, par la Province d'Elours; au Sud, par celle de Moustafanagar, & par les dépendances de Mazulipatan; à l'Est, elle s'étend jusqu'à la Mer par une Langue de Terre, renfermée entre les dépendances de Mazulipatan & celle de la Province de Chicakol. Rajimandrie en est la Ca-

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

pitale. Cette Province eſt arroſée par le Gandavry, un des Fleuves de l'Indouſtan. Il paſſe aux pieds des murs de Rajimandrie, où il ſe ſépare en deux branches, dont l'une va paſſer à Narſapour, & ſe jette dans la Mer à quatre coſſes de-là; & l'autre va paſſer à Yanaon, & ſe jette dans la Mer une demie lieue plus bas. Cette Riviere eſt d'une très-grande commodité pour l'exportation de tout ce que cette Province fournit de propre au Commerce. Le triangle, formé par ſes deux bras, eſt un morceau de terre précieux, par la beauté du fond que ces deux bras fertiliſent, & par la quantité d'Ouvriers en tout genres, ſur-tout de Tiſſerans, qui le peuplent.

La Province de Chicakol eſt bornée, au Nord, par la chaîne de Montagnes qui la ſépare du Catak; à l'Oueſt, par la même chaîne de Montagnes, qui la ſépare du Dekan; au Sud, par la Riviere de Rajimandrie. Elle eſt arroſée par pluſieurs Rivieres conſidérables, qui, après avoir fertiliſé cette vaſte Province, forment à leur embouchure, des Ports importans pour le Commerce.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Il reste à faire connoître les avantages que la Compagnie tire de ces quatre Cerkars, ou Provinces. Ils sont si grands pour le Commerce, que quand l'Armée du Dekan n'auroit produit que ce seul fruit, elle devroit être regardée comme une source inestimable de richesses. Ces Domaines de la Compagnie la rendent maîtresse de toutes les branches du Commerce de la Côte d'Orixa. Elle ne sera plus réduite à l'humiliation de s'adresser aux Faussedars, pour se procurer les marchandises de ces Provinces, & de ne pouvoir remplir ses Magasins, qu'après avoir payé les droits qu'il leur plaisoit d'exiger; ses Employés peuvent aller par-tout en sureté, choisir les meilleures marchandises, & ne laisser que ce qu'elle ne trouvera pas convenable à son Commerce: en un mot, la quantité, la qualité, le prix même est à sa disposition. Chaque Province lui présente des avantages particuliers, qu'il dépend d'elle de recueillir.

Avantages qu'elle en peut tirer.

Moustafanagar, Province limitrophe des dépendances de Mazulipatan, la rend Maîtresse des fameuses Mines de Diamans de Partheal, d'où

font fortis les plus beaux qui foient au monde.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Elours, Province contigue à celle de Mouftanagar, offre des Mines abondantes d'un fer excellent, & rien n'eft plus aifé que leur exploitation. Outre que le fer s'y trouve prefque fans mêlange, les bois, & par conféquent le charbon néceffaire, s'offrent fur les lieux. Les Habitans du Pays prétendent qu'il s'y trouve auffi des Mines d'argent. Quels tréfors dans un Pays où ce métal eft d'un fi grand prix! Mais ne réalifons point ce qui peut n'être qu'une chimere. Un avantage des plus réels, c'eft l'excellente fabrique de Tapis de pied, qui eft en vigueur à Elours, Capitale de la Province. Cet objet forme un très-bon Commerce, dans l'inde même.

Rajimandrie met la Compagnie en poffeffion d'immenfes Forêts de bois de Tek; bois précieux pour la conftruction des Vaiffeaux. S'il n'a pas la dureté du Cedre, il en a du moins la qualité la plus effentielle aux Bâtimens de Mer, l'incorruptibilité. Il n'eft pas moins propre à la charpente, à la menuiferie, à faire des meubles.

En un mot, c'est une marchandise dont on n'est jamais embarrassé, & à laquelle on met le prix que l'on veut, parce que cette Province est le seul endroit des Côtes de Coromandel & d'Orixa, qui en fournisse. La Riviere de Gandavry en facilite le transport à Narsapour & à Yanaon. Quels avantages la Compagnie n'en pourroit-elle pas tirer pour la construction de ses Vaisseaux?

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1759.

Chicakol, Province limitrophe de celle de Rajimandrie, est celle des quatre qui offre les plus grands avantages pour le Commerce. Elle est aussi la plus vaste, & la plus fertile en denrées propres à la vie, objet de Commerce d'une très grande considération pour la Côte d'Orixa, encore plus pour celle de Coromandel. L'Inde n'a pas de Canton, où la Compagnie puisse établir des points d'appui plus favorables à son Commerce, & les établir à moins de frais. Cet objet mérite quelque détail.

La Compagnie a Narsapour, à vingt lieues au Nord de Mazulipatan. Les avantages de ces deux lieux sont connus. Mais ce n'est que depuis

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

qu'elle eſt maîtreſſe des quatre Provinces, aſſignées à l'entretien de Troupes, qu'on a bien connu les avantages qu'elle peut tirer des Côtes de Rajimandrie & de Chicakol. Elle poſſede Yanaon, à vingt lieues de Narſapour, & à dix ou treize, à l'Eſt, de Rajimandrie, dont Yanaon dépend. En ſe rétabliſſant dans ce comptoir, qu'elle a laiſſé perdre, elle ſe rend maîtreſſe d'un Commerce conſidérable, dans l'Ile que forment les deux bras du Gandavry; ou du moins, elle le partageroit avec les Anglois, établis à Nelipely ſans autre droit que leur volonté. Ce rétabliſſement peut ſe faire à peu de frais, pendant que les François ſont maîtres du Pays, & qu'ils trouvent toutes ſortes de matériaux dans leurs propres fonds. Les Anglois y ont fait depuis peu, des progrès très-conſidérables; il ſeroit tems de les arrêter, pour y balancer du moins leur Commerce.

En remontant à vingt lieues d'Yanaon au Nord, à vingt-ſix de Viſiagapatan, & quatre de Chicakol, on trouve Maſouſbander, ou Maniepatam, arroſé par une Riviere qui re-

çoit, à son embouchure, des Bâtimens de cent cinquante tonneaux; ce qui facilite l'extraction des Toiles, qu'on peut tirer en abondance de cet Etablissement, dont les environs sont un Peuple de Tisserans.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Enfin, pour dernier point d'appui, on peut choisir Ganjan, Port de Mer & Ville considérable par son Commerce. Elle est à vingt-quatre lieues, au Nord, de Masousbander, & à quarante de Chicakol. La Riviere, qui arrose & qui enrichit ses Campagnes, reçoit, à son embouchnre, des Bâtimens de deux à trois cens tonneaux. Les Anglois y avoient une Maison de Commerce, dans la dépendance du Gouverneur des Provinces qui sont actuellement au pouvoir de la Compagnie Françoise. Ils en furent chassés par les Maures, il y a cinq ou six ans, pour quelques malversations commises sur les Terres qu'ils avoient à ferme, & l'envie ne leur manque pas de s'y rétablir. Il importe d'autant plus à la Compagnie de les prévenir, qu'en laisser échapper l'occasion, c'est la perdre pour jamais.

Il est remarquable que de tous ces

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

lieux, il n'y en a aucun d'enclavé dans les Domaines des Zencidars, avec lesquels on ne trouve jamais de sureté à traiter.

Ajoutons, aux avantages de ces quatre Provinces, que la nature semblant s'être appliqué à les défendre par la fameuse chaîne de Montagnes qui les enferme & les sépare du Dekan, on ne peut y pénétrer que par trois ou quatre Défilés, où plus de trois hommes ne peuvent passer de front; & pour arriver, du côté du Dekan, à ces défilés, il faut traverser cent cosses d'une Forêt d'Epine, impratiquable à la Cavalerie, & du côté intérieur des Montagnes, des Forêts de Bambou encore plus impénétrables. Avec une médiocre dépense pour établir des postes à ces Défilés, on seroit à couvert de toute insulte de la part des Asiatiques. Peut-être des Européens même ne se hazarderoient-ils pas à les vouloir entamer, sans s'être rendus maîtres des Places principales en-deça des Montagnes.

Dès-à-présent, les quatre nouvelles Provinces sont affermées vingt-neuf laks quarante-sept mille quatre

cens roupies. Elles auroient pu l'être à plus haut prix, s'il n'avoit paru nécessaire aux François de se borner pour affermir leur autorité par une administration tranquille, & pour s'attacher les Peuples qui leur sont soumis, en évitant toutes sortes de vexations. Ils peuvent regagner dans la suite, ce qu'ils abandonnent à présent. Mais quand la Compagnie ne trouveroit, dans la possession de ses nouveaux Domaines, que l'avantage d'avoir une Armée bien entretenue aux dépens d'autrui, qui lui procure en tout tems la faveur des Maîtres du Pays, si nécessaire pour son Commerce, & qui, dans les cas de guerre, peut se porter partout où l'intérêt de la Nation l'exigeroit, n'est-ce pas ce qu'elle peut désirer de plus utile? Ces Domaines ne lui sont donnés que pour la subsistance des Troupes que le Roi & la Compagnie ont accordées au Souba, & sous la condition qu'elles continueront d'être entretenues. En les retirant, il faudroit se résoudre, non-seulement à perdre de si belles possessions, mais encore à les voir passer entre les mains des Adversaires de la Com-

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

pagnie, qui ne manqueroient pas de prendre leur place auprès du Souba; & probablement la perte de ces nouveaux Domaines entraîneroit celle des anciens. Les Anglois, convaincus depuis long-tems que les François ont pris le meilleur parti en s'attachant au Souba, saisiroient l'occasion de réparer la faute qu'ils ont commise, d'embrasser celui d'un Rebelle. Ils y réussiroient d'autant plus aisément, que les Maures ne peuvent désormais se passer des armes Européennes. Anglois ou François, n'importe pour eux. Il leur faut des Troupes Européennes, soit pour tenir les Marattes en échec, soit pour parer les coups que les cabales de la Cour de Dehly peuvent leur porter, soit uniquement pour régler leurs affaires domestiques. Le Souba, justement irrité de se voir abandonné des François, reprendroit infailliblement les Provinces qu'il leur a données pour la subsistance de leurs Troupes; & peut-être son ressentiment leur susciteroit-il une guerre, qui, secondée par les Ennemis de leur Commerce, ne finiroit que par leur ruine entiere dans l'Inde.

JUSQU'ICI, on ne s'est attaché qu'au Mémoire de M. de Bussy, dont le témoignage paroît sans objection, sur quatre Provinces, qu'il avoit lui-même habitées long-tems, après avoir eu l'habileté de les obtenir. Celui de M. Moracin, sur les autres parties de l'Etablissement François, n'a pas moins de poids, puisqu'il regarde des lieux qu'il avoit gouvernés, ou visités avec les lumieres d'une longue expérience, & que c'étoit au Commissaire de la Compagnie qu'il rendoit compte de ses observations. Il les divise en trois points; 1. Nisampatnam & la Province de Condavir, au Sud & à l'Ouest du Chrischena. 2. Divy, Mazulipatan, Besoara, & le Pays d'Elours jusqu'au Fleuve Gandavry. 3. Les établissemens Anglois, Hollandois & François, suivant leurs positions.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Eclaircissemens de M. DE MORACIN.

La Province de Nisampatnam, dit-il, est, par la nature de son terroir, la plus mauvaise de toutes celles que la Compagnie possede; & sa situation n'a rien d'avantageux: elle n'a aucun abord commode, quoique dans sa plus grande partie elle s'étende le long de la Mer. Une Carte

1. Province de Nisanpatnam & de Condavir.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

de Nisampatnam & de Condavir, que M. de Moracin fit tracer par M. Duez de Fontanay, comprend une partie du cours du Chrischena, qui les borde depuis son embouchure jusqu'à l'entrée des Montagnes, situées dans le Nord-Est de la derniere de ces deux Provinces, & le rivage de la Mer depuis la pointe du Sud de la Riviere de Chipler, qui est la principale embouchure du Chrischena, jusqu'à la Riviere de Gondegamma, où l'on pourroit marquer, à peu-près, les limites de la même Province du côté du Nord.

Celle de Nisampatnam ne forme qu'un boyau, à la prendre depuis l'entrée de la Riviere Chipler, & depuis la *Macouairie*, où l'on marque les limites du Nord & de l'Ouest, jusqu'un peu au-delà du Chef-lieu, qui porte son nom, & n'est qu'un mauvais Village. Le même endroit est nommé *Petapoli* sur les anciennes Cartes. Les terres comprises dans ce boyau ne sont presque que du sable, & sont par conséquent de peu de rapport. Cette étroite & petite Province est limitrophe de celle de Condavir, par laquelle elle est embrassée, au Nord,

Nord, depuis le bord du Chriſchena juſques dans ſa partie occidentale, & juſqu'au bord de la Mer. A trois ou quatre lieues dans le Nord-Oueſt du Chef lieu, Niſampatnam a quelques bonnes Aldées, enclavées dans le Condavir. Telles ſont Sandaval, Baperla, Altouron, Amartoulouron, & deux ou trois autres, qui produiſent entr'elles au moins les trois quarts des revenus en grains de la Province entiere, compoſée de trente-ſept Aldées. Celle de Madracoudron, à huit lieues aux environs de Niſampatnam, & celle de Pedagauja, à trois lieues dans le Sud-Sud-Oueſt de l'autre, ſont de la dépendance de la même Province, quoique toutes les terres qui ſe trouvent dans les intervalles, comme Montepelly & d'autres, ſoient des dépendances de Condavir. C'eſt dans ces deux Aldées de Pedagauja & de Madracoudron, que ſont les meilleures Salines de Niſampatnam. Il y en a une de peu de rapport & d'un très-mauvais ſel, à Niſampatnam même. Vers l'Oueſt ou le Nord-Oueſt de Montepelly, on trouve un grouppe de huit à dix petites Aldées, qui n'ont preſque pas de terrein, mais

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

qui fourmillent de Tisserans. Dans ce nombre on compte celles de Verrepalam, de Perata, d'Adoumelly, & de Vedoutapelly, toutes quatre dépendantes de Nisampatnam. C'est de la premiere que les Marchands de Pondichery tirent par Montepelly, les plus beaux mouchoirs qui s'envoient à la Compagnie. Les autres Aldées, qui forment le grouppe, sont de la dépendance de Condavir. Enfin, à quatorze ou quinze lieues vers le Nord-Nord-Ouest de Nisampatnam, est l'Aldée de Mangualguery, dont une partie dépend de Condavir, & l'autre, bien plus abondante en Tisserans, est de la dépendance de Nisampatnam. Quoiqu'on y compte beaucoup d'Ouvriers, les mouchoirs & les autres marchandises qui s'y fabriquent, ne sont pas, à beaucoup près, de la qualité de celles qu'on tire des autres Aldées. Nisampatnam a, dans ses dépendances, six autres Aldées, dans lesquelles on compte en tout quatre-vingt-cinq métiers, propres à fabriquer des mouchoirs, depuis vingt jusqu'à vingt-neuf coupons, & des Guingans de différentes sortes. La totalité des métiers, dans cette Pro-

vince, étoit, il y a deux ans, de cinq cens treize, qui pouvoient fabriquer, par mois, environ quatre-vingt-dix courges de mouchoirs & de guingans de toute espece. On répéte que Nisapatnam n'a pas de bord commode. Cette Province forme un enfoncement inaccessible pendant toute la Mousson du Sud, parce que la Mer y brise trop. L'Ile de Cotepalam, qui prolonge toute la Côte, n'est composée que de sable; & le petit bras qui la sépare de terre, ne porte que de fort petits bateaux. Il n'y a d'ailleurs aucune situation qui puisse servir de point d'appui. Les matériaux y manquent en tous genres, & le transport en seroit difficile; sans compter que la Province est très-mal peuplée du côté de la Mer.

Celle de Condavir est d'une beaucoup plus grande étendue, & ne paroît pas même entiere sur la Carte. Il seroit difficile d'en marquer les limites vers l'Ouest & le Sud Ouest, où la Province de Viviconda, qui en fait partie, s'étend fort loin. Le Chrischena la borde depuis son commencement à l'Est, jusqu'à l'entrée des Montagnes dans le Nord-Ouest.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Il forme, en cet endroit, un coude; pour remonter dans le Nord; ensuite un autre vers sa source, dans l'Ouest. La chaîne de Montagnes suit dans le Sud-Ouest, & la Province de Viviconda y est appuyée. Elle s'étend, dans sa partie occidentale, jusqu'au Pays de la dépendance de Cadapa; & ses limites, de ce côté là, ne sont gueres éloignées de Bancapouram, où les Missionnaires Jésuites ont une Eglise.

Viviconda, dans le Sud, a le Pays du Raja d'Ongol, ou de Vongol, & celui d'un autre Raja, nommé *Bondara Nagondour*, le même auquel appartient Vencatiguiry, aux Gorges d'Arcate. La Riviere de Gondegamma, & quelques autres Pays le long de la Mer, sont aussi de la dépendance de Condavir. Il s'est élevé quelques différends entre les François & le Raja d'Ongol, pour l'entrée de cette Riviere & les Aldées voisines, qu'il retient. Elles sont au nombre de huit, dont cinq dépendent de Condavir, trois de Nisampatnam; & de ces dernieres, deux sont fort avancées dans l'Ouest, & l'autre n'est pas éloignée de Padagaujan. Celle-ci nommée *Deverampadon*, a une petite Sa-

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

line, qui peut rendre R. X. 6000 chaque année, outre R. I. 3000, qu'elle rend en grains; mais les cinq Aldées qui dépendent de Condavir, rapportent beaucoup plus. Celle qui se nomme *Landarti*, ou *Dadour*, a une bonne petite Riviere, d'un abord facile, une Douane qui peut valoir annuellement cinq ou six mille roupies & plus, & des salines qui en valent plus de soixante mille, outre les grains qu'on recueille dans ces cinq Aldées, & dont l'évaluation monte à dix mille roupies, & plus. C'est un objet intéressant pour la Compagnie. On ne compte qu'environ trois lieues, de la Riviere de Gondegamma à celle de Pandarty. C'est vraisemblablement ce Canton qui porte le nom de Carare, dans le Flambeau de *Daprés*. Pandarty, ou les environs, fourniroient un bon point d'appui. Il s'y trouve des situations favorables; & peut-être ne seroit-il pas impossible de tirer des matériaux par le Gondegamma dans la saison des débordemens, quoiqu'apparemment il fallût bien des années avant que cet Etablissement pût être réglé. La Province de Condavir ne

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

laisse pas d'être ouverte, du côté de l'Ouest & du Sud-Ouest ; mais les Voisins n'en seroient pas dangereux, à moins qu'ils ne se liassent avec les Maîtres d'Arcate. Ce sont des Paleagars, un peu plus ou moins puissans, qui seront toujours Amis ou Ennemis suivant l'intérêt présent, & peut-être l'un & l'autre à la fois.

La Province de Condavir est affermée deux cens mille Pagodes, en comprenant, dans cette somme, Viviconda pour trente mille, & les cinq Aldées tenues par le Raja d'Ongol, pour deux mille, prix auquel il avoit forcé les Maures de les lui abandonner dans ces derniers temps. Mais n'en ayant rien payé à la Compagnie depuis qu'elle est en possession de cette Province, il en offre aujourd'hui deux mille cinq cens pagodes seulement, avec quelques foibles dédommagemens pour le passé. Outre ces revenus, la Province de Condavir a beaucoup de Manufactures, où l'on fabrique des Mouchoirs, des Guingans, & des Marchandises de Chaye, ou de couleurs de toutes espèces, propres au commerce de Manille, des Détroits, & même de Perse. On n'a pu savoir au juste le nombre des Métiers

établis dans cette Province ; mais on en connoît environ douze cens, dont la plus grande partie font dans les Aldées les plus voisines de la Mer, & confondues avec celles de Nisampatnam ; & si l'on étoit solidement établi à Viviconda, peut-être pourroit-on tirer, du Pays de Cadapa, & des autres Pays voisins, quelques especes de toiles propres au chargement des Vaisseaux.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

II. Divy, Masulipatan, Elours, Moustafanagar & Narsapour.

La situation de l'Ile ou plutôt des Iles de Divy, puisque le Chrischena divise ses terres en plusieurs parties, qui lui forment autant d'embouchures, est assez connue par les Cartes. Ses revenus sont considérablement augmentés depuis deux ans, par les soins de M. Drugeon, qui en est le Régisseur. L'état actuel de récolte porte cinquante-cinq mille deux cens dix roupies, & l'on compte d'en tirer plus de cent mille dans les années où les terres seront favorisées de pluies & de débordemens ; ce qui leur a manqué depuis qu'on en est en possession. On y peut compter plus de trois cens métiers de Mouchoirs & de Guingans. Quelques uns des bras du Chrischena sechent tellement, depuis le mois de

Etat des François dans l'Inde, jusqu'en 1755

Janvier jusqu'à la fin de Mai, qu'on peut aller à pied sec pendant tout ce tems, de Mazulipatan à Divy. Il y a même quelques gués commodes; pour passer dans le Condavir. Les excellentes terres de Devra-Cotta bordent une partie de la rive Septentrionnale du Chrischena, & remplissent un espace entre Divy & Mazulipatan, à peu près du Sud-Ouest au Nord-Ouest. Devra-Cotta n'est pas non plus sans quelques métiers, mais en petit nombre. Toutes les terres des bords du Chrischena, jusqu'au dessus de Besoara, & même jusques vis-à-vis du Fort de Chintepely, appartiennent à la Province de Moustafanagar, une des quatre données à M. de Bussy pour l'entretien de ses Troupes. Le Paragané de Devra-Cotta faisoit autrefois partie de cette Province, de laquelle il a été démembré en faveur des François, par Salabetzingue. Besoara peut en être regardé comme le Chef-lieu, quoiqu'ayant toujours fait partie du Gouvernement d'Elours, il n'en ait pas de distinct.

Besoara n'a de vrai passage, que celui qui est entre la Riviere & le pied d'une Montagne, & qui est d'une

portée de Pistolet. Il s'en trouve un autre au détour de la même Montagne, mais étroit & si difficile, qu'un petit Poste, de peu de dépense, le rendroit inaccessible. En un mot, Besoara peut être fortifié à peu de frais, & cent François en fermeroient les passages à la plus nombreuse armée du Pays. De Besoara à Elouts, on compte 15 ou 18 lieues dans l'Est ou l'Est Nord-Est, & vingt jusqu'à Rajimandrie, en suivant à peu-près la même direction. Les Montagnes, qui commencent à Besoara, ou même dans la Province de Condavir, sont, dit-on, la même chaîne qui continue jusques dans le Catek, où est Balacor. Il se trouve, dans le Nord-Est ou le Nord-Nord-Est, quelques gorges qui laissent voir des passages; & le plus considérable est celui qui est connu sous le nom de chemin de *Badrahelam*: mais ces passages, rendus fort difficiles par des Forêts impraticables, sont extrêmement aisés a garder.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

En se raprochant de Mazulipatan, on trouve, à l'Est du Paragané de Devra-Cotta, ceux de Gondour & d'Acclamanar, affermés par an quarante mille sept cens cinquante rou-

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

pies. Ils sont de la dépendance de Mazulipatan, & touchent à son Territoire. Ensuite, dans la même direction, on trouve les Paraganés de Tomidy & de Pedanaa, qui remplissent une grande partie de l'espace entre Mazulipatan & les dépendances de Narsapour, jusqu'à la Riviere de Golepalom, dont l'embouchure en est à dix-huit lieues. Ces deux Paraganés sont affermés, par an, vingt mille cinquante roupies.

On trouve ensuite les dépendances de Narsapour, entr'autres Salmadirg, dont la Riviere a son embouchure au Sud de Narsapour; & de là, on passe à Narsapour même. Les Paraganés de Tandour & de Bondara, qui, de tout tems, ont dépendu de Mazulipatan, sont à l'Ouest-Nord-Ouest & Ouest-quart-Nord-Ouest de Narsapour. Ils sont très-fertiles en riz, & peuvent donner jusqu'à vingt mille pagodes d'or, dans les années pluvieuses; mais dans les années de sécheresse, ils n'en donnent pas huit mille. Il n'y a point de Manufactures de Toiles, ni de Mouchoirs à Mazulipatan, ni dans son Territoire, non plus qu'à Gondour, Acclamanar, Tomidy, Peda-

aa & Bondara ; mais on imprime, | ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.
Mazulipatan & à Gondour, une grande quantité de Toiles à l'usage des Maures. Il sort beaucoup de ces Toiles peintes, du côté des Terres, ce qui n'empêche pas qu'on n'en charge pour Bengale, pour la Côte de l'Est & pour le Golfe de Perse. Les Toiles qui servent à ce commerce, se fabriquent à Narsapour & aux environs. Il vient même, de Bengale, une sorte de sanas qu'on y renvoye, peintes ou imprimées à Mazulipatan. C'est un commerce d'un très-grand détail, fort suivi par les Marchands Maures, & dans lequel ils gagnent 60 ou 80 pour cent. Mazulipatan a des Salines, une Douanne, une Monnoie. Ces Salines rendent à la Compagnie, depuis un an, quatre-vingt dix mille roupies, quittes de tous frais. Les droits de la Douanne ont rapporté, depuis le premier de Janvier dernier, jusqu'au premier de Novembre, trente-quatre mille six cens roupies. Les travaux de la monnoie sont aussi un objet considérable ; & les seuls dehors du Territoire de Mazulipatan rapportent annuellement, en fruits, ou en droits, environ vingt-quatre mille

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

roupies. Ainsi Mazulipatan, sans y comprendre ses feux, a plus de cent cinquante mille roupies d'un revenu fixe & assuré.

Narsapour a, dans ses dépendances, des Manufactùres de plusieurs especes de Toiles, mais très-peu de celles qui sont propres au chargement des Vaisseaux de la Compagnie. La plus grande partie des Toiles, est de celles qu'on nomme Parches & Queches, propres à recevoir l'impression du Pays. On y voit, comme à Mazulipatan, beaucoup de Peintres employés à cet ouvrage; mais les couleurs n'y sont jamais aussi bonnes, ce qui ne peut être attribué qu'à la qualité des eaux. Entre Narsapour & Elours, à la moitié du chemin, on trouve une Aldée considérable, nommée Doua, de la dépendance du second de ces lieux: il s'y fabrique beaucoup de Toiles, de 15 & de 23 coupons. Ce sont les premieres Manufactures de ce genre, qu'on rencontre au Nord & au Nord-Est de Mazulipatan. Narsapour a sa Douanne, qui rapporte, par an, près de trois mille roupies. On compte quinze lieues de Mazulipatan à Be-

soara, comme jusqu'à Elours; autant d'Elours à Narsapour & à Rajimandrie, & de Mazulipatan à Narsapour. Ainsi, Elours forme un angle égal, avec Besoara & Mazulipatan; & un autre, avec Rajimandrie & Narsapour: d'où il s'ensuit que Mazulipatan avec Elours, comme Narsapour avec Rajimandrie, sont situés Nord & Sud.

ETET DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Rajimandrie est situé sur la rive septentrionale du Gandavry; ce Fleuve est le même qu'on nomme Gange dans l'Indoustan, très-révéré des Gentils, & qui change de nom, en approchant de la Mer. On lui donne sept embouchures, dont quelques-unes ne méritent pas ce nom. Les plus considérables sont celles de Narsapour, de Bandamour, de Lanka, & d'Yanaon; & la derniere est la principale. Les quatre autres sont celles de Gondepalam, de Salmadivy, de Corringe ou Correnguy, & celle du Mannoucy, qui n'est qu'un ruisseau. Le Gandavry, qui devient, comme le Chrischena, un vrai Torrent, lorsqu'il se déborde, paroît avoir fait quantité de crevasses dans les terres, vers ses embouchures; ce qui a

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

formé insensiblement des Iles plus ou moins grandes ; de là vraisemblablement, les Iles d'Entrevidy, de Bandamourkola, & de Correnguy, dont la premiere forme le commencement de la rive orientale de la Riviere de Narsapour, & n'est séparée, que par un très-petit bras, de la Terre ferme. La Côte, depuis l'entrée de cette Riviere, jusqu'à la pointe de Gandavry ou d'Yanaon, court à peu près dans le Nord-Ouest; & l'Ile d'Entrevidy est coupée, presque dans la même Direction. A deux ou trois lieues, au Nord-Est de cette Ile, est celle de Bandamourlauka, où les Anglois sont établis; & qui semble avoir été formée de même, par l'impétuosité du Gandavry. Enfin, on arrive à la principale embouchure de ce Fleuve, qui est celle d'Yanaon, & dont la situation est Est & Ouest; différence qui prouve assez que toutes les autres Iles ont été formées par les Torrens. Outre les embouchures du Fleuve, le Pays depuis Narsapour & Yanaon, est extrêmement coupé de canaux, qui le rendent très-fertile, & très-bien fourni de Tisserans en Toiles. L'Aldée d'Amblapour est par-

ticuliérement renommée, par la quantité de Toiles fines qu'on en tire. Bandamourlauka est à portée de toutes ces Fabriques.

Mais le vrai Pays des Toiles propres au chargement des Vaisseaux d'Europe, est l'espace qui se trouve dans le triangle formé par Yanaon, Rajimandrie, & le point qu'on peut prendre à douze lieues d'Yanaon sur la Côte. La plus grande partie de cet espace est remplie de Manufactures. L'Aldée, qui se nomme Déchavaron, à cinq lieues de cet Etablissement, en offre un grand nombre, & les mêmes quartiers ont d'autres Aldées plus ou moins abondantes en Tisserans. Les Hollandois avoient autrefois un Comptoir à Déchavaron; mais son éloignement des bords de la Mer les a déterminés à le quitter, pour s'établir à Kanquinar, ou Jaggenatpreram, à sept lieues d'Yanaon, sur la Côte. On conseille ici d'ouvrir le Flambeau de *Daprés*, & d'avoir la Côte d'Orixa sous les yeux. Ce qui porte le nom de Narsipella, dans cet Ouvrage, est vraisemblablement l'Etablissement Hollandois, dont on vient de parler; quoique Jaggenatpreram doive être situé quelques lieues plus au Sud. A

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

trois lieues de cet endroit, en avançant sur la Côte, est la Riviere de Cottepatnam. Upara, où les Anglois viennent de s'établir, est à une lieue de Cottepatnam dans les terres. A six lieues de cet endroit, est Wattara, & presqu'à même distance suit Pondicarka, nommé aussi Pondimalka; deux lieux remarquables. Huit lieues au delà de Pondimalka, on arrive à l'Etablissement Anglois de Visigapatan, d'où l'on en compte sept & demie jusqu'à Biblipatan, Comptoir Hollandois. Ensuite on trouve Conar, où les François ont voulu s'établir, avant que d'avoir formé le Comptoir d'Yanaon, & plus loin Masousbander, nommé faussement Chicakol, sur la Carte. Chicakol en est à une lieue & demie dans les terres, & la Riviere de Masousbander y porte des Bâtimens de 80 toneaux. En un mot, Masousbander est le Port de Chicakol, Ville Capitale de la Province de même nom. L'Auteur de cette Description géographique ne craint que pour les positions de chaque lieu, qui pourroient, dit-il, n'être pas dans la derniere exactitude.

III. Etablissemens Anglois & Hollandois.

Les Anglois avoient autrefois un Comptoir à Mazulipatan; mais ils

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

'ont abandonné depuis plus de trente
ns, quoiqu'ils y conservent toujours
eux Pions. Il n'y a d'ailleurs, ni
nât de Pavillon, ni presque plus de
bâtimens dans l'enceinte; & l'espece
e Palissade, qui l'environnoit, est
ombée ou pourrie. Le fond n'en ap-
artient pas aux Anglois, non plus
ue celui de la Loge Hollandoise à la
Compagnie de Hollande. C'est un fait
ui mérite d'être éclairci. Deux Fac-
eurs Anglois, nommés Harsen &
anson, vinrent il y a trente-cinq ans,
u environ, avec un Détachement de
oixante-dix Soldats de leur Nation,
c cent cinquante Topases, pour fon-
ler l'Etablissement de Divy. Mauva-
eskan, Prédécesseur de Nisam El-
noulouk, possédoit alors Golkonde,
qu'il perdit avec la vie, peu d'années
près, dans un combat. Les Anglois
e prétendirent munis d'un Paravana
le quelqu'un de ses Prédécesseurs;
nais il ne fit cas, ni de cet Acte,
qu'il déclara faussement fabriqué, ni
les sommes que les Anglois lui offri-
ent, quoiqu'ils fussent appuyés par
livers Seigneurs en crédit auprès de
Mauvareskan; sur-tout par le Gou-
verneur Maure de Mazulipatan, qui

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

reçut un ordre exprès de ne les pas souffrir à Divy. Après neuf ou dix mois de vaines sollicitations, ils se rembarquerent avec leur Détachement, par ordre du Conseil supérieur de Madras. Personne n'ignore que, depuis, ils ont renouvellé la même entreprise, sous Nisam Elmoulouk, & même sous Nazerzingue, mais qu'ils n'ont pas été plus heureux, malgré toutes leurs offres. C'est le seul titre, néanmoins, qu'ils ayent à faire valoir pour leurs prétentions sur Divy : ils ont demandé cette Ile & ne l'ont pas obtenue.

Les Anglois ont une Loge à Narsapour, située dans le plus bel emplacement, au Nord de la Riviere, à cinq ou six cens toises du Fort. Ils la nomment *Madepalam*, du nom de l'Aldée sur laquelle elle est bâtie. Elle est assez belle, quoiqu'ils l'eussent abandonnée quelques années avant que M. Guillard se fût emparé de Mazulipatan, & que par conséquent les François fussent en possession de Narsapour. Les continuelles discussions qui s'élevoient entre le Chef d'Ingiron & celui de Madrepalam, à l'occasion des Tisserans, qui four-

iffoient les Toiles, avoient déterminé le Confeil de Madras à quitter e Comptoir de Madrepalam, plus auifible qu'avantageux à la Compagnie Angloife. Andrecés, chaffé de Ganjan, où les Anglois avoient voulu s'établir, revint à Madrepalam. Mais Salabetzingue, mécontent de fa Nation, donna ordre, en 1751, à Jaffer-Aly-khan, alors Nabab ou Fauffedar de Rajimandrie, de les chaffer de tous leurs Etabliffemens. Il fut averti par ce dernier, qui feignit d'exécuter cet ordre, en faifant brûler deux petites Maifons de paille, que e Facteur Anglois avoit élevées devant cette Loge. Ce Facteur prit le parti de fe retirer à Bandamourlauka, où il s'eft tenu depuis. L'Ile de Bandamourlauka dépend de Pedapour, Province du reffort de Rajimandrie. Les Anglois l'ont affermée de Vificram Raja, pour la fomme de 1640 pagodes, avec une autre Aldée voifine, nommée *Comereguypatnam*, belle & bien fituée. L'Ile forme une ovale, d'une lieue & demie de longueur, à fix ou fept lieues de l'Aldée d'Amblapour, & vaut beaucoup plus qu'elle n'eft affermée. Elle contient

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

aussi quelques Manufactures. Mais Visicram-Raja n'en étant lui-même que Fermier, la qualité de Sous-Fermiers, que les Anglois ont prise en l'affermant de lui, ne peut assurément leur en donner la propriété.

Le Comptoir Anglois d'Ingeram, prend ce nom du Paragané, sur lequel il est établi ; & Camprepalom est son vrai nom. Il est éloigné d'un quart de lieue du comptoir François d'Yanaon, & moins bien situé, quoiqu'il soit du même côté de la Riviere. Les Anglois y craignant quelque mauvaise avanture, après celle de Madrepalam, l'abandonnerent, pour se retirer sur la petite Ile d'Elquilipa, à l'entrée de la Riviere, & la même sur laquelle les François d'Yanaon s'étoient retirés dans leurs propres embarras. Ils y ont fait un petit retranchement, avec une batterie, & prétendent lever un droit sur tout ce qui entre dans la Riviere ou qui en sort. A la vérité, comme cette petite Ile est presque noyée dans les grands débordemens, ils sont alors contraints de la quitter ; mais dans la belle saison, ils y ont toujours du monde, pour soutenir leur prétention de lever le droit. Ils avoient affermé

auparavant la petite Ile de Nelepely, ou Nellapellé, qui ne leur servoit que pour le blanchissage des Toiles, & qui est située sur un Canal formé par la Riviere, à l'Est, ou Nord-Est, de la Loge Françoise d'Yanaon, dont ce Canal la sépare, à la distance d'environ 500 toises. Ils y sont placés depuis quatre ans; & ce Canal étant séparé de la Riviere de Corenguy, dans le Nord, par une langue de terre, ils l'ont coupée, pour joindre le Canal à la Riviere. Depuis cette opération, ils se sont fortifiés, & se fortifient tous les jours, dans Nelepely, dont ils font leur principal Etablissement. Camprepalom, qui n'a pour terrein que l'emplacement de la Loge, ne leur sert plus que de Maison de plaisance.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Corenguy, une des Iles qui paroissent formées par l'impétuosité des eaux du Gandavry, s'avance du Nord-Est au Nord d'Yanaon. C'est la vraie route par laquelle passent les Toiles qu'on transporte des Manufactures de Dechevaom & autres, à Yanaon, comme à Nelepely. Les Anglois doivent le transport que Visicram Raja leur a fait de la ferme de cette Ile, à Jagrenatrajon, son

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Ministre & son Beau-frere, dont ils ont acheté la faveur par des présens, & qui leur a fait aussi transporter l'Aldée de Malbaram, avec trois ou quatre autres Aldées, entre Corenguy & Nelepely. C'est ainsi qu'ils se sont mis en possession d'un petit Pays, très avantageusement situé pour le Commerce, d'un rapport excellent par ses fruits, & qui enleve aux François la meilleure partie des avantages dont ils jouissoient par la Riviere d'Yanaon, coupé d'ailleurs par la petite Ile d'Elquettipa du côté de la Mer. On observe ici que cette petite Ile avoit toujours été regardée comme un appanage de la Compagnie Françoise; que les Anglois n'y avoient jamais mis le pied, & que dans leurs tems de troubles, ils se retiroient à Tirtalamondy, comme les François d'Yanaon se retiroient à Elquettipa. Mais on ajoute que si la Compagnie Françoise faisoit rétablir & fortifier le Comptoir d'Yanaon, ce qui ne demande pas de grands frais, la situation de ce lieu étant des plus favorables, son Canon plongeroit dans Nelepely, dont le retranchement est entierement dominé par Yanaon.

Tous les Employés Anglois ne se etirerent pas à Elquettipa, lorsqu'ils bandonnerent Campprepalom. Quelues-uns se rendirent à Upara, autre syle qui leur fut offert par Visicram aja. Mais ils ne s'y tinrent pas longems. Ils avoient quitté cette Station, ù ils n'avoient qu'une mauvaise Main de louage; & c'est depuis qu'ils nt sçû que les quatre Provinces roient été données à M. de Bussy our l'entretien de son Armée, qu'ils nt pris le parti d'y retourner.

ETAT DES ANGLOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

On ne doit pas finir cet article, sans marquer, d'après une Lettre de M. upleix à sa Compagnie, que les deux cteurs Anglois, Harsen & Sanson, ont on a rapporté l'entreprise sur Ile de Divy, furent vraisemblableent les premiers Possesseurs Eurosens du gros Diamant, qui fut ven- à M. le Duc d'Orléans, Régent de ance. Ils l'avoient acheté à très-bas ix, d'un Brame Joguis, & le venrent à M. Pitt, alors Gouverneur de ladras, le même apparemment, dit I. Dupleix, de qui M. le Duc d'Orans l'acheta.

Origine du gros Diamant nommé le Pitt.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Progrès de la Compagnie Françoise.

On a vu, dans un article auquel celui-ci sert de Supplément, que depuis 1731, jusqu'en 1742, la Compagnie a fait dans l'Inde de très-gros envois, & qu'elle a reçu aussi des retours considérables, en marchandises bien choisies & bien fabriquées. Jamais son Commerce ne fut plus heureux & plus brillant que dans cet espace. Elle n'eut alors ni guerres, ni troubles. Elle ne perdit que deux Vaisseaux. Ses dépenses étoient médiocres & ses ventes magnifiques. Cependant, après onze années consécutives d'une prospérité si singuliere, on sait qu'en 1744, les Actionnaires furent obligés de lui rapporter 500 liv. par Action, par ce qu'elle eut absolument besoin de cette augmentation pour l'aider à soutenir son Commerce. Depuis ce secours même, elle s'est encore vue obligée de faire de nouveaux emprunts : d'où l'on peut conclure que son Commerce seul n'est pas suffisant pour la soutenir, au milieu des prodigieuses dépenses dont elle est chargée. Cette observation doit

doit faire juger des avantages qu'elle
a tirés, des concessions dont elle est
redevable aux Princes Maures. Un
court parallele de sa situation avant la
guerre de 1749, époque de ces heureux incidens, & de celle qui les a suivis, en fera juger encore mieux. On
n'avance rien que sur le témoignage
de M. Dupleix, qui cite les Livres
mêmes de la Compagnie.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Avant cette guerre, la Compagnie
possédoit; 1°. à la Côte de Coromandel, son Chef-lieu de Pondichery,
son Comptoir de Karikal, une Loge
à Mazulipatan, & une autre à Yanaon: 2°. dans le Royaume de Bengale, Chandernagor, & cinq Loges,
qui sont Balacor, Daka, Cassanbazar, Jougdia, & Patna: 3°. à la Côte
de Malabar, Mahé, & deux Loges,
dont l'une à Surate, l'autre à Calicut.
La plûpart de ces Etablissemens,
Comptoirs ou Loges, subsistoient dès
le tems de l'ancienne Compagnie, à
l'exception de Mahé, Yanaon, Karikal & Patna, ajoûtés par la nouvelle
Compagnie à ses anciennes possessions.

Mahé, jusqu'ici, n'a paru qu'un
Etablissement ruineux pour la Com-

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

pagnie. D'abord son emplacement a été si mal choisi, que pour le mettre à l'abri d'insulte, on a été obligé de fortifier, à grands frais, différentes Montagnes qui le commandoient entierement. La construction & les réparations annuelles de ces Fortifications, l'entretien de la Garnison, les pensions payées aux Princes voisins, ont jetté la Compagnie dans des dépenses excessives. Une seule guerre, entreprise à l'occasion de Mahé, a coûté à la Compagnie plus d'un million de roupies, c'est-à-dire, beaucoup plus de deux millions de livres. D'un autre côté, ce Comptoir n'a pas le moindre revenu qui puisse couvrir la plus légere dépense. La Compagnie n'en tire que du poivre, qui lui coûte plus qu'il ne produit; cependant cet Etablissement mérite d'être conservé, parce qu'il est important pour la France de n'être pas réduite à tirer, de ses voisins, une Epicerie dont elle ne peut se passer, & qu'ils lui vendroient encore plus cher qu'elle ne lui coûte.

A l'égard des deux Loges de Surate & de Calicut, on sait que, depuis plus de quarante ans, la Compagnie

ne fait plus de Commerce à Surate : elle y entretient seulement un Chef & un Employé, qui ne sont occupés qu'à liquider, par dégrés, les dettes de l'ancienne Compagnie. Elle a pris aussi le parti d'abandonner Calicut, où elle se contente d'envoyer, dans la saison du Commerce, un seul Employé, pour l'achat de quelques effets, dont on a toujours besoin à Mahé, & même à la Côte de Coromandel.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Karikal, qu'ont avoit cru d'abord un objet fort intéressant, fut bientôt apprécié à sa juste valeur, lorsqu'on s'apperçut que ce Comptoir ne procuroit aucun objet de commerce, & d'ailleurs, qu'il avoit si peu de revenus, que jusqu'en 1750, il n'a produit à la Compagnie que deux cens quatre-vingt-six mille sept cens soixante-neuf roupies, c'est-à dire, six cens quatre-vingt-huit mille deux cens quarante-cinq livres ; pendant que, jusqu'à la même année, il lui a coûté un million dix-neuf mille roupies, ou deux millions quatre cens quarante-cinq mille six cens livres, sans comprendre, dans cette somme, les frais de l'Artillerie, de la

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Salle d'armes, des Munitions, &c.

Yanaon pouvoit être un Comptoir utile, si la Compagnie avoit été en état d'en tirer les marchandises de débit qu'il pouvoit fournir en abondance, & à bon prix; & si l'on n'avoit pas entrepris d'en faire un lieu considérable, par une multitude de Bâtimens superflus. Ce Comptoir, faute de revenus, a coûté à la Compagnie, depuis 1735 jusqu'en 1750, environ quatre cens mille roupies, ou neuf cens soixante mille livres. Ainsi, le produit n'a jamais égalé la dépense.

Chandernagor n'avoit, en 1732, que huit mille roupies de revenu. Il est aujourd'hui entre les mains des Anglois; mais ce Chef-lieu, comme les cinq Loges qui en dépendent, & qui sont aussi sans revenus, seront vraisemblablement moins utiles qu'onéreux à la Compagnie, jusqu'à ce qu'elle ait pris, à la Cour de Dehly, des arrangemens qui la mettent à couvert, dans le Bengale, de la tyrannie & de la vexation des Princes Maures.

A l'égard de Pondichery, les revenus n'ont jamais été au delà de vingt ou vingt cinq mille Pagodes, ou

200000 livres ; & chacun conçoit quelles énormes dépenses l'entretien de ce Chef-lieu exige en tout genre.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Il est donc constant qu'avant la guerre de 1749, la Compagnie n'avoit pas, dans tous ses Etablissemens, plus de 120000 roupies de revenu fixe; sur quoi elle étoit chargée d'une redevance annuelle de 7500 roupies envers le Roi de Tanjaour.

Elle a conservé les revenus qu'elle avoit alors; & voici l'état de leur augmentation, dont elle n'a pas cessé de jouir jusqu'à présent.

Les Terres de Villenour & de Bahour, concédées en 1749, par Chandasaeb, avec 80 Aldées ou Villages qui en dépendent, sont affermées par an 96000 roupies. Les Terres de Karikal, & 81 Aldées, concédées par Mouzaferzingue, en 1750, & dont la donation a été confirmée par Salabetzingue, sont affermées 105884 roupies. Les Villes, Terres & Dépendances de Mazulipatan, Ile de Divy, Nisampatnam, Devra-Cotta & Condavir, concédées en 1750 par Mouzaferzingue, & confirmées par Salabetzingue, en 1751, produisent annuellement 1441208 roupies. Les

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

quatres Cerkars, ou Province, Rajimandrie, Elours, Moustafanagar & Chicakol, cédées par Salabetzingue en 1753, pour l'entretien des Troupes Françoises qui sont auprès de ce Prince, 3100000 roupies; de sorte que l'entretien complet de ces Troupes montant, chaque année, suivant les états envoyés à la Compagnie par M. de Bussy qui les commande, à 2551135 roupies il reste, tous les ans, de bénéfice net à la Compagnie, sur le revenu des quatre Provinces, 548865 roupies. Ajoûtons que depuis la guerre de 1749 la Compagnie a été déchargée de la redevance annuelle de 7500 roupies envers le Roi de Tanjaour; ce qui augmente ses revenus de cette somme. Enfin, il est prouvé par une Lettre (40) de M. de Leyrit, Gouverneur actuel de Pondichery, que le Roi de Mayssour a abandonné à la Compagnie la jouissance des Terres de Cheringam, affermées annuellement 480000 roupies.

Ainsi le total des revenus, acquis à la Compagnie par les concessions

(40) Voyez le Mémoire de M. Dupleix; comme pour tout le calcul suivant.

depuis la guerre de 1749, monte à 2679457 roupies; & la roupie valant, monnoie de France, 48 sous, il s'ensuit que depuis la guerre de 1749, les revenus annuels & fixes de la Compagnie, sont augmentés de 6430696 liv. 16 sous.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Calculant ensuite le produit total de tous ces revenus depuis l'époque de chaque concession, à compter des premiers baux jusqu'au premier Juillet 1759, il se trouve que ces concessions ont versé jusqu'à présent, dans la Caisse de la Compagnie, un fond réel de 16121040 roupies, qui font en monnoie de France, 38690496 liv. 9 s.

Il ne reste, pour remplir l'objet qu'on s'est proposé, qu'à joindre à cette comparaison, celle des ventes de la Compagnie; & quoiqu'une partie de ce détail ait déja paru dans l'histoire de l'administration de M. Dumas, on peut le reprendre ici, avec M. Dupleix, depuis & compris 1726, jusqu'en 1755, que son Mémoire y comprend aussi.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Année 1726	. . .	6515520 l.
1727	. . .	9978939
1728	. . .	9733423
1729	. . .	8802166
1730	. . .	9510785
1731	. . .	8583627
1732	. . .	15068856
1733	. . .	13444071
1734	. . .	18804725
1735	. . .	18390838
1736	. . .	18046586
1737	. . .	12060578
1738	. . .	16245233
1739	. . .	20866314
1740	. . .	16453509
1741	. . .	23856238
1742	. . .	20270276
1743	. . .	20167767
1744	. . .	21696081
1745	. . .	17885262
1746	. . .	5668749
1747	. . .	9801608
1748	. . .	972380
1749	. . .	10734513
	Total,	333558544

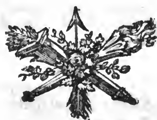
Ce qui fait, pour chaque ann. commune, l'une dans l'autre, 13898272 liv. 13 f. 4 den.

ETAT DES FRANÇOIS DANS L'INDE, JUSQU'EN 1755.

Année	1750	. . .	16893739 l.
	1751	. . .	25351557
	1752	. . .	19780677
	1753	. . .	19661931
	1754	. . .	26725468
	1755	. . .	18109295

Total de ces six années, 126522667 l.

Ce qui donne, pour chaque année l'une dans l'autre, 21087111 liv. 3 f. 4 den.





SUPPLEMENT
POUR LE TOME XXXVIII
Tiré du Tome XV de l'Edition Hollandoise.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Pour la Page 252.

Remarque préliminaire. IL n'eſt queſtion, dans cet Article, que de faire connoître plus particulierement les Places maritimes, & quelques autres Lieux qui peuvent n'avoir pas paru dans la Deſcription de la Preſqu'Iſle de l'Inde. On ſe place d'abord à Pondichery, parce-qu'en rapportant les obſervations qui ont été faites par les Miſſionnaires Jeſuites, il eſt plus aiſé de connoître la Longitude des autres Villes de la Côte, qui va en pluſieurs endroits preſque Nord & Sud, excepté vers l'embouchure du Gange & le Cap de Comorin, qu'elle décline à l'Eſt & à l'Oueſt.

Suivant les obſervations rapportées par le Pere *Bouchet* (1), la Latitude de Pondichery eſt à onze degrès, cinquante-ſix minutes, vingt-huit ſecondes, & ſa Longitude de ſoixante dix-huit degrés, à l'Eſt de Paris. C'eſt la poſition qui a été adoptée par l'Académie Royale des Sciences, & par tous les Géographes François, excepté M. d'Anville, qui ſuit la derniere détermination du Pere *Boudier*, lequel met Pondichery à onze degrés, cinquante-cinq minutes, trente ſecondes de Latitude, & à ſoixante-dix-ſept degrés, vingt-cinq minutes de Longitude, déduites de diverſes obſervations exactes; ce qui fait trente-cinq minutes de moins. M. d'Anville trouve ce réſultat plus conforme à la largeur de la Preſqu'Iſle, évaluée ſur des meſures itinéraires. Sa Carte de l'Inde fournit en droiture, & à l'ouverture du compas, entre Pondichery & *Mahé*, quatre-vingt-ſix lieues marines, ou de vingt au degré, tandis que d'autres Géographes donnent juſqu'à cent lieues à cet intervalle.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Situation de Pondichery.

Largeur de la Preſqu'Ile.

Mahé, eſt un établiſſement Fran-

Mahé, Comptoir François.

(1) Voyez le XV. Recueil des Lettres édifiantes.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

çois, situé sur la Côte de Malabar; entre Cananor & Calicut, à l'entrée d'une Riviere, qui se navige quelques lieues dans les terres, à l'aide de la marée. Les montagnes ne sont éloignées de la Mer que de cinq ou six lieues; & le Pays, qui est nommé *Cartenattu*, obéit à un Seigneur appellé *Bayanor*, qui reconnoît le Roi de Cananor pour son Souverain.

M. de la Bourdonnais en fait la conquête.

La Compagnie des Indes de France doit cet Etablissement à la valeur de M. Mahé de la Bourdonnais. A son arrivée dans l'Inde, en 1724, il trouva, à Pondichery, les Vaisseaux prêts à partir pour enlever cette Place aux Habitans du Pays. L'Escadre, qui devoit l'attaquer, étoit commandée par M. de *Pardaillan*. Quoique M. de la Bourdonnais ne fût que second Capitaine, il fut chargé, dans cette occasion, du détail de presque toutes les opérations de guerre & de régie. Il imagina une nouvelle construction de radeaux, qui procura aux Troupes la facilité de descendre à pied sec en ordre de bataille. La guerre dura jusqu'à l'année suivante, & finit par la prise de Mahé qui fut

uivie d'un Traité de paix, au moment même où M. de la Bourdonnais étoit armé pour brûler toutes les Habitations des Ennemis le long de la Côte.

Description de la Cote de Coromandel.

Seconde expédition qui sauve cette Place.

Dans la suite, c'est-à-dire, en 1741, M. de la Bourdonnais eut l'occasion de sauver sa conquête. Le Comptoir de Mahé étant bloqué, depuis dix-huit mois, par les gens du Pays, le Gouverneur & le Conseil de Pondichery lui proposerent d'y porter du secours. Il ne balança pas, & mit à la voile le 22 d'Octobre. L'exercice de ses Equipages, peu instruits des évolutions militaires, l'occupa tout entier pendant toute la route. Heureusement la connoissance, qu'il avoit du terrain, lui fit imaginer de les dresser à combattre par pelotons, & à se rallier toujours derriere leurs Chefs.

Les Ennemis, à qui il avoit à faire, habitent un terrain montagneux, coupé par-tout de fossés, de quinze à dix-huit pieds de profondeur, qu'on peut regarder comme autant de coupe-gorges pour les Européens, qui auroient l'imprudence de s'y engager. Ce sont de grands hommes basanés,

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

legers & vigoureux : on les nomme *Nayres* (2). Ils n'ont point d'autre profession que celle des armes ; & ils seroient fort bons Soldats, s'ils étoient disciplinés. Comme ils combattent sans ordre, ils prennent la fuite, dès qu'on les serre de près avec quelque supériorité ; mais s'ils se voyent poussés avec vigueur, & qu'ils se croyent en danger, ils reviennent, se battent en furieux jusqu'à la derniere goute de leur sang, & ne se rendent jamais.

Ces Nayres, campés devant Mahé, devoient le lendemain faire une attaque générale, lorsque M. de la Bourdonnais arriva avec deux Vaisseaux. Le débarquement de ses Troupes les arrêta. Comme il n'y avoit point de proportion entre le nombre des Ennemis, & la poignée de monde qu'avoit M. de la Bourdonnais, il n'eut garde de risquer d'abord une affaire générale. Il crut qu'il ne pouvoit réussir, qu'en opposant beaucoup d'ordre & de prudence, à des gens qui n'étoient point habitués à se conduire par regles, & qui ne connoissoient que leur impétuosité naturelle.

(2) Voyez la Description de la Côte de Malabar.

Dans cette vûe, il commença par ouvrir une tranchée vis à-vis d'une batterie des Ennemis, qui incommodoit furieusement la Ville. L'Ouvrage fut conduit avec tant de vivacité, que le troisieme jour il parvint jusqu'à trente toises du Fortin, où cette batterie étoit établie; mais un terrain marécageux l'empêchant de pénétrer plus avant, il se réduisit à faire une parallele, pour loger une quantité de Troupes capables de soutenir la tête de l'Ouvrage. Son dessein étoit de batailler dans ce Poste, jusqu'à l'arrivée des derniers Vaisseaux qu'il attendoit encore. A mesure qu'il recevoit de nouvelles Troupes, il les envoyoit à la tranchée pour les accoutumer au feu, qui étoit continuel; & trois ou quatre jours suffisoient pour apprendre au Soldat à faire bonne contenance. Résolu d'en profiter, dès qu'il vit tous les Vaisseaux arrivés, il se dispofa à une action générale, & la fixa au 5 Décembre.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

La nuit du 3, il forma une batterie, qui fut attaquée le matin par les Ennemis; mais il les repoussa vivement, à la tête de huit cens Hommes. Les François demandant avec empresse-

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

ment la liberté de les pourſuivre, M. de la Bourdonnais ne manqua pas ce premier mouvement: il rangea promptement ſes Troupes ſur deux colonnes, & marcha droit à l'Ennemi, qui étoit retranché ſous deux Forts, peu éloignés l'un de l'autre. L'attaque de ces deux Forts ſe fit en même-tems, & le premier fut emporté d'emblée: mais M. de la Bourdonnais s'étant apperçu que ſes Troupes étoient vivement repouſſées à l'attaque de l'autre, il y courut. Après avoir vainement eſſayé de les ramener, il fit avancer en diligence la Compagnie d'Artillerie qui gardoit la nouvelle batterie, qu'il avoit fait faire pendant la nuit; & comme elle étoit fraîche, & commandée par de bons Officiers, elle fit des merveilles. La colonne repouſſée la ſuivit, & le Fort fut emporté tout d'un coup. Les Ennemis furent même chargés & pourſuivis, de ſi bonne grace, que la peur les ſaiſit, & qu'ils abandonnerent tous leurs poſtes; de ſorte qu'ils laiſſerent les François maîtres des quatre Fortins, de tous leurs retranchemens, & de huit pieces de canon. L'action dura cinq heures; M. de la Bour-

onnais y perdit cinquante-six Hommes, & il eut cent vingt blessés. Il en couta, à l'Ennemi, environ cinq cens (3).

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Observation sur M. de la Bourdonnais

Il faut avouer que les expéditions de M. de la Bourdonnais offrent toujours d'excellentes leçons militaires, & de grands exemples de bravoure. L'intérêt qu'on a dû prendre jusqu'ici aux désastres de ce fameux Officier, qu'on a déja vu paroître dans un des Articles précédens (4), ne nous a pas permis de supprimer cette partie de son Mémoire, quand même on auroit pû passer sur l'origine d'un nouvel Etablissement, dont on n'a point parlé dans la Descriptiou de la Côte de Malabar; & qui, dépendant de Pondichery, est non-seulement situé sous le même parallele, à-peu-près, mais sert encore à fixer la largeur de la Presqu'Isle entre ces deux points. Revenons à celui d'où nous étions partis, pour suivre la Côte, jusqu'au Cap de Comorin.

Pondichery.

La Ville de *Pondichery* (5), re-

(3) Memoire pour le Sr de la Bourdonnais, Tome I. Il se plaint que la Compagnie ne lui a jamais dit un mot de cette expédition de Mahé, quoiqu'elle ait recompensé tous les Officiers sur ses representations.

(4) Voyez ci dessus.

(5) Les Indiens la nomment *Pudutscheri*, les

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

marque M. d'Anville, s'est accrue & embellie, au point de le disputer à tout autre Etablissement Européen dans l'Inde. Sa Citadelle, qui fut achevée en 1706, occupe le milieu d'un espace d'environ sept cens toises, que la Ville a d'étendue sur le rivage. C'est un pentagone régulier, & ce qu'il y a de meilleur en ce genre dans toute l'Inde. L'enceinte de la Ville, fortifiée de dix-sept Bastions (6) fut commencée en 1723; & le Fossé, qui y manquoit, est maintenant ajouté, & rempli d'eau par la Riviere de Gingy, qui entre en même-temps dans la Place, où elle forme quantité de Canaux & Bassins. La circonférence de la Ville, prise en dedans, est de deux mille huit cens toises, plus que moins.

Un Voyageur François, qui avoit examiné attentivement la situation de Pondichery, ne comprend, point dit-il, à quel dessein les premiers de sa Nation;

Portugais, *Pondichery*, & les Danois *Policeiro*.

(6) On n'en n'a compté qu'onze dans la Description précédente, quoique le Plan en offre dix-sept. Dans l'Explication des Renvois du Plan, de l'Ed. de Hollande, il s'est glissé une faute d'impression, au N°. 8, où on lit l'*Hôpital* pour l'*Hôtel* de la Compagnie. Entre la Lettre *K*, & *Porte de Valdaour*, il ne falloit point mettre de ligne.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

ui y sont venus, s'étoient fixés dans n endroit de si difficile accès du côté e la Mer, si ouvert du côté de la Terre, & si incommode pour la vie, puisque c'est le terroir le plus stérile & e plus mauvais de toute la Côte. On sait que les Vaisseaux sont obligés de mouiller à plus d'une demie lieue du rivage, à cause des brisans. Les Chelingues, qu'on emploie à charger & à décharger les Navires, coûtent beaucoup, & l'eau y entre de toutes parts en si grande quantité, qu'on est toujours en risque de se noyer, & que les marchandises sont toujours mouillées. Ce Voyageur croit qu'il ne seroit pas impossible d'y faire un Quai, pour remédier à ces inconvéniens (7). Mais on seroit sans doute moins en sûreté à Pondichery, si les Vaisseaux pouvoient s'en approcher davantage. Le défaut, du côté de la terre, est aujourd'hui suffisamment réparé par les fortifications qu'on y a ajoutées, & par les acquisitions que la Compagnie a faites depuis dans les environs (8).

(7) Journal d'un Voyage aux Indes Orient. en 1691, Tom. II.

(8) Les principales Aldées autour de Pondichery, & dans sa dépendance, sont *Ariancupam*, *Alibewak*, *Vilenur*, *Val-*

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Arian-cupam.

Tevenepatnam, Fort S. David & Cudelur.

Après Pondichery & le Fort d'*Arian-Cupam*, qui en est à une lieue, au Sud, on vient à *Tevenepatnam*, ou *Tegenepatnam*; que les Indiens nomment *Devanapatnam*, c'est-à-dire, *Ville d'Assemblée*; Bourg, ou petite Ville peu considérable, qui n'est habitée que par des Malabares. Les Hollandois y ont pourtant une belle Loge. A cinq cens pas au-delà, est le Fort *Saint-David*, & huit cens toises plus loin, *Goudelour*, ou *Cudelur*, que les Indiens nomment *Courraloer*; Ville assez grande, située au bord de la Mer, & éloignée de Pondichery d'environ treize milles, de soixante au degré, autrement de cinq lieues Françoises. Ces trois Places, quoique séparées, ne font qu'une même jurisdiction (9), & appartiennent aux Anglois. Ils les acheterent, en 1690, de Rama-Raja, Fils du fameux Sevagy, pour la somme de vingt-sept mille trois cens quatre-vingt-treize

daûr. Il y a un Fort à Valdaûr, & ce lieu conduit à Gingy, éloigné de Pondichery d'environ onze lieues françoises.

(9) On les désigne indifféremment sous les trois noms; quoique les Indiens disent plutôt *Devanapatnam*, les Anglois *Fort Saint David*, & les autres Européens *Goudelour*, ou *Cudelur*; mais ces trois lieux ne font qu'autant de parties d'une seule & même Ville.

pagodes, sans compter les présens aux Ministres. C'est un des plus considérables Etablissemens qu'ils aient dans les Indes. On y respire un air sain, & le terroir y est fort fertile. Une Riviere, nommée *Gudelam*, se rend dans la Mer sous le Fort Saint-David, grossie d'un autre Riviere dans le voisinage, & dont le nom est *Tiru-pau-palur* (10). La Riviere *Panna* (11) a son embouchure dans la Mer à Tevenepatnam. Ce District contient plusieurs Bourgs & Villages, dont on trouve les noms répandus dans les Relations des Missionnaires Danois.

A cinq lieues du Fort Saint-David, en continuant de suivre la Côte, au

(10) On *Tripaplur*. C'est aussi le nom d'un Bourg voisin, le même que *Tirepo; lier*, ou *Tiere-Poplierre*, dans les Relations Hollandoises. On y voit un grand & fameux Pagode, de hautes Tours & des Edifices considérables. Ce Bourg est situé sur les Terres de la Compagnie Angloise *Tiruwandipuram*, qu'on trouve au-delà, presqu'à moitié chemin de Tiruvidi au Fort S. David, est immédiatement hors de ses limites, mais paroît sans nom dans notre Carte. Remarquons encore qu'on y lit *Tiru vich*, pour *Tiru vidi*, ce qui est une faute des Graveurs.

(11) Environ six lieues de Cudelur. Les Missionnaires Danois nomment la Ville de *Paleïjur*, qui est d'une grandeur extraordinaire. C'est peut-être celle qui paroît, dans la Carte, sous le nom de *Babur*, au Nord-Ouest, sur cette Riviere.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Porto-Novo.

Sud, on trouve une Ville Indienne, nommée *Porto-Novo* par les Européens, *Mahmud-Bander* par les Maures, & *Paranghy-Pottey* par les Indiens (12). Elle eſt ſituée à l'embouchure de la Riviere *Val-arru*, ou *Wellaru*, c'eſt-à-dire, *Riviere blanche*. C'eſt une grande Place, mais toute ouverte, ſans murailles, & environnée ſeulement de palmiers. Six rues la traverſent du Sud à l'Oueſt, & neuf de l'Eſt au Nord. Son Gouverneur eſt ordinairement un Bramine, qui a encore quelques lieux voiſins ſous ſa dépendance. La moitié des Habitans de Porto-Novo ſont Maures, & l'autre moitié Gentils. On y voit une Egliſe, un grand Mauſolée Maure, un Chantier, & quantité de belles maiſons. Les Anglois, les François & les Danois y ont des Loges. Celle des Hollandois eſt revêtue d'une muraille, & ſon entrée à été fortifiée de deux Bat-

(11) Ce n'étoit anciennement qu'une eſpece de Métairie, qu'on nommoit *Vollari-collei*; mais les Portugais trouvant ce lieu fort commode, y bâtirent une Loge, & l'appellèrent *Porto-Novo*, comme les Malabares *Parangi*, *Podtey*, c'eſt-à-dire *Village des Francs*, ou Européens. Le nom de *Mahmud Bender*, qui ſignifie *Port de Mahmud*, lui vient d'un grand Seigneur de Viſapour.

ries de canons en 1749. Le Commerce de cette Place étoit autrefois assez considérable; mais il est entiérement tombé pendant les derniers troubles, sur-tout par les incursions des Marattes.

Description de la Côte de Coromandel.

Pagode de Shidam-baram.

Dans l'éloignement, à l'égard du bord de la Mer, & à environ trois lieues au Sud-Ouest de Porto-Novo, est le fameux Pagode de *Shidambaram*, qu'ordinairement on nomme *Chalanbron*(13); Temple d'une grande antiquité, & bâti avec magnificence. En un mot c'est un Chef-d'œuvre de l'Art. L'Edifice est quarré, & tout construit de pierres de taille. Du milieu de ses quatre murailles s'élevent autant de Tours parfaitement égales, à neuf étages, d'une hauteur prodigieuse, & qu'on découvre de fort loin sur la Côte. L'intérieur du Pagode est composé de vastes appartemens, de belles chapelles, de voutes, de galeries, de colonnes & de poutres d'une seule piece de roc, de cours, d'étangs & de fontaines. On y voit par-tout une infinité d'i-

(13) Aussi *Silambaram*, *Shelmeron* & *Chilabrun*, le Temple est dédié à *Eswara*, ou *Isburen*, en l'honneur d'*Akajem*, ou de l'Air.

DESCRIPTION DE LA CÔTE DE COROMANDEL.

doles, sous différentes figures. Les colonnes sont ornées de sculpture, & les pierres chargées d'inscriptions à la louange des faux Dieux. Les Missionnaires Danois, qui ont eu plusieurs fois la curiosité de visiter ce Temple, nous en donnent de savantes descriptions; mais ils avouent eux-mêmes, qu'ils ne font qu'éfleurer une matiere si abondante. Ce Pagode sert à présent de Forteresse aux Maures. Le Gouverneur, qui dépend du Nabab d'Arcate, laisse cependant aux Payens la liberté d'y exercer leur culte, parce qu'il en retire de grands avantages.

Fleuve Coloram.

Cinq lieues au-dessous de Porto-Novo, on vient à l'embouchure de la plus septentrionnale & la plus considérable branche du Caveri, nommée *Colladam*, *Colh-ram*, ou *Coloram*, qui termine l'Etat de Tanjaour, du côté du Nord. Près de cette embouchure, les Anglois occupent un Château renfermée par un bras de Riviere, & nommé *Tivu-cottey*, c'est-à-dire, *Forteresse de l'Isle* (14). La Côte n'offre point d'endroit remarquable

Tivu-cottey.

(14) Les anciennes Relations appellent ce lieu *Calderon*, du nom du Fleuve.

dans

dans une étendue de quatre lieues, jusqu'au *Tiru-malei vâsel* (15), nom qui signifie *Porte de la Sainte Montagne*, à l'embouchure d'un des bras du Caveri; & *Caveri-patnam* (16), Ville située trois milles plus bas, aussi à l'embouchure d'un autre bras du même Fleuve, nommée *Pudu-Caveri*. Cette derniere Ville est un endroit célébre parmi les Indiens, qui croient s'y purifier par le bain, sur tout au temps des Eclipses. M. d'Anville, qui a fait, dans l'ancienne Géographie des Indes, de plus grandes découvertes que tous ceux qui l'ont précédée, suppose que c'est la *Chaberis* de Ptolomée (17). Un autre endroit fort fameux, mais plus éloigné dans les terres, est *Shiarhi*, ou *Tschiali*, grande Ville, où il y a plus de soixante Pagodes. On en parlera ci-après (18).

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Titu-malei-vâsel.

Caveri-patnam.

Shiarhi.

(15) C'est le même que *Triminivas Trimilevas*, ou *Trinilivaas*, suivant la prononciation corrompue des Européens.

(16) Elle est nommée dans les Cartes *Laure*, ou *Lovvre-patnam*, apparemment par erreur pour *Kovvri*.

(17) Les François y ont eu autrefois une Loge. Voyez au T. XXXVI. p. 334. Le Pere Bouchet dit qu'ils y étoient encore en 1719.

(18) On nommoit anciennement ce lieu *les quatre Pagodes*.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Tranquebar.

A une demie journée de Caveripatnam, se voit *Tiranghem-badi* (19), que les Européens nomment par corruption *Tranquebar*, *Trangobar* & *Trankembar*, au-de là de l'onzieme degré de Latitude (20.) Cette Ville appartient aux Danois. Avant leur arrivée, en 1720, ce n'étoit qu'un petit Bourg, que l'Amiral *Gule de Gede* acheta du Naïk de Tanjour, pour le Roi de Dannemarc. L'année suivante, il y fit construire le Château de *Dansbourg* (21), dont la forme est quadrangulaire. Son aspect est fort agréable du côté de la Mer, qui est celui de l'Orient. On donne ici le Plan de cette Forteresse, distinctement gravé avec celui de la Ville, qui nous épargne une description qui n'ajouteroit rien aux explications des renvois. La Compagnie devenant tous les jours plus florissante, un Gouverneur Danois, nommé *Magnus*, fit environner

(19) Suivant le Pere Bouchet, *Taranganbouri*, qui signifie *Ville des Ondes de la Mer*. Les Missionnaires Danois écrivent *Taragenvvâdhi*, *Taragenbâdhi*, & *Tadbangambâdhi*, mais plus communément *Tarangenbâdhi*.

(20) M. d'Anville la met autant en deça, que les autres Géographes au-delà.

(21) Les Habitans du Pays ne l'appelloient autrefois que le *Château du feu ou du Tonnerre*, à cause du bruit du canon dont ils étoient effrayés.

la Ville de murailles & de remparts. Mais dans la suite plusieurs riches Marchands en sortirent, pour aller s'établir ailleurs; ce qui diminua le nombre des Habitans. La crainte d'être ensevelis dans les vagues, en détermina d'autres à se retirer à la Campagne. Tranquebar n'étant aujourd'hui éloigné de la Mer, que d'un petit quart de lieue, se trouve fort exposé aux inondations. Les terres sont basses & entrecoupées de Rivieres. Malgré ces inconvéniens, la Ville ne laisse pas d'être assez peuplée, & de renfermer dans son enceinte environ quinze mille Habitans, presque tous étrangers, & que le Commerce y a attirés. Le plus grand nombre est composé d'Européens, & le reste en partie de Malabares, & en partie de Mahométans. Ceux-ci y ont une Mosquée, & les Malabares sept Pagodes. Il y a une Eglise pour les Catholiques Romains; une pour les Danois, & deux qui sont aux Missionnaires Luthériens.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Outre les Fauxbourgs de Tranquebar, la Ville a un Ressort d'une vingtaine de Villages. On peut le voir dans la Carte de ce District, qui pour être bien particuliere, n'en est pas

Description de la Cote de Coromandel.

moins estimable par son exactitude; & il seroit à souhaiter que toutes Colonies Européennes s'appliquassent à nous en donner de pareilles de leurs Etablissemens aux Indes. Les deux Lieux les plus notables du District de Tranquebar, sont *Perrejar*, ou *Porrejara*, Bourg fort peuplé, & dont les Habitans sont presqu'en aussi grand nombre qu'à Tranquebar même, qui n'en est éloigné que d'une lieue & demie. *Tillejali*, autre Bourg des plus considérables, situé à l'Occident, appartient aussi à la Compagnie.

La Ville de Tranquebar est sous les ordres d'un Gouverneur Danois. Elle a un Conseil de Régence, auquel il préside. La garde de la Ville est composée de la Milice du Pays, dont une partie est habillée à la maniere des Malabares, & l'autre à la Portugaise. Ces derniers, qui sont de véritables soldats, sont tous Chrétiens. Outre cette Milice, le *Ramanaike* de Porrejar, qui exerce l'emploi de Garde-frontiere sur les Terres de la Compagnie, est tenu d'en défendre l'entrée aux Vagabonds, d'arrêter les Esclaves fugitifs, & généralement d'empêcher le désordre.

Le Commerce n'eſt pas ce qui rend Tranquebar plus recommandable. Un avantage particulier, dont cette Ville peut ſe glorifier, c'eſt d'avoir vû s'établir, dans ſon ſein, une Miſſion Evangélique, qui, par les ſoins & la libéralité de *Frederic IV*, Roi de Dannemarc, a fait des progrès d'autant plus étonnans & plus admirables, que ſes commencemens ont été foibles. *Ziegenbalg* & *Plutſchau* furent les premiers Ouvriers qui jetterent, en 1706, les fondemens d'une ſi ſainte entrepriſe. » Ces Miſſionnaires, dit M. *Francke*, » prêcherent l'Evangile aux Payens, » avec un zele qui n'avoient point encore eu d'exemple dans les Indes, » & leurs prédications eurent un ſuccès très-heureux. Le nombre d'Indiens qu'ils convertirent, les Egliſes » qu'ils fonderent en divers lieux, la » traduction de l'Ecriture-Sainte en » pluſieurs Langues, la façon dont » ils s'y prirent, pour repandre de » côté & d'autre la Doctrine de l'Evangile, l'établiſſement des Ecoles pour » l'éducation de la Jeuneſſe, la maniere » de préparer & d'inſtruire ceux des » Néophytes, qui avoient le plus de » talens, à être les uns Régens d'Ecoles

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Miſſion Evangelique, & ſes progrès.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

» & les autres Docteurs de l'Eglise ; » enfin, les fruits qu'ils ont retirés de » leurs travaux, en faveur du Chris- » tianisme, sont autant d'événemens » qui doivent intéresser les Chré- » tiens «. L'Histoire Ecclésiastique n'étant pas celle des Voyages, on se borne à cette idée générale, que nous donne l'Editeur des pieuses & savantes Relations des Missionnaires Luthériens établis à Tranquebar, Madras & Cudelur (22). Nous y ajouterons seulement, qu'à la fin de l'année 1753, ceux de Tranquebar comptoient, depuis le commencement de la Mission, neuf mille huit cens vingt-cinq; ceux de Madras, mille cent trente-trois; & ceux de Cudelur, sept cens soixante-huit personnes, qui avoient embrassé la Religion Chrétienne.

Karical, Karcangery, & Tirumale-ayen-patnam.

L'Etablissement François de *Karical*, ou *Kareical*, qui suit Tranquebar, deux lieues au Sud, sa forteresse, nommée *Karcangery* (23), & le Bourg de *Tirumale-rayen-patnam* (24), font

(22) Voyez l'*Histoire de la Mission Danoise*, &c. à Geneve, 1745.

(23) Ou *Karbuklâtsêris*, vulgairement *Calcalacheris*. Les Hollandois y ont eu autrefois une Loge, avant que leur principal Comptoir fut établi à Negapatnam.

(24) Vulgairement *Trumananpatnam*.

suffisamment connus par les Relations précédentes (25). Près de ce dernier Bourg, qui peut passer pour une Ville assez considérable, on trouve *Naour*, ou *Nagur*, autre Ville maritime, où les Mahométans, qui composent plus des trois quarts de ses Habitans, ont une belle Mosquée, avec quatre Tours, dans laquelle ils célébrent une grande Fête à l'honneur de leur Prophete. Ces trois Places sont situées sur autant de bras du Caveri, dont les noms se voient dans la Carte.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Après l'embouchure de Naour, vient celle de *Negapatnam* (26), Port de Mer à quatre lieues de Karical. Cette Ville existoit à l'arrivée des Portugais sur la Côte de Coromandel, & ils s'y étoient fortifiés, lorsque les Hollandois l'enleverent en 1658. C'est à présent leur principal Comptoir (27), & en même tems un des plus considérables Etablissemens de la Côte. On y a bâti une bonne Forteresse, dont les cinq angles portent les noms des cinq sens. Les

Negapatnam.

(25) Voyez Tome 36. p. 341.

(26) Ou *Nagapatnam*; c'est-à-dire, *Ville aux serpens*. A dix degrés 35 minutes de Latitude.

(27) C'étoit auparavant Palliacate. Ils en transférerent ici leur Gouvernement en 1690.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

rues de Negapatnam sont larges, les maisons assez grandes, quoique vieilles, & l'on y voit plusieurs belles Eglises. Les environs sont remplis de Pagodes, quelques-uns richement ornés, mais sans goût; d'autres obscurs, sales, mal bâtis, & semblables à des fours à briques. La Compagnie Hollandoise compte, dans son District, douze à treize Villages.

Cap Calla-medu.

A sept lieues, plus que moins (28), au Sud de Negapatnam, se présente le Cap *Calla-medu*, *Cailliamere*, ou *Cagliamera* (29), où finit proprement la Côte de Coromandel, dans la partie Méridionale. Elle prend ici un nouveau rhumb de vent, & va droit à l'Ouest, ensuite elle se détourne peu-à-peu vers le Sud jusqu'au Cap de Comorin. Le premier enfoncement qu'elle forme se nomme *Golfe de Tondi* (30), & le second,

Golfe de Tondi.

(28) Suivant M. d'Anville. Le P. Bouchet met environ dix lieues.

(29) Son véritable nom est *Calli-modu*; c'est-à-dire *Promontoire de Calli*, espece de Tithymale qui croît dans ses environs. On voit près de-là un grand Pagode, qu'on nomme le *Pagode des Canavins*. M. d'Anville, pour faire trouver ce Cap dans Ptolomée & Méla, dérive les noms de *Cory Colis* du terme Indien *Koïl*, qui signifie *Temple*.

(30) Il y a une petite place de ce nom, qui fournit beaucoup de bétail aux Hollandois de Jaffanapatnam.

Côte de la Pêcherie. Dans cette étendue l'on ne trouve que deux endroits un peu considérables; *Outiar* & *Tucurin*.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Pont merveilleux qu'on voit à Outiar.

» On voit à Outiar, dit le Pere » Bouchet, une des choses les plus mer- » veilleuses qui soient peut-être dans » le reste du Monde; c'est un Pont » qui a environ un quart de lieue, & » qui joint, à la terre ferme, l'Ile de » Ramanancor (31). Ce Pont n'est » pas composé d'arcades comme les » autres; ce sont des rochers, ou de » grosses pierres, qui s'élevent deux » ou trois pieds au-dessus de la surface » de la Mer, qui est fort basse en cet » endroit. Ces pierres ne sont pas » unies les unes aux autres, mais elles » sont séparées pour donner la liberté » à l'eau de couler. Les pierres sont » énormes à l'endroit des courans, » il y en a qui ont jusqu'à dix-huit » pieds de diametre & davantage. On » voit des endroits où ces pierres sont » séparées par des intervalles de trois » pieds jusqu'à dix; & aux lieux où » les Barques passent, la largeur est » encore plus grande. Il n'est pas aisé

(31) Voyez ci-dessus la Description de cette Ile, & celle du Marava.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

» d'imaginer que ce Pont soit l'ouvrage de l'Art; car on ne voit pas » d'où l'on auroit pû tirer ces masses » énormes, & encore moins comment on auroit pû les y transporter. » Mais si c'est un ouvrage de la Nature, » il faut avouer que c'est un des plus » surprenans qu'on ait jamais vûs. Les » Idolâtres disent que ce Pont fut » fabriqué par les Dieux (32), quand » ils allerent attaquer la Capitale de » l'Ile de Ceylan. Le Prince de Marava avoit coutume de se retirer » dans l'Ile de Ramanancor, lorsqu'il étoit poursuivi par les Rois de » Maduré; il faisoit mettre de grosses » poutres sur ces rochers, qui font » comme autant de platte-formes, & » y faisoit passer son Artillerie & son » Armée «. De Ramanancor, une chaîne d'autres rochers & de bancs de sable s'étend jusqu'à l'Ile de Manaar, sur la Côte occidentale de Ceylan; & c'est ce qu'on nomme le

Pont d'Adam.

Pont d'Adam (33). Comme la Mer, dans sa plus grande hauteur, n'a que quatre à cinq pieds d'eau en cet en-

(32) Ou plutôt les Singes, suivant d'autres récits de la même fable.

(33) Voyez ci-dessus Tome 65. p. 356.

droit, il n'y a que des Chaloupes, ou des Bâtimens du Pays, qui puissent passer entre les intervalles de ces rochers.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Côte de la Pêcherie.

Tutucurin.

Tutucurin, qui est le lieu le plus considérable de la Côte de la Pêcherie, a été observé, par le Pere *Noël*, à huit degrés, cinquante-deux minutes de Latitude. Sa situation est presqu'à une égale distance du Passage de Ramanancor & du Cap de Comorin. Cette Place paroît une fort jolie Ville à ceux qui y arrivent par Mer. On voit divers Bâtimens assez élevés dans les deux Iles qui couvrent sa Rade, une petite Forteresse que les Hollandois ont construite (34), pour se mettre à l'abri des insultes des Gentils qui viennent des terres, & plusieurs grands magasins bâtis sur le bord de l'eau, qui font un assez bel aspect. Mais dès qu'on a mis pied à terre, toute cette beauté disparoît; & l'on ne trouve plus qu'une grosse Bourgade ouverte, presque toute bâtie de *palhotes*.

Commerce des Hollandois.

Les Hollandois tirent de Tutucurin des revenus considérables, quoiqu'ils n'y soient pas absolument les

(34) Ils s'en rendirent maîtres en 1658.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

maîtres. On a déja remarqué, que toute la Côte de la Pêcherie appartient au Roi de Maduré, & en partie au Prince de Marava, qui a secoué le joug de Maduré, dont il étoit autrefois tributaire. Les Hollandois ont souvent voulu s'accommoder avec le Prince de Marava, de ses droits sur la Côte, mais inutilement; & les présens magnifiques qu'ils lui ont faits, n'ont produit jusqu'ici que de belles espérances. Cependant, sans être maître du Pays, ils n'ont pas laissé de s'y établir à-peu-près comme s'ils l'étoient (35). Pour ce qui regarde leur Commerce, outre les toiles qu'on leur apporte du Maduré, & qu'ils échangent avec le cuir du Japon & les épiceries des Moluques, ils tirent un immense profit de deux sortes de Pêches, qui se font ici; celle des Perles & celle des *Xanxus* (36). Les Xanxus sont de gros coquillages, semblables à ceux avec lesquels on a coutume de peindre les Tritons. Les Hollandois sont si jaloux de ce Commerce, qu'il iroit de la

Pêche des Xanxus.

(35) Ils ont un Traité avec ce Prince, qu'ils nomment le *Tenver*.

(36) Baldæus écrit, *Chankos*.

vie pour un Indien, qui oseroit en vendre à d'autres qu'à la Compagnie. Elle les achete à vil prix, & les envoie à Bengale, où ils se vendent fort cher. On scie ces coquillages selon leur largeur, pour en faire des brasselets, qui ont autant de lustre que l'ivoire. Ceux qu'on pêche sur cette Côte; dans une quantité extraordinaire, ont tous leurs volutes de droite à gauche. S'il s'en trouvoit qui les eussent de gauche à droite, ce seroit un trésor que les Gentils estimeroient des millions; parce qu'ils s'imaginent qu'un de leurs Dieux fut obligé de se cacher dans un Xanxus de cette espece, pour éviter la fureur de ses Ennemis.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

La Pêche des Perles enrichit la Compagnie de Hollande d'une autre maniere. Elle ne fait pas pêcher pour son compte; mais elle permet à chaque Habitant du Pays, Chrétiens, Gentils, ou Mahométans, d'avoir, pour la pêche, autant de batteaux que bon lui semble; & chaque batteau lui paie soixante écus; & quelquefois davantage (37). Ce droit fait une

Pêche des Perles

(37) Suivant d'autres, on paie ce droit des pierres, dont les Pêcheurs se servent; & c'est ce que

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

somme considérable ; car il se présente souvent jusqu'à six ou sept cens batteaux. On marque à chacun l'endroit destiné pour sa pêche. Autrefois, dès le mois de Janvier, les Hollandois déterminoient le lieu & le tems où elle devoit se faire cette année-là, sans en faire auparavant l'épreuve. Mais, comme il arrivoit souvent, que la saison, ou le lieu marqué, n'étoit pas favorable, & que les huîtres manquoient, ce qui causoit un préjudice notable, après les grandes avances qu'il avoit fallu faire, on a changé de méthode ; & vers le commencement de l'année, la Compagnie envoie dix ou douze batteaux au lieu où l'on a dessein de pêcher. Ces batteaux se séparent en diverses Rades, & les Plongeurs pêchent chacun quelques milliers d'huîtres, qu'ils apportent sur le rivage. On ouvre chaque millier à part, & on met aussi à part les Perles qu'on en tire. Si le prix qui se trouve dans un millier monte à un écu, ou au-delà, c'est une marque que

les Hollandois appellent *Steengelden*. En échange, la Compagnie est engagée à maintenir les Pêcheurs, en cas d'attaque, & à faire réparer leurs bâtimens, s'il leur arrive quelque accident. *Voyez Gautier Schouten*.

la pêche sera en ce lieu-là très-riche & très-abondante ; mais, si ce qu'on peut retirer d'un millier n'alloit qu'à trente sols, comme le profit ne passeroit pas les frais qu'on seroit obligé de faire, il n'y auroit point de pêche cette année-là. Lorsque l'épreuve réussit, & qu'on a publié qu'il y aura pêche, il se rend de toutes parts, sur la Côte, au tems marqué, une affluence extraordinaire de peuple & de batteaux, qui apportent toute sorte de marchandises. Les Commissaires Hollandois viennent de Colombo, de l'Ile de Ceylan, pour présider à la Pêche. Le jour qu'elle doit commencer, l'ouverture s'en fait de grand matin par un coup de canon. Dans ce moment, tous les batteaux partent & s'avancent dans la Mer, précédés de deux grosses Chaloupes Hollandoises, qui mouillent l'une à droite & l'autre à gauche, pour marquer les limites du lieu de la Pêche, & aussi-tôt les Plongeurs de chaque batteau se jettent à la hauteur de trois, quatre & cinq brasses. Un batteau a plusieurs Plongeurs qui vont à l'eau tour à tour : aussi-tôt que l'un revient, l'autre s'enfonce. Ils sont attaachés à

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

une corde, dont le bout tient à la vergue du petit bâtiment, & qui est tellement disposée, que les Matelots du batteau, par le moyen d'une poulie, la peuvent aisément lâcher ou tirer, selon le besoin qu'on en a. Celui qui plonge a une grosse pierre attachée au pied, afin d'enfoncer plus vîte, & une espece de sac à sa ceinture, pour mettre les huîtres qu'il pêche. Dès qu'il est au fond de la Mer, il ramasse promptement ce qu'il trouve sous sa main, & le met dans son sac. Quand il trouve plus d'huîtres qu'il n'en peut emporter, il en fait un monceau; & revenant sur l'eau, pour prendre haleine, il retourne ensuite, ou envoie un de ses Compagnons le ramasser. Pour revenir à l'air, il n'a qu'à tirer fortement une petite corde différente de celle qui lui tient le corps; un Matelot, qui est dans le batteau, & qui tient l'autre bout de la même, pour en observer le mouvement, donne aussi-tôt le signal aux autres, & dans ce moment on tire en haut le Plongeur, qui, pour revenir plus promptement, détache s'il peut, la pierre qu'il avoit au pied. Les batteaux ne sont pas si éloignés les uns

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

des autres, que les Plongeurs ne se battent assez souvent sous les eaux, pour s'enlever les monceaux d'huîtres qu'ils ont ramassés. On a des exemples qu'ils se sont quelquefois poignardés. Ces Mers sont remplis de Réquins si forts & si terribles, qu'ils emportent quelquefois les Plongeurs. Comme les Habitans de cette Côte s'accoutument, dès l'enfance, à plonger & à retenir leur haleine, ils s'y rendent habiles; & c'est suivant leur habileté qu'ils sont payés (38). Avec tout cela, le métier est si fatiguant qu'ils ne peuvent plonger que sept ou huit fois par jour. Il s'en trouve, qui se laissent tellement transporter à l'ardeur de ramasser un plus grand nombre d'huîtres, qu'ils en perdent la respiration & la présence d'esprit; de sorte que ne pensant pas à faire le signal, ils seroient bientôt étouffés, si ceux qui sont dans le batteau n'avoient soin de les retirer, lorsqu'ils demeurent trop long-tems sous l'eau. Ce travail dure jusqu'à midi, alors tous

(38) Le P. Martin, Auteur de cette Relation, traite de contes ce que l'on dit de l'huile que les Plongeurs mettent dans leur bouche, ou d'une espece de cloche de verre, dans laquelle ils se renferment pour plonger.

les batteaux regagnent le rivage.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Quand on eſt arrivé, le Maître du Batteau fait tranſporter, dans une eſpece de parc, les huîtres qui lui appartiennent, & les y laiſſe deux ou trois jours, afin qu'elles s'ouvrent, & qu'on en puiſſe tirer les Perles. Les Perles étant tirées & bien lavées, on a cinq ou ſix baſſins de cuivre; percés comme des cribles, qui s'enchaſſent les uns dans les autres, enſorte qu'il reſte quelque eſpace entre ceux de deſſus & ceux de deſſous. Les trous de chaque baſſin ſont différens pour la grandeur; le ſecond baſſin les a plus petits que le premier, le troiſieme plus que le ſecond, & ainſi des autres. On jette dans le premier baſſin les Perles groſſes & menues, après qu'on les a bien lavées. S'il y en a quelqu'une qui ne paſſe point, elle eſt cenſé du premier ordre; celles qui reſtent dans le ſecond baſſin ſont du ſecond ordre, & de même juſqu'au dernier baſſin, lequel n'étant point percé, reçoit les ſemences de Perles. Ces différens ordres font la différence des Perles, & leur donne ordinairement le prix, à moins que la rondeur plus ou moins parfaite, ou

l'eau plus ou moins belle, n'en augmente ou diminue la valeur. Les Hollandois se réservent toujours le droit d'acheter les plus grosses : si celui à qui elles appartiennent, ne veut pas les donner pour le prix qu'ils en offrent, on ne lui fait aucune violence, & il lui est permis de les vendre à qui il lui plaît. Toutes les Perles qu'on pêche le premier jour, appartiennent au Roi de Maduré, ou au Prince de Marava, suivant la Rade où se fait la pêche. Les Hollandois n'ont point la pêche du second jour, comme on l'a quelquefois publié ; ils ont assez d'autres moyens de s'enrichir par le Commerce des Perles. Le plus court & le plus sûr, est d'avoir de l'argent comptant ; car pourvu qu'on paye sur-le-champ, on a tout ici à fort grand marché. Il se commet une quantité de vols & de supercheries dans cette pêche. Pendant qu'elle dure, il regne pour l'ordinaire de grandes maladies sur la Côte, soit à cause de la multitude innombrable de Peuple qui s'y rend de toutes parts, & qui n'habite pas fort à l'aise ; soit à cause que plusieurs se nourissent de la chair des huîtres, qui est indigeste & malfai-

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

sante; soit enfin à cause de l'infection de l'air : car la chair des huîtres, étant exposée à l'ardeur du Soleil, se corrompt en peu de jours, & exhale une puanteur, qui peut seule occasionner des maladies contagieuses.

Depuis bien des années, la vente des Perles se fait autrement, aux endroits de cette Côte. On remplit d'abord des tonneaux d'égale grandeur, d'huîtres que produit la pêche de chaque jour; ensuite on les ferme, & à mesure qu'il s'en trouve un certain nombre, on en fait la vente l'un après l'autre, au plus offrant, dans le Camp même, en présence des Commissaires de la Compagnie Hollandoise & du Souverain du Pays. Les Marchands, qui ont acheté de ces tonneaux, les font transporter chacun chez eux; les huîtres ayant été enfermées quelques jours, s'ouvrent en partie d'elles-mêmes, ou facilement avec des coûteaux. Pour chercher les Perles, on prépare des cuvettes remplis à moitié d'eau, & après avoir ouvert un tonneau, ce qui se fait en plein air, à cause de la puanteur, qui est horrible, l'eau épaisse, que les huîtres ont rendue, est vuidée par portions, & avec

prudence dans les différentes cuvettes qu'on a mises à ses côtés, & à chacune desquelles il y a deux ou trois personnes, qui ouvrent les huîtres, & les nettoyent, en cherchant au-dessus d'un crible, fait exprès, pour découvrir s'il y a des Perles. On est quelquefois long-tems sans en trouver. Enfin, on visite toutes les pieces, & l'on passe toute l'eau & ce qui reste au fond, par des cribles d'une cuvette à l'autre. Le prix d'un tonneau est ordinairement de dix risdales, argent de Hollande, plus ou moins, suivant l'opinion qu'on se forme de la pêche. Il arrive souvent qu'un tonneau ne donne pas la moitié, ni le quart en Perles, de la valeur de ce qu'il a coûté. Quelquefois il en donne dix fois plus. On peut comparer le bonheur à cet égard, à celui des Lotteries (39).

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

La Côte de la Pêcherie, qui forme une espece de Baie entre la Pointe de Ramanancour & le Cap de Comorin, a environ quarante lieues, plus ou moins, en droite ligne (40). Toute cette Côte est inabordable aux Vais-

(39) Ce dernier article est tiré du Dict. de Commerce.

(40) Il y a des Cartes qui l'étendent jusqu'à quarante-huit pour le moins.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

ſeaux de l'Europe, parceque les briſans y ſont furieux, & que Tutucurin eſt le ſeul endroit où ils puiſſent paſſer l'Hyver, cette Rade étant couverte, comme on l'a dit, par deux Iles, qui en font la ſûreté. On y voyoit autrefois un grand nombre de groſſes & riches Bourgades; mais depuis la décadence des Portugais, tout ce qui s'y trouvoit de conſidérable a été abandonné & détruit. A l'exception de Tutucurin, qui contient plus de 50000 Habitans, Chrétiens & Gentils, il ne reſte aujourd'hui que de miſérables Villages, dont les principaux ſont *Punicael* (41), *Alandaley*, *Manapar* (42), *Ta-*

Autres lieux de cette Côte.

(41) Ou comme les Indiens l'appellent, *Pounneycayel*; lieu ſitué à huit dégrés trente-huit minutes de Latitude. On ſe rend d'ici aiſément par eau à Tutucurin, ſans être obligé de ranger la Côte. Comme Punicael, eſt ſur le bord d'une petite Riviere, qui a deux embouchures, on remonte la premiere avec le flux, juſqu'au confluent des deux bras de la Riviere, & au reflux on deſcend juſqu'à la ſeconde embouchure, où ſe trouve Tutucurin. Entre cette Ville & Pudicael, eſt un autre Bourg, que les Miſſionnaires Danois nomment *Killey*, ou *Kilevrin*, ſuivant la Carte de M. *de la Croze*, & *Calipatnam*, ſelon Schouten: les Hollandois y ont auſſi une Loge.

(42) Après Tutucurin, Manapar eſt l'endroit le plus conſidérable de cette Côte. Suivant l'obſervation qu'on y a faite, la hauteur du Pole eſt de huit dégrés vingt-ſept minutes. Pour la Longitude, le P. Bouchet trouve, qu'elle eſt aſſez régulierement marquée à quatre vingt dix-huit dégrés quarante-cinq minutes.

Descrip-tion de la Cote de Coromandel.

la, & quelques autres. La liberté que les *Paravas*, qui sont les Habitans de la Côte, avoient sous les Portugais, de trafiquer avec leurs voisins, les rendoit riches & puissans; mais depuis que cette Protection leur a manqué, ils se sont vus bien-tôt opprimés & réduits à une extrême pauvreté. Leur plus grand Commerce aujourd'hui, vient de la pêche du Poisson, qu'ils transportent dans les terres, & qu'ils échangent avec le riz & les autres provisions nécessaires à la vie, dont cette Côte est presque entierement dépourvue, n'étant couverte que de ronces & de sables brûlans; c'est tout ce que l'on trouve, dans l'espace de douze lieues, depuis Tala jusqu'au Cap de Comorin, avec sept ou huit Bourgades, qui ont chacune une Eglise dépendante de celle de Tala. Plus avant dans les Terres, ce ne sont que de grands Bois infestés de Tigres, qui causent beaucoup de dommage dans les environs. La crainte que ces cruels animaux inspirent, fait que les Habitans sont extrêmement sur leurs gardes; ils allument de grands feux dans les Villages, & personne ne sort de sa maison, durant la nuit, s'il

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

n'eſt eſcorté par quelques hommes : les uns portent des torches allumées, & les autres battent le tambour, dont le bruit épouvante les Tigres & les met en fuite.

Cap de Comorin.

Le Cap de *Comorin* eſt ſituée à environ huit degrés & quelques minutes de Latitude (43). C'eſt à ce Cap que ſe terminent les hautes Montagnes de *Gatte*, qui le rendent fameux, pour les merveilles qu'on en raconte. » On aſſure, dit le Pere » Tachard, que dans cette Langue » de terre, qui n'a pas plus de trois » lieues d'étendue, on trouve en » même-tems les deux ſaiſons de l'an- » née les plus oppoſées, l'Hyver & » l'Eté, & que quelquefois, dans un » même Jardin, de cinq cens pas en » quarré, on peut avoir le plaiſir de » voir ces deux ſaiſons réunies, les » arbres étant chargés de fleurs & de

(43) On a deux obſervations, l'une du P. Thomas, faite ſur un tertre, qui s'éleve ſur le Cap même, & qui porte un Temple Indien, & l'autre par le P. Bouchet, ſur la baſſe terre, & au pied de la Montagne. La premiere indique huit dégrés cinq minutes, la ſeconde ſept dégrés cinquante-huit minutes. M. d'Anville croit, qu'en prenant un lieu moyen dans l'intervalle des deux indications, on peut conclure huit dégrés & quelque choſe de plus. Les Cartes different extrêmement ſur cette poſition importante.

fruits

» fruits d'un côté, pendant que de l'autre ils sont dépouillés de toutes leurs feuilles «. Quoi qu'il en soit, il est certain, que des deux côtés du Cap, les vents sont toujours opposés, & que quand ils viennent de l'Ouest à la Côte Occidentale, ils souflent de l'Est à la Côte Orientale; de sorte que cette diversité des vents, sur-tout lorsqu'elle est durable, contribuant infiniment à celle des saisons, il n'est pas incroyable, que vers la pointe du Cap, il puisse y avoir, dans un assez petite espace de terrein, des endroits tellement exposés à l'un des vents, & tellement à couvert de l'autre, que le froid ou le chaud, & les impressions qui les suivent, se fassent aussi-bien sentir dans des lieux peu éloignés, que dans d'autres qui le seroient beaucoup davantage.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Ce qu'on y voit.

Sur la pointe méridionale du Cap de Comorin se voit une Eglise, bâtie en l'honneur de la Ste Vierge, & au-dessous de cette pointe, un rocher, qui s'avance dans la Mer, & forme une espece d'Ile. Ce lieu servit autrefois d'asyle, pendant plusieurs mois, aux Chrétiens de la Côte, qui fuyoient la fureur des Maures. On a planté,

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

sur le rocher une grande Croix, qui se découvre de fort loin. Un peu plus avant que l'Eglise, dans les Terres, quoique sur la même Pointe, on remarque un grand Pagode situé Nord & Sud, à une lieue & demie des Montagnes qui séparent le Royaume de Maduré de celui de *Travancor*, lequel s'étend au-delà du Cap de Comorin, le long de la Côte Occidentale. Comme ce Royaume n'appartient pas proprement au Malabar, & qu'il n'en a point été fait mention dans la Description de cette Côte, nous recueillerons encore, avec soin, les éclaircissemens que nous fournissent les Jésuites, sur une Contrée peu connue des Voyageurs.

Royaume de Travancor.

Ce Pays est extrêmement peuplé, & l'on ne fait presque pas deux lieues terre à terre, sans trouver des Villes & de grandes Habitations; mais le Pere Tachard, qui a eu le tems d'examiner la véritable situation de ces Places, témoigne que toutes nos Cartes de Géographie & de Marine les défigurent d'une étrange maniere. Elles marquent, dit-il, des Iles sur la Côte de Travancor, qu'il a inutilement cherchées. Ce Royaume est terminé,

du côté du Sud, par une assez grande Ville, nommée *Cotate*, située au pié des Montagnes du Cap de Comorin, qui n'en est éloigné que d'environ quatre lieues. On nous la représente comme fort peuplée; mais sans fossés ni murailles. L'Eglise des Catholiques Romains, qu'on y a construite, est dédiée à S. François Xavier, & l'opinion que les Jésuites font prendre des miracles qui s'y operent, la rend fameuse dans tout le Pays. Le *Topo* est comme le College de Travancor, où le Provincial fait ordinairement sa demeure, à une lieue de *Periepatan*. C'est une des plus petites Bourgades de la Côte. Les Jésuites y ont un grand nombre d'Eglises, dont les principales sont, du Sud au Nord, *Cuvalan*, *Capripatan*, *Culechy* (44), *Poudotirey*, *Reytoura* & *Mampouli* (45), sans compter plusieurs autres qui en dépendent, & qui sont comme des Succursales. En général, la plûpart des Habitans des Côtes de la Pêcherie & de Travancor sont Chrétiens; mais c'est beaucoup que de leur

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Ville de Cotate.

Eglise des Jésuites.

(44) Ou *Colesbei*; la Compagnie des Indes de France s'est établie dans ce lieu depuis quelques années.

(45) A cinq ou six lieues de Coulan, ou Coylan.

Description de la Cote de Coromandel.

donner ce nom, malgré les éloges magnifiques que la ferveur de ces Peuples ignorans & superstitieux, a mérités de leurs Peres spirituels.

Révolutions de cet Etat.

Tout l'Etat de Travancor est ouvert aux courses des *Badages*, qui viennent presque annuellement, du Maduré, faire le dégât dans les terres du Roi, qui en est Tributaire; mais comme il ne paie ce tribut que malgré lui, les Badages sont obligés d'entrer quelquefois, à main armée, pour l'éxiger, quoiqu'il lui seroit facile de se mettre à couvert de leurs incursions, si l'on fermoit, par une bonne muraille, le Défilé des Montagnes qu'ils sont obligés de passer, & qu'on y postât un petit Corps de troupes. Sans cela, le Roi de Travancor ne sauroit tenir tête à tant d'ennemis, qu'il n'a jamais vaincus qu'une seule fois par leur imprudence. Le Pere Martin en rapporte les circonstances, qui sont assez singulieres

» Les Badages, dit-il, avoient pé» nétré jusqu'à *Corculam*, ou *Carcolan*, » qui est la Capitale & la principale » Forteresse de Travancor, & le Roi » lui-même, par un trait de politique, » qui n'a peut-être jamais eu d'exem-

» ple, leur en avoit livré la Citadelle. » Ce Prince, se sentant, plus d'esprit » & de courage que n'en ont d'ordinaire les Indiens, étoit au désespoir » de voir son Royaume entre les mains » de huit Ministres, qui de tems immémorial, laissant au Prince le titre » de Souverain, en usurpoient toute » l'autorité, & partageoient entr'eux » tous ses revenus. Pour se défaire de » ces Sujets impérieux, devenus ses » maîtres; il fit un traité secret avec les » Badages, par lequel il devoit leur » livrer quelques-unes de ses terres, » & leur remettre sa Forteresse, pourvû qu'ils le délivrassent de ces Ministres, qui le tenoient en tutelle. Il y » auroit eu en lui de la folie de recevoir ainsi l'ennemi dans le cœur de » ses Etats, & de vouloir, en rompant » huit petites chaînes, s'en mettre une » au cou infiniment plus pesante, s'il » n'eut pris en même-tems des mesures justes, pour chasser les Badages » de son Royaume, après qu'ils l'auroient aidé à devenir véritablement » Roi. Les Badages entrerent à l'ordinaire sur les terres, sans trouver » presque aucune résistance, & pénétrerent jusqu'à la Ville Capitale. Là

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

» le Prince, avec des Troupes qu'il » avoit gagnées, se joint à eux & les » met en possession de la Place. On » fait mourir un ou deux des huit » Ministres qui le chagrinoient; les » autres prennent la fuite, ou sauvent » leur vie à force d'argent. Le Prince » fait aussi semblant d'avoir peur; » mais au lieu de se cacher, il ramasse » les Troupes, qui s'étoient dispersées, » & vient fondre tout d'un coup sur » la Forteresse de Corculam. Les Ba- » dages, qui ne s'attendoient point à » être attaqués, sont forcés; on en tue » un grand nombre dans la Ville, » & le reste gagne en désordre le che- » min par où ils étoient venus. Le » Prince les poursuit; le Peuple s'unit » à lui, & l'on fait main basse de tous » côtés sur les Barbares, avant qu'ils » eussent le tems de se reconnoître, en » sorte qu'il n'y en eut qu'un très petit » nombre qui pût retourner chez » eux. Après cette victoire, le Roi » de Travancor rentra triomphant » dans sa Capitale, & prit en main le » Gouvernement du Royaume. Il » commençoit a se rendre redoutable » à ses voisins, lorsque ceux de ses » anciens Ministres, auxquels il avoit

» épargné le dernier supplice, & laissé » du bien pour vivre honnêtement, » conjurerent contre lui, & le firent » assassiner un jour qu'il sortoit de son » Palais. Ce vaillant Prince vendit » cherement sa vie. Il tua deux de » ses assassins, & en blessa un troisieme » grievement; mais à la fin il succom- » ba percé de mille coups, & mou- » rut fort regreté de tous ses Sujets, & » particulierement des Chrétiens; » qu'il aimoit & qu'il favorisoit en » tout. Cette tragédie arriva environ » l'an 1697.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

» Les Ministres, qui avoient été les » auteurs de la conspiration, se saisi- » rent de nouveau du Gouvernement, » & pour conserver quelque idée de » la Royauté, mirent sur le trône une » sœur du Roi, dont ils firent un » phantôme de Reine, sans crédit & » sans puissance ». Le Pere Bouchet écrivoit, en 1719, que l'Etat de Travancor étoit, il n'y avoit pas longtems, sous la domination d'une Reine, qui se gouvernoit entierement au gré de ses Ministres,

Suite de la Côte au Nord de Pondichery.

Reprenons la suite de la Côte de Coromandel, au Nord de Pondichery. Le premier endroit de remarque est

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Cogi-medu, vulgairement *Congimer* (46), à quatre lieues marines de cette Ville. C'est un grand Bourg, dont les Maisons sont fort écartées. Les Anglois & les Hollandois y ont eu autrefois des Loges, qu'ils ont abandonnées. *Aalem-parvé*, ou *Alaniparagè*, communément *Lamparaye*, nouvelle Forteresse occupée par les Maures, vient ensuite (47), & à la même distance à l'égard de Cogimedu. Les Hollandois, à la requisition du Divan, y ont établi une Loge. Cinq lieues au-de là est un Temple, nommé *Connymere*, par les Anglois, qui y ont un Comptoir (48); & six milles plus loin, *Sadiranga-patnam*, qui signifie *Ville quarrée*, communément *Sadras* & *Sadras-patnam*, que M. d'Anville trouve, dans ses Mémoires, n'être qu'a quinze lieues marines de Pondichery, quoique d'autres en marquent seize à dix sept. Cette Ville, qui est petite, ouverte

(46) Les Anglois disent *Collamorye*; les Missionnaires Danois *Kunimodu*, *Conimeri* & *Kunimori*.

(47) Au-delà d'un grand Fleuve, qui paroît, dans les Cartes, sous le nom de *Markana*, ou plutôt *Mareykanam*; mais les Missionnaires Danois donnent ce nom à un Village voisin, & celui de *Carbiel* au Fleuve.

(48) Du moins suivant la Carte & le Mémoire de M. Green, qui est le seul qui nous apprenne cette circonstance.

& sans défense, appartient aux Hollandois, qui y ont une Loge considérable (49). Elle est située au Nord de la derniere branche du *Palaru*, ou *Paler*, qui se jette dans la Mer par quatre embouchures. On teint à Sadras quantité de toiles bleues.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

La distance de Sadras à *St. Thomé* est de douze à treize lieues marines. Dans cet espace on trouve deux Places remarquables. La premiere est *Mâbali-puram*, ou *Maveli-puram* & *Maveli-varam*, à trois lieues de Sadras, où l'on voit plusieurs figures grotesques & curieuses, taillées dans le roc, des Pagodes de moyenne grandeur & même un Chaudrier avec dix-huit piliers tout d'une seule piece; mais ce qui attire la principale admiration des Spectateurs, c'est une énorme masse de rochers, de forme presque ovale, qui porte diagonalement sur un autre rocher, & se soutient sur une base fort étroite, dans une situation qui paroit des plus chancellantes; & cependant douze Eléphans n'ont pû la renverser, au rapport des Bramines. Mâbali-puram est nommé communément les *Sept Pagodes*, parcequ'on

Mâbali-puram.

(49) M. Gréen ajoute un Fort; mais il se trompe.

y en compte autant, & ce lieu n'eſt preſque habité que par des Bramines. Le ſecond endroit de remarque eſt *Cabelon*, *Côbalam*, *Cobalao*, ou *Covelam* (50), petite Ville avec un Château appartenant au Grand Mogol, mais dont les Anglois détruiſirent les Fortifications en 1752 (51). On paſſe un grand Fleuve avant que d'arriver à la Ville.

Cabelon.

S. Thomé.

Saint-Thomé, ſix lieues au-dela, tient la place d'une Ville Indienne, qui étoit autrefois très puiſſante, ſous le nom de *Maila-bouram*, *Meliâpu*, ou *Mæilapur*, c'eſt-à-dire *Ville des Paons*, parceque les anciens Princes de cette Contrée portoient un Paon dans leurs armes (52). Les Portugais, qui s'en emparerent en 1547, l'appellerent St. Thomé; ſur la tradition, qui veut que l'Apôtre S. Thomas y ait prêché la foi & ſouffert le martyre, bien que les légendes des Orientaux

(50) *Conuelland*, dans le Journal de M. de la Haye, qui y ajoute quelques circonſtances, Voyez le Tom 32. p. 502.

(51) La Carte, & le Mémoire de M. Gréen en font, par erreur, une Loge Hollandoiſe. La Compagnie d'Oſtende, qui s'étoit établie dans ce lieu, le nommoit *Sadras-patnam*, au rapport des Miſſionnaires Danois. De-là vient que quelques Hiſtoriens, entr'autres l'Abbé Guyon, l'ont confondu avec la Place du même nom, où il y un Comptoir Hollandois.

(52) On voit auſſi quantité de ces oiſeaux dans les Forêts voiſines.

donnent le nom de *Calamina*, dont on ne retrouve plus de vestiges, à la Ville de l'Inde où il termina, par sa mort, ses travaux Apostoliques. Quoi qu'il en soit, les Portugais bâtirent une Eglise près de Meliapur, & inventerent une infinité de miracles, que *Gouvea*, *Tachard* & d'autres Jésuites, n'ont pas eû honte de confirmer dans leurs Relations. On a vû ailleurs les diverses révolutions que cette Ville a essuyées, jusqu'à l'année 1674, où elle fut prise sur les François (53). Le Roi de Golkonde la fit démolir peu de tems après. Les Portugais n'ont pas laissé de s'y conserver, dans un quartier plus éloigné, où ils s'étoient retirés. C'est dans ces environs où l'on voit le *grand Mont & le petit Mont;* deux endroits assés fameux pour mériter une description particuliere, mais dégagée de prodiges.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Le petit Mont est un rocher fort escarpé de trois côtés; ce n'est que vers le Sud-Ouest qu'il a une pente aisée. On y voit deux Eglises, l'une qui regarde le Nord vers Madras, & qui est

Le petit Mont.

(53) Journal de la Haye, au Tom. 32. Mrs. d'Anville & Gréen ne parlent pas de ce dernier Siege.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

située au milieu de la montagne; on y monte par un degré de pierre fort spacieux, où se trouvent deux ou trois détours qui aboutissent à une Esplanade de terre, qu'on a faite sur le rocher. De cette Esplanade on entre dans l'Eglise de *Notre-Dame*. Sous l'Autel, qui est élevé de sept à huit marches, est une Caverne, d'environ quatorze piés de largeur, & quinze à seize de profondeur; ainsi il n'y a que l'extrêmité occidentale de la Caverne qui soit sous l'Autel. Cette grotte, ou naturelle, ou taillée dans le roc, n'a pas plus de sept piés dans sa plus grande hauteur: on s'y glisse avec assez de peine, par une crevasse du rocher, haute de cinq piés, & large d'un peu plus d'un pié & demi. Les Missionnaires Jésuites ont dressé un Autel vers l'extrêmité orientale de la grotte. Une espèce de fenêtre, d'environ deux piés & demi, qui est au Sud, donne un jour fort obscur à toute la grotte. De l'Eglise Nôtre-Dame, on monte sur le haut de la Montagne, où les Jésuites ont élevé un petit Bâtiment. Il est fondé sur le rocher, qu'on a eu bien de la peine à applanir, pour rendre ce petit Hermitage tant

soit peu commode. Vers le Sud du logis, qui est bâtie en équerre, est l'Eglise de la *Résurrection*. On y voit une Croix, d'un pied de hauteur, dans un petit enfoncement pratiqué dans le roc, sur lequel est posé l'Autel de l'Eglise. Cette petite Croix, qui est en relief, & gravé dans le trou du rocher, à la grandeur près, ressemble parfaitement à la Croix du grand-Mont, dont il sera parlé ci-dessous. On monte à l'Eglise de la Résurrection par un grand Escalier de pierre, d'une pente fort roide, qui prend depuis le pied occidental de la Montagne jusqu'à une Esplanade quarrée qu'on a pratiquée devant la porte de l'Eglise. A côté de l'Autel, vers le Sud, on trouve une ouverture de rocher, qui a quatre ou cinq pieds de longueur, un pied & demi de largeur, & cinq à six pieds de profondeur. Au pied du petit Mont passe un Ruisseau, qui ne parut qu'au commencement du Siecle dernier : il se forma par le débordement des eaux d'un Etang éloigné dans les terres, qu'une forte pluie fit crever ; ce qui produisit ce petit Canal, qui, dans des tems de sécheresse, n'est rempli

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

que d'une eau ſaumâche, parcequ'à deux lieues du petit Mont il communique avec la Mer. Ce fut vers l'an 1551, que le petit Mont qui n'étoit auparavant qu'une éminence eſcarpée de rochers, commença à être défriché & applani pour la commodité des Pélerins, ainſi qu'il eſt marqué ſur une groſſe pierre qu'on a ménagée dans le roc, au haut de l'eſcalier, vers le Nord de la Montagne. L'Egliſe de Nôtre-Dame y fut bâtie, & on la donna aux Jéſuites Portugais. Ceux-ci bâtirent enſuite le petit Hermitage, qui eſt au haut du rocher, & l'Egliſe de la Réſurrection.

Le grand Mont.

Le grand Mont n'eſt éloigné du petit que d'une demie lieue. A vue d'œil il paroît trois ou quatre fois plus élevé & plus étendu que l'autre. En 1711, il n'y avoit pas plus de cinquante ans, qu'il étoit auſſi déſert que le petit Mont, où il n'y a que deux Maiſons au bas de la Montagne. Mais à préſent les avenues du grand Mont ſont toutes pleines de Maiſons fort agréables, qui appartiennent aux Malabares, aux Portugais, aux Arméniens, & ſurtout aux Anglois. Quand les Vaiſſeaux d'Europe ſont partis de Madras, preſ-

que la moitié du beau monde de cette grande Ville va passer des mois entiers dans ce lieu champêtre. L'Eglise de Notre-Dame est bâtie au sommet de la Montagne. C'est le monument le plus célebre des Indes. La Croix, taillée dans le roc, est au dessus du grand Autel de l'ancienne Eglise, qui a été depuis fort embellie par les Arméniens, & qu'on appelle maintenant *Nôtre-Dame du Mont*. Aussi-tôt que les Vaisseaux Portugais ou Arméniens l'apperçoivent en Mer, & qu'ils se voient par son travers, ils ne manquent pas de faire une salve de leur artillerie. Cette Croix a environ deux pieds en quarré; les quatre branches en sont égales (54): elle peut avoir un pouce de relief, & elle n'a pas plus de quatre pouces d'étendue. Kircher dit qu'elle a des Paons aux quatre extrêmités; mais Tachard, qui l'examina de près, fut convaincu que c'étoit effectivement des Pigeons (55). On prétend que cette Croix est l'ouvrage de St. Thomas. Elle est d'un roc grossier & mal poli, d'un gris noirâtre, absolument semblable au rocher auquel elle tient de

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

(54) La Figure que les Missionnaires Danois en donnent, fait une branche beaucoup plus longue.

(55) On n'en voit qu'un dans la même Figure.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

tous côtés. La Croix est entourrée de quelques lettres anciennes, dont Gouvea & le P. Kircher ont donné une explication, que les Missionnaires Danois déclarent être fausse dans toutes ses circonstances; mais ce n'est pas ici le lieu à de pareilles discussions.

Madras

A une lieue de St. Thomé, & un peu au-delà du grand Mont, est le célebre Etablissement Anglois de *Madras-patnam*, ou *Madras* (56), autrement le *Fort S. Georges*, dont on se dispense de faire la discription, après avoir donné déja un Plan exact, & une longue Relation du Siége de cette Ville. Sa situation est à treize degrés & environ quatorze minutes de Latitude. On ne s'arrêtera pas davantage à *Palliacate* (57), où est le Fort de *Gueldre*, qui appartient aux Hollandois, parcequ'il en a été assez parlé ailleurs (58). Mais quelques remarques sur l'intérieur des Terres, figurées

(56) Les Indiens la nommoient anciennement *Chinne-patnam*.

(57) Selon les Missionnaires Danois, son nom Indien est *Parrey-Takkaru*; mais les Hollandois écrivent *Palleam-Wedam-Saddou*; c'est-à-dire *Vieille Forteresse*.

(58) Voyez le Tome 36. p. 72 & le Plan du Fort de Gueldre qui s'y trouve. On a remarqué que c'étoit autrefois le Siege du Gouvernement des Hollandois sur cette Côte.

dans la Carte entre S. Thomé & Palliacate, ne doivent pas être négligées.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

La Riviere qui se jette dans la Mer, au Sud de la premiere de ces Villes, sort d'un Lac fameux, nommé *Shemedu-vakkam*, ou *Sembaram-pakkan*, qu'on dit avoir été creusé par ordre du Roi *Choren*, ou de sa Sœur, & qui est à quatre ou cinq lieues de la Côte. De Madras à Palliacate, dont la distance est de huit lieues marines, un Canal sépare le continent du rivage, sur lequel on prétend que la Mer travaille & le dégrade. Ce Canal reçoit deux Rivieres, dont la premiere, nommée *Cortelaer*, vient du Lac de *Kaweripakkam*, nom d'une Ville située à un mille de son bout méridional, & à six d'Arcate. Le Cortelaer traverse la Langue de Terre, environ par le milieu, & se jette dans le Golfe de Bengale. La seconde Riviere ne passe point le Canal; mais l'on n'en marque ni le nom, ni la source, qui est fort éloignée de l'autre.

Lac de Shemeduvakkam.

Canal entre Madras & Palliacate.

Lac de Kaweripakkam.

Au Nord de Palliacate, un grand Lac de huit lieues de longueur, qu'on nomme *Erikans*, de même que la petite Ile qu'il renferme, décharge ses eaux dans la Mer tout près de cette

Lac & Ile Erikan.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Ville. Ce Lac, observe M. d'Anville, n'avoit point paru dans les Cartes avant celles qu'il a publiées; défaut que M. Green attribue à l'indolence des Hollandois, qui, uniquement occupés de leur Commerce, ne s'embarrassent guéres de cultiver les Sciences. Cependant Havart & Valentyn parlent *des Iles Erikan*, comme appartenant à la Compagnie; mais la Carte du dernier les place, par erreur, dans le Golfe. Dès l'année 1726, les Missionnaires Danois avoient fait connoître le Lac & l'Ile, qu'ils nomment *Erukam*, & qui est remplie de ronces & de serpens. Les Hollandois y ont un Village; ils font cette promenade dans des Chaloupes. Le Lac reçoit plusieurs Rivieres dont on ne connoît pas le cours.

Fameux Pagode de Tiru-peti.

On ne sauroit s'empêcher de dire un mot du Pagode de *Tiru-peti* (59), situé à-peu-près vis-à-vis de Palliacate, quoique la distance soit d'environ trente lieues Françoises. C'est un Temple des plus fameux, en un mot, la Lorette de cette partie de l'Inde. L'emplacement de *Tiru peti* connu, une

(59) Les Missionnaires Danois écrivent *Tirupodi*, qu'on nomme communément *Tripeti*.

Description de la Cote de Coromandel.

indication positive, qui ne le met qu'à *une lieue* de *Chandegri*, a découvert, en dernier lieu, à M. d'Anville, la véritable situation de cette ancienne Capitale du Royaume de *Bisnagar*, ou *Narsingue*, ignorée jusques-là des Géographes, & même de M. de Lisle, qui l'en éloigne d'environ vingt-cinq lieues (60). Mais, en rectifiant ce point important de Géographie, M. d'Anville est accusé d'être tombé dans d'autres erreurs, dont la principale vient de l'idée distincte qu'il s'est formée de deux Royaumes, l'un de Bisnagar, & l'autre de Narsingue, qu'on confond, dit-il, sans fondement; tandis que M. Green soutient le con-

(60) Dans la Carte des Côtes de Malabar & de Coromandel, où il a tracé au hasard la route de Tavernier, qui, après avoir passé *Kaman* (*Cambara*), *Emelipata* (apparemment *Homalapaleam*), & *Denpar* (Dupara), arrive à un Pagode qu'il nomme *Tripante* & lequel ne peut gueres être que celui de *Masierla*, en deçà de *Tala-pili*, dont Havart donne une Description assez convenable. A la vérité, Tavernier met Masierla seize lieues plus loin; mais il est bien permis de supposer qu'il y a, en cet endroit, quelque confusion dans sa route. Les Géographes connoissent son inexactitude. Quoi qu'il en soit, son Tripanté n'a rien de commun avec Tiru-peti, dont il est ici question, & M. d'Anville a eu raison de les regarder comme deux Pagodes différens. Voyez à ce sujet le Tome 36. p. 92 *Havart*, 2. Part. pag. 145, & les *Eclaircissemens* de M d'Anville avec ses Cartes.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

traire, & tire de ses autorités plusieurs conséquences, qui servent à éclaircir l'Histoire curieuse, mais fort obscure, des révolutions de ce fameux Empire (61).

Masulipatnam.

C'est à Palliacate que finit notre Carte; mais *Masulipatnam* ferme la Partie Septentrionale de la Côte de Coromandel, par la hauteur de seize degrés & demi (62). Cette Ville est à l'entrée d'un Canal sorti d'un bras du *Krishna*, & un autre bras du même Fleuve la couvre du côté du Nord. Elle est Capitale d'un *Sercar*, ou d'une Province, qui comprend plusieurs *Paraganés*, ou Districts particuliers. Ce Sercar, composé de sept Paraganés, du nombre desquels est celui de *Narsaptur*; a été accru du Sercar de *Nisampatnam*, & de trois Paraganés dé-

(61) Sa principale remarque tombe sur un anachronisme très-considérable de cette Histoire, dont nous nous sommes apperçus, par d'autres rapports, qu'on peut voir au Tome 36. pag. 177 & 178. La savante dissertation de M. Gréen y ajoute de nouveaux argumens, qui rendent l'erreur encore plus palpable: mais ces sortes de discussions n'étant pas du goût de tous les Lecteurs, nous ne touchons ici qu'en passant cet important article. Voyez, les *Eclaircissemens* de M. d'Anville, page 126 à 128, & l'*Explanation of the Map*, &c. de M. Gréen, pag. 11 à 18.

(62) Suivant le P. Bouchet, M. d'Anville range cette Ville par seize dégrés environ dix-neuf minutes, sans indication précise.

tachés du Sercar de *Kondé-pali*. Les principales Nations de l'Europe, avoient autrefois des Comptoirs à Masulipatnam ; mais on a vu, dans l'Article précédent, que les François ont pris possession de cette Ville, en 1750, en vertu de la concession qui leur en a été faite par le Souba de Golconde. Sa situation est fort avantageuse pour le Commerce. Les toiles peintes qu'on y travaille, sont les plus estimées de toutes celles qui se fabriquent aux Indes On voit, à Masulipatnam, un Pont de bois, le plus long, qui soit peut-être au Monde ; il est inutile dans les grandes marées, ou la Mer couvre beaucoup de terrain (63). On y respire un air mauvais. Ce qu'on appelle l'Ile de *Divi*, est le terrain renfermé entre le bras de *Sipeler*, émané du Krishna, & la Côte tendante à Masulipatnam (64).

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Ceux, qui terminent la Côte de Coromandel à Masulipatnam, nomment Côte d'*Orixa*, celle qui continue jus-

Côte d'Orixa.

(63) On a donné une belle Vûe de Masulipatnam, au Tome 33 pag. 166.

(64) Quinze milles au Sud de Masulipatnam, les Hollandois ont eu une Loge à *Petapouli*, ou *Petapilt*, & *Nisam-patnam*, suivant les Indiens. M. d'Anville croit que ce sont deux lieux différens.

Description de la Cote de Coromandel.

qu'au Bengale (65). Quoiqu'il y ait plusieurs Ports, ils sont tous si mauvais que les Européens n'y font presque aucun Commerce. La Compagnie Hollandoise ne laissoit pas d'y avoir quelques petites Loges, comme *Palicol*, à dix-huit milles de Masulipatnam; *Daatzeron*, à douze lieues de Palicol, & *Bimilipatnam*, quatre lieues au-delà de *Visiagapatnam*, où les Anglois sont actuellement établis. C'est un Bourg d'environ six mille Habitans Gentils, mais la plûpart pauvres. La Province d'Orixa ne commence proprement qu'après Bimilipatnam. Voici ce que le Pere Tachard nous apprend de ses principales Places.

Divers petits Comptoirs.

» Ganjam (66) est unes des Villes » les plus marchandes qu'on trouve de» puis Madras jusqu'à Bengale. Tout » y abonde, & le Port est très-com» mode. Dans les plus basses marées,

(65) Quelques Auteurs donnent à la Côte, depuis la Pointe de Divi à celle de *Gaudewari*, le nom de Côte de *Gergelin*; mais on appelle plus communément Côte d'*Orixa*, toute l'étendue de celle qui est entre Coromandel & le Gange.

(66) Sa situation, suivant le P. Tachard, est par dix neuf dégrés & demi de Latitude; trois dégrés de variation Nord Est. M. d'Anville témoigne quelque incertitude sur sa position, parce qu'il la trouve, dit-il, autre part confondue avec *Sonenvaron*.

» son entrée a toujours cinq ou six » pieds d'eau, & neuf ou dix dans les » eaux vives. On y bâtit des Vaisseaux » en grand nombre & à peu de frais. » Tachard y vit quatre-vingt-huit » Vaisseaux, à trois mâts, échoués sur » le rivage, & environ dix-huit sur le » Chantier, qu'on construisoit tout-à-» la-fois. La facilité & l'abondance du » Commerce y auroient sans doute » attiré les Nations Européennes, si » la jalousie des Habitans ne s'étoit » opposée à leur établissement. Ces » Peuples, quoique soumis aux Mo-» gols, s'imaginent conserver leur li-» berté, parce qu'ils sont en possession » de n'avoir aucun Maure pour Gou-» verneur dans leur Ville. Cependant » ils permettent aux Maures d'y fixer » leur demeure; mais ils sont fort en » garde contr'eux, & bien plus enco-» re contre les Européens. Ils ne veu-» lent pas souffrir qu'ils renferment » leurs maisons de murailles, dans la » crainte qu'ils n'en fissent bientôt des » Forteresses. Aussi n'y a-t'il, dans tou-» te la Ville qu'un grand Pagode & » la Maison du Gouverneur Gentil » qui soient de brique. Toutes les au-» tres maisons sont construites d'une

DESDRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

» terre grasse, enduite de chaux par » dedans & par dehors; elles ne sont » couvertes que de paille & de joncs, » & il en faut changer de deux en » deux ans; ce qui est assez incommo- » de. La Ville est d'une grandeur mé- » diocre; les rues sont étroites & mal » disposées; le Peuple y est fort nom- » breux. Elle est située sur une petite » élevation le long de la Riviere, à » un quart de lieue de son embouchu- » re. Douze ans auparavant, en 1711, » elle étoit plus considérable par ses » richesses & par le nombre de ses Ha- » bitans; elle étoit alors beaucoup plus » proche de la Mer; mais un vent » d'Est des plus violens, qui s'éleva » vers le soir, fit déborder les eaux » de la Mer, qui submergerent la Ville. » Peu de ses Habitans échapperent au » naufrage.

» Quoique les Indiens soient supers- » titieux à l'excès, & qu'ils aient ail- » leurs un grand nombre de Pagodes, » on n'en voit néanmoins qu'un à » Ganjam, qu'on avoit commencé à » bâtir seulement depuis vingt-ans. Ce » Pagode n'est qu'une Tour de pierre » massive, & de figure polygone, hau- » te d'environ quatre-vingts pieds, sur

» sur trente à quarante de base. A cet-
» te masse de pierre est jointe une es-
» pece de Salle, où devoit reposer l'I-
» dole *Copal*, quand l'Edifice seroit
» fini. En attendant, on l'avoit mise
» dans une maison voisine, où elle
» étoit servie par des Sacrificateurs &
» des Devadachi, ou filles prosti-
» tuées.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

» La Ville de *Barampour* est encore
» plus considérable que celle de Gan-
» jam, soit par la multitude & la
» richesse de ses Habitans, soit par le
» grand Commerce qu'on y fait de
» toiles & de soieries. Cette Ville étant
» située entre la Côte de Gergelin &
» celle d'Orixa, on y parle commu-
» nément les langues de ces deux
» Provinces. Barambour est à quatre
» lieues de Ganjam; la Forteresse y
» est remarquable. Elle consiste en deux
« rochers de médiocre hauteur, qui
» sont environnés d'une muraille de
» pierre presqu'aussi dure que le marbre.
» Elle a bien mille pas de circuit;
» ses murs, vers le Nord, sont baignés
» d'une petite Riviere, qui va se jetter
» dans la Mer, une lieue au-dessous.
» On dit à Tachard qu'il y avoit,
» sur la porte, une Inscription &

Barampour

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

» ancienne, que personne n'en con-
» noissoit les caracteres; mais les Mau-
» res ne veulent pas permettre aux Euro-
» péens d'en approcher, crainte qu'ils
» ne s'en emparent, ce qui feroit
» facile, puisqu'il n'y a personne pour
» la défendre. On l'assura qu'il n'y
» avoit gueres que soixante ans, qu'un
» homme du Pays, avec cent de ses
» Compatriotes, y avoit tenu tête,
» pendant deux ans, à une Armée
» formidable de Maures, & que cette
» poignée de gens n'avoit pû être
» réduite que par la famine. Tout le
» plat Pays est bien cultivé, sur-tout
» auprès des montagnes, où le riz & le
» bled viennent en abondance deux
» fois l'année, de même qu'au Bengale;
» mais l'air y est beaucoup plus sain,
» & les bestiaux y sont plus gros & plus
» vigoureux.

» Tachard ne put découvrir le
» moindre vestige de Christianisme,
» ni dans la Ville de Ganjam, ni dans
» celle de Barampour. Cependant, il
» croit que l'Evangile s'y établiroit
» aisément, si l'on y envoyoit des
» Missionnaires. Ces Peuples sont d'un
» naturel docile, & n'ont qu'un mé-
» diocre attachement pour leurs Idoles,

» sur-tout à Barampour, où les Pagodes sont fort négligés. Néanmoins » il regne à Ganjam un déreglement » de mœurs, qui n'a rien de semblable » dans toute l'Inde. Le libertinage y » est si public, & si effrené, que le Pere » Tachard dit avoir entendu publier, » à son de trompe, qu'il y avoit du » péril à aller chez les Devadachi qui » demeuroient dans la Ville; mais, » qu'on pouvoit voir, en toute sûreté, « celles qui desservoient le Temple de » Coppal. Les Peuples de l'Orixa sont » moins dissolus. Quelques Brames du » Pays assurerent le Missionnaire qu'il » est rare d'y trouver un Ourias qui ait » deux Femmes, & que c'est parmi eux » un libertinage désaprouvé, quand un » Homme en épouse deux, sur-tout » si la premiere n'est pas stérile.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

» Quinze à seize lieues, au Nord » de Ganjam, assez près de la Mer, on » trouve la Ville de *Jagrenat*, dont » le Pagode, qui est à une lieue dans » les terres, est, sans contredit, le » plus célebre & le plus riche de toute » l'Inde. L'Edifice en est magnifique, » fort élevé, & d'une très vaste enceinte. Ce Pagode est encore considérable par le nombre de Pélerins

Jagrenat fameux Pagode.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

„ qui s'y rendent de toutes parts, par „ l'or, les perles & les pierreries dont „ il est orné ; il donne son nom à la „ grande Ville qui l'environne, & à „ tout le Royaume. On le découvre en „ Mer de dix à douze lieues, quand le „ tems est serein. Tachard auroit fort „ souhaité de s'instruire par lui-même „ des particularités qu'on en raconte ; „ mais on lui dit que l'entrée n'en étoit „ permise qu'aux Idolâtres. Les Maures „ mêmes n'osent en approcher ; on est „ sur-tout en garde contre les François. „ Il passe pour constant, dit-il, qu'un „ François déguisé, trente ans auparavant, s'étant glissé dans le Temple, „ y enleva, pendant la nuit, un gros „ rubis, d'un prix inestimable, qui formoit un des yeux de l'Idole.

Histoire de son origine.

„ Ce Temple est sur-tout célébre „ par son ancienneté. L'histoire de son „ origine est singuliere. La tradition „ du Pays apprend, qu'après un „ ouragan des plus furieux, quelques „ Pêcheurs Ourias trouverent sur la „ plage, qui est fort basse, une poutre „ que la Mer y avoit jettée ; elle étoit „ d'un bois particulier, & personne „ n'en avoit vu de semblable : elle fut „ destinée à un ouvrage public, & ce „ ne fut pas sans peine qu'on la traîna

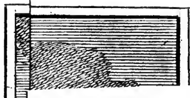
DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

» jusqu'à la premiere Peuplade, où
» l'on bâtit ensuite la Ville de Jagre-
» nat. Au premier coup de hache qu'on
» lui donna, il en sortit un ruisseau de
» sang. Le Charpentier, interdit,
» cria aussi-tôt au prodige; le Peuple y
» accourut de tous côtés, & les Brames,
» encore plus intéressés que supersti-
» tieux, ne manquerent pas de publier
» que c'étoit un Dieu, qui devoit être
» adoré dans le Pays. On voit au Pegu
» & à Tenasserim quantité d'arbres
» d'un bois rouge. Quand il n'est pas
» coupé dans la bonne saison, si on le
» laisse long-tems au Soleil, il ne man-
» que pas d'être rongé en dedans par
» les vers, qui creusent jusqu'au cœur
» du bois. Qu'on le jette ensuite dans
» l'eau, il en est bientôt abbreuvé; il
» s'y fait des réservoirs, & l'eau en sort
» en abondance lorsque la hache
» pénétre un peu avant. Ainsi il n'y
» avoit rien que de naturel dans cette
» eau rougie; mais les Idolâtres,
» abusés par leurs Brames, étoient
» ravis d'y trouver du prodige. On
» en fit une Statue de cinq à six pieds
» de hauteur, mais très informe, &
» qui représente plutôt la figure d'un
» Singe que celle d'un Homme: ses

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

» bras sont étendus & tronçonnés un » peu plus bas que le coude, apparemment parcequ'on a voulu faire la Statue d'une seule piece ; car on ne voit » point de Statue mutilée dans l'Inde, » & elles passent dans l'esprit de ces » Peuples pour monstreuses.

» On ne sauroit croire la foule & » le concours des Pélerins qui viennent » à Jagrenat de toute l'Inde, soit en-deçà, soit en-delà du Gange. Le tribut qu'on tire de ces Pélerins est un » des plus grands revenus du Raja de » cette Ville. En y entrant, on paie » pour lui trois roupies aux Gardes de » la porte. Avant que de mettre le pied » dans l'enceinte du Temple, il faut » présenter une roupie au principal » Brame : c'est la moindre taxe que » les plus pauvres ne peuvent se dispenser de payer. Les riches donnent » des sommes considerables, & il y en » a eu qui ont payé plus de huit mille » roupies. Les Gentils des Côtes de » Gergelin & d'Orixa ont continuellement Jagrenat dans la bouche : ils » l'invoquent en toute rencontre ; & » c'est en prononçant ce nom, qui leur » est vénérable, qu'ils font surement tous leurs marchés, ou qu'ils





„ prêtent leurs sermens (68).

Description de la Cote de Coromandel.

„ Le Raja du Pays est en apparence „ tributaire du Grand Mogol, & „ prend même le titre d'Officier de „ l'Empire. Tout l'hommage qu'on „ exige de lui, c'est que la premiere „ année qu'il prend possession de son „ Gouvernement, il visite en person„ne le Nabab de *Catek*, Ville con„sidérable entre Jagrenat & *Balassor*. „ Le Raja ne fait sa visite que bien „ escorté.

Catek, Résidence du Raja du Pays.

Pointe des Palmiers.

„ Dans la petite traversée de Gan„jam, à la *Pointe des Palmiers*, on „ passe la *fausse Pointe*, qui est très„ dangereuse dans la saison des vents „ du Sud, parceque l'enfoncement „ qu'elle fait est entierement sembla„ble à celui de la véritable, & tous les „ jours on s'y trompe, au danger de „ faire naufrage : car quand on y „ est une fois entré, il n'est pas facile

(68) Nos Voyageurs, sur-tout Thevenot & Tavernier, disent des merveilles de ce Pagode; mais le P. Bouchet avoue que la plûpart des choses qu'on en rapporte, lui paroissent assez suspectes. Comment Thevenot auroit-il bien connu Jagrenat, lui qui le met dans le Bengale, tandis qu'il est sur la Côte d'Orixa, tout près de celle de Coromandel, à vingt-sept lieues au Sud de la *Pointe des Palmiers*, à la Latitude de vingt dégrés, ou selon d'autres, dix minutes moins ? erreur que M. *Lenglet du Fresnoy* a suivie dans sa Géographie.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

» de s'en retirer. On peut cependant » reconnoître la fausse Pointe aux » bords du rivage, qui sont fort escarpés, & aux terres blanches qu'on » apperçoit par intervalles. Si l'on fait » attention à ces remarques, on n'y » sera pas surpris. La véritable Pointe » des Palmiers est une terre basse & » noyée, où il paroît des arbres éloignés les uns des autres, bien avant » dans la Mer, sans qu'on puisse voir » le rivage que d'une maniere confuse.

» Après avoir passé la Pointe des » Palmiers, & avant que d'arriver à la » Rade de Balassor, qui en est éloignée de quinze lieues, les marées » violentes font souvent dériver les » Vaisseaux jusques près de *Canaca*, » nom d'une Riviere au Sud-Ouest de » l'enfoncement des Palmiers. Ces » Habitans ont la réputation d'être de » grands voleurs.

Bancs de sable, à l'embouchure du Gange.

» Toute l'embouchure du Gange » est occupée par un grand Banc, qu'on » appelle *les Brasses*; elle ne sont que » du côté de l'Ouest : à l'Est on peut » entrer & sortir du Gange, sans passer sur aucun Banc. Nul Vaisseau n'entre jamais par la Passe de l'Est, quoi-

Description de la Cote de Coromandel.

„ que tous y paſſent en ſortant. Une in-
„ finité de Bancs cachés qui l'environ-
„ nent, & qui s'étendent fort loin dans
„ la Mer, rendent cette Paſſe très dan-
„ géreuſe. Ces Bancs forment un Ca-
„ nal fort étroit à l'embouchure du Gan-
„ ge, qu'on découvre aiſément en
„ ſortant, parceque le Canal eſt près des
„ terres; mais on ne peut le connoî-
„ tre quand on vient du large. Les
„ grands Vaiſſeaux attendent le demi
„ flot pour paſſer les deux Braſſes, &
„ vont mouiller dans un endroit où
„ il y a toujours cinq ou ſix braſſes
„ d'eau : on l'appelle la *Chambre du*
„ *Diable*, parceque la Mer y eſt extrê-
„ mement haute, quand le vent eſt
„ violent, & que les Vaiſſeaux y ſont
„ en danger. Les Braſſes ne changent
„ jamais : les petits Vaiſſeaux paſſent la
„ premiere Braſſe, qui n'a pas plus
„ de deux lieues : & ſe rendent dans
„ le Canal le long de la terre. On eſt
„ ſouvent pluſieurs jours à remonter
„ le Gange juſqu'à *Chandernagor*, &
„ ce n'eſt pas ſans des périls continuels.
„ On ne ſauroit croire combien de
„ Vaiſſeaux périſſent ſur cette Rivie-
„ re, les plus grands y navigent juſ-
„ qu'à *Ongli*, c'eſt-à-dire, plus de qua-

Chambre du Diable.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

„ tre-vingt lieues depuis l'embouchu-
„ re du Gange, Le riche commerce
„ qu'on fait a Bengale ne permet pas
„ de faire attention à ces pertes fré-
„ quentes. Toutes les Nations y ap-
„ portent de l'argent, & elles n'en
„ rapportent que des effets. Les Anglois
„ seuls y avoient apporté, cette année
„ 1711, plus de six millions d'écus ".

Quand on est à la Rade de Balassor, où les Anglois, les François & les Hollandois ont des Loges, on envoie à terre chercher un Pilote Côtier, pous passer les Bancs de sable avec la marée. On remonte la Riviere environ soixante lieues (69); les vingt premieres se font à travers des forêts immenses; ensuite on découvre un Pays assez peuplé. Les Européens de différentes Nations y ont ménagé plusieurs endroits propres à recevoir les Vaisseaux. *Coulpy* est un assez bon mouillage. Les Vaisseaux François & Anglois y restent d'ordinaire. Les Hol-

(69) On navige sur le Gange dans des *Bazaras*, espece de Barque à Rameurs, de différentes grandeurs, avec une ou deux chambres sur l'arriere. Cette maniere de naviger sur le Gange, est absolument nécessaire, à cause des inondations, qui viennent régulièrement en certains mois de l'année, & qui forment ensuite une multitude prodigieuse de Canaux, dont tout le Pays est entrecoupé.

landois montent jusqu'à *Folta*, quinze lieues plus haut ; les uns & les autres, lorsque la saison & le courant le permettent, conduisent leurs Vaisseaux jusques devant leurs Loges.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

Collicata est une des plus considérables Colonies que la Compagnie d'Angleterre ait dans les Indes. Huit lieues plus haut, on trouve Chandernagor, Comptoir de la Compagnie de France. Tous ces lieux sont fort connus par les Relations précédentes ; mais on a, sur l'Etablissement Hollandois de Bengale, des éclaircissemens très-curieux, qu'on chercheroit en vain dans les Voyageurs.

Etablissemens Européens.

» Leur principale Loge, dit M. *Garcin*, est à *Chinchora*, très-beau & très-» grand Village, qui appartient en » propre à la Compagnie. Il porte le » nom d'*Ougli*, qui est celui d'une » méchante Forteresse du grand Mo-» gol, située sur le Gange, à une lieue » plus haut, où les Hollandois avoient » déja demeuré. Comme Chincora » leur convenoit mieux à tous égards, » ils obtinrent du Souverain ce lieu » commode sur le Gange, & bâtirent » cette belle Loge qu'ils y ont. Ils lui » donnerent le nom d'Ougli, pour ne

Description d'Ougli.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

» point changer le titre de leur demeure au Bengale. Cette Loge est » entourée d'une grande muraille fort » épaisse, formant un quarré long de » cent vingt toises de front, & de » soixante-quinze de largeur. Elle est » très-haute, & fait partie des Magasins » qui y regnent tout-au-tour intérieu- » rement. Au-dessus de ces Magasins » est une forte Terrasse, à la maniere » des Orientaux, large de huit toises, » comme le sont les Magasins. Le » tout est bâtie de pierres ou de briques. » Cette Terrasse, très unie & magni- » fique, est la plus belle promenade » qu'on puisse voir: on découvre de là » le Village, une bonne partie de la » Riviere, & des allées d'arbres qui » servent d'avenues à la Loge. On y » peut placer du canon dans le besoin. » Il y a un Bastion à un des angles, » du côté du Village, pour y mettre » aussi du canon. La Loge a trois » portes, défendue chacune par une » avançe quarrée, qui tient lieu d'un » Bastion. Les Magasins forment deux » belles rues sur le grand côté de » devant Il y a plus loin, dans le » milieu, deux belles cours, grandes, » quarrées, un peu longues & fort

» régulieres. Sur le derriere est un beau » Bâtiment de quarante-cinq toises de » long, & de huit à neuf de large, » orné d'un bel escalier par-devant, » qu'on voit au fond d'une des grandes » cours. Cette maison est pour le Di- » recteur, que la Compagnie tient » toujours au Bengale. Les autres côtés » des cours sont remplis d'appartemens » très-commodes pour loger les Offi- » ciers. Les cours & les appartemens » n'occupent qu'un peu plus d'un tiers » du terrein de la Loge. Un Jardin, » avec de nouveaux Magasins, occu- » pent les deux autres tiers. Enfin, » derriere la Loge, il y a un Jardin » potager & fruitier, très-spacieux, & » au milieu une belle allée d'arbres, » qui sert d'avenue à la porte de der- » riere de la Loge. Chaque porte a » son avenue pareille, c'est-à-dire, » ornée de beaux arbres. Ce Jardin » qui est entouré d'une belle muraille » contigüe à la Loge, & qui a aussi » trois portes, a cent quatre-vingt- » cinq toises de longueur, cent trente » dans sa plus grande largeur, & » quatre-vingt dans la moindre; il y » a encore deux ou trois allées de co- » cotiers. On y voit deux beaux réser-

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

» voirs pleins d'eau, une belle maison, » & un petit bâtiment, le tout pour » la récréation, un petit bois, un labyrinte d'arbrisseaux formés en espaliers. Plus loin, hors de ce Jardin, » après avoir traversé une large rue, » on voit un autre Jardin magnifique, » qu'un Directeur a fait faire, il y a » quelques années, à ses dépens, avec » une maison de plaisance au milieu » du terrein, dont la vue donne sur » la Riviere. Il est garni, au bout, » d'un petit Parc, qui renferme des » Biches, & quelques Cerfs.

» Les gouttieres des Terrasses de » la Loge sont de gros tuyaux, façonnés comme des pieces d'artillerie, qui avancent en dehors, & que » les Etrangers ont toujours pris pour » des canons. Il y a, dans une des » cours, huit ou dix pieces de Campagne, de bronze, montées sur leurs » affuts, & deux batteries de canons » de fer hors de la Loge, à une portée » de fusil près du bord du Gange, au » pied d'un mât qui porte le Pavillon » de la Compagnie. Ces canons sont » couchés sur des blocs; ils ne servent » que pour faire le salut aux Vaisseaux.

» Il y a en Hollande un beau Plan » de cette Loge, que M. *Van-Dishoeke*, Conseiller des Indes, fit » faire, lorsqu'il étoit Directeur de » Bengale (70). Ce Plan est assez » juste; mais le Jardin y est un peu » plus accourci qu'il ne doit être. Il » ne comprend que la Loge & ses » avenues, jusqu'au Gange; le Jardin » du Directeur, la Corderie, où l'on » fait les cables & les voiles, & une » partie du Cimetiere, qui appartient » à la Compagnie.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

» Le Village méritoit bien d'y être » mis à cause de sa grandeur, & des » belles parties qui le composent. Sa » plus grande longueur est de treize » cens dix toises, & sa plus grande » largeur de sept cens dix toises, pied » de Roi, le tout en ligne droite. » Cette étendue renferme cent soixante-une rues, petites ou grandes, » sans y comprendre les traverses, ni » les culs-de-sac, qui feroient bien le » même nombre. Il y a beaucoup de » Jardins, assez mal cultivés, & des » coins du terrein perdus. Il y a un » nombre incroyable de bassins, ou » réservoirs d'eau de pluie, de toutes

(69) Ce Plan est excellent pour ce qu'il représente.

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

» sortes de grandeurs & de formes,
» de publics & de particuliers. Leur
» usage est pour s'y laver, comme font
» les Orientaux. Les particuliers sont
» dans des cours & des Jardins, qu'on
» en arrose.

» Il y a, dans Chinchora, plusieurs
» sortes de Nations que le Commerce
» y attire. La moitié du Village a des
» maisons bâties de briques, & quel-
» ques-unes très-belles. Celles des
» principaux Officiers de la Compa-
» gnie surpassent toutes les autres,
» avec de beaux Jardins ou Parterres.
» La plus grande rue est de quinze
» toises de large, & de deux cens dix
» de long; il regne, dans toute sa lon-
» gueur, une belle allée d'arbres, qui
» sert d'ombrage au Marché, qu'on y
» tient tous les jours. Cette rue est la
» plus proche de la Loge. On voit des
» cocotiers parsemés dans ce lieu, qui
» font un bel effet par leurs hautes
» tiges & leurs agréables bouquets de
» feuillages.

» Cette Direction est la plus consi-
» dérable que la Compagnie ait aux
» Indes, par son Commerce. C'est par
» cette considération, qu'on a cru la
» description de cette Loge nécessaire,

DESCRIPTION DE LA COTE DE COROMANDEL.

» d'autant plus qu'elle étoit peu con-
» nue jusqu'ici des Géographes, qui,
» la plûpart, & entr'autres M. *Lenglet*
» *du Fresnoy*, disent, qu'Ougli est la
» Capitale de Bengale (71). Enfin,
» Ougli, est situé sur une des branches
» du Gange, qui ne fait que le tiers de
» cette grande Riviere, & à soixante
» lieues de la Mer, ou quarante-cinq
» milles d'Allemagne, de quinze au
» degré, bien mesurés par de bonnes
» observations. Il est étonnant que ce
» Pays des Indes, qui est le plus fré-
» quenté des Européens, soit si peu
» connu, puisque nous n'avons au-
» cune bonne Carte de ce Royau-
» me (72) ».

(71) La Capitale est proprement *Cazembazar*, où est la Cour du Nabab, ou Viceroi, à environ quatre-vingt lieues d'Ougli, en remontant le Gange.

(72) Thevenot dit que le Gange se décharge, dans le Golfe de Bengale, à la hauteur de vingt-trois dégrés, au lieu de vingt un dégrés quinze minutes. C'est de-là, sans doute, que presque toutes les Cartes représentent cette fausse Latitude, & qu'on y voit toujours Ougli sur l'embouchure. Celle que nous avons insérée, dans le dixieme Volume, est exempte de ces défauts : on peut la consulter avec assez de confiance. Voyez les Relations de Bengale. Ces nouveaux éclaircissemens sont tirés du *Diction. de Commerce*.

Description des Royaumes de Tanjour, de Marava, de Maduré, de Maissour, de Gingi & de Carnate.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

Ancienne division de la Presqu'Ile.

LA fameuse Presqu'Ile de l'Inde en deçà du Gange, se divisoit anciennement en trois grands Royaumes, *Chora Mandalam*, *Pandi Mandalam* & *Tonda Mandalam*. Choren, Pandi & Tonda, sont les noms de trois Rois, célebres dans l'Histoire Indienne, & dont les Successeurs ont regné long-tems sur ces Parties. Mandalam signifie Royaume. Les Limites de ces trois Etats, qui comprenoient toute cette vaste étendue de Pays entre le Cap Comorin & le Gange, ne sont point fixées par les Auteurs: ainsi, sans s'arrêter à une division peu certaine, nous passerons à la Description particuliere des six principaux Royaumes de l'Inde Méridionale, connu aujourd'hui sous les noms de *Tanjour*, de *Marava*, de *Maduré*, de *Maissour*, de *Gingi* & de *Carnate*.

Division actuelle.

Royaume de Tanjour.

I. Le Royaume de *Tanjour*, ou *Tanjaor*, comprend la plus grande partie de Chora Mandalam (1), dont

(1) On écrit *Shora* ou *Sora*; il semble que *Choro-*

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE

il porte encore le nom parmi les Malabares ; les Portugais l'ont donné ensuite à toute la Côte Orientale de la Presqu'Ile. Ses terres, dit le Pere Bouchet, sont les meilleures de toute l'Inde Méridionale. Le Fleuve *Caveri* se partage en plusieurs bras, qui arrosent & fertilisent cette Contrée. Les revenus du Prince vont jusqu'à douze millions. *Tanjour* (2), Capitale de ce petit Etat, n'étoit autrefois qu'un Temple d'Idoles. Cette Forteresse a une double enceinte ; mais elle n'est pas trop bien bâtie. Ses fossés sont peu profonds, & il est difficile de les remplir d'eau. La Forteresse intérieure se divise en deux parties, dont l'une est au Nord, & l'autre au Sud. Dans celle du Nord, on voit le Palais du Roi, qui n'a rien de magnifique. Il n'y a

mandel approche le plus du véritable nom ; mais, par un abus reçu, *Coromandel* est aujourd'hui passé en usage.

(2) Latitude onze dégrés vingt-sept minutes ; mais suivant la Carte de M. d'Anville, seulement dix dégrés quarante-deux minutes. M. Bellin n'a point distingué le Royaume de Tanjour & sa Capitale, dans la Carte dont nous avons fait usage : cependant l'emplacement de cette Ville y seroit à-peu-près à la même hauteur que M. d'Anville lui donne. La Carte de M. de la *Croze*, & quelques autres Hollandoises, s'accordent avec la détermination du P. Bouchet & sa Carte. Les Missionnaires Danois mettent Tanjour à onze dégrés quarante minutes.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

que quelques tours assez jolies. On a bâti, dans la partie du Sud, le Pagode de *Peria Oureyar*. Au Nord du Temple est un vaste Etang, bordé de pierres de taille. Les Indiens sont excellens dans la construction de ces Etangs, & l'on en voit plusieurs qui se feroient admirer en Europe. Les environs de Tanjour ne sont arrosés que par un petit Ruisseau. Plus loin, on trouve la petite Riviere de *Vinnarou*, & au delà le Caveri, qui est l'un des plus grands bras du *Coloram* (3). Telle est l'idée générale que le Pere Bouchet nous donne de ce Royaume.

Les Missionnaires Danois de Tranquebar, Ville située dans l'Etat de Tanjour, fixent son étendue à vingt milles d'Allemagne de longueur, sur

(3) Ceci ne paroit pas constater tout-à-fait la supposition de M. d'Anville; car le *Vinnarou*, qui est sans doute le *Viner*, doit passer au Nord de Tanjour, puisque le Caveri est au-delà; & dans la Carte de M. d'Anville, le Viner coule au Sud de cette Ville. Suivant ce Géographe, le bras qui rencontre la Mer à Negapatnam, détachant plusieurs rameaux, dans la partie supérieure & sur la droite de son cours, il faut nécessairement que ces rameaux, ci-devant inconnus dans les Cartes, aient leur débouchement dans la Mer, en-deça même du Cap de Callamedu; à quoi il n'y a rien à dire; mais il prétend que ce bras passe au Midi du Tanjour, comme dans sa Carte de 1737, quoique la derniere, d'accord avec toutes les autres, conduise ici ses propres Eclaircissemens.

ſeize de large. Il eſt borné au Midi, en partie par la Mer, & en partie par le Marava : à l'Occident, il confine au Royaume de Maduré ; & au Nord le Fleuve *Colladham*, ou Coloram lui ſert de limites. Dans cette petite étendue de Pays, on rencontre un fort grand nombre de Villes, de Bourgs & de Villages, mais nous nous contenterons d'indiquer les principales Places.

DESCRIPTION DE L'INDE MÉRIDIONALE

Ses principales Places.

Tanjour, Capitale du Royaume, eſt ſituée au Nord, près de la Riviere *Wadhavvaru* (4), à une lieue du Coloram, & à trois journées de la Côte. La Ville, y compris ſes Fauxbourgs, a plus d'un mille d'Allemagne en longueur. Le Palais du Roi, qu'on voit à l'Orient, eſt un quarré parfait, fortifié d'une haute muraille, au pied de laquelle eſt un foſſé rempli de Crocodiles. Des Eléphans enchaînés gardent la Baſſe-Cour, & en défendent l'entrée.

Au Sud-Oueſt, on trouve d'abord une petite Forterèſſe, nommée *Wallam*, à trois lieues de Tanjour ; *Can-*

(4) Le WadhaWaru & le Vinnaron, ou Viner, qui forment deux bras différens, dans la Carte de M. d'Anville, pourroient bien n'être qu'une même Riviere.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

——— *dara-Cottey*, autre Forteresse, aussi au Sud-Ouest, à deux lieues Malabares de cette Capitale (5). *Tirucatupalli* en est à six lieues communes du côté de l'Occident, dans le District où les Missionnaires Jésuites ont leur principale Eglise (6). *Ammalpettey*, petite Ville commerçante (7), à une lieue de Tanjour, près de Caveri, d'où tirant à l'Orient, on rencontre *Rajaghiri* (8), Ville renommée pour son excellent bétel; *Svvami-malei*, autre Ville peu éloignée de la précédente, entre le Caveri & le Coloram. *Cumbagonam*, grande Ville, bien bâtie, à deux milles d'Allemagne de Tanjour, vers l'Orient. Près de-là, toujours à l'Orient, on a encore *Tiru-*

(5) La lieue Malabare fait un peu plus d'un tiers d'heure. Cette Place ne paroît pas dans la Carte.

(6) L'Auteur de notre Carte a mis *Tirucatupalli* comme un Village à l'Ouest de Tanjour; mais nous avons lieu de croire que ce doit être le même que *Tirealupalli* au Nord-Ouest de cette Capitale. L'Eglise des Jésuites seroit celle d'*Elakuritschi*, qui a été oubliée dans la nouvelle Carte de M. d'Anville.

(7) L'Abregé des Missions Danoises en fait une petite Republique; mais, dans un sens plus étroit, c'est seulement une Ville libre, ou un asyle pour les Malfaiteurs, à-peu-près comme les Lieux de réfuge des Israélites. Son nom signifie *Ville de la Princesse*, parce qu'elle appartenoit à la Princesse Mere du Roi *Sarborsi*. Le Commerce de cette Ville s'étend sur la Côte Occidentale.

(8) Ce nom signifie *Mont Royal*.

nâgaram, Ville fort connue par sa terre rouge, dont on se sert pour les Indiennes.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

Madewi-patnam, Chef lieu d'une Principauté de ce nom, étoit autrefois une grande Ville. Elle est située à huit lieues communes au Sud-Est de Tanjour, & fortifiée d'un bon Château, avec quatre Fauxbourgs. De-là tirant au Sud, on trouve *Pattu-Cottey*, qui est une Forteresse, voisine de *Mannar-Covil*, qui passe pour une des principales & des plus fortes Villes du Pays (9) La Riviere *Poijur* coule auprès (10). Plus loin, à l'Orient, on arrive à *Tiruwarhur*, Château Royal, éloigné de cinq milles d'Allemagne de Tranquebar; c'est un lieu sacré pour les Malabares. *Tiruvudha-marudûr*, autre Château Royal, à un mille & demi de Cumbagonam, d'où descendant le Caveri, l'on rencontre *Cuttalam*, & suivant la même route

(9) *Mannar-Covil*, ou le *Temple de Mannar*, est à une lieue & demie à l'Orient de Tanjour. *Pattu-Cottey*, à la même distance au Sud de Mannar-Covil, & *Madewi-patnam*, à une lieue au Sud-Ouest de cette derniere Ville. La [illegible]te differe beaucoup de ces distances & positions.

(10) Suivant la Carte des Missionnaires Danois, cette Riviere, qu'ils font passer au Nord de Tanjour, tombe dans la Mer audessous de Negapatnam.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE

jusqu'à une journée de Tranquebar, on vient à *Majaburam*, ou *Maîrom* (11), nom qui signifie *Ville des Paons*, d'où l'on se rend à *Carrupuraneicudi* & *Tirucadaûr*, Lieu sacré, qui avec *Tirucuratscheri* confinent à l'Etablissement de la Compagnie Danoise (12). Au-delà du Caveri, vers le Nord-Ouest, *Pullirucomwolur*, à une journée de Tranquebar, avec *Tiruvongâdu* (13), qui n'en est qu'à une lieue Malabare, sont deux Places réputées des plus saintes par l'apparition des fausses Divinités. De Pullirucomwolur, tournant au Nord Est, on vient à *Shiarhi*, ou *Chiali*, grande Ville où l'on compte plus de soixante Pagodes. On réserve, pour un Article à part, les autres Places qui bordent la Côte (14).

(11) Dans l'original de notre Carte, Madavvipatnam se trouve ici une seconde fois, pour *Majaburam*. C'est une erreur que nous avons corrigée.

(12) *Tirucadaûr* se voit dans la Carte; mais pas *Tirucuratscheri*. Sa situation est au Sud-Ouest de Tranquebar.

(13) La position de ces deux lieux n'est pas juste dans notre Carte. *Pulliruk*, ou *Pullirucomwolur*, suivant les Missionaires Danois, est situé entre *Shiarhi* & *Majaburam*, au Nord du Caveri. *Tiruvongâdu*, qui paroît entre *Tilleiali* & *Porreyar*, devroit être aussi au-delà de ce Fleuve. On ne les trouve ni l'un ni l'autre dans la Carte de M. d'Anville.

(14) Tout le Pays est gouverné par des Officiers Généraux, sous le titre de *Subeijadars*, ou *Suvveialers*, dont quatre

Le

Le Royaume de Tanjour peut être regardé comme le centre de l'Idolâtrie. Aussi est-il renommé, dans toutes les Indes Orientales, par le nombre prodigieux de ses Pagodes. On y compte plus de trois cens soixante-quatre Villes & Bourgs, qui se vantent de l'apparition de quelques Dieux; & c'est sur la foi de ces prétendues apparitions, qu'on leur bâtit tant de Temples. Les Rois de Tanjour ont signalé leur zele, à cet égard, par des sommes immenses: mais ils y ont bien trouvé leur compte dans la suite. L'affluence des Etrangers, augmente considérablement les revenus des Douanes, qui sont fort onéreuses pour les Voyageurs (15). La principale force du Roi de Tanjour consiste dans ses trésors. On compte qu'il tire annuellement de son Pays plus de trente tonnes d'or, & que ses trésors montent au-delà de trois cens millions. Il a

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

Etat de ce Royaume.

sont distingués par une autorité plus étendue que les autres.

(15) Un Européen paie pour sa personne deux Fanos; pour un palanquin, dix; pour un cheval, cinq. Un Portugais donne un demi Fano; un Malabare Chrétien seize Kas, un Maure autant. Les Malabares Gentils sont francs, excepté pour leurs marchandises; mais les Péagers font quelquefois payer cette taxe au triple & au quadruple.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

dans son Armée cent quarante-quatre Eléphans de guerre, & plus de trois cens Chevaux. Ses Troupes ne sont pas en fort grand nombre; mais quand il a besoin de les augmenter, l'argent lui en procure promptement les moyens. On l'a vû, en 1704, devant Tranquebar, avec une Armée de quarante mille hommes, pour en faire le Siége. Ce Prince, comme tous les autres de la Côte, rend hommage au Grand Mogol, & lui paie annuellement un tribut de trois cens trente-trois mille trois cens trente-trois roupies.

Succession des Rois de Tanjour.

Autrefois les Souverains de Tanjour ne portoient que le titre de *Naik*, ou Prince, jusqu'à *Ecosi-Maha-Raja*, qui prit celui de Roi dans ces derniers tems. Après l'extinction de la Famille Royale des *Shoren*, le Gouvernement passa dans la Famille des *Valeiers*; ensuite dans celle des *Valvadageriens*, & enfin le Royaume parvint, en 1674, aux descendans de la Maison des Marattes (16), dans la

(16) Ces deux Familles descendent d'un nommé *Maga-Raja*, qui étoit premier Ministre du Pacha de *Wiseaburam*, ou Roi de Visapour, & qui eut plusieurs femmes. La premiere fut une Princesse de *Cuncan*, dont il eut un fils nommé *Sivosi-Raja*; c'est le fameux *Sevagy*, connu par tant de Rela-

personne d'Ecosi Maha-Raja, qui laissa trois Princes. Le premier, nommé *Sâsi*, ou *Sagasi-Raja*, regna jusqu'en 1711. Le second, *Sarbosi*, ou *Sarubosi-Raja*, jusqu'en 1729; & le troisieme enfin, nommé *Tuccosi Raja*, jusqu'au 17 de Juillet 1735. Ce dernier Prince, immédiatement après la mort du Prince Sâsi, son frere aîné, avoit formé des prétentions sur le Royaume; mais il fut obligé pour lors de se contenter du Gouvernement de Madewi-patnam, où il regna sous le titre de *Petit Prince*, jusqu'à la mort de son autre frere. Tuccosi-Raja regna donc à son tour sur tout le Royaume, & déja de son vivant, les deux Princes ses fils, *Anna-Sçahib*, & *Baba-Sçahib*, se disputerent le Trône. Leurs différends ne furent terminés qu'en 1734, par la mort de l'aîné de ces deux Princes. Ainsi le cadet, Baba-Sçahib, regna enfin à Tanjour, sous le titre d'*Ecosi-Maha-Raja*, qui signifie le *Grand*

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

tions précédentes. Son fils *Sandoschi*, ou *Sambogi-Raja*, eut un autre fils, nommé *Savvu-Raja*, qui fut comme lui, Roi des Marattes, & mourut en 1739. Maga-Raja eut d'une seconde femme, *Ecosi-Maha-Raja*, qui vint en 1674, au secours du Naik de Tanjour qu'il chassa ensuite de ses Etats & se fit Roi à sa place.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

——— *Roi*; mais il mourut au bout d'une année, le premier d'Août 1736. Quelques jours avant sa mort, il avoit signé une treve avec le Divan du Grand Mogol, qui s'étoit emparé de la Forteresse de Tiruchinapally, & qui tenoit la Ville de Tanjour bloquée depuis peu de jours. Une des Femmes du Roi, qu'il avoit laissée enceinte, se flattoit de mettre au monde un Prince; mais il se trouva que ce n'étoit qu'une Princesse. Le chagrin, qu'elle en ressentit, la jetta dans un désespoir dont elle mourut bien-tôt après. Une autre des Femmes du Roi défunt monta sur le Trône, qu'elle n'occupa que deux ans. Les troubles qui survinrent durant sa Régence, en 1738, font la matiere d'une curieuse Relation, dans les grands Actes des Missionnaires Danois. On la donne d'autant plus volontiers, que la Traduction Françoise de l'Abrégé de M. *Niecamp*, ne s'étend que jusqu'à la fin de l'année 1736.

Grande révolution dans ce Royaume.

Toute la Famille Royale, & le *Sâyad*, ou Commandant de Tanjour, voyoient avec chagrin l'autorité entre les mains de *Wâpra*, Oncle maternel du Roi défunt, & de *Sittâsi* son Con-

fident, qui, sous le nom de la Reine, gouvernoient absolument l'Etat, l'un comme Roi, & l'autre comme Premier Ministre. C'est ce qui engagea le Commandant à faire soulever contre eux un Prétendant, qui n'ayant ni assez de forces particulieres, ni aucun secours à attendre du Nord, se reposa sur lui du soin de toute l'affaire. *Gâdtickei*, Oncle du Prétendant, dressa son Camp au-delà du Coloram, & toute sa Cavalerie n'étoit que d'environ trois cens hommes. Sittôsi, qui avoit pris poste auprès de *Shiarhi*, en comptoit jusqu'à trois mille. Il n'auroit eu qu'à les faire marcher pour mettre Gâdtickei en déroute; mais les Mécontens de son Armée, dont il avoit retenu la paie, & ceux que le Commandant tenoit à ses gages, l'intimiderent si fort, qu'il se retira à Tanjour, où Gâdtickei le suivit de près. Sittôsi, qui passoit d'ailleurs pour habile Politique, se rendit avec Wapra & leurs Partisans, au Palais Royal, & firent fermer les portes de la Forteresse, afin d'empêcher la Garnison & ses Chefs d'en sortir pour se procurer satisfaction au sujet de leur paie. Le Commandant étoit gardé de

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

même dans son Palais ; mais la faim agissant sur les Soldats, qui avoient été privés de leur liberté, ne put que faire tourner à son avantage une précaution violente, qu'on croyoit propre à ruiner ses desseins. Ses ennemis eurent recours à un autre artifice ; ils lui firent connoître, qu'ils étoient résolus d'élire pour Roi, le Prétendant, & qu'on le prioit d'assister à cette cérémonie. Comme il se doutoit bien qu'on leur en vouloit à tous deux, il s'en excusa, sous prétexte d'une indisposition qui ne lui permettoit pas de quitter la Chambre. Le Conseil, déconcerté par son refus, fut quelquetems en suspens sur le parti qu'il y avoit à prendre dans ces circonstances. Le Commandant en profita, pour avertir Gâdtickei de s'avancer vers la Ville. Ceux qui s'étoient sauvés à son approche, le raillerent lorsqu'ils virent que toutes ses forces se réduisoient à deux ou trois cens Chevaux. Il éleva des trophées ; mais personne ne se soucioit de ces vaines apparences. En attendant on renforça la garde de la Forteresse, & les Soldats reçurent une partie de leur solde. Gâdtickei s'approchant de plus en plus, Sittôsi &

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

ses Complices furent d'avis, qu'il falloit faire massacrer le Commandant dans sa maison; mais on le trouva bien sur ses gardes. Un moment après, Gâdtickei, à qui il avoit laissé une porte ouverte, parut tout-à-coup dans la Forteresse, à la tête de quelques Troupes. Sittôsi & ses Partisans furent pris & chargés de chaînes Le 10 Juillet 1738, le Prétendant fit son entrée dans la Capitale. On le conduisit d'abord aux principales Pagodes, sous les décharges continuelles de l'artillerie. Le lendemain il répandit quelques sacs d'argent sur la tête du Commandant, pour marque de sa bienveillance particuliere (18). Comme on apprit le 17, que l'Armée Mogole de *Sander-Sçahib*, l'ami secret de Sittôsi, se retiroit, & étoit en pleine marche, ce dernier, avec quatre de ses Complices, furent mis sur un chariot & traînés dans les rues autour de la Forteresse, Sittôsi sans nez, & un autre sans mains; enfin ils furent exécutés, sous trois portes de la Ville, & leurs cadavres pendus, à chacun de ses quatre côtés. On sut ensuite que Wâpra, voyant qu'on alloit

(18) *Canagdhi schegam*, comme qui diroit Onction d'or, *auro* quasi *delibutum reddere.*

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

le saisir, s'étoit donné la mort par ses propres mains, & qu'on lui avoit cependant accordé un bucher honorable. Le 21, jour de l'inauguration du nouveau Roi, ce Prince qu'on nommoit auparavant *Partapû-Singa-Raja* reçut le titre de *Savvâsadi-Raja*, mot Maratte, qui signifie *Roi incomparable*. Son âge pouvoit être alors de dix-neuf à vingt ans (19). On a vu, sous l'Article de Pondichery, quel fut le sort de ce Prince.

Royaume de Marava.

II. Le *Marava*, dont le Pere Bouchet ne fait point de description particuliere, est un petit Royaume, situé entre ceux de Tanjour & de Maduré, & la Côte de la Pêcherie. Ce Pays est presque par-tout couvert de bois & de broussailles. *Ramanadaburam* est le nom de la Ville Capitale, où le Prince fait sa résidence ordinaire. En 1700, le Pere Martin écrivoit, que ce Prince avoit secoué, depuis peu, le joug du

(19) Ce Prince étoit fils du Roi Sarubosi, qui mourut le 18 Novembre 1729. Sa Mere fut obligée de se brûler avec le corps de son Epoux, parce que l'enfant qu'elle avoit mis au monde étoit attribué à un Bramine. Après la mort de Tuccosi, frere de son Pere, on chercha à se défaire de lui; mais un Bramine lui procura les moyens de se sauver dans les Terres du Roi de Maduré, où il trouva de la protection, auprès d'un Gouverneur de Province.

Maduré, dont il étoit auparavant tributaire. Ils partagent entr'eux la Côte de la Pêcherie. ,, Le Marava, dit le même Missionnaire, dans une autre ,, Lettre de l'année 1709, est un *grand* ,, Royaume, tributaire de celui du Maduré. Le Prince qui le gouverne n'est ,, pourtant tributaire que de nom; car ,, il a des forces capables de résister à ,, celles du Maduré, si celui-ci se mettoit en devoir d'exiger son droit ,, par la voie des armes. Il regne avec ,, un pouvoir absolu, & tient sous sa ,, domination divers autres Princes, ,, qu'il dépouille de leurs Etats quand il ,, lui plait «.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

Une troisieme Lettre du Pere Martin, de l'année 1713, y ajoute encore quelques circonstances assez curieuses. ,, Presque toutes les Bourgades & les ,, Terres de Marava, sont possedées ,, par les plus riches du Pays; moyennant un certain nombre de Soldats, ,, qu'ils sont obligés de fournir au Prince toutes les fois qu'il les demande. ,, Ces Seigneurs se révoquent au gré du ,, Prince : leurs Soldats sont leurs ,, Parens, leurs Amis, ou leurs Esclaves, ,, qui cultivent les terres dépendantes ,, de la Peuplade, & qui prennent les

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

„ armes dès qu'ils sont commandés.
„ De cette maniere le Prince de Marava peut mettre sur pié, en moins de huit jours, jusqu'à trente & quarante mille hommes, & par-là il se fait redouter des Princes ses voisins : il a même secoué le joug du Roi de Maduré, dont il étoit tributaire. En vain les Rois de Tanjour & de Maduré s'étoient-ils ligués ensemble pour le réduire ; le fameux Brame *Najara-payen*, grand Général du Maduré, étant entré dans le Marava, en 1702, à la tête d'une Armée considérable, y fut entierement défait & y perdit la vie : le Roi de Tanjour ne fut pas plus heureux en 1709 ; profitant de la désolation où étoit alors le Marava, il y envoya toutes ses forces ; mais son Armée fut repoussée avec vigueur, & il se vit réduit à demander la paix ».

Ses révolutions.

Ce fut l'année suivante que mourut le Prince de Marava, âgé de plus de quatre vingt ans. Ses Femmes, au nombre de quarante-sept, se brûlerent avec le Corps du Prince. Son Successeur persécuta violemment le P. Martin, & fit détruire son Eglise de *Ponneli-Cottey*, grosse Bourgade toute com-

posée de Chrétiens. Il avoit un frere, nommé *Varouganada-Deven*, qui accorda au Missionnaire une retraite sur ses Terres. Ce Prince faisoit sa résidence ordinaire dans la Forteresse d'*Aradanghi (20)*, & il étoit le Maître d'une bonne partie du Marava. Tout le Royaume lui appartenoit de droit, parcequ'il étoit l'aîné; mais il en avoit cedé la souveraineté à son cadet, qu'il reconnoissoit plus capable que lui pour le Gouvernement.

Vingt ans après, c'est-à-dire en 1729, les Missionnaires Danois nous apprennent, que le Roi de Tanjour, dans un tems de famine, qui lui fournit l'occasion d'user de stratagême, fit prisonnier *Babanu-Singu*, Prince de Marava, & envoya à sa place, pour Gouverneur de ce Pays, un nommé *Catta-Deven*, qui après avoir été baptisé dans sa jeunesse, par les Missionnaires Jésuites, étoit rentré dans le Paganisme. Le Roi de Tanjour, mécontent de lui, ayant voulu rétablir Babanu-Singu, après deux ans de prison, Catta-Deven s'y opposa vigoureusement, & se maintint dans sa

(20) *Arandanghi-Cottey* dans la Carte de M. de la Croze c'est une Place que le feu Prince de Marava avoit enlevée au Roi de Tanjour.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

possession jusqu'à sa mort. Il paroit que son Successeur ne fut pas moins indépendant, puisqu'en 1748, il s'étoit mis en Campagne, avec une Armée de soixante mille hommes, pour faire la guerre au Roi de Tanjour, à l'occasion d'un mariage; mais il mourut au commencement de l'année suivante, fort regretté de ses Sujets, dont il étoit l'Idole. Sa Mere proposa pour Successeur, un de ses Gendres, qui fut établi Régent à sa place.

Titre des Princes de Marava.

Les Princes, ou les Gouverneurs de ce Pays, portent le titre de Protecteur héréditaire, & Patron des Saintes Pagodes, qui sont à *Ramanacor*, ou *Râmesuram*, petite Ile, à l'Occident du Pont d'Adam, entre le Marava & l'Ile de Ceylan. Cette Ile, suivant le Pere Bouchet, a huit ou neuf lieues de circuit. Quoiqu'elle soit très sabloneuse, on y voit pourtant de beaux arbres. Il n'y a que quelques Villages. Le Pagode est vers la partie méridionale. Il est moins beau, & plus petit que plusieurs autres qui sont dans les Terres.

Ile de Râmesuram; fameux Pagodes.

Autres Places de ce Pays.

Les autres Places du Pays de Marava, sont, *Oriur*, ou *Orejour*, grande Bourgade située sur le bord de la Ri-

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

viere de *Pambarou*, aux confins du Royaume de Tanjour. Ce lieu est fort renommé par les Jésuites. C'est-là que le Pere Jean de *Brito* fut martyrisé en 1693, sous le regne du cruel *Ranganada-Deven*, apparemment le même qui mourut en 1710. On compte encore, dans le Marava, une vingtaine de Places de quelque considération, mais dont les Missionnaires Danois ne marquent que les noms (21).

Royaume de Maduré.

III. Le Royaume de *Maduré* est borné à l'Orient par les Etats du Roy de Tanjour & le Marava; au Midi par la Mer; à l'Occident par les Terres des Princes de Malabar; au Nord par celles de Maissour & de Gingi. Ce Royaume est aussi grand que le Portugal. On y compte soixante-dix *Palleacares*, ou Gouverneurs, qui exercent une autorité absolue dans leurs Districts, & qui ne sont tenus qu'à payer une taxe que le Roi de Maduré

(21) *Matten-seru-cudi*, Ville située au Nord-Ouest, à trois journées de Ramanadaburam. De là, revenant à l'Orient, on trouve, *Malla-cottey*, *Sborhâ-waram*, *Nâtucôttey*; *Tanarasu-nâdhu*, *Pagâni*, *Corhuccatei-padti*, *Cutscham-padti*, *Saruganï*; *Caruntancudi*, *Tramesuram*, *Condamangalam*, *Collenûr*, *Mavûr*, *Anamanacudi*, *Valeisei Teripatnam*, *Sambei*, *Sundaravânia patnam* & quelques autres.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

leur impoſe. Les revenus de ce Prince ſont d'environ huit millions. Il peut mettre aiſément ſur pié vingt mille hommes d'Infanterie, & cinq mille de Cavalerie. Il a près de cent Eléphans, qui lui ſont d'un grand ſecours pour la guerre.

Maduré ancienne Capitale.

Maduré, Capitale du Royaume (22), eſt environnée d'une double muraille; chaque muraille eſt fortifiée, à l'antique, de pluſieurs Tours quarrées avec des parapets, & garnie d'un bon nombre de canons. La Forteresse, dont la forme eſt quarrée, eſt entourée d'un foſſé large & profond, avec une eſcarpe & contreſcarpe très fortes. L'eſcarpe eſt ſans chemin couvert; & au lieu de glacis on voit quatre belles rues qui répondent aux quatre côtés de la Forteresse. On en peut faire le tour en moins de deux heures. Les maiſons qui bordent ces rues, ont de grands Jardins du côté de la Campagne, qui eſt belle & fertile.

L'intérieur de la Forteresse ſe diviſe en quatre parties; celles qui ſont à

(22) Latitude dix dégrés vingt minutes. Suivant la Carte de M. d'Anville, la hauteur de Maduré n'eſt que de neuf dégrés cinquante-cinq minutes, & M. Bellin la fait encore moindre de cinq minutes.

l'Orient & au Midi, contiennent le Palais du Roi. C'eſt un labyrinte de rues, d'étangs, de bois, de ſalles, de galeries, de colonnades & de maiſons. Quand on s'y engage un peu avant, il n'eſt pas aiſé d'en retrouver l'iſſue. Lorſque les Rois de Maduré y faiſoient leur ſéjour, on n'y trouvoit que des Femmes & des Eunuques. Les ſalles publiques, où ces Princes donnoient audience, étoient magnifiques. A l'entrée ſe voyoit une grande galerie, ſoutenue par dix groſſes colomnes de marbre noir, bien travaillées. On paſſoit de-là dans une vaſte cour, où il y avoit quatre corps de logis, dont chacun étoit diſtingué par un dôme, qui s'élevoit du milieu de l'édifice à une hauteur aſſez conſidérable, & paroiſſoit chargé d'ouvrages de ſculpture. Ces quatre dômes étoient réunis par huit galeries, dont les angles étoient flanqués de tourelles. On aſſure que le deſſein de ce Palais a été fourni par un Européen, & l'on y voit en effet pluſieurs ornemens de notre Architecture.

DESDRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

Dans la ſeconde partie de la Fortereſſe, eſt le Temple de *Dechocanadon*, nom de l'Idole qu'on adore dans le

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

Maduré. A l'Orient de ce Pagode sont plusieurs beaux portiques. Au Nord d'un de ces portiques se voit un char magnifique, destiné à porter l'Idole en triomphe, le jour de sa fête. Le Pagode est environné d'une triple muraille, & entre chaque muraille sont plusieurs belles allées d'arbres, très unies & bien sablées. A l'entrée des quatre principales portes du Pagode, on trouve quatre grandes tours, qui doivent avoir couté des sommes immenses (23). Le reste de l'espace intérieur de la Forteresse est partagé en plusieurs rues, où se voient quelques étangs, & quelques places publiques.

La Riviere, qui passe auprès de Maduré, seroit fort belle, si on ne la faisoit couler dans de grands étangs qui la tarissent. Elle dégenere enfin en ruisseau. Au dessous de la Ville, on a construit un canal, qni va du Nord au Sud, & qui se jette dans cinq beaux étangs à l'Ouest de Maduré. Ces étangs ont d'autres canaux qui conduisent l'eau dans les fossés quand on le souhaite.

A l'Orient de la Forteresse on voit

(23) *Texeira* rapporte qu'il y a, au Maduré, des Tours dorées: mais les Missionnaires Jésuites assurent qu'il n'y en ont jamais vû de cette espece.

encore trois autres chars de triomphe, qui, chargés de leurs ornemens, sont magnifiques. Le principal est tiré par plusieursmilliers de bras. Outre que la machine en elle-même est énorme, on y fait monter jusqu'à quatre cens personnes, qui ont différens emplois. De grosses poutres forment cinq étages, dont chacun soutient plusieurs galeries. Quand cette machine est couverte de toiles peintes, de pieces de soie de diverses couleurs, de banderoles, d'étendarts, de parasols, de festons de fleurs représentées sous différentes figures, & quand tout cet attirail se voit de nuit, à la clarté de mille flambeaux, on ne peut nier que le spectacle n'en soit agréable. Le char est traîné au son des tambours & de quantité d'autres instrumens. On met ordinairement trois jours à lui faire faire le tour de la Forteresse.

Du côté du Nord, au-dessus de cette Forteresse, les Jésuites avoient autrefois deux Eglises, qui furent renversées, lorsque la Ville fut prise & ruinée en partie par le Roi de Maissour. On en a bâti une nouvelle, dans un des Fauxbourgs, auprès de la Riviere *Vaihgei.*

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

Tirichirapalli nouvelle Capitale.

Depuis l'irruption des Maissouriens, Maduré a beaucoup perdu de son ancienne splendeur, les derniers Rois ayant transporté leur Cour à *Tirichirapali*, quoiqu'ils fussent obligés de se faire sacrer dans l'ancienne Capitale. Cette Ville (24) est fort peuplée, & d'une grande étendue. On y compte plus de trois cens mille Habitans. C'est la meilleure Place qui soit dans les Terres, entre le Cap Comorin & Golkonde. De nombreuses Armées l'ont souvent assiégée, & toujours inutilement. Aussi passe-t-elle pour imprenable dans l'opinion des Indiens (25). Elle a une double enceinte de murailles, fortifiée chacune de soixante Tours quarrées, éloignées les unes des autres d'environ cent pas. La seconde enceinte, qui est plus élevée que la premiere, est garnie de cent trente pieces de canon d'un assez gros calibre. Cette enceinte se divise encore en deux Forteresses, celle du Nord & celle du Sud. La muraille intérieure

(24) Latitude onze degrés quarante minutes. M. d'Anville ne lui donne que dix degrés cinquante minutes. M. Bellin est d'accord avec le P. Bouchet, à quelques minutes près. On en dit autant des Missionnaires Danois.

(25) Elle a cependant été prise plus d'une fois dans les dernieres guerres.

de celle-ci eſt plus baſſe que l'autre. On y voit une haute montagne, qui ſert à découvrir l'ennemi. Au milieu de cette montagne eſt l'Arſenal, & au bas le Palais du Prince. Le dedans de la Forterefſe intérieure offre un grand amphithêatre quarré, avec ſes degrés de tous côtés, pour monter ſur les remparts. Le dernier degré eſt à hauteur d'appui. Outre les Tours qui accompagnent la double enceinte de muraille, il y en a dix-huit autres plus grandes, où l'on tient les proviſions de bouche & les munitions de guerre qui ne peuvent pas entrer dans l'Arſenal. On renouvelle tous les ans les proviſions de riz, & celui qu'on tire des greniers eſt livré aux Soldats, en paiement d'une partie de leur ſolde. La Garniſon eſt d'environ ſix mille hommes, & quelquefois davantage.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

Le foſſé qui environne la Forterefſe eſt large & profond. Il eſt plein d'eau, & l'on y voit quelques crocodiles. On a été obligé de creuſer ce foſſé dans le roc, en pluſieurs endroits, ce qui n'a pu ſe faire ſans de grandes dépenſes. Tirichirapali a quatre grandes portes, dont il n'y a aujourd'hui que celles du Septentrion & du Midi qui

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

soient ouvertes. La porte d'Orient ou de Tanjour, a été long-tems murée. Celle d'Occident n'est libre qu'aux femmes du Palais. Toutes les nuits on fait trois rondes dans la Place. La premiere, au son des tambours & des trompettes, lorsque le jour baisse, la seconde, vers neuf heures, avec le hautbois & quelques autres instrumens; la troisieme se fait en silence vers minuit. On en fait quelquefois une quatrieme à trois heures du matin.

La Riviere de Caveri va de l'Ouest à l'Est de la Forteresse. Au-dessus de Tirichirapali on a construit un Canal large & profond, qui porte l'eau autour de la Ville. De ce grand Canal sortent plusieurs autres petits Canaux, qui communiquent à de grands Etangs qu'on trouve au dedans & au dehors de la Ville. On y voit plusieurs Places publiques & quelques Bazars ou Marchés. Les plus considérables sont aux deux principales portes. Celui du Nord s'étend jusques sur les bords du Caveri. Au-delà de cette Riviere on trouve un autre bras du Fleuve Coloram, & c'est au milieu de ces deux grandes Rivieres qu'on a bâti le Pagode

de *Chirangam*, un des plus beaux qui se voient aux Indes.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

Le Palais de Tirichirapali n'eſt pas à beaucoup près, ſi ſuperbe que celui de Maduré. Il conſiſte dans un amas de ſalles, de galeries & d'appartemens intérieurs. Le Divan, qui eſt le Tribunal où l'on rend la juſtice, eſt ſoutenu par de beaux piliers fort élevés, & ſurmontés d'une belle plate-forme. Les Jardins ne ſont point à comparer à ceux de l'Europe On y voit quatre ou cinq petits Jets-d'eaux; & à l'entrée d'un de ces Jardins uue grande Salle ouverte de tous cotés, & entourée de foſſés aſſez profonds, qu'on rempliſſoit d'eau quand la Reine y venoit prendre le frais. Les piliers qui ſoutiennent cette Salle ſon alors couverts de brocards d'or & le haut de la Salle eſt orné de feſtons de fleurs, & de pieces de damas de différentes couleurs. On compte environ quarante lieues de Trichirapali à Maduré, à cauſe des détours qu'on eſt obligé de prendre pour éviter les bois, qui ſont infeſtés de Voleurs; mais le Voyageur a l'agrément de marcher continuellement dans une allée de beaux arbres, qui regne d'une Ville à l'autre.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

Autres Places de Maduré.

Après les deux Capitales, & le fameux Pagode de Chirangam, les autres Places de l'intérieur du Maduré font peu confidérables. Nons ne laifferons pas d'indiquer les principales. De Maduré tirant au Sud, on entre dans la petite Principauté de *Tiruvudharatfchiam*, fur les frontieres du Pays de Marava. *Pavanasham* & *Tirunelveli* font deux Forterefles de fa depéndance, dans chacune defquelles il y a cependant un Paleagare. Leur éloignement l'une de l'autre eft d'environ douze lieues. Près de la derniere coule au Sud-Eft le *Tambaraweni*, grand Fleuve, qui a prefque par-tout une demie lieue de large, *Tutucurin*, dont la defcription appartient à la Côte, eft fitué fur une de fes embouchures. A l'Oueft de Maduré on a encore *Parhœni*, ou *Pateni* & *Tinducallu*, qui font auffi gouvernées par des Paleagares. *Turreyeûr*, & quelques autres Places au Nord de Tirichirapali, dont on ne connoît que les noms, fe font affez remarquer dans la Carte; mais n'oublions pas *Elakuritfchi* & *Aour*, deux Bourgs, l'un au Nord-Eft & l'autre au Sud de cette Capitale, qui font les meilleures Places des Miffionnaires

Catholiques Romains, répandus dans ce Pays, où il ont encore plusieurs petites Eglises.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

Histoire des Rois de Maduré.

Toute cette Contrée, qui renferme le Maduré & le Marava, portoit autrefois, dans une très grande étendue, le nom de *Pandi-Mandalam*, ou Royaume de Pandi, fameux Roi, dont les Descendans ont long-tems occupé le Trône. Suivant les Mémoires des Indiens, on en devroit compter trois cens soixante-deux. Ils nomment le premier *Pururûvven*, & le dernier *Warhuidi*, & selon d'autres *Sihulimâren*, qui mourut sans enfans. Après lui regnerent quelques Princes de la race des *Cri-arases*, ou *Rois Montagnards*; de *Maleialam*, ou Malabar, sous le titre de *Currunilamanner*, qui signifie *Seigneurs appanagés*. Dans la suite, l'Empereur de *Nara-Singam*, ou Narsingue, qui regnoit à *Wiseinâgaram*, ou Bisnagar, ayant divisé ses Etats Méridionaux entre ses principaux Officiers, *Muttuvirapanaiken* obtint le Maduré pour son partage Son Fils, *Triumaleinaiken*, eut deux Fils, *Soccalinganaiken*, l'aîné, s'empara de Tanjour en 1674, & fit mourir le Naik de ce Royaume. *Muttarhagatiri-*

naiken son Frere, le mit ensuite en prison, mais au bout de dix-huit mois, il remonta sur le Trône, & Muttarhagatirinaiken se retira auprès d'Ecosi-Raja, qui, sous prétexte de rétablir le Fils du dernier Naik de Tanjour, avoit usurpé ses Etats. Soccalinganaiken étant mort quelque-tems après, son Fils *Rengu Kutschna-muttu-virapanaiken* lui succéda; mais il ne vécut que treize mois. Sa Mere, la fameuse *Mangammal*, s'établit ensuite sur le Trône, qu'elle occupa seize ans. Le feu Roi, son Fils, avoit laissé sa Femme enceinte d'un Fils, qui portoit déja le titre de Roi, sous la tutelle de son Ayeule.

C'est de cette Princesse, que parle le Pere Martin dans sa Lettre de l'année 1700. » Elle avoit, dit-il, confié » le Gouvernement de l'Etat au *Talavay*, ou Prince Régent, qui en étoit » le maître absolu, & qui en disposoit » de tout à sa volonté, mais avec tant » de sagesse & un si parfait désintéressement, qu'on le regardoit comme le » plus grand Ministre qui eut jamais » gouverné le Maduré «,

Quelques années après, le Talavay, qui étoit en guerre avec le Roi de Tanjour,

Tanjour, remporta, sur les Troupes de ce Prince, une victoire célebre, dont le Pere Martin raconte aussi les circonstances.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

» Le premier s'étoit campé sur la » rive septentrionale du Coloram, pour » mettre le Royaume à couvert de » l'Armée de Tanjour, qui faisoit de » grands ravages dans tout le Pays; » mais quelqu'effort qu'il fît, il ne put » arrêter les incursions d'un Ennemi, » dont la Cavalerie étoit beaucoup » plus nombreuse que la sienne. Il » crut que le plus sûr pour lui étoit » de faire diversion. Sur-le-champ il » forma le dessein de repasser le Fleuve, » qui avoit fort baissé, pour porter en- » suite la consternation jusques dans le » Royaume de Tanjour. Il exécuta ce » projet si secrettement, que les En- » nemis ne s'apperçurent de son pas- » sage, que lorsqu'ils virent ses Trou- » pes dépliées, sur l'autre bord de la » Riviere, & prêtes à pénétrer dans » le cœur du Royaume, qui étoit sans » défense. Ce passage imprévu les dé- » concerta. Il ne leur restoit d'autre » ressource que de passer aussi la Ri- » viere, pour venir au secours de » leur Pays; mais ayant mal choisi le

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

» gué; le Talavay, qui s'apperçut de
» leur désordre, vint fondre sur eux
» & n'eut pas de peine à les rompre.
» La déroute fut générale, & bientôt
» la plus grande partie du Royaume se
» trouva remplie de Soldats étrangers,
» qui y commirent de grands ravages.

» Le Roi, outré de se voir vaincu
» par un Peuple accoutumé à rece-
» voir ses loix, conçut de grands
» soupçons de l'infidélité ou de la né-
» gligence de son premier Ministre
» *Balogi*, ou comme d'autres l'appel-
» lent, *Vagogi-Pandiden*. Les Grands,
» qui le haïssoient, & qui avoient juré
» sa perte, appuyerent fortement ce
» soupçon, & firent retomber sur lui
» le malheureux succès de cette guerre.
» Mais Balogi, sans s'effrayer des
» complots qui se tramoient contre
» lui, envoya aussitôt ses Secretaires
» chez les principaux Marchands de la
» Ville & des environs, avec ordre à
» chacun d'eux, de lui prêter une som-
» me considérable, sous peine de con-
» fiscation de tous leurs biens. Enfin,
» en moins de quatre jours, il amas-
» sa près de cinq cens mille écus,
» qu'il se hâta d'employer à gagner la
» Reine de Tirichirapali, à corrompre

» la plûpart de ceux qui composoient » son Conseil, & sur-tout à mettre » dans son parti le Pere du Talavay, » dont l'avidité étoit insatiable. Il fit » si bien qu'avant les huit premiers » jours expirés, sans que le Talavay » même en eût connoissance, la paix fut » conclue à Tirichirapali avec le Roi » de Tanjour, qui rendit ses bonnes » graces au Ministre, & lui accorda une » autorité plus étendue que jamais «.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

Le Roi de Maduré, Petit-Fils de Mangammal, étant mort après un regne de vingt-huit ans, sa Mere nommée *Wongüdtammal*, ou *Minnatschammal*, monta sur le Tône; mais à-peine avoit-elle gouverné quatre ans, que les Mogols se rendirent maîtres de Trichirapali, le 26 d'Avril 1736, & établirent pour Roi, de nom seulement, *Cadturâsa Tirumaleinaiken*, Petit-Fils de Muttarhagatirinaiken, Frere cadet de Soccalinganaiken, dont on a rapporté l'avanture,

Royaume de Maissour.

IV. Le Royaume de *Maissour*, ou *Mâshûr*, qui s'étend à l'Ouest & au Nord du Maduré, doit son nom, & les Princes qui y regnent, à un Château situé à quelque distance de la Capitale nommée *Chirengampatnam*, &

renfermée dans une Ile du Caveri (26). La Forteresse ressemble aux anciennes Villes de l'Europe, qui étoient fortifiées par des Tours. Elle a un bon fossé. Le Palais du Roi n'a rien de remarquable. Les Chrétiens y ont une assez jolie Eglise.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

Cet Etat est, de tous ceux que le Mogol n'a pas subjugués, celui qui est devenu le plus considérable, par les conquêtes que ses princes ont faites de plusieurs Forteresses, soit dans le Royaume de Maduré, soit dans les autres Etats voisins. On lui donne près de quinze millions de rente. Il a mis sur pied des Armées de trente mille hommes d'Infanterie & de dix mille de Cavalerie. Le Pere *Cinnami*, Jésuite, Fondateur de la Mission établie dans ce Royaume, assure, que, dès l'année 1650, les Etats de Maissour s'étendoient depuis le commencement de l'onzieme degré de Latitude septentrionale jusqu'au-delà du treizieme. Les Terres du Samorin, & des autres Prin-

(26) Sa situation, suivant le P. Bouchet, est environ les treize dégrés quinze minutes de Latitude du Nord. M. d'Anville, dans sa Carte de 1737, la place seulement à douze dégrés quarante minutes. C'est la hauteur que M. Bellin lui donne dans la sienne.

ces du Malabar, le bornent du côté de l'Occident.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

Ce qui a rendu les Maissouriens si redoutables à leurs voisins, c'est la maniere cruelle dont ils traitent leurs Prisonniers de guerre. Ils leur coupent à tous le nez. On met ensuite ces nez coupés dans un vase de terre, on les sale, pour les garder & les envoyer à la Cour. Les Officiers & les Soldats sont récompensés à proportion du nombre des Prisonniers qu'ils ont traités avec cette barbarie.

Comme le Caveri, qui prend sa source dans les montagnes de Gatte, traverse le Maissour pour se rendre sur la Côte Orientale, les Princes de ce Pays ont souvent eu des différends à cette occasion, avec les Rois de Maduré & de Tanjour. Le P. Martin raconte que, de son tems, le Roi de Maissour avoit voulu arrêter le cours de ce Fleuve, par une digue énorme qu'il avoit fait construire, & qui occupoit toute la largeur du Canal. Son dessein étoit de détourner les eaux par cette digue, afin que se répandant dans les Canaux qu'il avoit pratiqués, elles vinssent arroser ses campagnes; mais comme il ruinoit en même-tems les

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

Royaumes de Maduré & de Tanjour, les deux Princes, attentifs au bien de leurs Etats, se liguerent contre l'Ennemi commun, afin de le contraindre, par la force des armes, à rompre une digue qui leur étoit si préjudiciable. Ils faisoient déja de grands préparatif, lorsque le Fleuve vengea par lui-même, comme on s'exprimoit dans le Pays, l'affront que le Roi de Maissour faisoit à ses eaux sacrées, en les retenant captives. Tandis que les pluies furent médiocres sur les montagnes, la digue subsista, & les eaux coulerent lentement dans les Canaux préparés; mais dès que ces pluies tomberent en abondance, le Fleuve s'enfla de telle sorte, qu'il entr'ouvrit la digue, la renversa & l'entraîna par la rapidité de son cours. Ainsi le Prince de Maissour, après bien des dépenses inutiles, se vit frustré tout-à-coup des richesses immenses qu'il s'étoit promises de la fertilité extraordinaire de ses terres.

Tout ce qu'on connoît dans le Maissour est dû aux Jésuites, qui, au rapport des Missionnaires Danois, y ont établi quelques Eglises, & tiennent à ferme le Village de *Pudâppâdi*, dont les Habitans sont tous Chrétiens.

V. A l'Orient du Maissour, & au

Nord des Royaumes de Maduré & de Tanjour, on trouve la Forteresse de *Gingi*, Capitale d'un petit Royaume de ce nom (27). Ce que la Forteresse a de particulier, ce sont trois montagnes, qui forment une espece de triangle. On a bâti un Fort sur la cime de chaque montagne, d'où l'on peut abîmer à coups de canon, ceux qui se seroient emparés de la Ville. Ces trois montagnes s'unissent entr'elles par des murailles, & par des Tours placées d'espace en espace. Un de ces Forts a communication avec un Bois épais, qui facilite l'entrée des secours dans la Place.

DESCRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

Royaume de Gingi.

Description de sa Forteresse.

La Ville, située au pied de la Forteresse, du côté de l'Orient, ne contient que cinq ou six cens toises de longueur, & deux cens de largeur; mais le circuit de la Forteresse vaut environ trois mille cinq cens toises. Son enceinte est fort irréguliere, parce qu'elle a été conduite sur le sommet de quatre montagnes, dont on a fait autant de Forteresses particulieres (28).

(27) Latitude douze dégrés dix minutes. M. d'Anville la place cinq minutes plus au Nord, & M. Bellin cinq minutes plus au Sud.

(28) Sur la quatrieme montagne est un Pagode magnifique, qui étant environné d'une double enceinte, peut aussi passer pour une espece de For-

Description de l'Inde Meridionale.

La principale, & qu'on peut appeller la Citadelle, est à l'angle de la Place, tournée vers le Nord-Ouest, & se nomme *Rasjegadu*. Outre l'avantage de sa situation sur un lieu escarpé, elle a une double enceinte, dont une partie est prise du roc même.

Révolution de cet Etat.

Le Palais des anciens Rajas est au pied, séparé du reste de la Place par un retranchement. Leur Cour étoit fort somptueuse. Ces Rajas reconnoissoient le Roi de Bisnagar, ou de Narsingue, en qualité de Souverain. Dans la suite, le petit Etat de Gingi tomba sous la puissance du Roi de Visapour, qui s'étant ligué avec celui de Golkonde, vers l'an 1650, avoit dépouillé le Roi de Narsingue de ce Pays. En 1677, le fameux Raja Sevagy se rendit maître de Gingi, que son Fils conserva quelques années, comme on l'a vu dans l'Article précédent. Cependant Aureng-Zeb, après la conquête des Royaumes de Golkonde & de Visapour, y envoya une Armée, dont les

resse. Il y a encore un Fort, bâti sur un grand roc, hors de la Ville dont il défend le passage. Le seul qui mene aux principales Forteresses est une montée, pavée d'ardoise, ou taillée dans le roc en quelques endroits. Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que l'eau ne manque pas sur ces montagnes.

efforts furent d'abord inutiles. L'Empereur Mogol ne se rebuta point ; il mit à la tête de son Armée un Général de réputation nommé *Julfakarkam*. Le dessein du Général étoit de prolonger le Siége, parce qu'il trouvoit son intérêt dans sa durée. Mais *Daoutkan*, un de ses Officiers subalternes, pressa si vivement l'attaque de son côté, qu'il emporta la Place, & mit par cette conquête, tout le Royaume sous la puissance d'Aureng-Zeb.

DESDRIPTION DE L'INDE MERIDIONALE.

NOUVELLES OBSERVATIONS PLUS PARTICULIERES, SUR LA CULTURE DU CAFFÉ.

Pour la Page 328.

CE N'EST PAS dans un premier, ni dans un second Voyage, qu'on pouvoit se flatter d'avoir découvert la véritable culture du Caffé en Arabie. Depuis les deux expéditions de Saint-Malo ; la nouvelle Compagnie des Indes de France ayant établi, en 1720, un Comptoir à Mocka, ses Officiers ont eu tout le tems de s'en mieux instruire sur les lieux mêmes. Ainsi leurs

SUPPL. SUR LA CULTURE DU CAFFE'.

SUPPL. SUR LA CULTURE DU CAFFE'.

observations ne devoient pas être négligées, après l'honneur qu'on a faites aux premieres, qui étoient beaucoup plus imparfaites. Ces derniers éclaircissemens, que nous suppléerons ici, sont tirés d'un Mémoire fait, pour l'instruction des Directeurs de la Compagnie, par le Sr. *Miran*, qui a résidé longtems au Comptoir des François à Mocka.

De la culture du Caffé.

Les Arabes font leurs semis en pépinieres, avec les grains préparés des plus belles coques de Caffés des arbres qui sont dans le meilleur cru de chaque Pays. Ils recueillent ces gousses dans leur parfaite maturité; ils en font détacher la premiere écorce, qui est tendre, en les froissant légerement avec la main plusieurs ensemble sur un gonis rude. Cette premiere écorce étant usée, les deux grains de la gousse se séparent facilement, chacun restant couvert d'une seconde écorce, qui est dure & mince; ils font sécher ces grains au vent & à l'ombre, parceque le Soleil y est contraire, & ils sont conservés, pour faire les semis quand la saison des pluies a commencé. Ils ne recueillent les gousses qu'après deux ou trois jours de tems serein, & elles ne seroient

plus propres à être préparées pour les semis, si elles avoient été mouillées par quelque ondée de pluie.

SUPPL. SUR LA CULTURE DU CAFFE'.

Le tems des pluies venu, ils sement chaque grain séparément, à environ deux pouces, en bonne terre bien préparée, ordinairement parmi les bananiers, à cause de l'ombre; & ils couvrent l'endroit, de quelque feuillage pourri, afin que le terrein conserve mieux l'humidité, & qu'il soit garanti du Soleil quand il vient à paroître.

Les grains poussent hors de terre après un mois & demi ou environ; il arrive quelquefois que l'écorce mince, qui enfermoit chaque grain, paroît hors de terre sur les tiges qui sont fort tendres. Si au bout d'un certain tems, cette écorce ne se détache pas d'elle-même, on la fait tomber, quand elle obéit facilement sans rien rompre des deux petites-feuilles qu'elle renferme; il s'en forme de petits arbres, qu'on laisse en la même place pendant un an, ayant soin de les arroser quand les pluies manquent; ensuite on les transplante, & deux ans après ils commencent à donner du fruit. Les Arabes sont persuadés, que si en faisant les semis, on ne séparoit point les deux

SUPPL. SUR LA CULTURE DU CAFFE'.

grains du Caffé, l'arbre qui provien-droit d'une gousse entiere, ne réussiroit pas si bien; & c'est pour cette raison qu'on ne transplante gueres les petits arbres qui poussent par hazard, ou sans culture. Les Propriétaires des meilleurs crus de chaque Pays, font les semis en pépinieres, & en vendent les petits arbres au reste des Habitans du Pays.

Les Arabes se donnent beaucoup de peine pour arranger leurs plantations suivant que la pente du terrein où elles sont, est plus ou moins rapide, & qu'ils en peuvent tirer parti; ils font des marges par étage en amphithéâtre, larges de quatre, six, ou sept piés plus ou moins, sur lesquelles ils plantent les Caffiers, à la file. Ces marges sont retenues par des murs de grosses pierres à sec, faits avec beaucoup de travail pour soutenir la terre; ils font aussi, pour le même effet, des creux garnis de murs d'un même travail, au pié de chaque arbre, lorsque l'endroit de la plantation est trop pierreux, & qu'il y a moins de terre; ces creux sont de deux à trois piés de diametre & aussi profonds suivant la nécessité. Ils travaillent tous les ans la terre de ces mar-

ges & creux, & ils mêlent, selon le besoin, du fumier avec les feuillages tombés en remuant la terre jusqu'aux racines des arbres. Ce travail se fait quelque-tems après la récolte.

SUPPL. SUR LA CULTURE DU CAFFE'.

Si les pluies retardent, ou qu'elles manquent dans le tems, comme il arrive quelquefois, ils coupent l'eau des ruisseaux pour la conduire le long du haut des plantations, par des canaux, afin d'humecter la pente du terrein; ou bien ils sont obligés d'arroser à la main, si ces eaux sont trop éloignées, ou qu'elles viennent à se tarir, le fruit dépérit à proportion du défaut d'eau, & la récolte en est moins abondante. Les brouillards qui surviennent quelquefois, sur-tout quand les gousses sont à moitié mûres, sont cause que les grains de Caffé, restent noirs, & séchent. La grande quantité de Singes qu'il y a dans les Montagnes, détruit aussi beaucoup de Caffé, quand il est tendre.

Les Caffiers croissent depuis douze jusqu'à dix-huit piés de hauteur, les Arabes n'élaguant point pour conduire les arbres à mesure qu'ils croissent; ce qui fait que souvent la principale tige d'un Caffier pousse deux à trois

SUPPL. SUR LA CULTURE DU CAFFE'.

branches qui grossissent depuis le rez de terre, & forment le cep de l'arbre jusques vers le haut où sont les autres branches, qui contiennent le feuillage & le fruit. Les Arabes n'émondent pas seulement les baguettes qui poussent au bas des arbres. Les Caffiers vivent ordinairement de vingt jusqu'à vingt-cinq ans, & même on en a vû qui avoient jusqu'à quarante ans.

La distance des Caffiers dans les plantations est fort irréguliere, à cause de la disposition du terrein, qui fait que les marges & les murailles de pierre qui retiennent le terrein, le sont aussi; il paroit que les Arabes observent, autant qu'il se peut, que les branches de chaque Caffier viennent à se toucher, quand ils sont devenus grands, pour former un égal ombrage où le Soleil ne pénetre que peu; les branches du feuillage de chaque arbre penchent toujours vers les autres arbres situés au bas, prenant ce pli d'elles-mêmes en croissant. Cet ombrage égal est assez épais, ce qui fait que l'air est étouffé au-dessous des arbres, dont les grosses branches qui en composent le pié, sont sales & rouillées; il n'y croit que très peu d'herbe au-dessous, & quelques

plantes de Simples entre les pierres.

Les Caffiers ont trois mois de repos, & alors, à mesure que les anciennes feuilles tombent, il en sort de nouvelles; ils poussent ensuite, sur le bois des menues branches, de petites fleurs blanches. A leur place, se forment les gousses, qui sont vertes, tant qu'elles grossissent; & au neuvieme mois, qu'elles sont rouges, on les receuille. La récolte des gousses a son tems dans chaque Pays, jusqu'à environ trois mois de différence du plutôt au plus tard, qui est vers la mi-Décembre.

SUPPL. SUR LA CULTURE DU CAFFE'.

De la récolte du Caffé.

Les Arabes estiment que les Caffés sont dans leur parfaite maturité, lorsque les gousses sont devenues d'un rouge vif, dont une partie de la gousse est plus foncée d'un côté par nuances, jusqu'à former une couleur un peu violette, restant à l'autre partie opposée très peu de nuance verte; & qu'en touchant ces gousses, ou en secouant l'arbre, elles s'en détachent facilement.

On fait sécher les gousses en les exposant sur des terrasses, ou sur des nattes, au vent & au soleil, & en les remuant pendant autant de jours qu'il

SUPPL. SUR LA CULTURE DU CAFFÉ.

le faut pour les bien secher, & qu'elles ont pris la couleur de maron. Avant que de les mettre en sacs pour les conserver en magasins, on les laisse refroidir à l'ombre, & l'on peut aussi les écaler tout de suite; mais si elles ont été gardées plusieurs mois en magasins, & qu'elles soient trop seches, les Arabes ont la coutume de les humecter, en aspersant de l'eau dessus, & les remettant dans des sacs qu'ils chargent d'un poids, ce qu'ils font la veille qu'on doit les écaler, pour que les écorces ne soient point brisées.

Sa Préparation.

Les Arabes n'écalent leur Caffé que lorsqu'ils le veulent vendre. Pour cet effet, ils se servent de petits moulins portatifs, composés de deux meules d'environ deux piés de diametre; la meule de dessus tourne avec une manivelle d'un morceau de bois, établie à l'extrêmité, le traversin & le pivot au centre sont aussi d'un bois dur; il y a environ deux lignes entre le plat des deux meules qui sont piquées à gros grains, & ont des creux en canelures qui forment des rayons : de plus, elles sont parsemées de petits creux ronds à y pouvoir placer le bout du doigt. La meule de dessous est un peu

convexe, & celle de dessus concave. Tout le travail de ces moulins est fort simplement & assez mal construit; cependant les Arabes s'en servent très bien; chaque Ouvrier, assis à terre, dans les magasins, met un de ces moulins devant lui entre ses jambes, ayant à son côté les gousses & un panier rempli de petites pierres choisies, de la grosseur de la moitié d'une féve, & raboteuses. On commence par jetter dans le trou du milieu de la meule, six à sept de ces petites pierres, & le remplissant ensuite de gousses, on tourne la meule d'une main, sans se presser, tandis que de l'autre main, on continue à mettre des gousses dans le trou, & de tems en tems quelques petites pierres, quand on sent qu'il est nécessaire, parcequ'elles soutiennent la meule supérieure, & empêchent que le grain de Caffé ne s'écrase (1).

SUPPL. SUR LA CULTURE DU CAFFE'.

Les gousses sortent de tous côtés d'entre les meules, à moitié moulues & entr'ouvertes; la premiere écorce épaisse se sépare le plus de la seconde, qui est mince & dure, & qui reste brisée; quelques gousses des plus peti-

(1) C'est de-là que viennent ces petites pierres qui sont dans le Caffé non-trié.

SUPPL. SUR LA CULTURE DU CAFFÉ.

tes sortent entieres, & sont repassées au moulin. Il y a d'autres Ouvriers qui ramassent tous ces Caffés bruts avec les gousses, sortant d'entre les meules, & en font un meulon; les uns les froissent entre les mains, & d'autres les vannent avec une espece de panier, rond, d'environ deux piés de large, & creux de deux à trois pouces, fait d'un tissu de roseau découpé par lattes minces, ayant un cercle de deux doigts de grosseur, où le tissu de roseau est cousu; ce panier ou van est fort & léger. On continue de froisser & de vanner jusqu'à ce que le Caffé reste tout-à-fait net. Chaque Ouvrier en peut écaler par jour environ quatre-vingt-dix livres. Le Caffé net est ensuite mis par poids dans des sacs pour l'envoyer vendre. Les écalures sont ramassées avec soin, sur-tout celles de la premiere écorce épaisse de la gousse, qu'on sépare de l'autre, parcequ'on en fait commerce; & c'est la raison pour laquelle on humecte les gousses avant de les écaler, ce qui par la suite ne laisse pas de faire tort au grain, dont l'humidité ternit au moins sa couleur & son lustre.

Le commerce de ces écalures est

considérable, parceque les Arabes de tout le Yemen en font leur boisson ordinaire (2) & ne se servent point du grain même. Il y en a de tout prix comme les Caffés, qui sont aussi fort différens, tant pour la forme que pour la qualité d'odeur, de couleur, de force & de grosseur, où consiste le plus ou le moins de bonté. On distingue encore, les Caffés des plantations des hauts & des bas dans un même Pays & Quartier. Les Caffés, des plantations situées vers le sommet des Montagnes, sont d'un grain petit, de couleur plus ouverte, d'odeur suave, & pesans; ceux, des plantations situées vers le pied des Montagnes, sont d'un gros grain, trop chargé en couleur, d'odeur de verdure. Il pese, parcequ'il contient trop d'humidité, ayant peine à sécher, & il se conserve moins. Les Caffés des plantations du milieu, participent des qualités des précédens, & le grain en est plus beau & plus marchand en géneral. Suivant la remarque de l'Auteur le Pays de *Rema* est le seul où l'on fasse la récolte en trois tems dif-

SUPPL. SUR LA CULTURE DU CAFFE'.

Différence de Caffés.

(2) C'est le Caffé à la Sultane, dont la préparation a été expliquée.

SUPPL. SUR LA CULTURE DU CAFFÉ.

férens, que les gousses deviennent rouges sur le même arbre. Les Caffés de la premiere récolte, nommés *Allan*, sont les meilleurs. Les *Cetouy* viennent après, & les *Temry* leur sont encore inférieurs. Mais en général les Caffés de Rema sont réputés communs, & ne valent pas ceux des autres Pays où l'on ne fait qu'une récolte par année. Le Caffé d'*Ouden* est le plus excellent de tous.

Comment on conserve cette marchandise.

Il arrive quelquefois que les Arabes qui sont riches, gardent une partie de la récolte de leurs Caffés, pour les vendre ensemble à la primeur des Caffés de la récolte prochaine, ou pour plus long-tems, quand ils peuvent se flatter qu'ils monteront de prix. Pour cet effet, ils laissent les meilleurs en facs dans la gousse, dans des magasins bien secs; les rangs de sacs l'un sur l'autre sont un peu séparés du mur, avec des Chantiers au-dessous, en donnant, de tems sec à autre, de l'air aux magasins. Si après des tems de pluie on s'apperçoit que les gousses aient contracté de l'humidité, & qu'elles se soient revêtus d'une crasse blanche, alors on les expose à l'air ou au soleil, s'il le faut, pendant

quelques heures; on observe toujours, en tirant les gousses du soleil, de les laisser rafraîchir à l'ombre, avant que de les remettre en sacs, sans quoi la chaleur qui s'y conserveroit les feroit fermenter. Il en est de même pour le Caffé en grain, qui est encore plus susceptible de l'humidité; si par accident le Caffé en grain a été mouillé, soit en le transportant, ou dans quelque magasin, & qu'on ne s'en soit pas apperçu, il fermente extrêmement; étant renfermé, le grain enfle, blanchit & prend une mauvaise odeur; alors le seul remede pour empêcher qu'il n'acheve de se gâter, c'est de le faire bien sécher au soleil, qui dissipe la mauvaise odeur, & de le faire vanner pour en séparer les grains blancs ou gâtés. Les Caffés, en gousse, ou en grain, se conservent mieux dans les Montagnes que dans les Plaines, où les chaleurs sont excessives, ce qui fait grand tort au Caffé quoique bien sec. Les Arabes prétendent que du Caffé en gousse, bien conditionné à la récolte, & gardé bien sec dans les Montagnes, pourroit se conserver dix à quinze ans ou plus, sans perdre entierement sa qualité.

SUPPL. SUR LA CULTURE DU CAFFE'.

Produit du Caffé en Arabie.

Tout le Caffé que l'on recueille dans la partie de l'Arabie où l'on en fait commerce, monte environ à douze mille bars, qui, évalués à sept cens quarante livres le bar, font huit millions huit cens quatre-vingt mille livres pesant, dont les deux tiers, ou plus, sortent par *Hodeida* & *Lahaya*, pour être portés à Gedda, d'où on les envoie en Turquie, & le reste est chargé à Mocka sur les Bâtimens du Golfe de Perse & sur les Vaisseaux Européens.

Plante de cet arbre, transplantés par les Européens.

Les Comptoirs Anglois, François & Hollandois établis à Mocka, ont des Maisons de louage à Betelfagui (*Beït-el-Faguil*), où leurs Commis vont faire les emplettes de Caffé dans le tems convenable. Quoique ce Bourg soit situé en lieu desert, & que les chaleurs excessives, les vents brûlans, avec la poussiere & le sable, en rendent le séjour très incommode, les Arabes en ont fait leur Marché principal, à cause que sa situation est vers le milieu du front des Pays des Montagnes, d'où viennent les Caffés. Dans le tems que les Européens sont à Batelfaguy, ils vont quelquefois en promenade, au Quartier d'*Hedia*, à

une journée de chemin, pour voir les plantations, c'est-là que les Hollandois & les François ont enlevé les plans des arbres du Caffé, qu'ils ont portés dans les Iles de Java & de Bourbon. Les derniers en ont l'obligation au Sr. *Berne*, Ecrivain du Vaisseau que M. de *la Bouexiere* commandoit à Mocka, en 1718, & l'Ile de bourbon fournit à présent du Caffé en abondance. Une singularité fort curieuse, qui arriva à cette occasion, c'est que les François furent bien étonnés, quand les Naturels de l'Ile, qui virent arriver des piés de Caffier tout verds, les reconnurent, & qu'ils en envoyerent chercher, sur une de leurs Montagnes, des branches toutes semblables, dont la comparaison convainquit les François que cet arbre croissoit ici naturellement, aussi-bien qu'en Arabie. C'est aussi la raison pourquoi le Caffé de cette Ile n'étoit pas bon dans les commencemens; il venoit en partie de ces plantes sauvages & naturelles; mais dès qu'on s'est mis à le cultiver, il est devenu beaucoup meilleur. C'est depuis 1726 que les Vaisseaux de la Compagnie en ont transporté en France (4).

SUPPL. SUR LA CULTURE DU CAFFE'.

(4) Dictionnaire de Commerce, au mot *Caffé*.

SUPPLEMENT A LA DECOUVERTE *DES ILES PALAOS, OU NOUVELLES* PHILIPPINES

Pour la page 156 du Tome XXXIX.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES.

Remarque préliminaire.

SI M. PREVOST avoit lû attentivement les Lettres des Missionnaires dont il parle, & les Relations de plusieurs Voyageurs, tout ce qui regarde les Iles Palaos, ou nouvelles Philippines (1), sur-tout leur existence, qu'il révoque en doute, ne lui paroîtroit pas dans une véritable obscurité; mais en supposant même ce defaut de lumieres, c'est une raison de plus pour ne point négliger celles que nous avons.

Carte des Iles Palaos.

On a déja suppléé plusieurs circonstances à la Relation du Pere le Clain, & l'on croit devoir encore ajouter ici la Carte qui l'accompagne; parce que l'Editeur des Lettres édifiantes y renvoie pour la connoissance de la grandeur, de la distance & de la situa-

(1) On leur a donné ce dernier nom, parce qu'elles ont été découvertes sous les auspices de Philippes V. Roi d'Espagne.

tion

tion de ces nouvelles Iles. Tout cela, dit-il, se trouve marqué dans la Carte, où l'œil en découvrira plus, d'un seul coup, qu'on n'en pourroit expliquer dans un long discours. Cette Carte est remarquable pour sa construction, qui paroîtra de nouvelle invention assez singuliere. Ce sont les Insulaires qui l'ont tracée eux-mêmes; on pria les plus habiles d'arranger, sur une table, autant de petites pierres qu'il y a d'Iles dans leur Pays, & d'exprimer, comme ils pourroient, le nom, l'étendue & la distance de chaque Ile. Cet arrangement a fourni le dessein de la Carte, dont quelques Géographes ont fait usage (2). Quoiqu'elle ne puisse pas passer pour fort exacte, elle donne cependant de grandes lumieres sur la situation & la grandeur de ces Iles. Le chiffre, qui est au milieu de chaque Ile, marque combien il faut de jours pour en faire le tour. Celui qui est dans les intervalles, désigne le nombre des jours qu'on emploie pour se rendre d'une Ile à l'autre. On a distingué, par les deux premieres Lettres de l'Alphabet, la plus grande de

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES.

Maniere dont elle a été construite.

(2) Valentyn a inséré ce morceau dans la grande Carte qui est la tête de son Ouvrage.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES.

ces Iles, nommée *Panlog* (3), & celle de *Falu*, ou *Lamuirec*, où le Roi fait sa résidence. Les trois Lettres suivantes indiquent la route des Insulaires, qui s'embarquerent dans l'Ile d'*Amorsot*, pour passer dans celle de *Paiz*, lorsque la tempête les porta en haute Mer, & les jetta ensuite sur la Pointe de Guivam dans l'Ile de Samal.

Premiers indices de ces nouvelles Terres.

Depuis long-tems on avoit découvert, du haut des Montagnes de cette Ile, & même en pleine Mer, de grosses fumées du côté de l'Est, qui annonçoient de nouvelles Terres; mais on n'en eut de connoissance certaine, que quelque-tems avant que les Insulaires, dont parle le Pere Clain, eussent abordé dans l'Ile de Samal. Voici de quelle maniere le Pere le Gobien raconte cette avanture.

Un Frere du Roi est jetté sur la Côte de Mindanao.

» Le Frere du Roi de ces Nouvelles » Philippines avoit été jetté, dans un „ Voyage de Mer, sur la Côte de „ *Carragan*, dans la grande Ile de Min- » danao. Les Peres Augustins Espa- „ gnols, qui ont une belle Mission sur » cette Côte, reçurent ce Prince avec » honneur, lui firent amitié, l'instrui-

(3) Les Européens, qui la connoissoient déjà, l'avoient nommée l'Ile de *S. Jean*.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES.

» firent de la Religion Chrétienne, & » lui conférerent le Baptême ; ce qui » lui causa une si grande joie, qu'il ne » pensa plus à retourner en son Pays. » Le Roi, inquiet de ce que son frere » avoit disparu, équipa une Flotte de » cent petits Bâtimens, qu'il envoya » dans toutes les Iles de sa dépendance » pour en apprendre des nouvelles. Un » de ces petits Bâtimens, surpris de la » tempête, fut aussi jetté sur la Côte » de Carragan, dans l'endroit même » où le Frere du Roi avoit abordé. Ceux » qui le cherchoient, étant descendus » à terre, le rencontrerent, lui exposerent le sujet de leur voyage, & l'in- » quiétude où étoit le Roi son Frere, » le conjurant, les larmes aux yeux, de » s'en retourner avec eux. Le Prince » les écouta avec tranquillité, les remer- » cia de la peine qu'ils s'étoient don- » née, & leur déclara, qu'ayant trouvé » la perle de l'Evangile, & le plus riche » trésor qui soit au monde, il avoit » résolu de le conserver précieusement » & de passer, dans cette vue, le reste » de ses jours parmi les Chrétiens; qu'il » les prioit d'assurer le Roi son Frere, » qu'il étoit content, & qu'il se portoit » bien; mais qu'étant Chrétien, il ne

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES.

» pouvoit demeurer à sa Cour, ni » s'exposer à perdre sa Foi, ou du » moins à en altérer la pureté «.

Premiere & seconde tentatives pour découvrir les Palaos.

Les Jésuites des Philippines, qui ne douterent plus de l'existence de ces Iles nouvellement découvertes, prirent la résolution d'y aller annoncer les Vérités de l'Evangile. On a vu quel fut le mauvais succès de leur premiere tentative, & la remarque, qui termine l'Article précédent, en dit assez sur celui de la seconde; mais on pouvoit donner plus d'étendue aux circonstances mêmes de cette derniere expédition, parce qu'elles contiennent de nouveaux éclaircissemens sur les Iles Palaos. C'est ce qui nous engage à les rapporter, d'après la Relation qui en a été publiée.

1710. Relation de cette derniere expédition.

Le Navire la *Sainte Trinité*, sur lequel Somera s'embarqua, avec les Peres Duberon & Cortil, mit à la voile des Philippines, le 14 Novembre 1710, pour tâcher de pénétrer dans les Iles Palaos. Après quinze jours de navigation, il découvrit la terre au Nord-Est, trois degrés Nord, à environ trois lieues. Comme la variation s'étoit trouvée de quatre à cinq degrés Nord-Est, dans cette route, il revira de bord

pour s'approcher davantage, & apperçut deux Iles, auxquelles il donna le nom de *Saint-André*, parce qu'on célébroit, ce jour-là, la Fête de cet Apôtre.

Apparition de quelques Barques.

Bientôt ont vit venir une Barque, dont ceux qui la montoient crioient de loin, aux Espagnols, *Mapia, Mapia*: c'est-à-dire *bonnes gens*. Un Palaos nommé *Moac*, qui avoit été baptisé à Manille, & dont Somera s'étoit fait accompagner, se montra à eux & leur ayant parlé, ils ne balancerent pas de se rendre à bord du Navire, où ils furent bien reçus. On apprit d'eux, que ces Iles s'appelloient *Sonsorol*, & qu'elles étoient du nombre des Palaos. Leur joie parut extrême de voir un de leurs Compatriotes parmi des Européens, qu'ils embrasserent avec tendresse & amitié, après leur avoir baisé les mains. L'après midi, deux autres Bateaux, chargés chacun de huit hommes, furent au-devant de Somera En approchant de son bord, ces Insulaires commencerent à chanter, & régloient la cadence en frappant des mains sur leurs cuisses. Quand ils eurent abordé, ils examinerent attentivement le Vaisseau Espagnol, dont ils

Iles Sonsorol.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1710.

mesuroient la longueur, s'imaginant qu'il étoit fait d'une seule piece. Somera, à qui ils présenterent des cocos, du poisson & des légumes, leur demanda à quel aire de vent Panlog étoit situé : Ils lui montrerent le Nord-Nord-Est, & lui dirent qu'il y avoit encore au Sud-quart-Sud-Ouest, & au Sud-quart-Sud-Est, deux Iles, dont l'une s'appelloit *Mevieres* & l'autre *Poulo*.

Iles Mevieres & Poulo.

Vains efforts de Somera pour jetter l'ancre.

Somera s'étant un peu approché de la terre, envoya son Aide-Pilote, pour chercher avec la sonde, un endroit où l'on pût mouiller. La Chaloupe, arrivée à un quart-de-lieue de l'Ile, fut abordée par deux Bateaux du Pays, montée de plusieurs hommes. L'un d'eux, ayant apperçu un sabre, le prit, le regarda attentivement, & se précipita dans la Mer avec cette arme. L'Aide-Pilote, ne put trouver aucun lieu propre à jetter l'ancre, parce que le fond étoit de roche, & qu'il y avoit grand fond par-tout. Un autre homme de l'Equipage fut envoyé dans le même but ; mais il ne réussit pas mieux. Somera, qui s'étoit soutenu pendant ce tems à la voile, contre le courant, qui portoit avec

vîtesse au Sud-Est, prit le large, au retour de ses deux Chaloupes. Il interrogea les Insulaires sur la grandeur de l'Ile & sur le nombre de ses Habitans. Ils répondirent qu'elle avoit environ deux lieues & demie de tour, & qu'il y avoit huit ou neuf cens personnes, dont la nourriture consistoit en poisson, en cocos & en légumes.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1710.

Le Vaisseau ayant été emporté au large vers le Sud-Est, ne put regagner la terre que le quatrieme jour, qu'il se trouva à l'embouchure de deux Iles. On fit encore chercher un bon mouillage, mais sans succès: on trouva un si grand fond de roche par-toût, qu'il fut impossible de jetter l'ancre. Ces tentatives inutiles déterminerent Somera à faire route vers *Panlog*, la principale de toutes les Iles de cet Archipel, éloignée d'environ cinquante lieues de celles où il avoit voulu pénétrer d'abord. Arrivé au septieme degré quatorze minutes de Latitude Nord, il découvrit cette Ile, à la distance d'environ une lieue. Sur les quatre heures du soir, quatre Bateaux s'aprocherent de son bord, se tenant néanmoins au

Ile de Panlog.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES.

large de la longueur d'un demi-cable. Ils furent suivis presque aussi-tôt de deux autres. Quelques-uns des Insulaires, qui étoient dans ces Bateaux, se jetterent à la Mer, & furent à bord du Vaisseau Espagnol, à dessein de voler ce qui pourroit leur tomber sous la main. L'un ayant vu une chaîne attachée au bord, fit son possible pour la rompre & l'emporter. Un autre se jetta sur un organeau; un troisieme, remarquant des rideaux de lit, les prit à deux mains, & les auroit probablement arrachés, si un des gens de l'Equipage n'eût accouru: si-tôt que cet Indien l'apperçut, il se jetta à la Mer & prit le large. Dom *Padilla*, Commandant du Vaisseau, connoissant les intentions de ces Barbares, fit mettre ses Soldats sous les armes. Les Insulaires voyant cette manœuvre, prirent leur route vers la terre, & décocherent plusieurs fléches en se retirant. Dom Padilla fit faire une décharge de mousqueterie sur eux. A ce bruit, ils se jetterent tous à la Mer, & abandonnerent leurs Bateaux, nâgeant droit à terre avec une vîtesse extraordinaire. Le feu de la mousqueterie ayant cessé, ils regagnerent leurs Bateaux, s'y em-

barquerent & s'éloignerent à toutes rames.

Il y eut encore quelques autres Bateaux qui s'approcherent du Navire ; mais comme le Palaos avoit suivi les Peres Duberon & Cortil, qui étoient passés dans l'Ile de Sonsorol, on ne put tirer, de ces Indiens, aucune lumiere sur leurs Iles. Le portrait que Somera fait des Palaos, est entiérement conforme au récit du Pere le Clain, & ce n'en seroit ici qu'une répétition inutile.

Toutes les tentatives des Espagnols ayant été vaines, il fut résolu, dans un Conseil, de retourner à Sonsorol, pour s'y informer des deux Missionnaires qui y étoient restés. Somera s'étant trouvé Nord & Sud de l'Ile, demeura près de vingt-quatre heures Bord sur bord, sans appercevoir aucun bateau, quoiqu'il ne fût qu'à une lieue de la terre. Il rangea la Côte occidentale de l'Ile pendant une journée entiere, sans pouvoir débarquer. Se trouvant pour lors presque sans vivres & sans provisions, il prit le parti de retourner à Manille.

Suppl. a la Description des Iles Philippines.

Nouveaux Eclaircissemens sur les Iles Palaos.

Introduction.

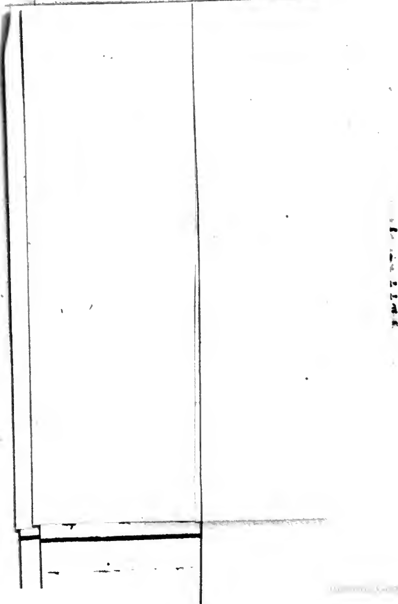
Quoique l'entreprise de Somera n'eût pas tout le succès qu'on en attendoit, cependant on ne peut point la regarder comme entiérement infructueuse, puisqu'elle servit du moins à s'assurer de l'existence des Iles Palaos, par la découverte de quelques-unes des plus voisines des Philippines : mais nous voulons bien avouer que ce seroit encore peu de chose, si nous n'avions à y ajouter de nouveaux éclaircissemens dont M. Prevost ne paroît pas même avoir eu la moindre connoissance. Ces dernieres particularités, qui prennent la forme d'une Description Géographique, accompagnées d'une Carte plus réguliere, sont tirées d'une Lettre écrite par le Pere *Cantova*, Jésuite, à un de ses Confreres, & datée d'*Agadna* le 20 Mars 1722 (1). Le Missionnaire y rend d'abord compte de la découverte d'un nouvel Archipel, habité par un nombre considérable d'Infideles. Selon la Relation de ce Pere, on eut connoissance de quel-

Nouvelle Carte des Iles Palaos, ou Carolines.

(1) Recueil XVIII. des Lettres édifiantes.

ues-unes des Iles dont nous parlons, tesque dans le même-tems que les Espagnols prirent possession des Iles Marianes. Ce nouvel Archipel reçut alors le nom d'Iles *Carolines*. On retardoit l'Ile de Guahan, la plus grande

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1721.



SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES.

Introduction.

Nouveaux Eclairciſſemens ſur les Iles Palaos.

QUOIQUE l'entrepriſe de Somera n'eût pas tout le ſuccès qu'on en atten-



ques-unes des Iles dont nous parlons, presque dans le même-tems que les Espagnols prirent possession des Iles Marianes. Ce nouvel Archipel reçut alors le nom d'Iles *Carolines*. On regardoit l'Ile de Guahan, la plus grande des Marianes, comme la porte qui devoit ouvrir l'entrée d'une multitude innombrable d'Iles Australes inconnues. Celles dont il s'agit ici, étant, pour ainsi dire, à la tête de ces Iles, les Gouverneurs de Guahan ont fait plusieurs tentatives pour y pénétrer; mais toutes leurs peines ont été inutiles. Cette découverte étoit réservée à ces derniers tems, comme dit l'Auteur de la Relation suivante.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1721.

» Le 19 Juin 1721, on apperçut » une Barque étrangere, peu différente » des Barques Marianoises, mais plus » haute. Un Soldat Espagnol, qui la » vit de loin voguer à pleines voiles, » la prit pour une Frégate. Cette Barque » aborda à une terre déserte de l'Ile » de Guahan, du côté de l'Est, qu'on » appelle *Torosofo*. Il y avoit vingt-» quatre personnes dans cette Barque, » onze Hommes, sept Femmes & six » Enfans. Quelques-uns mirent pied à » terre, & saisis de crainte, se glis-

1721. Insulaires jettés dans l'Ile de Guahan, donnent lieu à leur découverte.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ISLES PHILIPPINES.

» ferent sous les palmiers, où ils firent » leurs provisions de cocos. Un Indien » Marianois, qui pêchoit aux environs » de cette Côte, les ayant apperçus, » revint en donner avis au Pere *Muscati*, qui étoit dans la Bourgade de *Inarahan*. Ce Pere, & quelques Marianois prirent des Canots, & allerent au secours de ces pauvres Insulaires, qui ne savoient dans quel » Pays ils étoient, ni à quelle Nation » ils avoient à faire. Comme le Chef » de la Bourgade avoit l'épée au côté, » cet objet les frappa tellement, qu'ils » crurent être au dernier moment de » leur vie. Les Femmes, saisies de la « même frayeur, pousserent des cris » épouvantables. On avoit beau leur » témoigner, par des signes, qu'ils » n'avoient rien à craindre, il n'étoit » pas possible de les rassurer. Cependant l'un deux, plus hardi que les » autres, ayant apperçu le Pere Muscati sur le rivage, dit en sa langue » quelques mots à ses Compagnons ; » & sautant à terre, alla au-devant du » Missionnaire, à qui il offrit quelques » petits présens, entr'autres des morceaux de *Carai*, dont ces Insulaires » se font des brasselets, & une sorte

Bon accueil qu'ils reçoivent des Espagnols.

» de pâte, de couleur jaune ou incar-
» nate ; dont ils se peignent le corps,
» dans les jours de fête & de réjouis-
» sance. Ce Pere embrassa tendrement
» l'Insulaire, & reçut son présent avec
» bonté.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES.

» Ces démonstrations d'amitié dis-
» siperent toute crainte ; la confiance
» succéda à la frayeur ; & ceux qui
» étoient restés dans la Barque, per-
» suadés qu'ils seroient traités plus hu-
» mainement qu'ils ne l'avoient espéré,
» ne firent plus difficulté de mettre
» pied à terre. On leur donna de quoi
» appaiser leur faim, & se refaire des
» fatigues qu'ils avoient souffertes.

Arrivée d'une autre Barque d'Indiens.

» Quelques jours après, une nou-
» velle Barque étrangere, semblable à
» celle des Iles Marianes, aborda à la
» Pointe d'*Orote*, qui est à l'Ouest de
» l'Ile de Guahan. Elle ne contenoit
» que quatre Hommes, une Femme
» & un Enfant ; on leur donna des
» habits, & on les conduisit à *Umatag*,
» pour les confronter avec les autres
» Insulaires, & s'assurer s'ils étoient
» de la même Nation. Leur joie fut
» inexprimable dès qu'ils se virent, &
» ils se la témoignerent par de tendres
» & de continuels embrassemens.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES.

Informations à leur sujet.

» Comme on n'avoit point d'Interprête, ces Indiens ne donnerent que » peu d'éclaircissemens sur leurs Iles, » & sur ce qui les regardoit. Mais on » apprit depuis, que ces deux Barques » étoient parties en même-tems avec » quatre autres de l'Ile *Farroilep*, pour » se rendre à celle d'*Ulée*; que dans » cette traversée, ces Barques avoient » été surprises d'un vent d'Ouest, qui » les avoient dispersées de côté & » d'autre; que ces pauvres Insulaires » avoient erré, pendant vingt jours, » au gré des vents, prêts à tout moment de faire naufrage; qu'ils avoient » beaucoup souffert de la faim, de la » soif & des efforts extraordinaires » qu'il leur avoit fallu faire pour résister à la violence impétueuse des » courans. Ils paroissoient tous languissans, & leurs mains étoient écorchées » à force de tirer à la rame. Un d'eux-» même, jeune & robuste, ne survécut pas long-tems à tant de fatigues.

Vêtement & figure de ces Insulaires.

» Ces Indiens avoient, pour tout » vêtement, une piece de toile, ou » d'étoffe, dont ils s'enveloppoient les » reins, & qu'ils passoienr entre leurs » jambes. Leurs Chefs, qu'ils appellent

» *Tamoles*, ont une espece de robbe » fendue par les côtés, qui leur couvre les épaules & la poitrine, & » qui leur tombe jusqu'aux genoux. » Les Femmes ont, outre la piece de » toile, dont elles se ceignent comme » les Hommes, une sorte de juppe, » qui leur descend depuis la ceinture » jusqu'à mi-jambe. Les Nobles se » peignent le corps, & se percent le » lobe des oreilles, où ils attachent » des fleurs, des herbes aromatiques, » des grains de coco, ou même de » verre, quand ils peuvent en attraper. » Ces Peuples sont bien pris dans leur » taille, ils l'ont haute & d'une grosseur proportionnée. La plûpart ont » les cheveux crêpus, le nez gros, de » grands yeux & très-vifs, & la barbe » assez épaisse. Pour ce qui est de la » couleur du visage, il y a quelque » différence entr'eux; les uns l'ont » semblable à celle des purs Indiens; » d'autres sont des Mestices, nés d'Espagnols & d'Indiennes. Le Pere Cantova ajoute, qu'il en a vû de mulâtres.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES.

» Le Gouverneur Espagnol ayant » fait conduire ces Insulaires dans la » Ville d'Agadna, le Pere Cantova

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES.

» eut occasion de les fréquenter souvent, & de les faire parler sur les choses qu'il leur indiquoit par signes. Il apprit, par ce moyen, leur langue; qu'il entendoit assez au bout de deux mois, pour comprendre ce qu'ils lui disoient. Comme on les retint plusieurs mois, malgré eux, ce Pere profita de ce tems pour s'instruire plus en détail, du nombre & & de la situation de leurs Iles, de leur Religion, de leurs Mœurs, de leurs Coutumes & de leur Gouvernement. Il n'ose se flatter de marquer, avec la derniere exactitude, la situation de ces nouvelles Iles, qu'il ne décrit que sur le rapport des Indiens. Cependant, s'il y a quelque erreur, il ne la croit pas considérable, vû les précautions qu'il a prises, il a entretenu plusieurs fois ceux de ces Insulaires qui avoient le plus d'expérience. Comme ils se servent d'une boussole, qui a douze aires de vent, il s'informa quelle route, & quel aire de vent ils suivoient, quand ils navigeoient d'une Ile à une autre, & combien de tems ils mettoient dans leur traversée. Après toutes combinaisons

Situation & Description ces Iles.

» faites, il ne croit pas se tromper, » lorsqu'il place toutes les Iles Carolines entre le sixieme & le onzieme » degré de Latitude septentrionale, » & qu'il les fait courir par les trente » degrés de Longitude à l'Est du Cap » du Saint-Esprit.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES.

» Les Iles de cet Archipel se partagent en cinq Provinces, qui » ont chacune leur Langue particuliere; mais toutes ces Langues, » quoique différentes entr'elles, paroissent tirer leur origine d'une seule; » & à en juger par la ressemblance » des termes, il est probable que » l'Arabe est cette Langue matrice d'où » elles dérivent.

Division en cinq Provinces.

» La premiere Province, qui est à » l'Est, s'appelle *Cittac*; *Torre* ou » *Hogloeu*, est l'Ile principale, qui a » beaucoup plus d'étendue que celle » de Guahan; ses Habitans sont nègres, mulâtres & blancs. Cette province est gouvernée par un petit Roi, » qui se nomme *Tahulucapit*. Ce » Prince a sous sa domination un » grand nombre d'Iles, d'une grandeur inégale, mais toutes très-peuplées & éloignées les unes des autres.

Premiere Province.

» seulement de huit, quinze & trente » lieues. (2).

» La seconde Province commence » à quatre degrés & demi à l'Est du » Méridien de Guahan. Elle contient » vingt-six Iles un peu considérables, » dont quatorze sont fort peuplées. » Elles sont situées entre le huitieme » & le neuvieme degré de Latitude » septentrionale (3). Cette Province » est divisée en deux Principautés, » celle d'*Ulée*, dont le Prince se » nomme *Gofalu*, & celle de *Lamur-* » *rec*, dont le Seigneur porte le nom » de *Mattuson*. Les Indiens, que la » tempête avoit jettés dans l'Ile de » Guahan, & qui procurerent ces » connoissances au Pere Cantova, » étoient tous nés dans cette Province, » & la plûpart étoient des Iles d'Ulée » & de Farroilep (4).

Seconde Province.

(2) Voici les noms que le Pere Cantova donne aux Iles qui s'étendent du Nord-Est à l'Ouest *Etel*, *Ruao*, *Pis*, *Lamoil*, *Falalu*, *Ulalu*, *Magur*, *Vlou*, *Pullep*, *Iesguisehel*, *Temetem*, *Schoug*. Celles qui courent du Sud-Est au Sud-Ouest, sont, *Cuop*, *Capeugeug*, *Foun*, *Peule*, *Pat*, *Scheug*. On y compte encore un grand nombre de petites Iles, dont on ne nous apprend pas les noms.

(3) Les Iles de la seconde Province sont *Ulée*, *Lamurrec*, *Seteoel*, *Iselue*, *Euruapuc*, *Farroilep*, & quelques autres moins considérables, qui sont marquées dans la Carte, page 212.

(4) Le Pilote Jean *Rodriguez* ayant échoué sur le banc de *Sainte Rose*, en 1616, découvrit cette

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES.

1721.

» A deux degrés à l'Oueſt de l'Ile » de Guahan, commence la troiſieme » Province. L'Ile de *Feis*, une des » principales de cette Province, eſt » très peuplée & très fertile : elle a en» viron ſix lieues de tour, & eſt gouver» née par un Seigneur particulier, » qu'on appelle *Meirang*. On trouve, » un degré plus loin à l'Oueſt, un amas » d'Iles qui compoſent la Province » (5). Ces Iles occupent vingt-cinq » lieues en longueur. & quinze en » largeur. Le Souverain, qui s'appelle » *Caſchattel*, fait ſa réſidence à *Mog-* » *mog*. Quand les Barques navigent » dans ce Golfe, on amene les voiles » ſi-tôt qu'elles ſont à la vûe de Mog» mog. C'eſt là une des marques de » reſpect & de ſoumiſſion que ces In» ſulaires donnent à leur Prince. Les

Troiſieme Province.

derniere Ile avec ces deux petites Iles collatérales. Elle ne lui parut éloignée que de quarante-cinq lieues de l'Ile de Guahan, étant ſituée entre le dixieme & l'onzieme dégré de Latitude Septentrionale. *Ibidem.*

(5) Ces Iles, qui furent découvertes, en 1712, par le Capitaine Dom Bernard de *Eguy*, dont la route eſt tracée ſur la Carte, ſont *Falalep*, qui a cinq lieues de tour, *Oiefcur*, *Sagaleu*, *Mogmog* & *Marurrul*. On donne le nom de *Lumululutu* aux Iles qui ſont à l'Eſt, & on appelle *Egoy* toutes celles qui ſont à l'Oueſt. L'Ile de *Zaraol*, qui eſt à quinze lieues de cet aſſemblage d'Iles, appartient à la même Province, pag. 214.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1721.

» habitans de ces Iles vivent de cocos, » de poiſſon & de ſix ou ſept ſortes de » racines, ſemblables à celles qui » croiſſent dans les Iles Marianes.

Quatrieme Province.

» La quatrieme Province eſt à » l'Oueſt de la troiſiemè, environ à » trente lieues de diſtance. *Yap*, qui » en eſt la principale Ile, a plus de » quarante lieues de tour : elle eſt très- » peuplée & fort fertile. Outre les di- » verſes racines, dont les Habitans » font du pain, on y trouve des pa- » tates, qu'ils nomment *Camotes*; » elles leur ſont venues des Philippi- » nes, ſelon le rapport d'un des Indiens » né dans cette Ile. Il raconta que ſon » Pere, nommé *Coor*, qui y tenoit un » rang diſtingué, trois de ſes Freres » & lui, furent jettés par la tempête, » dans une des Provinces des Philip- » pines, qu'on appelle *Biſaias*; qu'un » Miſſionnaire les reçut avec amitié, » leur donna des habits & des mor- » ceaux de fer, qu'ils eſtiment plus » que toute autre choſe; qu'en s'en » retournant dans leur Ile, ils em- » porterent de ſemences de pluſieurs » plantes, qui s'y étoient tellement » multipliées, qu'ils pouvoient en » fournir les autres Iles de cet Ar-

Suppl. a la Description des Iles Philippines. 1721.

» chipel. Le même Indien ajouta, » qu'il y avoit des Mines d'argent » dans son Ile, mais qu'on en tiroit » peu, faute d'instrumens de fer pro- » pres à les exploiter; & que, lors- » qu'il tomboit sous la main des mor- » ceaux d'argent vierge, on travailloit » à les arrondir, pour en faire présent » au Souverain de l'Ile, chez lequel » on en voyoit d'assez considérables » pour servir de siéges. Ce Seigneur » s'appelle *Teguir*. A six ou sept lieues » de cette Ile, on en trouve trois » autres petites qui forment un trian- » gle (6).

Ses Mines d'argent.

» La cinquieme Province est éloi- » gnée d'environ quarante-cinq lieues » de l'Ile d'Yap. Elle contient plu- » sieurs Iles, auxquelles on donne » communément le nom de *Palaos*, » & que ces Indiens nommoient *Pan-* » *leu*. Ils assurerent qu'elles étoient en » grand nombre; mais ils n'en comp- » terent que sept principales, si- » tuées du Nord au Sud (7). Leur Sou- » verain s'appelle *Yaray*, & tient sa » Cour à *Yalap*. Ces Iles sont habitées

Cinquieme Province.

(6) Ces Iles sont *Negolii*, *Laddo* & *Petangaras*.

(7) Leur noms sont *Pelilien*, *Coaengal*, *Tagaleteu*, *Cogeal*, *Yalap*, *Mogulibet* & *Nagarrol*, *Ibidem*.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHIPIPPINES. 1731.

» par un Peuple nombreux, mais » barbare. Les Hommes & les Fem» mes y font entierement nuds, & » fe nourriffent de chair humaine. » Les Indiens des Carolines regardent » cette Nation avec horreur, comme » l'ennemie du genre humain, & avec » laquelle il eft dangereux d'avoir au» cun commerce.

Iles de St. André.

» On trouve au Sud-Oueft de *Na*» *garrol*, derniere Ile de la cinquieme » Province, à près de vingt-cinq lieues » de diftance, les deux Iles de *Saint*» *André*, que les Naturels du Pays ap» pellent *Sonrrol* & *Cadocopuei* (8). » Ces Indiensa jouterent, qu'à l'Eft de » toutes ces Iles, il y en a un grand

(8) Ces deux Iles, dont Somera parle, font fituées à cinq degrés & quelques minutes de Latitude Septentrionale. Comme on n'avoit eu aucune nouvelle des Peres Duberon & Cortil, depuis qu'ils étoient reftés à Sonrrol, avec quelques autres perfonnes, parmi lefquelles fe trouvoit un Indien appellé *Moac*, le Pere Cantova demanda, aux Habitans des Carolines, s'ils n'en auroient point de connoiffance ; ils ne purent lui en dire des nouvelles ; mais fitôt qu'il eut prononcé le nom de l'Indien, les Habitans d'Ulée témoignerent, par un mouvement de joie, le défir qu'ils avoient d'apprendre ce qu'il étoit devenu. Ils lui demanderent s'il vivoit encore & s'il favoit où il étoit. » Il y a plu» fieurs années, lui dirent-ils, » qu'il a difpa» ru ; nous avons de» mandé inutilement de » fes nouvelles dans tou» tes nos Iles, & nous » ne doutons point qu'il » n'ait péri fur Mer ».

» nombre d'autres, & une sur-tout
» très étendue, qu'on nomme *Falu-*
» *pet*, dont les Habitans adorent
» le *Tiburon*, espece de poisson cetacée,
» très-vorace. Ces Insulaires sont
» Négres, pour la plûpart, & ont des
» mœurs sauvages & barbares. Les
» Indiens, de qui le Pere Cantova ap-
» prit toutes ces circonstances, les
» tenoient de quelques Habitans de
» ces Iles, que la tempête avoit jettés
» sur leurs Côtes.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1721.

» Tous les Habitans de ce grand
» Archipel, n'ont presque pas la
» moindre idée de Religion. Ils vivent
» sans culte, & n'ont aucune de
» ces connoissances qui caractérisent
» l'homme raisonable. Le Pere Canto-
» va ayant demandé, à ces Indiens,
» qui avoit fait le Ciel & la Terre &
» toutes les choses visibles, ils lui
» répondirent qu'ils n'en savoient
» rien. Ils avouerent cependant qu'il
» y avoit de bons & de mauvais
» Esprits, mais ils leur donnoient
» un corps sujet aux passions & aux foi-
» blesses de la nature humaine. Ces
» Esprits ont deux ou trois Femmes;
» le plus ancien d'entre eux s'appelle
» dans leur tradition, *Sabucour*, qui

Religion de ces Insulaires.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1721.

» avoit eu *Halmelul* pour Femme. Il » eut de ce mariage un Fils, auquel ils » donnent le nom d'*Elialep* qui veut » dire, en leur langue, *le Grand Esprit*; & une Fille, nommée *Ligobuud*. Le Fils épousa *Leteuhieul*, née » dans l'Ile d'Ulée. Elle mourut à la » fleur de son âge, & son ame s'envola aussi-tôt au Ciel. Eliulep avoit » eu d'elle un Fils, nommé *Lugueileng*, qui signifie *le milieu du Ciel*. » On le révére comme le grand Seigneur du Ciel, dont il est héritier » présomptif. Cependant Elieulep, » peu content de n'avoir eu qu'un Enfant de son mariage, adopta *Reschahuileng*, jeune homme très-accompli,

Leurs Dogmes.

» qui étoit de Lamurrec. Dégouté de » la Terre, il monta au Ciel, pour y » jouir des mêmes plaisirs que son » Pere. Il avoit encore sa Mere, qui » demeuroit à Lamurrec, selon ces » Indiens. Cet Enfant adoptif est » descendu du Ciel jusqu'à la moyenne » région de l'Air, pour entretenir sa » Mere, & lui faire part des mysteres » célestes. Les Habitans de Lamurrec » débitent toutes ces fables grossieres, » pour se faire estimer & respecter des » Iles voisines. Ligobuud, Sœur d'Eliulep,

» liulep, se trouvant enceinte au mi-
» lieu de l'Air, descendit sur la
» Terre, où elle accoucha de trois
» Enfans. La Terre stérile & aride,
» dans ce tems-là, fut couverte, en
» un instant, d'herbes, de fleurs &
» d'arbres fruitiers. Elle la peupla aussi
» d'Hommes raisonnables.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1721.

» Dans ces commencemens, on ne
» connoissoit point la mort; c'étoit un
» court sommeil. Les Hommes quit-
» toient la vie le dernier jour du déclin
» de la Lune, & dès qu'elle commen-
» çoit à reparoître sur l'horison, ils
» ressuscitoient comme s'ils se fussent
» réveillés d'un profond sommeil.
» Mais un certain *Erigiregers*, Esprit
» mal-intentionné, qui se faisoit un
» supplice du bonheur des Humains,
» leur procura un genre de mort
» contre lequel il n'y eut plus de res-
» source : quand on étoit une fois
» mort, c'étoit pour toujours. Ils
» appellent cet Erigiregers, *Elus Me-
» labut*, c'est-à-dire, *Esprit mal-faisant*:
» ils donnent le nom d'*Elus Melafirs*,
» qui signifie *Esprit bien-faisant*, aux
» autres Esprits. L'Erigiregers n'est pas
» le seul mauvais Esprit; ils mettent
» dans la même classe un certain *Mo-*

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1721.

» *rogrog*, qui, ayant été chassé du Ciel » pour ses manieres impolies & grossieres, apporta sur la Terre le feu, » inconnu jusqu'alors.

» Lugueileng, Fils d'Eliulep, eut » deux Femmes, l'une céleste, qui » lui donna deux Enfans, *Carrer* & » *Meliliau*; l'autre terrestre, née à » Falalu. Il eut de celle-ci un Fils appellé *Oulesat*. Ce jeune homme, » ayant su que son Pere étoit un Esprit » céleste, prit son vol vers le Ciel, » comme un autre Icare. Mais à-peine » se fut-il élevé dans les airs, qu'il » retomba sur la Terre: cette chute » le désola; il pleura amérement sa » malheureuse destinée, sans cependant se désister de son premier dessein. Il alluma un grand feu, & à » l'aide de la fumée, il fut porté une » seconde fois en l'air, & arriva enfin » auprès de son Pere céleste. Les mêmes Indiens disent, qu'il y avoit, » dans l'Ile de la Fallu, un petit Etang » d'eau douce, où les Dieux venoient » se baigner, & que, par respect pour » ce bain sacré, aucun Insulaire n'osoit en approcher, de crainte d'encourir l'indignation de leurs Divinités. Ils donnent une ame raison-

» nable au Soleil, à la Lune & aux » Etoiles; qu'ils croient habitées par » un nombre considérable d'Hommes » céléstes. Quoique tous les Habitans » de ce grand Archipel admettent » ces fabuleuses Divinités, on ne voit » cependant, parmi eux, ni Temples, » ni Idoles, ni aucune autre culte » extérieur. Ils ont des coutumes dif» férentes pour les funérailles de leurs » morts. Dans presque toutes ces Iles, » au moment que le Malade expire, » on lui peint tout le corps de couleur » jaune. Ses Parens & ses Amis s'as» semblent autour du cadavre pour » pleurer de concert la perte com» mune : ils poussent des cris épou» vantables ; on n'entend de toutes » parts que lamentations & gémisse» mens. A ces cris succéde un morne » silence; une Femme prononce alors, » d'une voix tremblante & entrecou» pée de sanglots & de soupirs, l'é» loge funebre du Défunt. Elle vante, » dans les plus magnifiques termes, » sa beauté, sa noblesse, son agilité » à la danse, son adresse à la Pêche, » & toutes les autres qualités qui l'ont » rendu recommandable. Pour donner » des marques plus sensibles de dou-

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1721.

Obseques des personnes distinguees.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1721.

» leur, quelques-uns se coupent les » cheveux & la barbe, & les jettent » sur le cadavre, On observe, ce » jour-là, un jeûne rigoureux, dont » on se dédommage la nuit suivante. » Les cérémonies finies, les uns ren- » ferment le corps du Défunt dans » un petit édifice de pierre, qu'ils » gardent au-dedans de leurs maisons. » D'autres les enterrent loin de leurs » habitations, & les environnent d'un » mur de pierre, auprès duquel ils » mettent toute sorte d'alimens, per- » suadés que l'ame du Défunt les suce » & s'en nourrit. Ils admettent un Pa- » radis, où les gens de bien reçoivent » la récompense de leurs bonnes ac- » tions; & un Enfer, où les méchans » sont punis. Les Ames qui vont au » Ciel retournent le quatrieme jour » sur la Terre, & demeurent invisibles » au milieu de leurs Parens.

Prêtres & Prêtresses.

» Quoique ces Insulaires n'aient » aucun culte extérieur, ils ont cepen- » dant des Prêtres & des Prêtresses, » qui prétendent avoir commerce » avec les Ames des Défunts. Ce sont » ces Prêtres, qui, de leur pleine au- » torité, déclarent ceux qui vont » au Ciel, & ceux qui ont l'Enfer

» pour partage ; on honore les pre- » miers comme des Esprits bien-fai- » sans ; on leur donne même le nom » de *Tahutup*, qui signifie *Saint Patron*. » Chaque Famille a son Tahutup, » qu'on invoque dans ses besoins, » dans ses entreprises, dans ses voyages, » dans ses travaux. C'est à lui que les » Membres de chaque Famille deman- » dent le rétablissement de leur santé, » le succès de leurs voyages, l'abon- » dance de la pêche & la fécondité de » leurs terres. Ils lui font des présens » qu'ils suspendent dans la maison de » leurs Tamoles, soit par intérêt, » pour obtenir de lui les graces qu'ils » lui demandent : soit par gratitude, » pour le remercier des faveurs qu'ils » ont reçues de sa main libérale.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1721.

Culte grossier des Insulaires d'Yap.

» Les Habitans de l'Ile d'Yap ont » un culte plus grossier & plus bar- » bare. Une espece de Crocodile est » l'objet de leur vénération. Ils ont » parmi eux un certain nombre d'im- » posteurs, qui font accroire, au Peu- » ple, qu'ils ont communication avec » le malin Esprit, & qui, par cette » imposture, commetent impunément » toute sorte de crimes. Ils procurent » des maladies & même la mort à

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES.

» ceux dont ils ont intérêt de se défaire.

Différens usages de ces Peuples. 1721.

» La plûralité des Femmes est non-seulement permise dans toutes ces Iles, elle est encore une marque d'honneur & de distinction. L'adultere y est en horreur : on le regarde comme un grand crime ; mais le coupable obtient facilement son pardon. Il suffit qu'il fasse un riche présent au mari de celle avec qui il a eu un commerce illicite. Le mari peut répudier sa femme, lorsqu'elle a violé la foi conjugale : la femme jouit du même droit, lorsque son mari lui déplaît. Dans l'un & l'autre cas, ils ont certaines loix à observer pour la dot. Si quelqu'un d'eux meurt sans postérité, la veuve épouse le frere de son mari défunt. Ils ne portent jamais de provisions dans leurs barques quand ils vont à la pêche. Leurs Tamoles s'assemblent, dans une maison, au mois de Février, & jugent, par la voie du sort, si la navigation doit être heureuse & la pêche abondante.

Leur Gouvernement.

» Ces Peuples, quoique barbares, ont une certaine police, qui fait voir qu'ils sont plus raisonnables que la

» plûpart des autres Indiens, qui n'ont, » pour ainsi-dire, que la forme hu- » maine. L'autorité du Gouvernement » se partage entre plusieurs familles » nobles, dont les Chefs s'appellent » *Tamoles*. Outre ces Chefs, il y a » dans chaque Province, un principal » *Tamol*, auquel tous les autres sont » soumis. Ils laissent croîrre leur barbe » fort longue, pour s'attirer plus de » respect. Ils commandent avec em- » pire, parlent peu, & affectent un air » grave & sérieux. Un Tamol est assis » sur une table élevée, lorsqu'il donne » audience. Les Peuples s'inclinent » devant lui jusqu'à terre, & reçoi- » vent, les yeux baissés, ses ordres » avec le plus profond respect. Lorſ- » que le Tamol les congédie, ils se » retirent en se courbant le corps, » comme ils font en s'approchant, & » ne se relevent que lorsqu'ils sont » hors de sa présence. Ses paroles sont » autant d'oracles, & on exécute ses » ordres sans examiner s'ils sont justes » ou non. Les Maisons de ces Tamo- » les sont de bois, & ornées de pein- » tures telles qu'ils savent les faire. » Les Maisons des Particuliers ne sont » pas si belles : ce sont de petites caba-

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES 1721.

» nes fort basses, couvertes de feuilles » de palmiers.

» Les Criminels ne sont point punis, » comme en Europe, soit par la pri- » son, soit par des peines afflictives : » on se contente de les exiler dans une » autre Ile. Chaque Canton a deux » Maisons, destinées, l'une pour l'é- » ducation des jeunes Filles, & l'autre » pour celle des jeunes Garçons ; mais » toute l'éducation se réduit à ensei- » gner quelques principes vagues d'As- » tronomie. La plûpart s'y appliquent » à cause de son utilité pour la Navi- » gation. Le Maître a une sphere, sur » laquelle les astres, du moins les » principaux, sont tracés.

Education de la jeunesse.

» Les Femmes s'occupent ordinai- » rement de l'intérieur de la Maison, » dont elles prennent soin. La pêche, » la culture de la terre & la construc- » tion des Barques, font la principale » occupation des Hommes. Le Pere » Cantova donne une description cu- » rieuse de ces Barques. Elles n'ont, » pour toute voile, qu'un tissu très-fin » de feuilles de palmiers ; la proue & » la poupe ont la même figure, & se » terminent l'une & l'autre en une » pointe élevée, de la forme d'une

Occupations de ces Indiens.

Description de leurs Barques.

» queue de Dauphin. On conſtruit » ordinairement, dans chaque Barque, » quatre petites chambres pour la » commodité des Paſſagers; l'une à la » proue, la ſeconde à la poupe, les » deux autres aux deux côtés du mât, » où la voile eſt attachée; mais elles » débordent en dehors de la Barque, » & y forment comme deux aîles. Le » toît de ces chambres, fait de feuilles » de palmiers, de la figure d'une im- » périale de caroſſe, eſt propre à ga- » rantir de la pluie & des ardeurs du » Soleil.

» Au dedans du Corps, ſont diffé- » rens compartimens, où l'on met la » cargaiſon & les proviſions de bou- » che. Ce qu'il y a de ſuprenant dans » ces Barques, c'eſt qu'on les conſtruit » ſans clous: les planches ſont ſi bien » jointes les unes aux autres, par le » moyen d'une eſpece de ficelle, dont » ils ſe ſervent au lieu de clous, que » l'eau ne peut y pénétrer. Comme » ils n'ont point de fer pour couper le » bois, ils ſe ſervent de coignées & » de haches de pierres. Si des Vaiſ- » ſeaux étrangers laiſſent, dans leurs » Iles, quelques vieux morceaux de » fer, ils appartiennent de droit aux

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES.

» Tamoles, qui en font faire des » outils, qu'ils louent aux Particuliers, » & dont ils tirent un profit considé- » rable.

» Les bains sont très-communs » dans ces Iles, & très-fréquentés. » Les Habitans se baignent ordinai- » rement trois fois par jour; le matin, » à midi & sur le soir; ils se mettent » au lit dès que le Soleil est couché; » & se levent avec l'Aurore. Le Tamol » s'endort au bruit d'un concert que » forme une troupe de jeunes gens, » qui s'assemblent le soir autour de » sa maison; & qui chantent les » chansons & les meilleures pieces » de leurs Poètes les plus célebres. » Les personnes mêmes d'un certain » âge, réunissent quelquefois leurs » voix avec celles de la jeunesse, & » passent une partie de la nuit à danser » au clair de la Lune, devant la » Maison de leur Chef. La beauté de » leur danse, qui se fait au son de » la voix, parce qu'ils n'ont point » d'instrumens, consiste dans l'exacte » uniformité des mouvemens du » corps.

Leurs divertissemens.

» Les Hommes séparés des Femmes, » se mettent vis-à-vis les uns des

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1721.

» autres, & remuent la tête, les bras, » les mains & les pieds. Ils se couvrent la tête de plumes & de fleurs; » des herbes aromatiques pendent de » leurs narines; des feuilles de palmier, tissues avec art, sont attachées à leurs oreilles. Ils ont encore » d'autres ornemens aux bras, aux » mains & aux pieds. Ils se persuadent » que ces ornemens, dont ils se parent, » donnent de nouveaux agrémens à » cette sorte de danse. Les Femmes » prennent aussi une espece de divertissement plus convenable à » leur sexe. Assises, & se regardant » les unes les autres, elles commencent un chant pathétique & langoureux, & accompagnent le son de » leur voix, du mouvement cadencé » de la tête & des bras (9). A la fin de » la danse, le Tamol, s'il est généreux, » tient en l'air une piece de toile, » qu'il montre aux Danseurs, & qu'il » donne à celui qui est assez adroit » pour s'en saisir le premier. Outre » le divertissement de la danse, » ils ont plusieurs jeux où ils don-

(9) Ce divertissement s'appelle, dans leur langue, *Tanger ifaifil*, qui veut dire, *la plainte des Femmes*.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1721

» nent des preuves de leur adresse » & de leur force. Ils s'exercent à » manier la lance, à jetter des pierres » & à pousser des balles en l'air.

» La pêche de la Baleine est un » autre spectacle assez amusant, se- » lon la description que le Pere Can- » tova en donne, d'après un Indien » de l'Ile d'Ulée. Dix ou douze de » leurs Iles, disposées en maniere de » cercle, forment une espece de Port, » où la Mer jouit d'un calme perpé- » tuel. Quand une Baleine paroît dans » ce Golfe, les Insulaires se mettent » aussi tôt dans leurs Canots, & se » tenant du côté de la Mer, ils avan- » cent peu à peu, effraient l'Animal, » & le chassent devant eux jusqu'à » une certaine distance des Côtes. » Alors les plus adroits se jettent dans » la Mer : les uns dardent la Baleine » de leurs lances, & les autres l'amar- » rent avec de gros cables, dont les » bouts sont attachés au rivage. La » multitude de peuple, que la curio- » sité attire sur les bords de la Mer, » fait retentir l'air d'acclamations & » de cris de joie. L'Animal pris, on » termine la pêche par un grand » festin.

» Les querelles, qui s'élevent

» entre ces Insulaires, se terminent » ordinairement par des présens, » excepté lorsqu'elles sont publiques, » & entre deux ou plusieurs Bourgades. La guerre dans ce cas est nécessaire, pour pouvoir mettre fin aux » différends. Des pierres & des lances » armées d'os de Poissons, sont les » seules armes dont on se serve dans » ces Iles; la maniere de faire la » guerre est plutôt un combat singulier qu'une bataille: chaque Particulier n'a à faire qu'à l'Ennemi » qu'il a en tête. Si on a résolu d'en » venir à une action décisive, on » s'assemble de part & d'autre dans » une rase campagne; alors, les Troupes étant en présence, les deux Armées forment chacune, de leur côté, un escadron de trois rangs. Les » jeunes gens occupent le premier. Le » second est composé de ceux qui sont » d'une plus haute taille, & les plus » âgés forment le troisieme Le combat commence par le premier rang, » où chacune combat d'homme à » homme à coups de pierres & de » lances. Lorsque quelqu'un est blessé & hors de combat, il est aussi-tôt » remplacé par un combattant du se-

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1721.

Guerres de ces Insulaires.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1721.

» cond rang, & enfin par un autre » du troisieme. La guerre finit par des » cris de triomphe de la part des vain- » queurs, qui insultent aux vaincus.

Habitans d'Ulée moins grossiers.

» Les Habitans d'Ulée & des Iles » voisines paroissent plus civilisés & » plus raisonnables que les autres ; » leur air est plus gracieux, & leurs » manieres sont moins grossieres. Ils » ont de la gaieté dans l'esprit, ils sont » retenus & circonspects dans leurs » paroles & moins ennemis de l'hu- » manité. Il y a parmi eux beaucoup » de Mestices, & quelques Negres » ou Mulâtres qui leur servent de » Domestiques. Il est probable que les » Negres viennent de la Nouvelle- » Guinée, où ces Insulaires ont pu » aller par le côté du Sud. Pour les » Blancs, ils descendent vraisembla- » blement des Espagnols. Cette con- » jecture est fondée sur ce que rap- » porte le Pere *Collin*, dans son His- » toire des Iles Philippines. Ce Mis- » sionnaire raconte, que Martin *Lo-* » *pez*, Pilote du premier Vaisseau » qui passa de la Nouvelle-Espagne, » au secours des Philipines, en 1566, » complota, avec vingt-huit person- » nes de l'Equipage, de jetter les

Conjectures sur le mêlange de Mestices & de Blancs parmi ces Peuples.

» autres dans une Ile déserte ; de s'em-
» parer du Vaisseau, & d'aller pi-
» rater sur les Côtes de la Chine. Le
» complot fut découvert, & pour
» prévenir le mauvais dessein de ces
» malheureux, on les abandonna eux-
» mêmes dans une Ile de Barbares,
» située à l'Est des Mariannes. Cette
» Ile est sans doute une des Corolines,
» où ces Rebelles épouserent des In-
» diennes, de qui descendent les Mes-
» tices, qui se sont extrêmement
» multipliés dans ces Iles.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1721.

» Toute la nourriture de ces Insulaires consiste en fruits, en racines & en poissons. La Terre ne produit, dans ce climat, ni riz, ni froment, ni orge, ni bled d'Inde, on n'y voit aucun animal à quatre piés ».

Nourriture.

Le Pere du *Halde*, un des Editeurs des Lettres édifiantes, annonçant aux Jésuites de France la découverte faite, depuis peu, d'un nouvel Archipel, qui contient une multitude d'Iles inconnues & fort peuplées, leur rend compte de la mort du Pere Cantova, qui avoit obtenu la permission d'aller annoncer la Foi à ces Nations barbares. Sa Relation est tirée d'un Mémoire que Don Fernando *Valdes*

1732. Mort du Pere Cantova.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1732.

Tamon, Gouverneur des Philippines, envoya au Roi d'Espagne, » Ce fut » le 2 Février 1732, dit-il, que le » Pere Cantova partit des Iles Ma- » rianes, accompagné du Pere Victor » *Walter*. Ils arriverent heureusement, » le deux de Mars, à une des Iles » Carolines. Pendant les trois premiers » mois; ils annoncerent, avec succès, » la Foi à ses Habitans. Les provisions » ayant commencé a manquer, le » Pere Walter retourna aux Iles Ma- » rianes, pour y prendre des vivres. » Impatient de rejoindre son Con- » frere, il mit incessamment à la » voile, & se trouva près de ces Iles, » après neuf jours de navigation. Il » fit aussi-tôt tirer plusieurs coups de » canon, pour appeller ces Insu- » laires, & pour avertir le Pere Can- » tova de son arrivée: mais aucune » Barque ne parut; ce qui fit soup- » çonner, à lui & à ses Compagnons, » que ces Barbares avoient massacré » leur Missionnaire. Ils prirent la » résolution d'entrer dans la Baie que » forment deux Iles, dont la plus » grande se nomme *Falalep*. S'étant » un peu avancés, ils s'apperçurent » bien-tôt que leur Maison avoit été » brûlée.

» Ce spectacle les jetta dans la plus » grande consternation. A peine eurent-ils donné les premieres momens à la tristesse, que quatre petites Barques s'approcherent de leur » Bâtiment, & leur apporterent des » présens de cocos. On demanda à ces » Insulaires des nouvelles du Pere » Cantova, & de ses Compagnons. » Ils répondirent, d'une air embarassé, qu'ils étoient allés à la grande Ile » d'*Yap*. Mais comme la crainte paroissoit peinte sur leurs visages, & » qu'ils refuserent de s'approcher des » Espagnols, pour recevoir du biscuit, » du tabac & d'autres bagatelles qu'ils » estiment beaucoup, on ne douta » plus que le Missionnaire n'eût péri » par la main de ces Barbares. Un Indien, qui fut pris, donna le détail de la mort du Pere Cantova & » des circonstances qui l'accompagnerent. Ce Pere fut massacré dans » l'Ile de *Mogmog*, où il étoit allé pour » baptiser un moribond. Ses Compagnons subirent le même sort dans » l'Ile de Falalep (15) «.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1732.

Les Missionnaires & les Voyageurs, dont nous avons rapporté les Rela-

Conjectures de M. Anson, sur l'existence des Iles Palaos.

(15) Pag. 49.

Suppl. a la Description des Iles Philippines. 1732.

tions, ne sont pas les seules qui aient parlé des Iles Palaos. M. *Anson*, ce Marin si célebre, en fait aussi mention, & toutes ses conjectures servent à établir leur existence. Après avoir donné la description des *Pros* des Habitans de Guahan, qu'il regarde comme la production de quelque génie supérieur des Iles Marianes, & dont les Peuples voisins n'ont fait qu'imiter l'invention, il dit, qu'il y a au Sud, & au Sud-Ouest de ces Iles, un grand nombre d'autres Iles, qu'on croit s'étendre jusques vers les Côtes de la Nouvelle-Guinée. » Ces Iles, continue-t'il, sont » si peu éloignées de celles des Larrons, » que des Pirogues en ont éte quel- » quefois jettées, par le mauvais » tems, à l'Ile de Guahan. Les Espa- » gnols équiperent, il y a quelques » années, une Barque pour en faire » la découverte. Ils y laisserent deux » Missionnaires Jésuites, qui, dans » la suite, ont été massacrés par les » Habitans. Il est fort apparent que » des Pros des Iles des Larrons, au- » ront été aussi jettés vers quelques-unes » de ces nouvelles Iles. Il semble que » la même rangée d'Iles s'éntende vers » le Sud-Est, aussi bien que vers le

» Sud-Ouest, & même à une très » grande distance; car Schouten, qui » traversa la Partie Méridionale de » l'Océan Pacifique, en 1615, ren- » contra une grande double Pirogue, » pleine de monde, à plus de mille » lieues au Sud-Est des Iles des Lar- » rons. S'il est permis de conjecturer, » que cette Pirogue double fut une » imitation des Pros, il faudra suppo- » ser, dans tout cet intervalle, une » rangée d'Iles, assez voisines l'une de » l'autre, pour donner lieu à cette » communication, ne fut-ce qu'acci- » dentelle. Ce qui confirme cette » conjecture, c'est que tous ceux » qui ont fait la traversée d'Amerique » aux Indes Orientales, sous quelque » Latitude Méridionale que ce soit, » ont trouvé plusieurs petites Iles par- » semées dans ce vaste Océan (11) «.

D'un autre côté, la Carte Espagnole, que M. Anson donne à la fin de son Ouvrage, montre que cette longue rangée d'Iles se continue aussi vers le Nord, depuis celles des Larrons jusqu'au Japon; de sorte que les Iles des Larrons ne sont qu'une très petite partie d'une longue chaîne d'Iles, qui

(11) *Voyage de Georges Anson*, Tom. III, pag. 135.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DES ILES PHILIPPINES. 1732.

prenant au Japon, s'étendent peut-être jusqu'aux Terres Australes inconnues (12).

Tant de conjectures, & de rapports réunis, n'assurent-ils pas l'existence des Iles Palaos, dont M. Prevost paroit douter, sur le témoignage d'habiles Voyageurs, qu'il ne nomme point, & qui prétendent, selon lui, que leurs Vaisseaux auroient dû passer par dessus (13).

(12) La Carte Espagnole, dont on parle ici, a été gravée d'après celle que M. Anson trouva à bord d'un Galion Espagnol, dont il s'étoit emparé. Cette Carte est celle de l'Océan Pacifique, entre les Philippines & le Mexique. Le Galion régloit sa Navigation sur elle ; mais comme elle n'étoit pas tout-à-fait conforme aux observations de l'Amiral Anglois, il l'a corrigée & l'a rendue très-exacte.

(13) Voyez ci-dessus l'avanture que nous avons rapportée, sur la foi des Relations Hollandoises.



SECONDE EXPÉDITION *CONTRE L'ILE CELEBES* OU MACASSAR,

& Conquête de cette Ile par les Hollandois.

Pour la page 296 du Tom. XXXIX.

LE récit de Schouten (1) nous conduit naturellement à celui de ces Exploits mémorables, qui ont réduit l'Ile de Celebes sous l'obéissance de la Compagnie Hollandoise, & qu'il jugeoit si digne d'être transmis à la postérité, par une Histoire particuliere. Ce souhait, qu'il semble former pour l'honneur de sa Nation, a été accompli depuis, & nous avons de ces derniers événemens, une Relation très-authentique (2), dont nous allons donner le précis, après avoir rapporté, en peu de mots, les causes de Introduction

(1) Tom. 42 pag. 219.

(2) Cette Relation, imprimée à Batavia, & traduite en François, se trouve jointe à l'Histoire de Macassar, par Gervaise, Edition de Ratisbonne, chez Erasme *Kinkius*, en 1700.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

cette nouvelle Guerre, que nous emprunterons de Valentyn, & qui répandront beaucoup de jour sur quelques-unes de ces circonstances, relatives aux Rebelles de l'Ile.

1665. Le Roi de Macassar rompt la Paix avec les Hollandois.

A peine la paix de 1660 eut été signée, que le Roi de Macassar recommença à exercer toutes sortes de violences, de perfidies & de cruautés contre les Hollandois. En 1665, il envoya à Button, un Corps de dix mille hommes, qui attaquerent leurs Places, & maltraiterent leurs gens. Peu de mois auparavant, quelques-uns de leurs Vaisseaux ayant fait naufrage sur ses Côtes, ses Sujets massacrerent inhumainement ceux qui avoient échappé à la fureur des ondes, & pillerent à l'ordinaire leurs marchandises. Tel fut le sort des Navires la *Baleine* & la *Lionne*. Presque dans le même-tems, un Prince de Macassar eut l'audace de donner un soufflet au Chef du Comptoir Hollandois, qui reclamoit l'assistance du Roi, au sujet du dernier de ces Vaisseaux. Un affront si sensible ne permit pas à ce Chef de s'arrêter plus long-tems dans un lieu où sa Nation ne trouvoit ni sûreté ni justice. Lorsqu'il s'embarqua

pour retourner à Batavia, un Noble Bouguis, nommé Raja *Palaka*, partit sécretement avec lui, plein de projets de vengeance contre le Roi Hassan-Oudin, dont il avoit reçu quelque mécontentement particulier, sans compter le double motif qui l'engageoit à fuir une Cour, où son Ayeul & son Pere, qui en occupoient les premieres Charges, sous le regne de Sombanco, avoient fini leurs jours par les plus cruels supplices.

On se prépare à lui faire la Guerre.

Ce jeune homme, arrivé à Batavia, fit ses plaintes au Conseil, implora son secours, indiquant en même-tems les moyens de se rendre maîtres de Macassar, & de venger les outrages faits à la Compagnie, au service de laquelle il offroit de s'employer de toutes ses forces. On se concerta avec lui, & l'on résolut de faire partir incessamment une puissante Flotte, sous les ordres de l'Amiral Speelman; mais il fut trouvé bon d'envoyer, en attendant, Raja Palaka, à Macassar, où l'on ne savoit encore rien de son évasion, pour y assembler son monde; ce qu'il fit avec tant d'imprudence, qu'il se seroit vû en danger éminent de perdre la vie, s'il ne se fut sauvé à tems

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

1666.

à Button, d'où le Roi de Goa l'ayant fait reclamer par ses Ambassadeurs, sans pouvoir l'obtenir, ce Prince y envoya, en *1666*, une Flotte de vingt-cinq mille hommes, avec menace de saccager l'Ile, si on ne le remettoit entre ses mains; mais le Roi de Button, comptant sur l'arrivée de la Flotte Hollandoise, que Raja Palaka lui faisoit espérer de jour en jour, refusa constamment de satisfaire à sa demande.

» L'Amiral Speelman, qui avoit » mis à la voile, de Batavia, le 24 » Novembre, avec treize Vaisseaux, » montés de cinq cens Soldats Hollan- » dois, trois cens Indiens, & des » Matelots au-delà de l'ordinaire, » étant arrivé, le 19 Décembre, à la » vûe de Macassar, reçut, le lende- » main, dans son bord, deux Dépu- » tés, qui lui apportoient, de la part » du Roi, mille cinquante-six mazes » d'or, que ce Prince avoit promis » pour le massacre des Hollandois, » & mille quatre cens trente-cinq » risdales pour le pillage du Vaisseau » la *Lionne*; mais ayant refusé de » faire soumission à la Compagnie, » on fut obligé de lui déclarer la Guerre,

» Guerre, d'autant plus qu'on savoit, » que ce Prince avoit envoyé une » puissante Flotte du côté de Button, » il y avoit environ six semaines. » Aussi-tôt les Vaisseaux Hollandois » arborerent le pavillon rouge, & pas- » sant devant la Ville de Macassar, se » rendirent au Sud de l'Ile, pour y » faire tout le dégât qu'il leur seroit » possible.

SUPPL. A LA DESCRIP- TION DE L'ILE CELEBES. 1666.

» L'Amiral étant arrivé au Golfe de » *Turate* (3), y fit une descente, avec » deux Compagnies d'Infanterie Hol- » landoise, & tous les Bouguis qui » étoient répartis sur sa Flotte. Après » avoir réduit en cendres dix Habita- » tions, grandes & petites, quantité » de pady & de riz, & une Jonque » neuve, armée en guerre, il revint » le soir à bord, chargé de dépouilles, » emmenant quatorze prisonniers, » avec autant de têtes de ceux qui » avoient été tués dans cette rencon- » tre. Le lendemain, la Flotte mouilla » devant *Bontein* (4), où étoient les

(3) Ce n'est pas ce *Turatte*, qui est marqué, dans notre Carte, sur la Côte Occidentale, immédiatement au-dessous de la Ligne Equinoxiale. Il s'agit ici d'un lieu de ce nom, situé au Midi de l'Ile, en-deçà de *Banette*, ou dans ses environs.

(4) *Bontein* devroit être à la place de *Bompaga*, dans la même Carte.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1666.

„ greniers des Ennemis. L'Amiral fit „ mettre à terre huit Compagnies d'Infanterie Hollandoise, deux de Nationaux, & les Troupes de Raja Palaka, qui saccagerent une trentaine „ de Villages, & les réduisirent en „ cendres, avec cent Barques, & trois „ mille lasts de pady & de riz. Cette „ expédition terminée si heureusement, la Flotte fit voile vers Button, „ où elle arriva à la vue des Châteaux de la Place, le dernier jour de „ l'année ».

Suivant Valentyn, le Roi de cette Ile, assiégé par l'Armée de Macassar, avoit été obligé de chercher son salut dans les Montagnes. Les Ennemis s'étant mis à sa poursuite, il n'auroit pas pû y tenir long-tems; & c'en étoit fait de Raja Palaka, si la crainte ne lui eût inspiré d'assurer ce Prince, qu'il avoit des avis positifs, que l'Amiral Speelman seroit à Button, au plus tard dans sept à huit jours. Là-dessus le Roi demanda un délai pour ce court espace de tems, sous prétexte qu'il lui étoit impossible de faire résoudre, si promptement, ses Montagnards à l'extradition de Raja Palaka, quoiqu'il y fût entiérement disposé lui-même. Ce dé-

lai lui avoit été accordé, lorsque Speelman parut, le sixieme jour, avec sa Flotte.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

1667.

„ Le premier de Janvier 1667, „ l'Amiral se rendit, avec les Cha- „ loupes & les plus petits Bâtimens de „ la Flotte, dans le Port de Button, „ dont il trouva la Ville étroitement „ assiégée par les Macassarois, avec en- „ viron quatre cens cinquante Bâti- „ mens, & plus de dix mille hommes. „ Les Hollandois, ayant mis pied à „ terre, tomberent d'abord sur les „ Barques de provision, que les Enne- „ mis avoient tirées à sec, & en brû- „ lerent soixante, après une vive es- „ carmouche. Ensuite ils assiégerent „ l'Armée de Macassar, avec leurs pe- „ tits Bâtimens. Leurs premieres dis- „ positions attirerent bien-tôt un grand „ nombre de Bouguis, qui vinrent se „ rendre à Raja Palaka. Les Macassa- „ rois, qui voyoient leurs forces di- „ minuer, craignant d'être attaqués „ dans leurs retranchemens, leverent „ le Siége pendant la nuit, & mirent „ le feu à leur Camp; tandis que tous „ les autres Vaisseaux de la Flotte „ Hollandoise entroient successive- „ ment dans la Baie.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1667.

» Les Ennemis envoyerent ensuite » des Députés à l'Amiral, qui ne les » trouvant pas d'une qualité assez dis- » tinguée pour traiter avec lui, les ren- » voya jusqu'à trois fois; & ce ne fut » que le 4 du même mois, que les trois » principaux Chefs de l'Armée de Ma- » cassar vinrent se jetter à ses pieds, » pour se remettre à la discrétion de » la Compagnie. Toutes les Troupes » ennemies ayant été désarmées, on » en transporta cinq mille cinq cens » hommes des plus robustes, dans une » Ile qui est entre Button & *Pantsia-* » *na*, ou *Pangasina*, & l'on en prit, » pour Esclaves, environ quatre cens, » tant Hommes que Femmes, outre » cinq mille Bouguis, & quatre-vingt- » six Pirogues des Ennemis, qui se » rendirent à Raja Palaka. Trois cens » autres Pirogues (5), qui avoient » été prises sur le Roi de Button, lui » furent restituées. Enfin, cette jour- » née livra, entre les mains des Hol- » landois, plus d'onze mille person- » nes; quatre mille lasts de riz, trois » cens Pirogues, qu'ils coulerent à » fond, dans la Baie de Button, trente

(5). Valentyn qui donne la meme Relation, n'en met que deux cens. C'est peut-être une faute dans la traduction.

» autres Barques, qu'on donna au Roi » & aux Grands du Royaume; dix des » meilleures, dont on fit présent à Ra- » ja Palaka, & deux belles Jonques » de guerre, que l'Amiral retint pour » le service de sa Flotte, avec tous les » principaux Chefs & Commandans » de Macassar, qui demeurerent au- » près de lui comme prisonniers de » guerre, sans parler du butin assez » considérable, qui consistoit princi- » palement en crits à poignées d'or & » d'autres métaux, en armes à feu, » javelots, quelqu'or, tant monnoyé » qu'en lingots, & en cent quatre- » vingt-quinze étendarts ou Bande- » roles.

» L'Amiral partit là-dessus pour » Amboine, d'où il ne revint, à But- » ton, que vers la fin de Juin, avec » seize Bâtimens, Vaisseaux ou Yachts, » & quatorze Chaloupes, parmi les- » quelles il s'en trouvoit quatre du Roi » de Ternate. Cette Flotte avoit été ac- » cueillie d'une si violente tempête, » dans le trajet de Button aux *Bouge-* » *roenes*, que les Barques de Raja Pa- » laka, qui étoient aussi parties d'Am- » boine, sous la conduite du Capitai- » ne *Poleman*, en avoient été presque

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1667.

» toutes disperſées ; mais quelque-» tems après ce Capitaine rejoignit » l'Amiral, avec la Chaloupe la *Concorde*, qu'il montoit, & lui donna » avis, qu'il avoit vû Raja Palaka en » grand péril, ſans qu'il lui eût été » poſſible d'aller à ſon ſecours. Sur ce » rapport, l'Amiral l'ayant renvoyé en » Mer, avec deux Chaloupes, pour » chercher le Raja, il le trouva enfin, » après bien des fatigues. Tous deux » furent d'avis de paſſer, avec leur » monde, au travers du Pays de *Boné*, » ſur la Côte Orientale, pour ſe ren-» dre par terre à Bontein, où étoit le » rendez-vous de l'Armée. Ils exécu-» terent cette réſolution avec beau-» coup de courage, & brûlerent, en » paſſant, plus de cent Négreries, ou-» tre une grande quantité de pady & » de riz.

» Cependant l'Amiral, étant arrivé » aux environs de Bontein, trouva » cette Place bien fortifiée de paliſſa-» des, & la Côte défendue par plu-» ſieurs Fortins de terre, avec près de » ſix mille Macaſſarois, pour la garde » de ces Poſtes. Il ne laiſſa pas d'y faire » une deſcente & d'attaquer l'Ennemi, » qu'il parvint à déloger ſans aucune

» perte considérable. Après avoir tout » réduit en cendres, la Flotte fit voile » du côté de Macassar, où les Ennemis paroissoient résolus de faire une » vigoureuse résistance; mais on ne jugea pas à propos de rien entreprendre contr'eux, qu'on n'eût reçu des » nouvelles de Raja Palaka, & que les » Barques ne fussent arrivées.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1667.

» Le 19 Juillet, à la pointe du jour, » les Ennemis commencerent à faire » grand feu du Fort Royal, & à tirer » une infinité de volées de canon sur le » *Tertolen*, que l'Amiral montoit; on » ne manqua pas de leur répondre de » toute l'artillerie de la Flotte, qui » continua de battre jusqu'à la nuit, » dont les Vaisseaux profiterent pour » s'éloigner de terre, ce qui fit croire » aux Ennemis que l'Amiral étoit » mort. On se rendit ensuite devant » *Panakoke*, où les Troupes de Button arriverent aussi le 23, avec » vingt-quatre Barques montées de » mille hommes. Les petits Bâtimens » ayant fait descente, mirent le feu au » Village de *Batta-batta*; le 27, ils » canonerent *Borrambon*, & le lendemain, ils se porterent devant *Glisson*, » où, dans une vive escarmouche qu'ils

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1667.

» eurent avec les Ennemis, ils perdirent » un Lieutenant & quatorze hommes.

» Peu après, l'Amiral ayant eu avis » que les Ennemis avoient dessein de » couper le passage à Raja Palaka, & » au Capitaine Poleman, qui venoient » de Bontein avec leurs Troupes, » n'eut rien de plus pressé que d'accou- » rir à leur secours. Il les trouva ino- » pinément dans les environs de *Pa-* » *tembean*, & apprit d'eux, qu'ils » avoient eû une rencontre fort vive, » avec l'Ennemi, mais qu'ils étoient » enfin demeurés victorieux. Ensuite » étant retourné avec sa Flotte, du » côté de Glisson, l'Amiral y fit des- » cente, le 2 Août, sans aucune résis- » tance. Ce jour-là se passa en de fu- » rieuses escarmouches, dans lesquel- » les les Hollandois eurent cinquante- » six hommes blessés, ce qui n'empê- » cha pas qu'ils ne donnassent la chasse » aux Ennemis, jusques fort avant » dans le Pays, après avoir totalement » défait leurs premieres Troupes. On » fut informé, qu'en deux rencontres, » ils avoient perdu plus de mille hom- » mes, & que Craen *Montemarano* » avoit abandonné les Hollandois, & » s'étoit de nouveau rangé sous les

» étendarts du Roi de Macassar, laissant aux premiers son Fils ainé avec » une de ses Sœurs. Speelman n'avoit » plus alors qu'environ treize cens » hommes, tant Soldats, que Matelots, sans compter les Naturels du » Pays. Le Yacht le *Nuissembourg*, qui » étoit parti le 6, de Macassar, se » trouva le lendemain en grand danger; quarante-cinq Esclaves de l'Ile, » & quinze Prisonniers de distinction, » qui s'étoient rendus aux Hollandois, » devant cette Place, ayant brisé leurs » fers, égorgerent la garde avec des » bambous aiguisés, & alloient s'emparer du Bâtiment, sans le secours » qu'il reçut d'un autre Vaisseau, & » l'effet d'un coup de canon chargé de » féraille, qu'on tira à propos sur ces » Traîtres, qui furent tous massacrés » dans la fureur de la mêlée.

» L'Armée de Boni, composée de » six mille hommes, étant partie de » Turate, sur les Vaisseaux Hollandois, étoit arrivée devant Glisson, » & y avoit mis pied à terre. Raja Palaka avoit donné, la nuit précédente, » un assaut sur Turate, & chassé l'Ennemi de trois Postes. Les Hollandois avoient alors, à Glisson, envi-

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1667.

» ron sept mille Bouguis, trois mille » Ternatois & Buttonois, outre les » Troupes des Capitaines *Joncker* & » *Strycker*, avec quatre pieces de ca- » non. L'Armée ennemie étoit forte » d'environ vingt mille hommes.

» Le 18, l'Amiral & son Conseil » ayant résolu, avec Raja Palaka, d'at- » taquer, pendant la nuit, le Château » de Glisson, avec cent hommes d'élite » & bien armés, sous la conduite d'un » Transfuge, ce dessein leur réussit si » bien, qu'à trois heures du matin » l'Amiral apprit que Raja Palaka s'é- » toit rendu maître de ce Poste, & » demandoit du secours, qui lui fut » envoyé tout de suite. Ce renfort ar- » riva très-à-propos, parce que les En- » nemis donnerent cinq assauts furieux » sur la Place, depuis six heures du » matin jusqu'à midi; mais ils furent » toujours vigoureusement repoussés, » & forcés enfin de se retirer, jusqu'à » cinq heures du soir, qu'ils revinrent » à la charge avec tant de furie, que la » victoire eût été fort douteuse, si les » Assiégés ne se fussent parfaitement » tenus bien sur leurs gardes.

» Les Ennemis furent d'abord arrê- » tés par l'effet de quatre bombes &

» autant de grenades; une sortie qu'on » fit sur eux, dans ce moment, les » mit en fuite jusqu'à leur premier » *Pagger*, ou Fortin, qu'ils furent con- » traints de quitter, à cause des bom- » bes & des grenades qu'on y jettoit » du Château. Ce Fortin, & un autre » proche de Glisson, étoient situés si » avantageusement, que les Ennemis » auroient pû de-là canonner la Flotte, » & il parut que c'étoit aussi à ce des- » sein, qu'ils avoient commencé à y » dresser quelques batteries. Leurs » transfuges apprirent ensuite, qu'ils » avoient perdu beaucoup de monde, » entr'autres le Roi de *Mandhar*, le » fils aîné de Craen *Linques*, & plu- » sieurs des principaux de leur No- » blesse. La perte, du côté des Hol- » landois, ne s'étoit montée qu'à six » Bouguis tués & cinquante blessés. » On commanda ensuite des Soldats » Hollandois, avec les Bouguis du Ca- » pitaine Poleman, pour la garde des » Forts de Glisson; & la même nuit, » les Troupes de Boni s'étant avan- » cées jusqu'au-dessous de l'Armée » Royale, avec huit pieces de canon, » elles y répandirent l'allarme de tou- » tes parts.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES, 1667.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1667.

» Le lendemain, à la pointe du jour, » les Ennemis ayant rassemblé toutes » leurs forces, vinrent donner un ru» de assaut au Pagger de Glisson; mais » ils furent vigoureusement repoussés. » Après s'être retirés dans le Fort du » Sud, ils l'abandonnerent le jour » suivant aux Bouguis, qui y mirent » le feu; & retournant à grosses trou» pes sous le Fort Royal, chacun avec » sa charge de pady sur les épaules, » les Macassarois, qui les virent, les » chargerent si brusquement, qu'a» près un combat fort vif, pendant » deux ou trois heures, les deux partis » se séparerent, sans pouvoir ni l'un » ni l'autre s'attribuer l'honneur de la » victoire. Cependant les Ennemis, » quittant bientôt leurs retranche» mens, allerent camper à la portée » du canon du Pagger Hollandois. On » les y attaqua, la nuit du 26, avec » tant de bonheur, qu'ils furent con» traints de prendre la fuite, laissant » une trentaine de morts, & tout leur » Camp au pillage des Hollandois, » qui brulerent & saccagerent tous les » Villages à deux lieues au Sud de » Macassar. L'Amiral ayant fait aussi » démolir tous les Forts & Paggers

» qu'il avoit pris à Gliffon, fit voile, » la nuit du 2 Septembre, pour se rendre au Sud de la Riviere d'*Ayen*, » où il mit tout son monde à terre, » sans aucune résistance. Quand l'Armée s'y fut bien retranchée, Raja » Palaka s'avança jusqu'aux travaux » des Ennemis, qu'il délogea; & ce » succès fut immédiatement suivi de » la prise d'un de leurs Paggers, situé » sur la Côte, dont il enleva l'artillerie.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1667.

» Le 17 du même mois, les Hollandois eurent un autre combat des » plus rudes avec les Ennemis, qui » furent défaits & mis en fuite, avec » perte de trente Malais, sans compter les Macassarois, parmi lesquels » se trouvoient trois personnes de » marque. Cette victoire ne coûta, » aux premiers, que sept Bouguis tués » & soixante blessés. Un grand nombre de ces Peuples vint se rendre au » Raja, sous la conduite des principaux de sa famille. Le Roi de *Panna*, son proche Parent, qui tenoit » aussi la Campagne, avec un Corps » d'environ cinq mille hommes, s'étoit approché jusqu'à seize milles » de Macassar, & avoit pillé & sacca-

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

1667.

» gé plusieurs Villages sur sa route. » D'un autre côté, le Roi de *Biema*, » qui, depuis sa délivrance de Button, » avoit toujours paru fort attaché à la » Compagnie, venoit de se jetter de » nouveau dans les Troupes du Roi » de Macassar, après avoir misérable- » ment massacré neuf Hollandois, à » bord d'une Chaloupe.

» Le premier jour du mois d'Oc- » tobre fut marqué par un nouvel » avantage, que les Hollandois rem- » porterent sur un Corps de huit à neuf » cens hommes des Troupes enne- » mies. Deux jours après, Raja Palaka » chassa quelques Macassarois, qui » étoient occupés à construire un Fort » dans les environs de *Pattembite*. » L'avis qu'on eut d'une irruption » qu'ils méditoient de faire dans le » Pays des Bouguis, avec trente-deux » Pirogues & mille hommes, obligea » l'Amiral d'y envoyer, en toute di- » ligence, trois Vaisseaux & deux » Chaloupes. La nuit du 8, on reçut » un nouveau renfort de trente Dé- » serteurs de *Sopping*, qui avoient per- » du leur Roi dans les Montagnes. » Plusieurs proches Parens de Raja » Palaka ayant joint les autres dans le

» Village de *Sanrangen*, il y alla la nuit suivante, & en revint le matin, avec cent cinquante hommes & deux cens trente sept femmes, ou enfans. Ce Raja, s'étant remis tout de suite en Campagne, battit encore les Ennemis à différentes reprises, & se rendit maître de trois de leurs Paggers, où il trouva entr'autres onze pieces d'artillerie; mais il reçut deux légeres blessures.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1667.

» Des avantages si fréquens, quoique peu considérables, avoient si fort abbatu le courage des Ennemis, que l'Amiral crut devoir profiter de cette consternation pour leur faire des propositions de paix. Le Roi de Macassar reçut bien ses Députés, & demanda une tréve de trois jours pour se résoudre. Le premier de Novembre, ses Ambassadeurs arriverent au Camp des Hollandois, avec une suite d'environ deux cens hommes. On les renvoya le lendemain, accompagnés de deux Députés, qui eurent ordre de déclarer au Roi, de vive voix, que s'il avoit quelque chose à proposer, ou à repliquer, il le fît avant les six heures du soir, parce qu'alors la tréve seroit finie.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

1567.

» Les Députés furent conduits à l'au-
» dience du Prince. Après avoir en-
» tendu leur commission, le Conseil
» parut fort embarrassé sur le parti
» qu'il devoit prendre ; enfin *Cron-*
» *gron*, l'un des principaux Ministres,
» rompant le silence, dit en riant :
» *Hé bien! les Hollandois n'ont-ils pas*
» *raison? Qu'est-il besoin de consulter*
» *davantage? Si nous ne voulons pas*
» *les attaquer, ils nous attaqueront*
» *nous-mêmes.* Les Députés furent
» congédiés avec cette réponse.

» Dans ces entrefaites, les Craens
» *Layo* & *Bancala* s'étant fait voir sur
» la Riviere, comme s'ils eussent vou-
» lu se rendre, l'Amiral leur envoya
» Raja Palaka, chargé de quelques
» présens, qu'ils accepterent avec
» reconnoissance : ces deux Craens
» avoient la garde d'un petit Pagger,
» derriere celui de la Pointe de la Ri-
» viere d'Ayen ; Raja Palaka convint,
» avec eux, qu'on iroit les attaquer,
» entre le 2 & le 3 de Novembre, &
» qu'ils feroient semblant de se dé-
» fendre ; mais qu'après quelques dé-
» charges en l'air, ils sortiroient de
» leur Poste, pour aller chez eux ral-
» lier leurs Troupes & solliciter leurs

» Voisins, à venir se rendre, à leur
» exemple, entre les mains de la
» Compagnie, comptant qu'ils pour-
» roient joindre l'Armée Hollandoise
» avec cinq mille hommes armés. Ce
» projet fut exécuté à point nommé,
» & malgré la résistance du premier
» Pagger, une batterie de six pieces
» de canon, l'obligea bientôt de se
» rendre. Outre ces deux Paggers,
» les Hollandois en trouverent deux
» autres abandonnés, qu'ils réduisi-
» rent en cendres. Le 4, Raja *Cajo*
» fut envoyé, avec cinq Barques, du
» côté de Turate, pour porter aux
» Grands de ce lieu-là quelques pré-
» sens. Le Prince *Calematta*, qui ser-
» voit dans les Troupes de Macassar,
» avoit fait connoître son desir de se
» réconcilier avec la Compagnie &
» avec le Roi de Ternate son frere. Il
» y avoit encore, sur le bord de la Ri-
» viere, un Pagger, que les Ennemis
» abandonnerent, & qu'on démolit
» ensuite; un autre plus grand, mais
» presque tout démantelé & muni de
» peu de monde; un troisieme, où le
» Roi étoit logé, tomboit aussi en
» ruine; & il paroissoit que l'Ennemi
» avoit dessein de décamper de-là:

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.
1667.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1667.

» pour aller se poster sur le bord de la
» Riviere de Gresse. Au bout du Bois,
» il y avoit un grand Pagger derriere
» Borrombon, que Craen *Linques*
» gardoit ; mais on en avoit déja reti-
» ré l'Artillerie. L'Amiral s'y rendit
» le 7, avec Raja Palaka, suivis de
» deux cens Soldats Européens & des
» Troupes d'Amboine ; ils mirent d'a-
» bord le feu au Bourg de Bonaie, &
» résolurent de relever un vieux Pag-
» ger au bout du Bois, pour favori-
» ser l'attaque du Château de Linques,
» & se porter ensuite sur Borrombon,
» au cas de réussite de la premiere en-
» treprise.

» Le Roi & son Peuple, qui
» voyoient toutes ces dispositions,
» sembloient être fort portés pour la
» Paix ; mais Craen *Tello* y étoit d'au-
» tant plus contraire. Il vouloit à tout
» risque livrer bataille à l'Armée Hol-
» landoise. Craen *Gresse* étoit arrivé
» à *Wadjo*, sans y avoir trouvé de
» secours considérable. Raja Panna,
» neveu de Raja Palaka, & qui suivoit
» le même parti, avoit décampé de
» *Beron* pour aller à Sopping, où il
» étoit en bonne posture. Daen *Pabile*,
» & ceux de *Loubou*, s'étoient battus

„ à diverſes fois contre ceux de Wadjo, & avoient eu l'avantage ſur ces derniers, qui, à cauſe de l'incendie des Villages aux environs, s'étoient retirés juſqu'à leur principale Négrerie. La plûpart des Peuples de deçà la Riviere s'étoient rangés ſous l'obéiſſance des Hollandois, & les autres avoient pris le parti du Roi de Macaſſar. Ceux de *Lamoure* avoient imploré la protection de la Compagnie, contre l'oppreſſion inſupportable de Daen *Matuane*, & ceux de Biema déſapprouvoient bien l'attentat & meurtre commis par leur Roi; mais ils n'avoient pas encore député à l'Amiral pour renouveller le Traité, ni envoyé les freres de l'Aſſaſſin qu'il avoit demandés.

„ Telle étoit la ſituation des choſes, le 7 de ce mois, lorſqu'on vit arriver, au Camp Hollandois, des Ambaſſadeurs du Roi de Macaſſar, chargés d'une lettre & de ſept ſacs, qui contenoient trois mille trois cens quatre-vingt quatorze riſdales. L'Amiral y répondit, de ſon côté, par l'envoi de quelques Députés, qui revinrent le lendemain avec

Suppl. a la Description de l'Ile Celebes. 1667.

„ trois Macassarois, dont la Commis-
„ sion n'aboutissoit qu'à demander,
„ de la part de leur Prince, une tréve
„ de dix jours dans toute l'étendue de
„ son Royaume, pour pouvoir se dé-
„ terminer sur les conditions de la
„ Paix; mais on ne voulut lui accor-
„ der que trois jours.

„ En attendant, sur les avis qu'on
„ reçut, que les Craens Layo & Ban-
„ cala étoient déja sur pied, qu'ils
„ avoient brûlé les Habitations fron-
„ tieres de la jurisdiction du Roi, &
„ dirigé ensuite leur marche du côté
„ de Linques, où Craen Linques s'é-
„ toit aussi rendu, avec trois cens hom-
„ mes, pour solliciter, à ce qu'on
„ croyoit, le Peuple à la révolte con-
„ tre ce Prince, l'Amiral jugea à pro-
„ pos d'y envoyer la Chaloupe le *Dau-*
„ *phin*, avec un Député, pour les as-
„ surer des bonnes intentions de la
„ Compagnie. On travailloit en mê-
„ me tems à rassembler les Alliés de
„ Turate. Craen Tello étant tombé
„ malade, avoit été obligé de se faire
„ transporter à Jompandan, & Craen
„ Callematta étoit parti de compa-
„ gnie. Le Roi avoit commencé de
„ fortifier le Village de *Bonte-Birain*,

» sur la Riviere de Gresse ; mais l'on » fut informé qu'il n'étoit gardé que » par une dixaine d'hommes, & que » généralement tout le Pays de Macassar aspiroit après la Paix ». On n'en étoit pas fort éloigné, puisqu'elle se fit le 18 de ce mois, à des conditions extrêmement avantageuses pour la Compagnie (6)

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1667.

Conclusion de la Paix.

(6) Nous avons promis d'en rapporter les Articles. Les voici en moins de paroles.

1. On confirme les Traités des 19 Août, & 2 Décembre 1660, dans tous leurs points, pour autant qu'il n'y a pas été dérogé par le présent Traité.

2. On livrera incessamment à l'Amiral, sans exception, tous les Européens, Sujets de la Compagnie, qui se trouvent à Macassar, soit qu'ils y soient passés en dernier lieu, ou dans d'autres tems.

3. On restituera à la Compagnie tous les effets qu'on a recouvrés du naufrage du Vaisseau la *Baleine*, & du Yacht la *Lionne*, à l'exception de huit pieces de canon de fer, au cas qu'il se trouve que la Compagnie en a été satisfaite.

4. On fera prompte & bonne justice, en présence du Résident de la Compagnie, de tous ceux qui seront trouvés coupables des assassinats commis en la personne de plusieurs Hollandois, & la Régence de Macassar en fera une exacte recherche, pour qu'il en soit statué un exemple.

5. Elle s'oblige en particulier de contraindre tous les Débiteurs de la Compagnie à lui payer au plutôt leurs arrérages, sinon cette année, du moins pour le plus tard l'année prochaine.

6. On fera sortir de Macassar, & des Pays de son ressort, tous les Portugais & leurs adhérans qui s'y trouvent, sans aucune exception ; Et comme on doit croire que les Anglois sont de grands boute-feux, qui ont eu la principale part à l'infraction des derniers Traités, les Régens de

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1667.

Les rejouissances qui se firent à Batavia, pour la Paix de Macassar, étoient

Macassar seront tenus de leur faire aussi évacuer le Pays, à la premiere occasion sans permettre jamais à ces deux Nations, ou à d'autres de l'Europe, d'y venir exercer le Commerce, ni même d'y rester, après le dernier du mois de ... tout au plus tard.

7. La Compagnie jouira du Commerce libre dans tout le Macassar, à l'exclusion de toute autre Nation, soit Européenne, ou Indienne, sans que personne puisse y apporter des toiles ou autres marchandises de Coromandel, de Surate, de Perse & de Bengale, ni aucunes denrées de la Chine, sous peine de confiscation des effets, au profit de la Compagnie, & de correction arbitraire. On n'en excepte que les grosses toiles telles qu'on les fait sur la Côte Orientale de Java.

8. On accorde aussi à la Compagnie l'exemption de tous Droits d'entrée ou de sortie.

9. Les Régens ou les Sujets de Macassar ne pourront naviguer à l'avenir qu'à Baly, à la Côte de Java, à Jacatra, Bantam, Jamby, Palembang, Joor & Borneo, & ils seront tenus de se munir à cet effet des passeports de l'Officier qui commande ici de la part de la Compagnie, sous peine d'être traités comme ennemis, & saisis; sans qu'il leur soit désormais permis d'envoyer aucuns Bâtimens à Bima, Solor, Timor, &c. ou à l'Est de la Pointe de *Lassen*, qui est la partie Orientale du Golfe de Saleyer, ni de l'autre côté, au Nord ou à l'Est de Borneo, pour aller à Mindanao, ou aux Iles voisines, sous peine de la vie & de confiscation des biens de ceux qu'on y trouvera.

10. Tous les Forts situés le long de la Côte de Macassar, comme *Borrambon*, *Pannekoke*, *Gresse*, *Marisson*, *Borrobos* ou autres, seront inceſſamment démolis; à l'exception seulement du Château de *Samboupo*, qui restera au Roi; & l'on ne pourra plus en bâtir de nouveaux, soit là ou ailleurs, que du commun consentement de la Compagnie.

11. Le Fort Septentrional, nommé *Joupandan*, sera évacué tout de suite par les Troupes de

à peine finies, & l'Amiral Speelman, après avoir pris possession du Fort de Macassar, & livré en bon état à la Compagnie, pour y mettre Garnison; le Village & les Terres de sa dépendance devant y rester comme auparavant, sans que le Gouvernement de Macassar puisse se mêler en aucune façon des Habitans; bien entendu que les Marchands payeront au Roi, pour leur trafic, tels droits & péages, dont on conviendra ultérieurement, & que la Compagnie ne donnera point d'asyle, dans l'étendue de son ressort, aux Malfaiteurs ou Débiteurs du Roi & des Grands. On relevera aussi incessamment la Loge de la Compagnie, soit dans l'intérieur du Fort, ou au dehors, à son choix.

12. La Monnoie de Hollande, qui a cours à Batavia, l'aura aussi à Macassar au même prix; & si le Peuple témoignoit de la répugnance à la recevoir, le Gouvernement se charge de la lui faire agréer par force.

13. Pour amende de la derniere infraction de la Paix, le Roi & les Grands promettent de livrer, à la Compagnie, mille Esclaves des deux Sexes, ou d'en payer la valeur en canon, en or ou en argent, à raison de deux Tells & demi, ou de quarante Mazes d'or de Macassar chaque Esclave.

14. Le Roi & les Grands de Macassar ne pourront se mêler, à l'avenir, des affaires du Pays de Biema & de son ressort, ni jamais l'assister directement ou indirectement contre la Compagnie.

15. Lesdits Régens, informés de l'horrible assassinat, dont le Roi de Biema, son Gendre Craen *Dompo*, Raja *Tamborra*, Raja *Sangarre*, & leurs adhérans, au nombre de vingt-cinq personnes, se sont rendus coupables envers la Compagnie, s'engagent de lui livrer Raja Biema & ceux de ses Complices qui pourront être découverts, pour qu'ils soient punis comme ils le méritent, de même que Craen *Montemarano*, afin qu'il demande en toute soumission pardon de son crime.

16. Ils restitueront, au Roi de Button, tous ses Sujets, qui ont été faits prisonniers, dans la derniere invasion des Ma-

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1667.

Jompandan, dont il changea le nom en celui de *Rotterdam*, s'occupoit en-

cassarois, avec le prix reçu de ceux qui sont morts depuis leur vente; & renoncent très-expressément à toutes prétentions sur ses Etats.

17. Ils restitueront de même au Roi de Ternate, les Habitans des Iles *Xulas*, & les canons qu'ils lui ont enlevés; déclarant n'avoir aucune prétention sur ces Iles, & renonçant en faveur dudit Roi, à toutes celles qu'ils forment sur les Iles *Saleyer* & *Pansiana*, sur toute la Côte Orientale de Celebes, y compris les Iles *Bangay*, de *Gapy* & autres, situées le long de cette Côte; comme aussi entre *Mandhar* & *Manado*, sur les Pays de *Lambagy*, *Caudiepan*, *Bool*, *Tontoli*, *Dampellas*, *Balaissang*, *Silensac* & *Cajely*, qui appartenoient anciennement aux Rois de Ternate, & que lesdits Régens de Macassar leur cédent à perpétuité, promettant de ne jamais les troubler à l'avenir dans la possession de ces Terres.

18. De plus, lesdits Régens renoncent à tous droits de souveraineté sur les Pays de Bouguis & de Loubou, dont ils reconnoissent les Rois, Princes & Seigneurs pour libres & indépendans, & déclarent n'avoir pas la moindre prétention à leur charge; promettant de remettre en pleine liberté, sans aucun délai, le vieux Roi de Sopping, ses Terres, Femmes, Enfants, Domestiques & Effets sans exception, & de nous les délivrer, avec tels autres Seigneurs Bouguis, qui peuvent se trouver encore au pouvoir du Roi de Macassar, y compris leurs femmes & enfans.

19. Ils déclarent aussi reconnoître pour libres, les Rois, Seigneurs & Etats de *Layo* & de *Bancala*, avec tout le Pays de *Turate* & de *Badjing* & leurs dépendances, qui se sont soumis à la Compagnie pendant la Guerre.

20. Tous les Pays conquis, par la Compagnie & ses Alliés, depuis *Boulou-boulou* jusqu'à *Turate*; & de-là jusqu'ici à *Bangaya*, leur demeureront en propriété, selon le droit de Guerre, le Roi de Macassar n'y ayant plus rien à prétendre; mais le tout restant à la disposition de la Compagnie,

core

core à s'assurer des fruits de sa victoire, lorsque les perfides Peuples, qu'il

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1667.

pour en faire ce que bon lui semblera; & dès que les Rois de *Parna* & de *Bacca* seront arrivés, on pourra désigner ce qui nous revient au Nord de Macassar, en vertu du même droit de conquête.

21. Les pays de *Wadjo*, *Boulou-Boulou* & *Mandhar*, s'étant rendus coupables envers la Compagnie & ses Alliés, lesdits Régens promettent de les abandonner, sans leur prêter directement ou indirectement la moindre assistance contre nous.

22. On est aussi convenu que les Bouguis & les Turatois, qui ont des femmes de Macassar, & les Macassarois qui en ont de Bouguis & de Turate, pourront emmener chacun la sienne, selon que bon lui semble, comme il est convenable; & l'on ne recevra désormais, dans les Etats de part & d'autre, aucun des Sujets respectifs, qui voudroient s'y retirer, que du consentement de leurs Rois & Seigneurs légitimes.

23. Les Régens de Macassar, conformément au 6me. Article, promettent de fermer leur Pays à toutes les autres Nations, & de leur en défendre l'entrée de toutes leurs forces; mais au cas qu'ils n'en fussent pas en état, pour lors ils devront demander à cet effet, le secours de la Compagnie, qu'ils reconnoissent comme leur Protectrice, & qu'ils seront aussi tenus d'assister, de leur côté, en étant requis, sans entrer en aucune Négociation de Paix avec ses Ennemis.

24. Dans ce Traité de Paix perpétuelle, d'Amitié & d'Alliance, sont compris les puissans Rois de Ternate, Tidor, Bachian, Button; les Rois de Bouguis, Sopping, Loubou, Turate, Layo, Badjing, avec tous leurs Pays & Sujets; comme aussi Biema, de même que tels autres Souverains & Princes, qui demanderont par la suite à entrer dans cette Alliance.

25. S'il arrivoit qu'il s'élevât des différends entre les Alliés respectifs, les parties ne pourront pas d'abord recourir aux armes; mais elles devront en instruire le Capitaine des Hollandois, pour qu'il tâche d'accommoder les choses à l'amiable;

venoit de soumettre, s'emparerent, par trahison, de deux de ses Chalou-

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1667.

& si l'une des Parties ne vouloit pas entendre raison, alors tous les Alliés seront obligés de venir au secours de l'autre.

26. Après la conclusion de ce Traité, le Roi & les Grands de Macassar seront tenus d'envoyer à Batavia, avec l'Amiral, deux des principaux Rois du Conseil, à leur choix, pour présenter ce Traité à M. le Gouverneur Général & à MM. du Conseil des Indes, & leur en demander la ratification, sous l'assurance que lesdits députés s'en retourneront satisfaits; mais il sera libre, à M. le Général, s'il le souhaite, d'exiger deux fils des principaux Rois, pour rester auprès de lui comme Otages, aussi long-tems qu'il le jugera nécessaire. Néanmoins, après une année, le Roi de Macassar pourra les faire relever par d'autres; & la Compagnie sera tenue de leur faire porter l'Honneur & le respect convenables, sans souffrir qu'on leur fasse la moindre violence.

27. Pour ampliation du 6me. Article, on accorde à la Compagnie la permission de transporter à Batavia les Anglois qui sont dans ce Pays, avec tous leurs effets, sans que le Roi puisse s'y opposer.

28. De même pour ampliation du 15me. Article, il a été promis, que si dans dix jours on ne trouve pas morts ou vifs les Rois de Biema & de Montemarano, on mettra alors en dépôt, entre les mains de la Compagnie, les fils de ces deux Princes.

29. Le Gouvernement promet à la Compagnie de lui payer en dédommagement des frais de la Guerre, la somme de 25000 risdales, en cinq Moussons consécutives, soit en canons, en marchandises, or, argent ou joyaux, suivant leur prix.

30. Et pour plus rigoureuse observation de tous ces Articles, le Roi de Macassar & les Grands de son Royaume d'une part, l'Amiral, pour la Compagnie d'autre part, ainsi que les Rois & Princes compris dans cette Alliance, après l'invocation du saint nom de Dieu, les ont jurés, signé & scellés, chacun en sa maniere, dans une tente dressée en rase

pes, chacune montée de huit Hollandois & de six Bouguis, qu'ils massa- Campagne, aux environs de *Borrombon*, sur le propre Territoire de la Compagnie, le Vendredi, 18 Novembre 1667.

Dans le courant du mois de Mars de l'année suivante, on fit encore d'autres Traités avec les Rois de Tello & de Linques. On se contentera d'en extraire les conditions acceptées par ces Princes.

» Je soussigné *Paducca Siri Sultan Harounara Chit*, Roi de Tello, » devenu Ami & Allié » de la Compagnie, dans » la derniere Paix faite » avec le Royaume de » Macassar, me rappel» lant la fidélité & le soin » paternel, dont la Com» pagnie use constam» ment envers ses Amis » & Alliés; déclare, par » ces Présentes, que j'ai » résolu, de l'avis des » Seigneurs de mes Etats, » de mes Freres & de mes » Sujets, de m'allier & » m'engager, moi & les » miens, aussi-bien que » tout mon Royaume, » encore plus étroite» ment avec la même » Compagnie, & de la » prier de me recevoir » en sa protection, non» seulement moi en par» ticulier, mais aussi tous » mes enfans, afin que, » tant durant ma vie, » qu'après ma mort, ils » puissent être considérés » avec moi, comme A» mis & Alliés de la No» ble Compagnie des In» des Orientales, qui » nous prend sous sa » garde paternelle, pour » que personne au » monde ne nous fasse le » moindre tort ou outra» ge. Surquoi le Sieur » Corneille Speelman, » Amiral &c., ayant bien » voulu accepter amia» blement & avec cor» dialité, les proposi» tions que je lui ai fait » faire par les Rois de » Ternate & de Linques; » c'est pourquoi je m'en» gage moi & les miens, » a toute fidélité sincere » envers ladite Compa» gnie, nous remettant » entiérement à ses géné» reux soins; & comme » ses Amis & ses Enne» mis sont aussi les nô» tres, nous serons tou» jours prêts d'aller à la » Guerre avec elle, par» tout où nous serons » appellés. Au cas que je » vienne à décéder, mes » Enfans & les Enfans de » mes Enfans demeure» ront sous sa tutelle &

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1667.

crerent tous, sans épargner même les Capitaines *Commers* & *Haamstede*. Ce tragique événement arriva au mois d'Avril 1668. Les Rois de Tello & de Linques, qui, peu de jours auparavant, s'étoient engagés de la maniere la plus solemnelle envers la Compa-

» protection paternelle, » & si moi ou eux ne » laissions point de Descendans, les Seigneurs » de mon Royaume, » mes Freres & autres » Parens ne pourront élire un Roi à ma place, » que de l'avis & consentement de la Compagnie; Et même, si mes » Enfans ne se comportoient pas comme ils » doivent, elle pourra » élire quelqu'autre des » plus proches à leur » place, pour le bien de » mes Etats & celui de » mes Sujets; confiant le » tout de bon cœur à la » direction de la Compagnie En foi de quoi » &c ».

Fait à Tello, le 9 Mars 1668.

» Je soussigné *Mamalyang*, Roi héréditaire » de *Chinrana Linques*, » & Baron dans le Royaume de Macassar, ayant » mûrement examiné » le Traité ci-dessus, » par lequel le Roi de » Tello mon Frere s'est » allié & engagé à la » Compagnie des Indes, » en ma présence; déclare, pour moi & pour » mes Fils & Filles, Domestiques, Pays & Peuples, non-seulement » que je m'oblige de » même envers ladite » Compagnie, mais que je » me mets aussi entiérement sous son obéissance & sa protection, » promettant de lui être » dès maintenant & à jamais fidele dans tous » ses commandemens, » dans son service & ses » ordonnances; En foi » dequoi, moi & mon » Fils *Tarara Cranivan* » *Patena*, avons signé, » scellé & juré cet Acte » entre les mains de l'A- » miral, & en présence » de tous les Rois Al- » liés, qui l'ont de même » signé comme témoins, » savoir, le puissant Roi » de Ternate, le Roi de » Palaka, le Prince Ca- » lematte & le Roi de » Layo, le 13 de Mars » 1668 ».

gnie, furent les premiers qu'on vit lever l'étendart de la révolte. Mais ce malheur fut compensé par l'arrivée de cinq cens Bouguis, qui joignirent les Hollandois, dont le courage n'étoit pas peu abattu par les maladies. Au mois de Mai, il leur mourut plus de cent hommes, & presque tous les autres étoient travaillés de fievres malignes. L'Amiral même s'en trouvoit si incommodé, que pour changer d'air, il se mit en Mer, à bord d'un Yacht, en attendant les secours. Ce fut pour faciliter la jonction de ceux qu'on se promettoit des Alliés de Turate, qu'il fit occuper de nouveau le Pagger de *Batta-Batta*, dont la situation, au Nord de Samboupo, lui devenoit importante à plusieurs égards.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1668.

Les Bouguis s'étant mis en Campagne, du côté de *Maros*, remporterent, le 12 Août, une victoire signalée sur les Ennemis, qu'ils mirent en fuite, & dont ils couperent soixante-cinq têtes, parmi lesquelles se trouva celle de *Paye-Lingen*. un des principaux Chef des Macassarois; mais les Hollandois perdirent en échange le Yacht *Purmerland*, qui tirant, avec quelques autres Vaisseaux, sur le Fort de

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ISLE CELEBES. 1666.

Samboupo, fut brûlé de ses propres poudres. Raja *Loubou*, qui jusques-là avoit suivi leurs drapeaux, étoit passé du côté de l'Ennemi avec dix des siens. Enfin, les avantages ne balançoient encore que foiblement les pertes, lorsqu'il arriva, de Batavia, trois Vaisseaux, qui avoient à bord trois cens soixante-quinze hommes de nouvelles Troupes.

Dès que l'Amiral eut reçu ces renforts, il s'avança si près des Ouvrages de l'Ennemi, que suivant l'expression de la Relation, on pouvoit se donner la main les uns aux autres. On eut bien-tôt recours aux Négociations de Paix. Les Rois de Goa & de Tello avoient aussi envoyé une Lettre au Gouverneur Général & au Conseil des Indes, par quelques Messagers de Macassar, partis le 18 Septembre; mais qui ne la rendirent que cinq mois après. Comme ces deux Rois tâchoient de se purger de la derniere rupture, dont ils rejettoient toute la faute sur l'Amiral Speelman, on peut juger qu'ils se trouvoient dès-lors fort pressés & dans un grand embarras de se tirer d'affaire. Cependant leur opiniâtreté continuoit de leur causer au-

tant de mal que les armes des Hollandois.

Suppl. a la Description de l'Ile Celebes.

Ces derniers n'eurent plus qu'une suite d'avantages rapides. Le 2 Octobre, leurs Bouguis prirent d'assaut la Forteresse de *Barras*, y firent trois cens prisonniers, tant femmes qu'enfans, & emporterent trente-six têtes. Il y eut ensuite une escarmouche, dans laquelle les Ennemis eurent encore du pire. Le 12, les Hollandois avoient aussi pris d'assaut un Pagger assez considérable entre la Mer & Samboupo, & l'Ennemi travailloit à faire un nouveau retranchement, pour remplacer cette perte. Les Bouguis, étant sortis du Fort Hollandois de Maros, s'étoient avancés jusqu'à la Négrerie *Pamadingan*, & s'y étoient renforcés dans deux Paggers, jusqu'au nombre de trois mille, après avoir brûlé tout ce qui s'étoit présenté sur leur route. 1668.

Au commencement du mois d'Avril 1669, on renouvella les Négociations pour la Paix ; mais l'opiniâtreté des Ennemis fut encore un obstacle à sa conclusion. Cependant il en mouroit de faim tous les jours, & les Hol- 1669.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1669.

landois les serroient de si près, dans leur Fort de Samboupo, qu'ils n'en étoient éloignés que d'un jet de pierre. Au mois de Mai leurs travaux se trouverent avancés jusqu'à une verge de ses murailles, & en état de soutenir un rude assaut. D'un autre côté, Crain *Jerenica*, un des plus fameux Généraux de l'Ennemi, étoit venu au secours du Roi de Macassar, avec deux ou trois mille hommes, dont les Hollandois étoient journellement menacés; mais ils n'avoient fait encore aucune entreprise considérable, si ce n'est que la nuit du 13 au 14, ils attaquerent, avec dix ou douze Barques remplies de monde, le Yacht le *Schelvis*, qui les repoussa vigoureusement, quoiqu'il n'eût pas plus de dix-huit hommes en état de combattre.

Suivant les rapports des Transfuges de Samboupo, au commencement du mois de Juin, la disette des vivres y étoit grande parmi le Peuple; mais les principaux n'en montroient pas plus d'inclination pour la paix. Les Assiégeans travailloient, depuis quelque-tems, à une Mine, qu'ils firent jouer le 17, avec tant de succès,

qu'elle enleva un grand pan de la muraille. Les Assiégés boucherent aussi-tôt la brêche avec des gabions & autres choses ; les Hollandois y revinrent si souvent à l'assaut, qu'ils gagnerent la muraille ; mais ils y trouverent tant de résistance, qu'ils ne purent se rendre maîtres du Château & de la Ville de Samboupo, que le 24 Juin, après que les Ennemis s'en furent retirés, pour la plûpart, au Château de Goa, où ils manquoient de toutes choses.

Les Hollandois se rendent maîtres de Samboupo.

Enfin, le mois suivant, on conclut un nouveau Traité de Paix, par lequel le Roi & les Grands de Macassar s'obligeoient d'observer, de point en point, celui du 18 Novembre 1667 ; de livrer à la Compagnie toute leur artillerie, de démolir & de raser toutes leurs Fortifications, sans en pouvoir jamais faire de nouvelles, & de donner des Otages, pour la sûreté de leurs engagemens. On ne peut guère se dispenser de rapporter aussi en substance ces derniers Articles, avec les Lettres de soumission de quelques-uns des Rois de Macassar, pour faire voir de quelle maniere la Compagnie a mis, sous son obéissance, cette Nation superbe & perfide, qui, depuis

Traité de Paix, qui soumet Macassar à la Compagnie.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES. 1669.

long-tems, étoit la terreur & le fléau de tous ses Voisins (7).

(7) Le Roi & les Grands de Tello, avec le Crain Linques, ayant fait les soumissions requises à la Compagnie, ont été de nouveau reçus dans son Alliance, aux conditions suivantes :

1°. Qu'ils garderont saintement & à perpétuité les anciens Traités ; déclarant qu'ils ne les ont violés que par leur pernicieux Conseil ; qu'ils en sont fort fâchés ; qu'ils se reconnoissent infiniment obligés à la Compagnie, d'avoir bien voulu leur pardonner à leur très-humble priere ; & qu'ils s'en remettent à ses bontés ; la suppliant néanmoins, qu'à l'égard des sommes qui lui ont été promises par le Traité de Bonaye, il lui plaise de ne pas permettre qu'ils soient surchargés au-delà de leurs forces, parce qu'ils se trouvent dans l'impuissance d'y satisfaire.

2°. Qu'il reputent à grande grace & bienfait, que la Compagnie veuille bien leur laisser leurs armes de main & leurs mousquets, en considération qu'ils ont abandonné les premiers le parti du Roi de Macassar, pour se soumettre à la Compagnie, promettant de délivrer incessamment, & sans aucune réserve, toutes les petites pieces d'Artillerie qui se trouvent encore à Tello, Goa, Sadrebone ou ailleurs, sans en prétendre la moindre chose, & remerciant bien la Compagnie de ce qu'il lui plaît de les accepter suivant leur prix, en déduction de la dette susmentionnée.

3°. Qu'ils s'engagent de démolir les Fortifications de Tello, quand il plaira à la Compagnie, & de n'en jamais faire de nouvelles sans son consentement.

4°. Qu'en qualité de bons & fideles Alliés de la Compagnie, ils tiendront pour Ennemis déclarés, ceux des Rois de Celebes, qui refusent de lui faire soumission, & qu'ils contribueront à leur causer le plus de mal qu'il sera possible.

5°. Qu'en cas que Crongron, seul Auteur de la rupture du dernier Traité, ne vienne pas se jetter aux pieds de la Compagnie, pour lui demander grace, & se remettre entiérement à sa discrétion, sous l'assu-

Remarques Géographiques sur l'Ile Celebes.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

Géographie de l'Ile Celebes

LE peu de connoissances qu'on a de l'intérieur de l'Ile Celebes, ne doit pas en faire attendre une Description

rance donnée, même sans l'avoir demandée, qu'on n'attentera point sur sa personne, ni sur sa vie, pour lors, ils aideront à le poursuivre, à le prendre, ou le tuer, selon que l'occasion s'en présentera, & remettront, entre les mains de la Compagnie, tous les effets qu'on pourra trouver lui appartenir, en diminution des sommes stipulées par le dernier Traité.

6°. Que pour plus de sûreté de ce nouveau Traité d'Alliance, le Roi, ou quelqu'un de ses Grands, au choix des Vainqueurs, chaque fois qu'on le demandera, sera tenu de venir demeurer parmi eux, en un lieu commode, & d'y rester aussi long-tems qu'il plaira à la Compagnie,

7°. Enfin, que pour ôter tout sujet de défiance, ils ne viendront jamais dans aucune Place de la Compagnie, qu'avec peu de monde, & même sans armes, le reste de leur suite étant obligé de s'arrêter hors de la Porte.

Fait le 15 Juillet 1659.

Les Députés de Goa sont ensuite comparus, & ont déclaré, que le Roi, ne pouvant venir en personne, à cause de sa maladie, les avoit envoyés pour demander grace, en son nom, à la Compagnie, la priant très humblement de la recevoir, comme elle a fait le Roi de Tello, & de le rétablir dans son Alliance; sur quoi le traité précédent leur ayant été lû, ils l'ont accepté dans tous ses points, & y ont encore ajouté les suivans.

1°. Que conformément à l'exemple de Tello, les Rois & les Peuples de Goa & Sadrebone raseront & démoliront, quand il plaira à la Compagnie, toutes les Fortifications de ces deux Places, sans pouvoir jamais les relever, ni en bâtir de

complette. Aussi ne s'attachera-t-on ici qu'à quelques remarques généra-

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

nouvelles, que du consentement de ladite Compagnie.

2°. Qu'ils ne se mêleront en aucune maniere des Malais, Maures ou autres Etrangers, qui sont actuellement à Tello, Goa, Sadrebone & ailleurs; laissant à la Compagnie d'en agir avec eux comme elle le jugera à propos; & promettant de ne recevoir, à l'avenir, aucun Etranger chez eux, sans la permission de la Compagnie qui aura la faculté de tenir à Tello, Goa & Sadrebone, autant de monde qu'elle voudra, pour veiller sur leur conduite; & l'on empêchera l'entrée des Rivieres de Tello & de Sadrebone, à toutes les Barques qui ne seront point munies de ses passeports.

Fait le 27 Juillet 1669.

La Lettre de Crain Goa, au Gouverneur Général & à MM. du Conseil des Indes, après un préambule à la mode des Orientaux, est conçue en ces termes:

„ Au reste, nous déclarons en sincérité & pureté de cœur, que nous sommes tous véritablement amis de la Compagnie, & que nous le serons invariablement tant que le Soleil & la Lune éclaireront l'Univers: & comme a cause de notre éloignement, par ignorance & faute d'entendement, nous avons mal agi avec la Compagnie, nous la supplions très instamment, de vouloir nous le pardonner, de même qu'à nos Enfans & à tous les autres Grands, &c. „

Les Crains Tello & Linques, par leurs Lettres, confessent avoir violé la Paix, & ils en demandent pardon, à-peu-près dans les mêmes termes, promettant d'aller à Batavia, pour faire soumission au Gouverneur Général & au Conseil des Indes. Voici les noms des Rois & Princes, que l'Amiral Speelman y conduisit en triomphe.

Les Rois de Tello & de Linques, avec leurs femmes, & une suite de trois à quatre cens personnes.

Crain *Birey*, fils du Roi de Macassar.

Crain *Mandelli*, fils de Crain Crongron.

Les Crains *Mamout* & *Wello*, deux des principaux Seigneurs de la Cour de Macassar.

les, qui pourront servir à rectifier les erreurs des Cartes Géographiques, sur la situation des principaux Lieux Maritimes. On a déja eu occasion d'en relever une partie, dans les Articles précédens; mais, sans s'arrêter à ces

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

Les Galerans *Manassa* & *Timbol*, de la part du Roi de Goa, avec un cortege de cent quarante personnes.

Le Prince *Cakmutta*, accompagné de sa femme, & la sœur du Roi de Tello, avec une suite de cent cinquante personnes.

Outre ces Princes, il y avoit encore le Roi de Palaka, le Prince de Boni, & d'autres Députés des Princes Alliés, suivis de plus de huit cens personnes, dont l'arrivée, à Batavia, ne causa pas peu d'embarras au Gouvernement, sur-tout les Troupes de Raja Palaka, qui commettoient de nuit beaucoup de désordres. Cependant on trouva enfin moyen de s'en défaire, en les employant, sous les ordres de leur Roi, dans une expédition contre l'Empereur de Java, où elles rendirent de fort bons services.

Le Roi de Palaka ayant ainsi vengé la mort de son Pere & de son Ayeul, accomplit le vœu qu'il avoit fait de se couper les cheveux en cérémonie. Plus de trente mille hommes suivirent son exemple, & depuis ce tems les Bonguis se distinguent, par leur courte chevelure, des autres Peuples de l'Ile qui la portent longue.

La Compagnie, pour reconnoître les services éclatans, que ce Raja lui avoit rendus, le rétablit non-seulement dans ses Royaumes de Palaka, de Boni, de Sopping, & quelques autres, mais elle lui fit encore présent d'une magnifique chaîne d'or, qui lui fut portée par une Députation solemnelle, & elle lui assigna une pension viagere de deux cens écus par mois. Son caractere remuant, vindicatif & ambitieux, le fit tomber bien-tôt dans l'ingratitude envers la Compagnie, qui, obligée de se tenir continuellement sur ses gardes, contre un Prince si dangereux, apprit avec plaisir sa mort, arrivée au mois d'Avril 1696.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

différences, il suffira d'indiquer simplement les endroits, selon l'ordre où ils sont placés de suite.

Partie Occidentale.

La Côte Occidentale, qui est la plus fréquentée, commence à cinq degrés trente minutes de Latitude Méridionale. On y trouve d'abord, au Sud, le Bourg de *Turatte*, qui donne son nom à un des plus puissans Royaumes de l'Ile. Il est situé sur une Baie, qui s'étend Nord-Ouest à une bonne lieue dans les Terres. A l'entrée de cette Baie, est une petite Ile sans nom, peu éloignée du Rivage; sept ou huit milles au Sud-Ouest de Turatte, on découvre ce fameux Banc, que les Hollandois ont nommé *den-Bril*, ou la *Lunette*; Ecueil dangereux, de deux lieues de tour, sur lequel la Compagnie a perdu plusieurs Vaisseaux, & qu'il est cependant aisé d'éviter, pourvû qu'on ait soin de s'approcher du rivage, aux environs de Turatte, où l'on peut mouiller l'ancre, pour y attendre un vent favorable, sans quoi l'on court risque d'être emporté par le Courant en très peu de tems. De Turatte, tirant au Nord-Ouest, à la distance de deux milles, on vient à la Pointe Méridionale de

Tanahkeke, vis-à-vis de laquelle est une Ile de même nom, de deux milles de circuit, environnée de Rochers excepté du côté de l'Est, & presque toute déserte.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

De la Pointe de Tanahkeke, suivant la Côte, au Nord, on rencontre les Bourgs de *Tanaë* & de *Gelisson*, la Forteresse de *Panakoke*, la Ville & le Château de *Samboupo*, & un peu plus au Nord, le Château d'*Oudjong Pandang*, connu aujourd'hui sous le nom de *Fort Rotterdam*, situé auprès de la célebre Ville de *Macassar*, qu'on se contente de nommer ici, remettant à parler plus amplement de ces deux Places, après qu'on aura fait le tour de l'Ile.

De Macassar, la Côte court de plus en plus au Nord-Est, jusqu'à un grand Golfe, entre lequel & cette Ville, on trouve d'abord celle de *Tello*, Capitale d'un Royaume de ce nom, à une grande lieue au Nord de Macassar, d'où l'on en compte cinq pour arriver à *Maros*, autre Ville située dans un Canton abondant en riz, dont la dixme rend un profit considérable à la Compagnie. Six milles au Nord de Maros est la Ville de *Tanetta*, aussi

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

Capitale d'un puissant Royaume de même nom, au milieu d'une premiere Baie, qui est bien-tôt suivie d'une autre beaucoup plus grande, qu'on nomme la Baie de *Badjoukike*, où cent Vaisseaux pourroient être à leur aise. Entre Macassar & Tanetta, la Côte est garnie d'une infinité de Bancs, de Rochers & d'Ilots. Derriere les Lieux qu'on vient de nommer, ce sont de belles Montagnes fertiles en riz, & entrecoupées par de grandes Forêts d'espace en espace.

On compte quatre à cinq milles de Tanetta jusqu'au milieu de la Baie de Badjoukike, qui en a près de huit d'étendue, où est située la Ville de *Mandar*, Capitale d'un grand Royaume de même nom, limitrophe des Etats du Roi de Ternate; dans la partie Septentrionale de l'Ile. C'est ici qu'on se borne, pour retourner au Sud, le long du Golfe de *Boni*, ou de *Saleyer*, dont l'enfoncement est à la hauteur de Badjoukike, du côté de l'Est, à quatre ou cinq milles de distance.

Tout près de ce Golfe est la Ville de *Loubou*, suivie de celle de *Sopping*, onze milles plus au Sud, l'une & l'autre Capitales de deux puissans Royau-

mes, auxquels on donne leurs noms. Au Sud de Sopping, on entre dans le Pays des *Bouguis*, qui font partie des Etats du Roi de *Boni*, dont la Ville Capitale de ce nom, est à cinq milles de Sopping, & un mille de *Tsijnrana*, où ce Prince, le plus puissant de tous les Rois de Celebes, fait sa résidence ordinaire. Tsijnrana est situé sur le bord d'une Riviere de même nom, qui prend sa source au Lac de *Tempé*, à quatre ou cinq milles dans les Terres, & va se jetter dans le Golfe de Boni, qui est rempli d'une infinité de Bancs, de Rochers & d'Ilots, principalement sur cette Côte. La Pointe de *Tanjoli* la termine au Sud; vis-à-vis, à l'Est, on a la petite Ile *Bouloucomba*, remarquable par une propriété, qui n'est cependant pas unique aux Indes: c'est qu'on y seme quand on moissonne à Maros, quoique ces deux Lieux ne soient pas fort éloignés l'un de l'autre, & seulement séparés par une Montagne de hauteur médiocre (8).

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

L'Ile de *Saleyer* se présente à un mille de cette Pointe Méridionale.

Partie Orientale.

(8) La même merveille se remarque au Cap Comorin, & dans d'autres lieux des Indes.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

Elle s'étend Sud & Nord à huit ou neuf milles, sur deux de largeur au centre, d'où elle se rétrécit presque également vers ses deux bouts. A l'Ouest on voit une autre petite Ile, nommée *Baajen-Eiland*, & quelques Rochers, que les Hollandois appellent *Zoutelands Rotzen*, sans compter trois petites Iles au Sud, peu éloignées de celles de *Calauro*, qui est assez grande. Ces deux Iles appartiennent au Roi de Macassar. On ne parle point des Iles *du Tigre*, à l'Est de Calauro : elles sont en grand nombre, mais toutes fort petites. Entre Saleyer & Celebes sont trois Ilots, qu'on nomme les *Bougerones*, & qui se présentent dans ce Détroit, quoiqu'ils n'empêchent pas le passage. Deux milles à l'Ouest, la Côte Méridionale de Celebes offre une grande Baie, au fond de laquelle est située *Bonteyn*, Ville qui dépend du Roi de Boni, d'où la Côte forme encore plusieurs enfoncemens, à l'Ouest, jusqu'à Turatte, dans la distance de huit à dix milles.

Après avoir fait le tour de cette Partie Occidentale de Celebes, l'ordre ne nous rappelle à la Partie Orien-

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

tale, de l'autre côté du Golfe de Boni, que pour observer qu'on n'en a aucune connoissance. L'Ile de *Pangasane*, qui est à trois ou quatre milles à l'Est de cette Pointe, peut avoir neuf milles en longueur sur deux de large. *Tibore*, au Nord de l'Ile, est le Chef-lieu d'un petit Royaume; autrefois fameux. A l'entrée du Canal qui sépare Pangasane de Celebes, on voit, au Sud, l'Ile de *Cambayna*, d'environ six milles de circuit, & quelques autres petites. Celles du *Button*, à l'Est, n'a pas moins de seize milles en longueur, du Nord au Sud, mais sa largeur est inégale. La petite Ville, qui porte son nom, est au Sud-Ouest de l'Ile, sur une éminence, à l'entrée du Détroit Pangasane; mais le Roi tient sa Cour à *Coulonsousou*, qui est confondu quelquefois avec l'autre Ville. Ce Prince est Tributaire du Roi de Ternate. A l'Est de Button sont les Iles *Toucanbesis*, au nombre de huit ou dix. Au Nord est celle de *Wawony*, qui a cinq ou six milles de circuit. Les autres Iles, qui suivent jusqu'à la Pointe Septentrionale de Celebes, ont été nommés dans la Description des Moluques.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

Revenons à la Côte Orientale de Celebes. On y trouve peu de Lieux remarquables. *Tambouco*, Village situé à quarante milles au Nord de Pangasane, auprès de la Riviere *Lahan*, est renommé par les sabres qu'on y fabrique. La Baie de Tambouco est suivie, au Nord, de celle de *Tomini*. Entre ces deux Baies on a les Bourgs de *Modone*, de *Balante*, de *Gorontale*, & quelques autres, jusqu'à *Manado*, sur la Pointe Septentrionale, où les Hollandois ont une Forteresse, nommée *Amsterdam*, dont on a parlé ailleurs (10).

Partie Septentrionale.

Il nous reste à parcourir la Côte, depuis Manado à l'Ouest, & de-là au Sud jusqu'aux frontieres des Etats du Roi de Ternate. La Baie d'*Amoura* est à cinq milles de Manado. Dix milles au-delà, l'on entre dans le Royaume de *Boulan*, & vingt-un milles plus loin, dans celui de *Caudipan*, qui n'offre que deux Bourgs remarquables, *Dauvv* & *Boulam-Itam*. A trente milles de Dauw, est le Village de *Bvvool*, ou *Bool*, situé sur une Baie, à l'Est de laquelle se voient deux petites Iles, nommées.

(10) *Ibid.*

Suppl. a la Description de l'Isle Celebes.

Middelbourg & *Vlissingue*. De la Baie de Bool, on se rend dans celle de *Tontoli*, qui en est éloignée de vingt milles, & d'ici on en compte encore neuf, jusqu'au Village de *Dundo*, après lequel on trouve ceux de *Silensak Bala-issan* & *Dampelas*, avec quatre petites Isles sur cette Côte. On passe ensuite dans la grande Baie de *Cajeli*, dont les environs sont fort peuplés. C'est ici proprement que finit le territoire du Roi de Ternate, qui possede une étendue de Côtes de cent huit milles, entre Manado & cette Baie (11).

Royaume de Macassar.

A l'égard des Etats qui appartiennent aux Rois de Macassar, on doit distinguer ceux que la Compagnie possede, de ceux qu'elle a laissés à ces Princes (12). Avant la conquête, ils étoient tous Vassaux du Roi de Macassar, ou de Goa, qui n'a plus aujourd'hui que le premier rang entre les Alliés des Hollandois. Macassar & Goa, anciennes Capitales de deux Royaumes différens, ne sont que de méchans Bourgs ouverts, dont les Hollandois nomment le premier *la*

(11) Voyez le Traité ci-dessus, Art. 17.
(12) Même Traité, Art. 14, 20 & 21.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

Négrerie de Vlaardingen, composé d'une grande rue & de deux ou trois petites. On y voit plusieurs belles Maisons, des deux côtés de la Rade. Au Nord est la Forteresse *Oudjong Pandang*, ou *Joupandam*, qui a reçu depuis le nom de *Rotterdam*. On y tient constamment une forte Garnison, bien pourvue d'artillerie & de munitions de guerre, parce que Macassar est réputé pour être la clef des Provinces Orientales, & que d'ailleurs on ne peut jamais accorder la moindre confiance au Macassarois.

Fort Rotterdam.

Goa n'est qu'à deux milles de Macassar, du côté du Nord, où il y avoit autrefois une espece de Forteresse, mais de beaucoup inférieure à celle de *Samboupo*, la seule qu'on ait laissée au Roi par la paix (14). Quoique ce soit la principale des Etats du Roi de Macassar, c'est au fond peu de chose.

Royaume de Boni.

Le Roi de Boni, dont les Etats sont à l'Est de ceux de Macassar, est actuellement le plus puissant de tous les Princes de l'Ile. Raja Palaka s'étoit rendu redoutable même à la Compagnie, qui l'avoit élevé à ce degré

(14) Voyez l'Article 10. du Traité.

de grandeur en reconnoiſſance de ſes ſervices. Outre pluſieurs Forterеſſes, qu'il avoit fait conſtruire, ſon Arſénal étoit bien pourvû d'armes à feu; & il pouvoit mettre, en très-peu de tems, une Armée de ſoixante mille hommes en Campagne.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

Après les Rois de Goa & de Boni, ſuivent en rang ceux de *Loubou*, de *Tello*, de *Sopping*, de *Wadjou*, de *Tanetta*, de *Laya*, de *Bancala*, de *Panna*, de *Bacca* & quelques autres, dont les Etats ſont petits, & juſqu'ici peu connus. Quand il s'agit de tenir une Aſſemblée générale, pour délibérer ſur les affaires publiques, le Gouverneur Hollandois en donne d'abord connoiſſance aux Rois de Goa & de Boni, & ce dernier convoque tous les autres Alliés, qui forment auſſi le Grand Conſeil de l'Ile de Celebes.

Fautes de quelques Gouverneurs Hollandois.

La jalouſie, qui regne entre ces Princes, a ſouvent donné lieu à des troubles, auxquels les Hollandois ont toujours pris parti pour le Roi de Boni, contre celui de Goa; & l'on reproche à quelques-uns de leurs Gouverneurs, d'avoir, par des vûes d'intérêt particulier, affoibli la puiſ-

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

sance de la Compagnie, en agrandissant celle des Rois de l'Ile, à qui ils ont fait accorder, de tems à autre, des Provinces entieres, sous le nom de petits morceaux de terres, qui étoient à leur convenance. L'Auteur attribue la trop grande déférence du Conseil de Batavia, au défaut d'une Carte exacte de Celebes, sans laquelle il ne pouvoit pas juger de l'importance de ces sortes de concessions, qui fournissoient toujours occasion, aux Rois du Pays, d'en usurper davantage. Les exemples, que cet Auteur en rapporte, n'auront sans doute pas manqué de produire l'effet qu'il en espéroit, pour le bien de la Compagnie; du mois ce Gouvernement est resté depuis assez tranquille.

Marchandises du Commerce de l'Ile.

Les principales marchandises, qu'on tire de cette Ile, sont, du riz, en très grande quantité, & le meilleur des Indes, dont les Hollandois font des Cargaisons considérables pour les Moluques & les Iles de Banda; de l'or qui est de bas aloi, de l'ivoire, beaucoup de bois de sapin, & peu de celui de santal à Biema, du coton, du camphre, plusieurs sortes de quincailleries de fer, des armes propres aux Indiens,

Indiens, du gingembre, du poivre long, & des perles qui se pêchent sur quelques Côtes de l'Ile. Celles qu'on y porte, consistent en draps d'écarlate, & étoffes d'or & d'argent, ou toiles de Cambaye; en étaim, en cuivre & en fer, en savon & en assa fœtida. Ces deux-ci viennent de Surate.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE CELEBES.

DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

Grandeur de cette Ile.

Cette Ile, qui est la plus grande de toutes celles des Indes Orientales, s'étend à quatre degrés & demi au Sud, & à huit degrés au Nord de l'Equateur, ce qui fait ainsi douze degrés & demi en Latitude. Sa Longitude est entre cent cinquante & cent cinquante-huit degrés. On compte son circuit à plus de cinq cens trente milles.

Ses principaux Etats.

Si l'Ile est grande, elle n'est pas moins riche, mais on en connoît peu l'intérieur. Il n'y a que six ou sept Rois, qu'on désigne par les noms des principales Places; *Banjar-Massin*, *Succadana*, *Landa*, *Sambas*, *Hermata*, *Jathou* & *Borneo*. Celui de Banjar-Massin passe pour le plus puissant de tous, & c'est aussi celui qu'on connoît le mieux.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

Royaume de Banjar-Massin.

On donne fort gratuitement le titre de Ville, à son Chef-lieu, qui n'est qu'un Village, situé au Sud, à quatre degrés de Latitude, & à cent cinquante-cinq de Longitude, près d'une grande Riviere, qui forme quelques Iles. Il faut bien trois jours pour s'y rendre en bateaux, de son embouchure. Banjar-Massin a beaucoup de maisons, la plûpart bâties de bambou, à la maniere des Indiens, quoiqu'il y en ait aussi quelques-unes de planches. Elles sont, pour l'ordinaire, si grandes, qu'une suffiroit à loger cent familles, dans des appartemens séparés.

Ses Habitans.

Les Habitans du Rivage tirent leur origine de divers Peuples voisins, dont ils parlent aussi les Langues. La perfidie & la cruauté forment leur caractere. Les Montagnards, de l'intérieur du Pays, paroissent d'un meilleur naturel. Outre les principales richesses de l'Ile, ils possédent encore les plus belles Femmes, blanches, & fort spirituelles. Les Rois & les Princes même ne dédaignent pas de rechercher leur alliance.

Productions de l'Ile.

Il se fait ici un très grand Commerce avec plusieurs Nations étran-

geres, tant de l'Europe que des Indes. Les marchandises du produit de l'Ile sont, de l'or en quantité, soit en poudre, ou en lingots, mais une espece moindre que l'autre; des diamans, sur-tout dans le Royaume de Succadana & ailleurs; des perles, sur la Côte septentrionale, du poivre, presque par-tout, des cloux de girofle & des noix muscades, en petite quantité, & seulement au sommet de quelques montagnes; du camphre, dans le Royaume de Succadana, du benjoin, du sang de dragon, du bois de calambac, du bois d'aigle, des rottings, ou cannes; du fer, du cuive, de l'etaim, des bézoars de Singes & de Boucs, des pierres de Porc, des toutombos, ou coffrets faits de joncs fins & de feuilles, de la cire, & autres marchandises. Celles qui ont le plus de débit ici, sont les pierres d'agathe rouge, les bracelets de cuivre, toutes sortes de coraux, la porcelaine, le riz, l'amfion ou opium, le sel, les oignons, les aulx, le sucre & les toiles.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

Toutes les années il arrive ici dix ou douze Jonques de la Chine, de Siam & de Johor, qui viennent

Commerce des Etrangers à Banjar Massin.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

échanger ces marchandises contre d'autres ; ce sont les Portugais de Macao qui leur en ont appris le chemin. Souvent ces Peuples y amenent des Ambassadeurs, chargés de riches présens pour le Roi de Banjar-Massin, qui prétend usurper le titre d'Empereur de Borneo, quoique tous les autres Rois de l'Ile soient indépendans.

Ses Etats fournissent du poivre en abondance. On y recueille aussi beaucoup d'or dans les montagnes, parmi le sable de la Riviere, & sur-tout dans quelques Etangs, où l'Auteur assure qu'on en trouve souvent des lingots de dix, quinze, jusqu'à vingt livres & davantage ; mais les Insulaires font difficulté de tirer de l'eau, qui est froide comme la glace ; & même ils n'osent toucher aux gros morceaux, qu'ils regardent comme les matrices des petits. Les Mines du Roi sont à plusieurs journées de sa résidence. On s'y rend d'abord par eau, & ensuite par terre ; mais le voyage est pénible. Il y a un Gouverneur à *Bonnawa-Asam*, qui est chargé de l'inspection de ces Mines, & de lever les droits du Prince. Cette

Contrée produit encore du fer, du cuivre & de l'étaim. Cinq journées plus loin, au Nord, est une grande montagne, d'où l'on apporte quantité de cristaux, parmi lesquels il se trouve quelquefois de beaux diamans, dont les Habitans ne savent pas faire la différence.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

Le Royaume de Banjar-Massin s'étend au Nord l'espace d'environ trois degrés. Sa largeur à l'Ouest, jusqu'à la Riviere de *Cotaringa*, n'est que de quarante-cinq milles, quoiqu'on en ait souvent besoin de cent pour s'y rendre par Mer, avec un tems calme, à cause de la rapidité des courants contraires. Les principaux lieux qu'on rencontre dans cette route, à l'Ouest de la Riviere de Banjar-Massin, sont *Tatas*, *Cota-Tengah*, où le Roi fait ordinairement sa résidence; & *Caljong-Campang*, dont les environs fournissent aussi beaucoup d'or; *Manavvay*, nom d'un Bourg & d'une fort grande Riviere, qui coule dans un Canton également riche par ses Mines de ce précieux métal, son sang de dragon, sa cire, ses pierres de bezoar, ses cannes & ouvrages de jones. Quelques milles delà,

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

tirant toujours à l'Oueſt, on vient à la Riviere de *Sampit*, dont l'embouchure n'a pas moins de deux milles & demi de largeur. Au-devant eſt une Baie ſpacieuſe, où mille Vaiſſeaux pourroient être à labri de tous les vents. On fait auſſi, ſur ce Rivage, un grand Commerce, tant en or qu'en autres marchandiſes. Les montagnes y produiſent de la muſcade, qui ne le cede point à celle de Banda, & du girofle auſſi bon que celui d'Amboine; quoique ces épiceries ne ſoient pas en aſſez grande quantité pour faire un objet de Commerce. Les Habitans du Rivage les achetent à vil prix des Montagnards, & les revendent avec avantage aux Chinois. *Ponbouange* & ſa Riviere abondent en or & en belles cannes; mais *Cotaringa*, derniere Place des Etats de Banjar-Maſſin, ſurpaſſe, de beaucoup en richeſſe, tous les autres lieux de cette Côte. Ils peuvent fournir au Roi ſept mille deux cens Hommes armés.

Royaume de Succadana.

On entre enſuite dans les Etats du Roi de Succadana, dont la puiſſance n'eſt point comparable à celle du Roi de Banjar-Maſſin, n'ayant pas au-delà

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

de mille Soldats ; mais il est beaucoup plus riche par ses diamans & son camphre, qui manquent à l'autre. On trouve ici des diamans de la grosseur d'une chique, & quelques-uns même de celle d'un œuf de pigeon. On croyoit autrefois ces pierres moins dures que celles des Mines de Golkonde ; mais l'expérience a fait voir qu'elles ne leur cédent en rien. Pour s'en rendre maître, le Roi tient, à l'embouchure de sa Riviere, quelques Bâtimens armés, qui, empêchant la communication avec les Etrangers, obligent ses Sujets à lui porter toutes leurs pierres, dont ils ne retirent que ce qu'il plaît au Prince. Cependant ils en vendent encore beaucoup en cachette à des Bâtimens de Bantam, de Johor & autres, qui entrent dans la Riviere, sans se mettre en peine des Gardes-Côtes. On peut remonter cette Riviere à quarante milles, dans des Chaloupes. Le Bourg de Succadana, qui est situé sur sa premiere embouchure, à un degré & demi de Latitude méridionale, n'offre rien de remarquable. Il est composé de cinq ou six cens maisons, bâties comme celles de Banjar-Massin. Vingt-cinq

Ses Diamans.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ISLE DE BORNEO.

lieues droit à l'Oueſt de Succadana ; vis-à-vis du Golfe, eſt l'Ile de *Crimataja*, dont on tire quantité de fer à l'uſage du Pays, & quelques autres Iles peu conſidérables.

Royaume de Landa.

Le Royaume de *Landa* commence immédiatement au Nord de l'Equateur. Le Bourg de ce nom, ſitué au bord du grand Fleuve de *Lauvve*, eſt aſſez bien bâti, & c'eſt-là que le Roi, fait ſa réſidence. On compte encore, dans ſes Etats, les Rivieres de *Moira Sambas*, de *Mampava*, & quelques autres. Ce Royaume appartenoit anciennement au Roi de Soubaraja, dans l'Ile de Java, & celui de Succadana en avoit enſuite uſurpé la plus grande partie; mais aujourd'hui il y a un Roi indépendant, dont on ne connoît guères les facultés.

Royaumes de Hermata & de Sambas.

Plus loin au Nord, ſous le ſecond degré de Latitude ſeptentrionale, on vient d'abord à *Hermata*, Bourg qui donne ſon nom à un autre Royaume maritime; & enſuite le Pays du Roi de *Sambas*, quelques milles dans les terres. C'eſt un puiſſant Prince. On trouve auſſi, dans ſes Etats, de beaux diamans & d'autres marchandiſes précieuſes, qu'il achete à vil prix des Habitans des montagnes.

Droit au Nord, ou vers le Nord-Nord-Oueſt, ſe tient le Roi de *Borneo*, dans un Bourg de ce nom, ſitué de même ſur une belle Riviere, auprès d'une fort grande Baie, des deux côtés de laquelle paroiſſent quelques Iles, environnées de bancs de ſable. Devant cette Baie, à douze milles du Rivage, ſe voient encore trois autres Iles, dont la principale ſe nomme *Pulo Tiga*, avec un grand Banc de pluſieurs milles d'étendue. Les environs de Borneo ſont fort marécageux, & preſque toujours ſous l'eau, de ſorte qu'on eſt obligé de ſe ſervir de bateaux pour arriver aux maiſons, dont on fait monter le nombre à deux ou trois milles, la plûpart bâties de planches, ſans compter encore celles qui ſont diſperſées de tous côtés dans la Campagne. Les Habitans du plat Pays ne quittent jamais leurs armes, qui conſiſtent dans l'arc & les fleches empoiſonnées. Ils ſont robuſtes & courageux; mais leur caractere perfide ne permet plus aux Hollandois de leur accorder la moindre confiance, après y avoir été ſi ſouvent trompés.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

Royaume de Borneo.

Entre Sambas & Borneo, la Côte

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

forme deux grands enfoncemens, entrecoupés de plusieurs Rivieres. On ne voit qu'un petit nombre d'Habitations, dans toute cette étendue, qui passe les quarante milles. Audevant du premier enfoncement sont les Iles de *Comados*, *Slakenburg*, & un Volcan peu éloigné du Rivage. De l'autre côté de Borneo, c'est-à-dire, au Nord-Est, on rencontre quantité de Villages, de Rivieres, de Pointes & d'Anses, qui n'ont rien de plus remarquable que leurs noms. Les Iles *Ste Marie* & *Ste Ursule*, qui sont fort petites, suivent la Côte dans cet ordre. Quand on les a passées, on trouve le Fleuve *Sandanaon*, qui fait la Frontiere de ce Royaume.

Pays de Marudo.

Le Pays de *Marudo*, qui est au delà, s'avance beaucoup plus au Nord, entre quatre grandes Pointes, dont la premiere, nommée *Sansaon*, est à onze milles de la seconde, qui s'appelle *Tandjong Mater*, après laquelle suit la Baie de Marudo, avec une Ville de ce nom, située au fond. A certaine distance du Rivage, on découvre encore quatre grandes Iles & plusieurs petites sans noms. Les deux autres Pointes, à l'Est de la Baie, sont

Pulo Avigo & *Punta-Corpaon*, entre lesquelles, on a aussi quelques petites Iles.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

Côte déserte.

De cette derniere Pointe, la Côte court à l'Est, & forme une grande Baie de dix-sept milles de largeur & d'autant de profondeur, nommée la *Baie de Ste. Anne*. Quelques lieues au Nord est l'Ile *Saint-Michel*, avec quatre ou cinq petites. La Pointe *Tandjong Matte*, à l'Est de la Baie, en a aussi quelques-unes. On compte plus de vingt milles d'ici jusqu'à *Looft-Hoek*, ou la Pointe orientale de l'Isle, d'où la Côte tourne bientôt droit à l'Ouest, le long de la Baie, que les Hollandois nomment *Dvvaal Baay*, & qui aboutit, de l'autre côté, à la Pointe *Tandjon Tape*, peu éloignée de l'Ile de *St. Augustin* & de quelques autres petites. On a ensuite les Baies de *Ste. Lucie* & de *St. Vit*, *Porto Tube*, très bon Hâvre; & enfin la Pointe de *St. Antoine*, à cinquante trois milles au Sud-Est de la derniere. Toute cette étendue de Pays est inconnue, & porte le nom de *Côte déserte*. Au Nord-Est de la Pointe de St. Antoine, se voient les Iles de *Taba*, & les *Sept Iles*, sans compter quelques autres petites, plus proches

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

du Rivage. La Pointe d'*Aart-Gyzens*, qui en est à dix milles, au Sud-Est, se trouve immédiatement sous la Ligne. D'ici la Côte court six à sept milles, la plûpart à l'Ouest, jusqu'a la Pointe *Deutekom*, où l'on à encore un Baie spacieuse avec une grande Ile, à peu de distance du Rivage. Quoique le reste de cette Côte, qui fait partie des Etats de Banjar-Massin, soit assez habité, il n'y a guères que *Passir* qui mérite d'être nommé, par son Commerce avec les Macassarois. *Pulo Laout* est une grande Ile, à dix huit milles de la Pointe Méridionale nommée *Oudjong Salatan*, longue de six milles, & large de trois ou quatre. On entre ensuite dans la Riviere de Banjar-Massin, où nous finissons le tour de l'Ile.

Intérieur de l'Ile.

Il resteroit à desirer quelques éclaicissemens sur l'intérieur du Pays; mais tout ce qu'on en sait, c'est qu'il est rempli de hautes montagnes & de grandes forêts inaccessibles. Le Royaume de *Lava*, qui est au cœur de l'Ile, n'est guères connu que de nom; & l'on ne trouve pas beaucoup plus de lumieres touchant ceux de Succadana, de Lamba, de Hermata

& de Sambas, où l'on présume qu'il y a beaucoup de déserts plus avant dans les terres. Le Pays de Marudo, au Nord de l'Ile, se fait sur-tout remarquer par ses Bois & par ses Montagnes. On y en voit une entr'autres, derriere Marudo, qu'on nomme le *Mont de St. Pierre*, qui est d'une hauteur prodigieuse. Ces Contrées sauvages sont peuplées d'une infinité de Singes. Outre les *Orang-Hoetans*, ces véritables Satyres, qui marchent droit sur leurs pieds de derriere, & qui ont une ressemblance si parfaite avec l'Homme, on y voit une espece de ces animaux, qui sont blancs comme la neige, & quelques-uns, dont la couleur est entiérement noire. C'est dans le corps de ces Singes, qu'on trouve les meilleurs bezoars; ceux de Boucs sont fort inférieurs, & aussi beaucoup plus communs; mais les principaux viennent d'une espece de Hérisson, ou de Porc-épi, qui est ici assez rare. Les Portugais les ont nommés *Pedra de Porca*, & ils leur attribuent de grandes vertus. Si l'on pouvoit pénétrer plus avant dans le Pays, quels trésors n'y trouveroit-on pas, qui sont encore inconnus!

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

Habitans de Borneo.

Les Habitans du Bourg de Borneo passent pour les plus riches de tous les Insulaires, non-seulement parcequ'on y recueille une très grande quantité d'or en poudre, mais parceque cet or est beaucoup plus fin qu'ailleurs. On leur donne aussi le meilleur camphre de toutes les Indes, & ils ont encore d'autres marchandises précieuses, qui sont fort recherchées. Leurs Pirogues sont les plus belles, les plus fortes & les plus grandes qu'on voie parmi les Peuples Orientaux. Il y en a qui ont huit à dix pieds de large, & jusqu'à quarante ou cinquante de longueur, avec une grande tente au milieu, & pour l'ordinaire trente à quarante Rameurs. Le bois de construction ne leur manque pas, & leur industrie les rend propres à ces sortes d'ouvrages.

Religion Payenne.

Le Paganisme s'est conservé dans l'intérieur de l'Ile, où l'on ne voit cependant ni Pagodes ni Bramines, chacun se faisant un Dieu & un Culte à sa fantaisie. Les uns adorent le Soleil, la Lune & les Etoiles, & d'autres les premiers objets qui s'offrent à leurs yeux le matin, lorsqu'ils sortent de leurs maisons. Leur superstition est

extrême ; ils ont une infinité de signes heureux ou malheureux. S'ils se mettent en voyage, & qu'un Oiseau, qu'ils tiennent de mauvaise augure, vienne à voler vers l'endroit d'où ils sont partis, il n'en faut pas davantage pour leur faire rebrousser chemin tout de suite ; mais si l'Oiseau passe devant eux, ils continuent leur route sans la moindre inquiétude ; & l'expérience contraire ne détruit presque jamais ces sortes de préjugés.

Habitans de Borneo.

La Religion Mahométane est établie le long des Côtes, & gagne peu-à-peu les Parties intérieures de l'Ile, où l'on voit déja quelques Mosquées. Mais les Montagnards, qui souhaitent de l'embrasser, sont obligés de payer bien cher les Prêtres qu'on leur donne.

Religion Mahométane.

Après que les Portugais se furent fait un Commerce dans cette Ile, quelques-uns de leurs Missionnaires employerent leurs efforts pour attirer les Habitans à la Religion Catholique Romaine. Ils trouverent la résistance ordinaire auprès des Mahométans ; mais quantité de Gentils se laisserent disposer à recevoir le Baptême. On comptoit déja trois ou quatre mille

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

de ces Chrétiens de nom, le long de la Riviere de *Caljong Cajamp*, lorsqu'environ l'année 1690, leur Prêtre fut massacré par ordre du Roi de Banjar-Massin, à l'occasion de certaine révolte; & depuis ce tems, le Christianisme s'est entiérement éteint dans l'Ile. Une petite croix, que quelques Indiens portent encore au cou, est le seul vestige qui en reste.

Commerce des Européens dans l'Ile de Borneo.

Commerce des Portugais.

ON ignore depuis quand l'Ile de Borneo est connue des Européens. Ptolomée la nomme *Insula bonæ Fortunæ*, ou l'*Ile de la bonne Fortune*; mais la position qu'il donne, dans sa Carte, à cette Ile & à d'autres Pays des Indes, fait bien voir qu'il n'en avoit aucune connoissance. Quoi qu'il en soit, on ne sauroit refuser aux Portugais l'honneur de sa découverte.

Dom Georges de *Menezes*, Gouverneur des Moluques, en 1526, fut le premier qui donna l'ordre, à *Vasco Laurens*, de chercher cette Ile; & l'on apprend des Historiens de sa Nation, quel fut le succès de sa Commission

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

auprès du Roi, qu'ils ne désignent que par un trait de stupidité des plus étranges (15). Gonzalve *Pereira*, quatrieme Gouverneur de Ternate, aborda à Borneo, quatre ans après, & fit la paix avec ce Prince. Dans la suite, les Portugais ont continué d'y envoyer, de tems en tems, quelques Vaisseaux; surtout ceux de Macao, pour y charger du poivre & d'autres marchandises précieuses.

Commerce des Hollandois.

Le premier Hollandois qui ait paru à Borneo, est Olivier de Noort, dont la Relation a déja fourni quelques légers éclaircissemens sur cette Ile (16). L'Amiral van Warwick vint mouiller, trois ans après, c'est-à-dire, en 1604, devant l'Ile de Crimata, avec quelques Vaisseaux (17). Ce fut à lui que le Roi de Sucadana accorda la liberté du Commerce dans ses Etats, en lui renvoyant huit Hollandois, que ses Sujets avoient fait prisonniers.

Vers l'année 1607, il se trouvoit ici, de la part de sa Nation, un Commis nommé *Hans Roef*, qui demandoit instamment d'en être rappellé, parce qu'ayant amassé une grande

(15) Voyez le Tome 2. de ce Recueil, pag. 8.
(16) Voyez le Tome 38. p. 406. & suiv.
(17) Voyez le Tome 30. p. 416.

SUPPL. A L'A DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

quantité de diamans, dont les Habitans étoient informés, il craignoit qu'ils ne lui ôtassent la vie, pour s'emparer de ses richesses. Environ le même-tems, on apprit aussi, que le Roi de Banjar-Massin avoit attaqué une Jonque Hollandoise, & fait assassiner le Commis Gilles *Michelsz*, qui s'étoit rendu à terre, à l'invitation même de ce Prince perfide. Sur cette nouvelle *Verschoor*, qui commandoit la Jonque, se hâta d'envoyer sa Chaloupe à Succadana, pour en enlever leurs Marchands avec leurs pierreries; mais à son arrivée, il trouva que le Commis Roef étoit parti pour Patane, depuis quelques jours.

Au commencement de l'année *1609*, il y avoit de nouveau, à Succadana, un Commis Hollandois, nommé Samuel *Blommart*, chargé de conclure, au sujet du commerce des diamans, un Traité tant avec le Roi de Banjar-Massin, qu'avec la Reine de Landa, qui, peu de tems auparavant, avoit fait mourir le Roi son Epoux. Ce nouveau Commis ayant fini le tems de son engagement, revint à Bantam, au mois de Septembre de l'année suivante, avec une quantité

assez considérable de Diamans.

Suivant son rapport, les meilleures Places de l'Ile, pour le Commerce, étoient *Teyen*, située sur la Riviere de Lauwe, d'où une autre petite Riviere coule vers Landa; *Sadong*, au Nord de Sambas, appartenant au Roi de Borneo; & d'où l'on peut se rendre, en un jour, à Landa, par terre; *Manpana*, au Sud de Sambas & *Borneo*, au Nord de l'Ile; mais il donnoit à Sadong la préférence sur les trois autres Lieux.

Ce Commis ajoutoit, qu'on trouvoit beaucoup d'or, mais de bas aloi, & des pierres de bezoar à Sambas, où, après son arrivée, il avoit envoyé un de ses Assistans pour prendre certaines informations de Commerce. On lui avoit rapporté, que la communication entre Sambas & Landa étoit facile, au moyen de celle des Rivieres, qui passoient auprès de ces deux endroits; & que dans le premier, le riz étoit à meilleur prix qu'à Succadana, & d'une bonté fort supérieure.

Au mois d'Avril 1609, sur l'avis que quarante Pirogues de Pal mbang se préparoient à venir faire une expédition contre Succadana, Blommart

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

en prit occaſion d'offrir à la Reine de Landa, un ſes Yachts, pour défendre l'entrée de ſa Riviere, & de demander en même tems le Commerce excluſif, en faveur de la Nation Hollandoiſe; mais la réponſe de la Reine, fut, que ſon Pays de Landa étoit ouvert pour tout le monde.

Cette tentative n'ayant pas réuſſi, Blommart partit de Succadana, pour ſe rendre auprès du Roi de Sambas; qui reçut fort bien ſes propoſitions, & ſe laiſſa même employer dans une Négociation avec le Roi des Sauvages, dans le Pays duquel eſt proprement la Mine des Diamans. Ce dernier envoya d'abord pour échantillon, une pierre de trente à quarante carats, en faiſant ſavoir, qu'il en avoit une bonne quantité de quatre à vingt-quatre carats.

En attendant, Blommart fit, avec le Roi de Sambas, un Traité par lequel les Hollandois s'étoient engagés d'aſſiſter & de ſecourir ce Prince contre toute attaque & invaſion, ſoit du dedans ou du dehors, à l'exception des entrepriſes qu'il pourroit faire lui-même ſur d'autres Pays. En échange le Roi de Sambas accordoit aux Hollandois le libre Commerce

dans ses Etats, y compris Mompana, Landa, & jusqu'au Pays des Sauvages, d'où l'on tire les Diamans, sans être sujets à aucuns droits, ni pour leurs personnes, ni pour leurs marchandises, avec exclusion de toutes les autres Nations Européennes.

Cependant la Compagnie, ne trouvant pas ce Commerce fort avantageux, ordonna, en 1623, de lever le Comptoir de Succadana & quelques autres. On s'est contenté depuis, jusqu'en 1666, d'y envoyer, chaque année, deux Vaisseaux, pour acheter des diamans & des perles. Pendant quelques-unes des années suivantes, les Hollandois n'y ont pas eu le moindre Commerce.

Suivant les remarques, qui nous ont été communiquées par un des Officiers de la Compagnie des Indes, ils avoient fait aussi, environ l'an 1633, avec le Pangoran, ou Roi de Banjar-Massin, un Traité, en vertu duquel ce Prince leur accordoit la liberté du Commerce, à l'exclusion de toutes les autres Nations; ce qui les obligeoit de tenir constamment quelques Vaisseaux à l'embouchure de la Riviere, pour en empêcher l'entrée aux Etrangers. Cette Convention exclusive a été re-

Suppl. a la Description de l'Ile de Borneo.

nouvellée depuis, plus d'une fois, & encore en dernier lieu dans l'année.... Selon un Accord, de 1660, la Compagnie payoit, à Banjar-Massin, cinq pour cent de Droits d'entrée sur ses marchandises. Cependant il ne paroît pas que son Commerce s'y soit soutenu long-tems, & tout un demi siecle ne nous fournit pas, à cet égard, la moindre circonstance. Valentyn ajoute seulement, qu'en 1712, l'arrivée de deux Ambassadeurs du Roi de Banjar-Massin, à Batavia, engagea de nouveau le Gouvernement, à envoyer des Officiers à Banjar-Massin, pour y établir un Comptoir; mais ayant trouvé que les Chinois en avoient déja enlevé les principales marchandises, ils revinrent fort mécontens, & depuis ce tems, les Hollandois ont entierement négligé ce Commerce.

Commerce des Anglois.

En 1701, les Anglois ont eu aussi, à Banjar-Massin, une espece de Loge fortifiée, dont la garde étoit confiée à une Troupe de Bouguis de l'Ile Celebes, qu'ils avoient pris à leur solde. Les premiers n'excédoient pas le nombre de quarante, & le scorbut leur avoit fait perdre beaucoup de monde. Les Habitans formerent le dessein de les attaquer; mais les An-

glois, avertis de ce complot, le prévinrent, & s'emparerent, par surprise, de Banjar-Massin, & de quatre autres Villages, quoiqu'ils ne fussent plus alors que dix de leur Nation, avec quarante Bouguis.

Le Général Anglois garda Banjar-Massin pour lui, & restitua les quatre Villages au Roi, qui lui avoit payé trois mille risdales pour les frais de cette expédition contre ses Sujets rebelles. Woodes Rogers remarque, que les Anglois abandonnerent Banjar-Massin, environ l'année 1705 (18); & il est bien vrai que, vers ce tems là, leurs affaires se trouvoient en fort mauvais état dans l'Ile: mais cela n'empêche pas qu'ils n'y soient restés beaucoup plus tard, & Valentyn dit avoir vû, en 1713, au Cap de Bonne-Espérance, un de leurs Chefs de ce Comptoir, qui en rapportoit de grands trésors. Son bord de chapeau, tout garni de diamans, pouvoit faire juger de ce que contenoient ses coffres. Cet Officier, pendant son séjour au Cap, s'étoit attiré de l'attention par sa brillante figure.

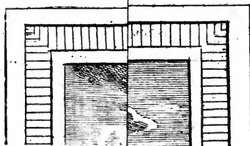
Les Hollandois devoient conce-

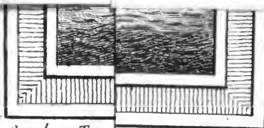
(18) Voyages de Woodes Rogers, pag. 271. & Tome 41. de ce Recueil, pag. 214.

SUPPL. A LA DESCRIPTION DE L'ILE DE BORNEO.

voir d'autant plus de jalousie de cet Etablissement des Anglois, à Banjar-Massin, qu'on accusoit ceux-ci d'intelligence avec quelques Princes de l'Ile de Celebes. Le Roi de Boni se plaignoit, en 1701, au Gouverneur de Macassar, qu'ils faisoient tous leurs efforts pour débaucher ses Sujets, & qu'ils en avoient déja engagés plus de trois cens à leur service. Leur Chef venoit d'envoyer des présens au Roi de Goa, & à d'autres Princes de l'Ile, qui cherchoient à se ménager la faveur des Anglois, dans l'espérance qu'ils pourroient, par leur moyen, rétablir leur ancienne autorité, & s'affranchir de la sujettion où les Hollandois les avoient réduits; mais le Gouverneur & le Roi de Boni, qui en étoient prévenus, prirent si bien leurs mesures, que tous ces projets s'évanouirent d'eux-mêmes. Cependant il faut avouer que si les Anglois eussent trouvé, à Borneo, autant de facilité que dans l'Ile de Celebes, à se faire des créatures, les suites de cet Etablissement auroient pu être fatales aux Hollandois.

Fin du Tome LXVII.





Suppl. au Tome

